

**CONSEIL REGIONAL
LANGUEDOC-ROUSSILLON MIDI-PYRENEES**
Assemblée Plénière du lundi 28 novembre 2016
Parc des Expositions de Montpellier

Le **Conseil Régional Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées**, régulièrement convoqué, s'est réuni au Parc des expositions de Montpellier, le lundi 28 novembre 2016 à 10 heures, sous la Présidence de Madame Carole DELGA, Présidente.

Présents :

Mme Fatma ADDA, M. Damien ALARY, Mme Tal ANAHORY, M. François ARCANGELI, M. Gilles ARDINAT, M. Christian ASSAF, M. Jean-François AUDRIN, Mme Danièle AZEMAR, Mme Marie-Dominique BAGUR, Mme Nadia BAKIRI, Mme Corinne BARDOU, M. Christophe BARTHÈS, Mme Marie-France BARTHET, M. Xavier BAUDRY, M. Stéphane BERARD, M. Jean-Luc BERGEON, Mme Sophie BLANC, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Françoise BONS, Mme Mary BOURGADE, M. Hussein BOURGI, Mme Zina BOURGUET, M. Michel BOUSSATON, M. Philippe BRIANÇON, M. Sacha BRIAND, Mme Florence BRUTUS, Mme Monique BULTEL-HERMENT, M. Frédéric CABROLIER, M. Bernard CARAYON, M. Didier CARETTE, Mme Judith CARMONA, Mme Maïthé CARSLADE, M. Patrick CASES, M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Kamel CHIBLI, M. Didier CODORNIU, Mme Anne-Marie COLLARD, M. Nicolas COSSANGE, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Thierry COTELLE, Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, M. Emmanuel CRENNE, M. Jacques CRESTA, M. Guillaume CROS, Mme Fatima DAHINE, M. Raphaël DAUBET, M. Christophe DELAHAYE, Mme Carole DELGA, M. Jean DENAT, Mme Géraldine D'ETTORE, M. Thierry DEVILLE, Mme Marie DOMBES, M. Gilles DONADA, Mme Chantal DOUNOT-SOBRAGES, M. Bernard DUPONT, M. Christian DUPRAZ, M. Guy ESCLOPÉ, Mme Catherine EYSSERIC, Mme Claire FITA, Mme Cathy FLOUTTARD, M. Jean-François FONS, M. Joseph FRANCIS, Mme Nelly FRONTANAU, Mme Laurence GARDET, M. Vincent GAREL, Mme Michèle GARRIGUES, M. Patrice GARRIGUES, M. François GAUBERT, M. Gérard GAUTIER, Mme Emmanuelle GAZEL, Mme Aurélie GENOLHER, M. Jean-Luc GIBELIN, M. Bernard GILABERT, M. Yoann GILLET, Mme Hélène GIRAL, M. Bernard GONDRAN, M. Jean-Louis GUILHAUMON, Mme Yolande GUINLE, M. Liem HOANG-NGOC, Mme France JAMET, M. Ferdinand JAOU, Mme Éliane JARYCKI, M. Bernard KELLER, M. Vincent LABARTHE, M. Quentin LAMOTTE, Mme Agnès LANGEVINE, Mme Geneviève LASFARGUES, M. Julien LEONARDELLI, M. André LUBRANO, Mme Rachida LUCAZEAU, Mme Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Mme Nathalie MADER, Mme Aurélie MAILLOLS, Mme Myriam MARTIN, M. Gérard MAURIN, M. Jean-Louis MEIZONNET, Mme Marie-Thérèse MERCIER, Mme Marie-Hélène MEUNIER-POLGE, Mme Nicole MINA, M. Olivier MONTEIL, M. Bertrand MONTHUBERT, M. René MORENO, M. Robert MORIO, Mme Monique NOVARETTI, M. Gérard ONESTA, M. Jean-Sébastien ORCIBAL, M. Romain PAGNOUX, M. John PALACIN, Mme Marie-Christine PAROLIN, Mme Nadia PELLEFIGUE, Mme Pascale PERALDI, Mme Laure-Emmanuelle PHILIPPE, M. Jean-Paul PILOZ, Mme Sylvia PINEL, Mme Catherine PINOL, M. Sébastien PLA, Mme Julia PLANE, M. Bernard PLANO, M. Aurélien PRADIÉ, M. Gérard PRATO, Mme Christine PUJOL, Mme Laurence PUJOL, M. Michel PY, M. Serge REGOURD, M. Jean-Guillaume REMISE, Mme Muriel RESSIGUIER, M. Christophe RIVENQ, Mme Dolorès ROQUÉ, Mme Myriam ROQUES, M. Stéphane ROSSIGNOL, M. Patric ROUX, M. Christophe SAINT-PIERRE, Mme Dominique SALOMON, M. Julien SANCHEZ, Mme Dominique SATGÉ, M. Jean-Christophe SELLIN, M. Guilhem SERIEYS, M. Thierry SUAUD, Mme Marie-Caroline TEMPESTA, M. Vincent TERRAIL-NOVES, Mme Monique TEZENAS DU MONTCEL, M. Frédéric TOUZELLIER, M. Fabrice VERDIER, M. Thierry VIALON, Mme Véronique VINET, Mme Kathy WERSINGER, M. Jean-Luc YELMA

Absent(s), ont donné délégation de vote :

M. Gérard DUBRAC a donné délégation à M. Bernard DUPONT
Mme Marielle GARONZI a donné délégation à Mme Tal ANAHORY
M. Ronny GUARDIA-MAZZOLENI a donné délégation à Mme Michèle GARRIGUES
M. Frédéric LOPEZ a donné délégation à Mme Monique NOVARETTI
Mme Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE a donné délégation à M. Christophe SAINT-PIERRE
Mme Béatrice NEGRIER a donné délégation à Mme Nathalie MADER
Mme Marie PIQUÉ a donné délégation à M. Jean-Luc GIBELIN
Mme Élisabeth POUCHELON a donné délégation à M. Vincent TERRAIL-NOVES
Mme Virginie ROZIÈRE a donné délégation à M. Didier CODORNIU
M. Gérard TRÉMÈGE a donné délégation à Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ
Mme Mylène VESENTINI a donné délégation à Mme Yolande GUINLE.

LISTE DES RAPPORTS

2016/AP-NOV/01 - Aménagement et développement du Cadre de vie - Aménagement prévisionnel de l'espace et des territoires - Rapport de développement durable de la Région Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées présenté préalablement aux débats sur les orientations budgétaires 2017	21
2016/AP-NOV/02 - Débat sur les orientations budgétaires	23
Amendement n°7 au rapport n°2016/AP-NOV/02 déposé par le groupe NMEC - Vote.....	72
Amendement n°8 au rapport n°2016/AP-NOV/02 déposé par le groupe NMEC - Vote.....	74
Amendement n°9 au rapport n°2016/AP-NOV/02 déposé par le groupe NMEC - Vote.....	74
Amendement n°10 au rapport n°2016/AP-NOV/02 déposé par le groupe NMEC - Vote.....	74
Amendement n°11 au rapport n°2016/AP-NOV/02 déposé par Mmes VINET, ADDA, BARTHET, BOURGUET, CARMONA, GENOLHER, LANGEVINE, MARTIN, WERSINGER, RESSIGUIER et MM. ARCANGELI, CROS, DUPRAZ, HOANG NGOC, ONESTA, PAGNOUX, ROUX, SELLIN, SEYRIES - Vote.	75
Amendement n°12 au rapport n°2016/AP-NOV/02 déposé par Mmes VINET, ADDA, BARTHET, BOURGUET, CARMONA, GENOLHER, LANGEVINE, MARTIN, WERSINGER, RESSIGUIER et MM. ARCANGELI, CROS, DUPRAZ, HOANG NGOC, ONESTA, PAGNOUX, ROUX, SELLIN, SEYRIES - Vote.	76
Vote du rapport 2016/AP-NOV/03 - Décisions reconduisant pour 2017 le montant de la modulation et de la majoration du taux de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques	77
2016/AP-NOV/04 - Affectation des résultats 2015 des deux ex-Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées dans le cadre de la Décision modificative n°1 2016 de la Région Occitanie.....	77
2016/AP-NOV/05 - Adoption de la Décision modificative n°1 du Budget 2016.....	77
Point d'actualité n°1 - Groupe NMEC : Écotaxe poids lourds et part régionale d'une contribution climat	88
Point d'actualité n°2 - Groupe FN-RBM : La vacance de la Vice-présidence en charge de l'Emploi, de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage	91
Point d'actualité n°3 - Groupe FN-RBM : De nouvelles pistes de développement économique et touristique en Région suite au changement d'Administration aux États-Unis	93
Point d'actualité n°4 - Groupe PRG : Plan Littoral 21	96
Point d'actualité n°5 - Groupe UEDC : Gares de Manduel et de la Mogère - Stratégie régionale de la Région sur les Lignes à grande vitesse	99
Point d'actualité n°6 - Groupe UEDC : Avenir de quelques actions engagées en Languedoc-Roussillon et leur généralisation envisagées sur la grande Région	105
2016/AP-NOV/06 - Excellence environnementale - Efficacité énergétique et énergies renouvelables - Vers une Région à énergie positive : s'engager pour la transition énergétique	108
Amendement n°1 au rapport n°2016/AP-NOV/06 déposé par le groupe FN-RBM.....	113
2016/AP-NOV/07 - Infrastructures routières - Schéma directeur - Agenda d'accessibilité programmée des services de transports régionaux par autocars	123
2016/AP-NOV/08 - Infrastructures ferroviaires - Rapport modificatif : Schéma directeur d'accessibilité programmée des services de transports ferroviaires régionaux	123
2016/AP-NOV/09 - Mise en accessibilité des réseaux de transport - Schéma directeur d'accessibilité programmée des services de transports ferroviaires régionaux - SDA-AD'AP - Périmètre ex Languedoc-Roussillon	123
2016/AP-NOV/10 - Culture et patrimoine - Langues et cultures régionales - Déclaration d'intention pour la création de l'Office public de la langue catalane (OPLC)	134
2016/AP-NOV/11 - Modification du Règlement intérieur	142
Amendement n°2 au rapport n°2016/AP-NOV/11 déposé par le groupe FN-RBM - Vote	167
Amendement n°3 au rapport n°2016/AP-NOV/11 déposé par le groupe FN-RBM - Vote	168
Amendement n°4 au rapport n°2016/AP-NOV/11 déposé par le groupe FN-RBM - Vote	168
Amendement n°5 au rapport n°2016/AP-NOV/11 déposé par le groupe FN-RBM - Vote	168
Amendement n°6 au rapport n°2016/AP-NOV/11 déposé par le groupe FN-RBM - Vote	168
2016/AP-NOV/12 - Ressources humaines - Développement d'une Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences - Tableau des emplois	169
2016/AP-NOV/13 - Délégation du Conseil régional à la Commission permanente.....	173

2016/AP-NOV/14 - Modification de la délégation du Conseil régional à la Présidente - Mesures du FEADER 2014-2020	173
2016/AP-NOV/15 - Compte rendu de la délégation consentie à la Présidente du Conseil régional au titre des actions en justice	177
2016/AP-NOV/16 - Constitution de partie civile	177
2016/AP-NOV/17 - Mer et Ports - Identification d'un foncier à usage économique destiné au port de Sète-Frontignan et renouvellement de la Zone sur la Commune de Poussan dans les secteurs des Condamines et de la Plaine	181
2016/AP-NOV/18 - Composition des Commissions sectorielles - Modification	186
Présentation du groupe d'étude sur la filière santé-pharmacologie dans le contexte international	187
2016/AP-NOV/19 - Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées sur la gestion de l'association "Opéra et orchestre national de Montpellier (O.O.N.M)	187
2016/AP-NOV/20 - Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées sur la gestion de la SEML COGEMIP	188
2016/AP-NOV/21 - Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées sur la gestion de la SPL Midi-Pyrénées Construction	188
2016/AP-NOV/22 - Procès-verbal de l'Assemblée plénière du 15 avril 2016	199
2016/AP-NOV/23 - Procès-verbal de l'Assemblée plénière du 26 mai 2016	199
2016/AP-NOV/24 - Procès-verbal de l'Assemblée plénière du 24 juin 2016	199
1^{er} Vœu déposé par Julien LEONARDELLI (Groupe FN-RBM) : Pour une Région qui s'occupe des français défavorisés en priorité	201
2^{ème} Vœu déposé par Xavier BAUDRY (Groupe FN-RBM) : Soutien aux forces de Police, de Gendarmerie et à l'ensemble des forces garantissant la sécurité publique	205
3^{ème} Vœu déposé par Dominique SATGÉ et Nicolas COSSANGE (N.I.) : Vœu relatif aux licenciements et à l'avenir industriel du groupe Latécoère	209
4^{ème} vœu déposé par le groupe SRC : Assurer l'avenir de la société Latécoère sur le territoire régional	210
5^{ème} vœu déposé par le groupe SRC : Protection des troupeaux contre les prédateurs du loup	213
6^{ème} vœu déposé par le groupe SRC : Pour la sauvegarde des emplois sur le site Alphacan de Gaillac	214
Question orale n°1 posée par Gilles ARDINAT (...) consommation de cannabis chez les adolescents	218
Question orale n°2 posée par Emmanuel CRENNE relative au classement des zones défavorisées	220
Question orale n°3 posée par Julia PLANE (...) impacts de la LGV CNM sur la commune de Mudaison	221
Question orale n°4 posée par Nicolas COSSANGE (...) projet de fermeture du dépôt SNCF de Béziers	223
Question orale n°5 posée par le groupe NMEC relative à la situation de crise du secteur viticole de l'arc méditerranéen de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée	224
Question orale n°6 posée par Aurélien PRADIÉ relative à la cartographie des zones soumises à contraintes naturelles (ZSCN)	225
Question orale n°7 posée par le groupe SRC relative à la création d'une Zone de défense et de sécurité de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée	226
Question orale n°8 posée par le groupe SRC relative à la préservation de l'avenir industriel de la SAM Technologies	227

(La séance est ouverte à 10h10 sous la Présidence de Madame Carole DELGA)

LA PRESIDENTE

Mesdames et messieurs les Conseillères et Conseillers régionaux, merci de bien vouloir prendre place. Bonjour à toutes et à tous.

Nous allons donc ouvrir la séance de notre Assemblée plénière. Est-ce que tout le monde est installé ? Je laisse les derniers retardataires rejoindre leurs places ...

Je salue également les personnes présentes dans le public et je propose donc que la séance soit officiellement ouverte par la désignation du Secrétaire de séance, Monsieur ONESTA et de deux assesseurs, Madame ROQUÉ et Monsieur DELAHAYE.

Je demande à Monsieur le Secrétaire de séance, Monsieur ONESTA, de bien vouloir faire l'appel.

M. ONESTA

Merci, Madame la Présidente. Bonjour chers collègues.

(Appel des membres du Conseil régional)

Marielle GARONZI, excusée, procuration à Tal ANAHORY

Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIÉ, excusée, procuration à Christophe SAINT-PIERRE

Béatrice NEGRIER, excusée, procuration à Nathalie MADER

Marie PIQUÉ, excusée, procuration à Jean-Luc GIBELIN

Élisabeth POUCHELON, excusée, procuration à Vincent TERRAIL-NOVES

Virginie ROZIERE, excusée, procuration à Didier CODORNIU

Gérard TREMEGE ...

M. RIVENQ

Procuration.

M. ONESTA

Procuration. Les procurations sont, je vous le signale, prises par le Service de la séance.

Mylène VESENTINI, excusée, procuration à Yolande GUINLE.

L'appel est terminé, Madame la Présidente. Nous avons le quorum.

LA PRESIDENTE

Merci.

Le quorum étant largement atteint, nous allons donc débiter cette Assemblée plénière.

M. RIVENQ

(Intervention hors micro) Madame la Présidente, vous confirmez que nous ne pourrions pas prendre la parole après ?

LA PRESIDENTE

Oui, je vous le confirme, mais je vous indiquerai ce que nous aurons comme moment de recueillement, après mon discours.

M. RIVENQ

(Intervention hors micro - Inaudible).

LA PRESIDENTE

Ce sera après.

M. RIVENQ

(Intervention hors micro) Désolé, mais nous allons nous retirer.

LA PRESIDENTE

Vous faites comme vous le souhaitez, Monsieur RIVENQ, mais nous avons convenu en Conférence des Présidents que vous auriez la possibilité de vous exprimer lors du débat d'orientations ... Non Monsieur, ce n'est pas vrai, nous en avons parlé lors de la Conférence des Présidents, nous avons convenu que vous auriez la possibilité de vous exprimer lors du débat d'orientations budgétaires qui permet de traiter de l'ensemble des sujets, ainsi qu'au travers des points d'actualité que vous avez déposés.

Je me permets aussi de vous rappeler qu'après mon discours, nous observerons une minute de silence en hommage au major de gendarmerie qui est décédé. Je pense que cela appelle à la responsabilité et que tout le monde peut rester dans cet hémicycle. Nous avons quand même une mobilisation qui est forte ...

M. RIVENQ

(Intervention hors micro - Inaudible) On ne peut pas répondre, on reviendra après.

LA PRESIDENTE

Je pense que là, vous avez vraiment une attitude d'une incorrection totale.

M. RIVENQ

(Intervention hors micro - Inaudible).

LA PRESIDENTE

Non Monsieur. Une décision a été prise ...

M. RIVENQ

Nous ne sommes pas d'accord avec cette décision.

LA PRESIDENTE

Si vous n'êtes pas d'accord, il ne faut pas accepter le phénomène majoritaire à ce moment-là. C'est complètement irrespectueux, Monsieur RIVENQ.

M. RIVENQ

(Intervention hors micro) Nous partons avec respect travailler.

LA PRESIDENTE

Vous ne partez pas avec respect. Quitter un hémicycle, c'est quand même inadmissible ! Vous donnez une démonstration qui est bien triste, Monsieur RIVENQ, bien triste !

(Les élus du groupe UEDC quittent l'hémicycle à 10h22)

Mesdames et messieurs,

Monsieur le Président du CESER,

Mesdames et messieurs les Vice-présidents,

Monsieur le Président du Bureau de l'Assemblée,

Mesdames et messieurs les Conseillers régionaux,

Mesdames et messieurs,

Chers collègues,

Sur terre, en mer ou dans l'espace, l'Occitanie est forte, elle se distingue :

- Romain DUMAS, pilote gardois, vainqueur des 24 heures du Mans cette année, est champion du Monde d'endurance depuis la semaine dernière. C'est la terre.
- Kito de PAVANT, navigateur solitaire dont nous sommes partenaires, tient une belle dixième place sur le Vendée Globe. C'est la mer.
- L'espace, c'est bien sûr Thomas PESQUET, astronaute diplômé de Supaéro Toulouse ; avec lui, c'est toute l'Occitanie qui brille.

Trois belles personnes qui célèbrent l'esprit d'aventure, la conquête, le goût du risque, la solidarité. J'en tire une inspiration et cela renforce mon ambition pour la Région.

Une grande Région que nous voulons tous forte, créative, solidaire.

L'ordre du jour de notre séance d'aujourd'hui est marquant : c'est le moment de confirmer que nous voulons être une grande Région.

Des décisions cruciales pour le présent et l'avenir de la Région vont être débattues.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) en est l'épine dorsale, il a nécessité un important travail de préparation. J'en profite pour remercier mes Vice-présidentes et Vice-présidents, les Élus délégués, les Présidents de Commissions et chaque Conseiller régional de cette Assemblée.

Je salue tout le travail que vous fournissez au service de nos concitoyens, je vous en suis reconnaissante.

J'ai souhaité que le processus délibératif soit entièrement renouvelé pour permettre de travailler vite et bien, dans le respect de toutes et de tous.

Ainsi, pour l'année 2016, se seront réunies 6 Assemblées plénières et 7 Commissions permanentes ; les Commissions sectorielles se seront réunies quant à elles 7 fois au cours de l'année. En Commission permanente, ce sont 1 328 délibérations qui ont été votées à ce jour, sans compter celles de décembre, soit 2,2 milliards d'euros affectés dans l'ensemble de l'économie et des territoires de notre Région.

En plus de ce travail de réflexion, de délibérations, je suis, vous le savez, très attentive à notre présence sur le terrain. Elle est nécessaire et utile pour maintenir le lien et la proximité de l'Institution régionale avec nos citoyens et nos territoires.

Je veux également remercier mon Administration dans son ensemble, sous la responsabilité du Directeur Général des Services, Simon MUNSCH, pour la qualité et la quantité conséquente de travail fourni. Cela nous permet d'accomplir dans de meilleures conditions notre mandat d'élu régional. S'il n'y a pas eu "d'année blanche", c'est aussi grâce à eux.

J'ai conscience de la pression importante qui pèse sur l'ensemble de mes Services, mais je constate aussi la qualité des résultats.

Oui, j'ai souhaité que notre Administration régionale de 7 000 agents se réorganise profondément et s'adapte, cela au service de l'efficacité publique, dès le premier jour du mandat, tout en réduisant le nombre de Directions de 44 à 30.

Notre Administration mène à un rythme soutenu l'élaboration conjointe de l'ensemble des Schémas directeurs régionaux, dans le cadre de notre Stratégie Régionale pour la Croissance et l'Emploi et aussi dans le cadre du SRADDET. Ce sont des dizaines et des dizaines de réunions sur tous les territoires qui sont préparées et assurées.

L'harmonisation de nos politiques publiques régionales avance vite, plus vite que dans la plupart des Régions qui ont fusionné, je tiens à le souligner.

La réflexion sur la fusion, la réorganisation de nos nombreux satellites sont également bien avancées. Pour assurer tous ces travaux, nous avons renouvelé les outils pour les fonctions supports, ainsi que les méthodes et le management de l'Institution. D'ailleurs, en Commission permanente de décembre, je vous proposerai d'être accompagnés par la 27^{ème} Région.

Dès juin, nous avons aussi engagé des travaux avec les 13 Départements afin d'évaluer le coût du transfert de la compétence "Transports routiers interurbains" qui interviendra dès le 1^{er} janvier 2017, celle des Transports scolaires à partir du 1^{er} septembre 2017.

Nous avons finalisé les évolutions budgétaires : 267 M€ pour les Transports et 45 M€ pour l'Économie, ainsi que l'organisation pratique de la compétence Économique.

La concertation accompagne le changement interne :

- 5 rencontres ont eu lieu entre la Direction Générale et l'ensemble des agents des services généraux et des ports,
- 2 rencontres, que j'ai présidées, ont réuni plus de 2 500 agents régionaux des lycées,

- de nombreux séminaires et comités de direction ont été organisés,
- 1 réunion entre la Direction Générale et l'ensemble des encadrants en avril, une 2^{ème} aura lieu dans 10 jours,
- 21 réunions avec les partenaires sociaux et 10 instances paritaires sont également les marqueurs d'une démocratie interne revitalisée.

Je rappelle enfin qu'il n'y a eu aucune mobilité forcée.

Nous sommes donc une Région en action. "Pas d'année blanche", je le répète, telle était ma promesse. Un travail intensif a rythmé la vie de la Collectivité régionale ces derniers mois avec pour priorités :

- la croissance et l'emploi,
- la qualité de vie de tous nos concitoyens,
- l'équilibre des territoires.

Notre méthode de travail commence à porter ses fruits. Elle comprend deux exigences : être réactif, agir vite et fort lorsque cela s'impose, mais aussi prendre le temps du dialogue et de la concertation quand cela est plus efficace.

Agir fort pour traverser le mauvais temps de crise, c'est le sens de notre aide aux entreprises et du Plan Marshall pour l'investissement et le soutien du BTP lancé en début de mandat.

Deux objectifs complémentaires à cet effort sans précédent de la Région : équiper le territoire et soutenir notre économie régionale, car notre Région accueille 50 000 nouveaux habitants chaque année, 3 000 lycéens de plus et 30% des habitants de notre Région ont moins de 25 ans.

Nous avons soutenu ainsi le bâtiment et les travaux publics en augmentant de 46% notre investissement.

Nous avons concrètement engagé 72% du Plan Marshall en novembre, soit 636 M€ ; près de 410 M€ concernent la construction ou la réhabilitation des lycées, 475 si l'on rajoute la formation professionnelle avec les Centres de formation pour les apprentis, les IFSI, l'enseignement supérieur et la recherche.

Ces chantiers de construction et de rénovation des sites universitaires sur l'ensemble du territoire ne faiblissent pas : Campus Mailly à Perpignan, opération Hoche-Sernam à Nîmes, Faculté de médecine à Montpellier, Université Jean Jaurès à Toulouse.

C'est ainsi que nous préparons les générations futures.

L'investissement massif de la Région dans nos ports de commerce et de croisière commence à porter ses fruits. Les bons résultats du port de Sète, 300 M€ investis depuis que Georges FRÊCHE avait pris la décision d'en faire un port régional. J'ai eu l'occasion de constater la dynamique du port de Sète : en 6 ans, le trafic de commerce a augmenté de 30% et avec l'inauguration du quai H et de la Maison de la mer, cette dynamique sera accentuée.

Le futur Contrat de plan "Littoral 21" relancera en 2017 une politique d'investissement ambitieuse. L'investissement régional ne porte pas que sur de grands projets régionaux structurants, il vient en soutien à de nombreux projets plus modestes, mais vitaux pour les habitants des territoires

concernés ; c'est un facteur d'équilibre. Chaque euro injecté dans la construction, ce sont 10 à 20 emplois créés ou sauvegardés ; c'est également une meilleure qualité de vie.

Concernant le soutien aux entreprises, grandes et petites, ce sont au total plus de 2 000 PME ou TPE qui auront été aidées pour plus de 150 M€.

Nous avons également mis à profit cette année pour initier de nombreuses démarches de concertation et mettre en place des gouvernances renouvelées et innovantes dans un grand nombre de domaines. Ce temps démocratique est nécessaire parce que l'avenir d'un territoire ne se décrète pas dans un bureau mais en équipe, sur le terrain, en phase avec les citoyens et les territoires. Trouver ensemble les réponses adaptées aux besoins avec pragmatisme, c'est réussir notre rendez-vous avec l'innovation et l'efficacité.

La grande consultation sur le nom de notre Région a donné le départ. Nous y avons gagné une communication sans précédent au niveau national et un nom qui donne corps et identité à notre Région et à notre Institution.

Aujourd'hui, nous concluons la longue série de concertations thématiques et territoriales engagées pour bâtir notre Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance.

Vous savez mon implication dans la conduite des Schémas qui la structurent et qui vont conditionner nos critères d'intervention.

Les conclusions des rencontres menées pour le Schéma Régional de Développement Économique et pour le Schéma Régional de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation seront présentées lors d'une Conférence régionale le 12 décembre prochain.

Nous présenterons également, tout aussi prioritaire et stratégique, la conception du nouveau Contrat de plan régional de développement de la Formation et de l'Orientation, qui est désormais sous ma responsabilité directe, comme tout ce qui relève d'ailleurs de la formation professionnelle, de l'apprentissage, du Plan 500 000 sur lequel nous sommes notamment en première ligne.

Vous le savez, d'un commun accord avec Béatrice NEGRIER, elle m'a rendu sa délégation afin de pouvoir défendre son honneur, sans mettre en difficulté le travail de l'Exécutif régional et le pilotage d'un secteur prioritaire.

J'assumerai donc cette responsabilité en direct jusqu'à la mise en œuvre du Schéma des formations professionnelles prévue au printemps 2017.

Autre concertation : les États généraux du Rail et de l'Intermodalité. 38 réunions publiques et 14 000 questionnaires dont nous avons prévu la restitution le 14 décembre.

Les conclusions et les décisions qui en découleront constitueront notre feuille de route pour les prochaines décennies.

Enfin, en créant l'Assemblée des Territoires le 4 novembre dernier, nous avons honoré notre engagement de revitaliser la République des Territoires, à laquelle je crois fortement.

Parallèlement, nous sommes l'une des Régions les plus avancées dans nos travaux de concertation en Conférence territoriale de l'action publique liée à la bonne répartition des compétences entre les différents niveaux de Collectivités locales.

Notre choix de la gouvernance collective et de la vitalité populaire se manifeste encore dans la relance du Parlement de la Mer le 21 octobre dernier à Sète. Il sera un acteur incontournable pour réussir le Plan Littoral 21, dont les premières concertations territoriales ont démarré ces derniers jours à Gruissan.

Le futur Parlement de la Montagne sera lui aussi très bientôt installé.

Mer et montagne sont impactées plus que d'autres par les enjeux touristiques.

J'ai réuni tous les acteurs du tourisme d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée lors des 1ères Rencontres régionales du tourisme et des loisirs il y a 10 jours. Nous avons ainsi engagé une large consultation qui aboutira à la définition d'un nouveau Schéma régional de développement touristique et des loisirs pour l'été 2017. Il s'inscrira dans le cadre de notre Stratégie pour l'Emploi et la Croissance, et l'innovation en sera la colonne vertébrale.

Le dispositif des Grands sites est étendu à l'ensemble de la Région, la promotion et l'animation touristiques seront assurées par le Comité Régional du Tourisme.

L'objectif est d'installer notre Région dans le "Top 10" des destinations touristiques européennes.

Dans le même esprit de concertation et de vitalité démocratique, les 1ères Rencontres régionales de la culture et du patrimoine se tiendront le 13 décembre, afin de refonder notre politique culturelle et patrimoniale.

Dans ce cadre, la création de l'Office Public de la Langue Catalane, prévue à l'ordre du jour de cette séance, fait suite à une première rencontre le 23 septembre dernier à Perpignan, préalable à la création d'une structure souple, pour une politique linguistique concertée, un soutien à la culture et à l'économie catalanes.

Enfin, pour conclure sur les chantiers lancés, il en est un transversal, intégré à tous les autres et pour lequel nous devons maintenir une ambition à la hauteur des enjeux majeurs du développement durable : celui de la Transition énergétique. Je vous présenterai notre stratégie tout à l'heure.

Notre ambition : être la 1^{ère} Région à énergie positive d'Europe.

C'est un travail au long cours qui nous projette en 2050 et qui ne se réduit pas à une mandature régionale. La nouvelle Agence de l'Énergie, que je vous propose de créer, étaiera cette ambition.

Limiter le réchauffement climatique, c'est d'abord un choix politique, c'est réduire nos consommations et produire plus d'énergies renouvelables.

La transition énergétique, c'est aussi une vraie opportunité pour la croissance économique, l'innovation et donc l'emploi dans notre Région ; l'extension de l'Eco-chèque Logement va y participer pleinement.

Vous l'avez compris, la Région doit s'appuyer sur la vitalité des territoires et des citoyens.

Sans cela, elle resterait hors-sol et inefficace dans son combat pour l'emploi et contre les inégalités. Cette vitalité populaire est le carburant de notre démocratie régionale et je ne crois pas dans le populisme qui prospère aujourd'hui. C'est trop simple pour être honnête, c'est un rendez-vous avec le pire et c'est entraîner notre société vers la chute. (*Apartés*)

Renouveler notre façon de faire de la politique, concrétiser nos ambitions régionales, répondre aux attentes de nos concitoyens, aux besoins de nos territoires, cela se traduit aussi en orientations budgétaires pluriannuelles. Tout cela sera décliné à travers les actions que nous inscrirons dans notre prochain budget.

Chers collègues, c'est un débat important qui va se dérouler ici, aujourd'hui, peut-être le plus important pour une Collectivité comme la nôtre. C'est une étape indispensable à l'élaboration du prochain Budget primitif, mais c'est plus que cela : c'est l'affirmation de nos ambitions pour notre Région, la confirmation de la cohérence de nos engagements, avec un investissement fort pour préparer au mieux l'avenir de notre Région, avec des actions qui répondent aux attentes de nos concitoyens et aux besoins des territoires, avec des choix qui préservent les capacités d'actions futures de notre Collectivité.

Vous savez le contexte exceptionnel qui est le nôtre et les enjeux auxquels nous devons faire face. Nous sommes la 1^{ère} Région de France en termes d'évolution démographique : 50 000 nouveaux habitants de plus chaque année, c'est l'équivalent d'une ville comme Albi ou comme Narbonne. Nous sommes aujourd'hui la 4^{ème} Région de France en termes de population, ex-aequo avec Nouvelle-Aquitaine. En 2022, nous passerons à la 3^{ème} place, juste après Ile-de-France et Rhône-Alpes, devant Hauts-de-France. En 2030, nous compterons 800 000 habitants de plus.

Comment va-t-on les accueillir ? Quels emplois pourront-ils occuper ? Comment relier ces habitants ? Nous devons allier excellence et proximité, et c'est de cela qu'il s'agit aujourd'hui.

Notre dynamisme démographique est une force, c'est aussi une grande responsabilité.

C'est pourquoi nous allons investir 1 milliard d'euros par an pour équiper le territoire en conséquence, assurer des services de qualité dans les transports, l'éducation, l'emploi.

Accueillir 3 000 lycéens chaque année par exemple, c'est créer de nouveaux établissements, de nouvelles antennes universitaires, des logements étudiants.

L'éducation et la formation sont plus importantes que jamais, ce sont des investissements d'avenir, ce sont les meilleures armes pour lutter contre le chômage et particulièrement le chômage des jeunes. Nous leur consacrerons le premier budget de la Région.

En 2017, nous inaugurerons le lycée de Pibrac, celui de Castelnaudary, en 2018 le lycée de Montech. D'autres lycées, dont la construction va débuter durant ce mandat, pourront voir le jour avant son terme, dont le lycée de Cazères-sur-Garonne, mais cela ne sera pas suffisant.

Sur la mandature, nous avons prévu de lancer au total 10 nouveaux lycées pour répondre à la pression démographique, avec notamment un lycée à Gignac, au cœur de l'Hérault, un sur Montpellier-ouest, ou un autre dans le nord toulousain, par exemple.

Mais nous irons au-delà de notre rôle de bâtisseur, pour harmoniser les dispositifs d'aide aux familles et dans un esprit d'équité entre lycéens, apprentis et élèves de l'École régionale de la 2^{ème} chance.

Nous allons également relancer le Conseil régional des Jeunes.

Ces actions éducatives sont autant de marches qui contribuent à faire de l'école et du lycée un véritable escalier de la réussite. C'est tout le sens de la politique que nous menons.

L'égalité des chances doit être un objectif permanent.

C'est dans cet esprit que nous allons développer encore l'École régionale du Numérique ; 8 sites sont déjà sélectionnés, 6 autres le seront en début d'année.

Créer de l'emploi, aider les entreprises, les agriculteurs, les viticulteurs, les artisans, c'est notre deuxième priorité.

Nous sommes la Région la plus attractive de France et pourtant, le taux de chômage reste encore trop important. Notre Région affiche une situation particulière :

- nous avons le taux de création d'entreprises le plus élevé avec des secteurs dynamiques tels que l'aéronautique bien sûr, la santé, des secteurs de pointe, le numérique notamment. Nos laboratoires, nos chercheurs constituent un vivier d'innovation parmi les plus importants d'Europe,
- et dans le même temps, certains secteurs ont des difficultés à recruter.

Créer de l'emploi, c'est d'abord consolider les trois piliers de notre économie régionale.

Nous devons nous appuyer sur les filières les plus dynamiques pour irriguer des projets dans tous les territoires et créer des emplois dans les zones les moins favorisées.

- L'agriculture et l'agroalimentaire : nous sommes la 1^{ère} Région agricole de France, 1^{ère} Région pour le bio, nous avons le plus grand vignoble du monde, nous avons des atouts à faire valoir, la diversité et la qualité de nos productions. En plus de la qualité, nous devons valoriser la structuration des filières agroalimentaires, conserver la valeur ajoutée dans la région.

Pour cela nous avons décidé, à travers les dernières décisions budgétaires, d'amplifier notre soutien aux éleveurs avec 75% d'augmentation des crédits par rapport à 2015.

Le Salon de la Qualité Alimentaire, qui s'ouvrira le 8 décembre à Toulouse, sera l'occasion de mettre en valeur ces atouts une nouvelle fois.

À Montpellier, nous créerons également un Salon du bio.

- Le tourisme, notre second pilier, avec des efforts sur la requalification des infrastructures, sur la formation, l'innovation, le tourisme durable, bénéficiera de notre implication.

Je pourrais citer aussi le soutien au Programme montagne "quatre saisons", au Canal du Midi également.

L'aéronautique et le spatial font presque tous les jours parler de notre Région : vol inaugural de l'A.350 la semaine dernière, ouverture du Salon Aeromart après-demain à Toulouse, Salon international qui se tient en alternance avec le Salon du Bourget.

La conjoncture est porteuse, les cadences de production en constante augmentation, mais des mutations sont d'ores et déjà en cours.

Nous allons travailler avec la filière aéronautique pour permettre aux sous-traitants de monter en cadence et aux bureaux d'études en ingénierie de faire face à l'absence de nouveaux programmes.

Créer de l'emploi, c'est également faire émerger l'économie nouvelle, développer les énergies renouvelables, par exemple la méthanisation, le photovoltaïque, ou encore l'hydrogène qui est une filière très prometteuse.

Avec le Barcarès et Gruissan, notre Région est aussi en pointe sur l'éolien flottant et je me félicite du choix de la Ministre de l'Environnement qui a retenu notre Région pour 2 sites, sur les 4 au plan national. Bien sûr, nous le renforcerons avec le Plan Littoral 21 qui s'inscrit dans la démarche d'une croissance bleue, bâtie sur la valorisation de notre environnement, les énergies renouvelables et le développement d'activités traditionnelles et innovantes dans les ports, mais aussi la requalification de l'hébergement.

Favoriser l'économie de demain, c'est bien sûr favoriser l'économie de proximité avec le commerce, l'artisanat, l'économie sociale et solidaire, mais c'est aussi miser sur la santé, les biotechnologies. C'est encore développer les différentes formes de numérique : les objets connectés dans l'IoT Valley sur la métropole toulousaine, ou les logiciels spécifiques pour les applications dans la E-santé et l'agriculture sur Montpellier, sans oublier bien sûr la digitalisation de nos PME. Les entreprises de petite taille qui n'ont pas intégré cette donne sont freinées dans leur développement, elles doivent être soutenues. Le numérique n'est pas réservé à une petite élite. Nous sommes la 1^{ère} Fab Région de France, cela signifie que le numérique est accessible sur tous les territoires et nous allons créer 2 sites de start-ups.

Notre troisième priorité, c'est garantir une mobilité effective pour tous nos concitoyens et c'est essentiel dans une grande région comme la nôtre.

Je sais le sentiment de relégation qui se développe, la crainte de se trouver isolé des grands axes de transport, privé de mobilité, de voir s'éloigner les services publics ou les commerces de proximité. Nous sommes en train d'installer des Maisons de la Région dans chaque département, pour un meilleur accès aux services régionaux. Nous allons accompagner les territoires ruraux, agir pour qu'aucun habitant ne se sente exclu.

Mais c'est aussi soutenir les projets départementaux de très haut débit. L'enveloppe prévue de 200 M€ sera revalorisée à 220 M€.

Concernant les transports, nous présenterons le 14 décembre nos priorités pour le transport ferroviaire, pour les transports et pour l'intermodalité avec une priorité pour les trains du quotidien, la réouverture et la préservation de lignes d'aménagement du territoire, et bien sûr les plateformes intermodales. La Région participera aussi à la mobilité au sein des métropoles.

Je l'ai dit, je serai la Présidente de tous les territoires.

Il est important que cette grande Région se construise dans l'égalité, avec une politique équilibrée d'aménagement durable qui tienne compte des spécificités des zones de montagne ou du littoral, des territoires urbains et ruraux, tout en conciliant les enjeux économiques avec la protection de la biodiversité.

Lors de la Commission permanente de décembre, nous définirons d'ailleurs les critères de nos nouvelles politiques territoriales avec l'action de revitalisation des centres-bourgs.

Enfin, parce que les inégalités se creusent, parce que notre région est frappée plus que d'autres par la précarité, notre action consistera à renforcer le lien social et les solidarités.

Cela passe par les activités culturelles et sportives, les politiques de santé, de logement et de lutte contre toutes les formes de discrimination.

Accent sur le sport, accent sur la culture avec un budget préservé parce que, la culture et le sport, c'est la possibilité de construire son identité et sa citoyenneté dans la République, quelle que soit son origine ou sa classe sociale.

Nous mettrons aussi l'accent sur les formations sanitaires et sociales que nous avons la volonté d'implanter dans des villes de 10 000 habitants.

La proximité permet à des jeunes de milieux modestes d'intégrer des études longues, mais surtout des études qui permettent de déboucher sur un métier.

Ces orientations budgétaires portent l'ambition du Budget 2017, elles seront compatibles avec la situation financière de la Région.

Oui, nous allons investir 1 milliard d'euros par an pour équiper le territoire.

Nous sommes la Région qui investit le plus par habitant. Nous pouvons faire cet effort parce que nous avons la plus grande capacité d'autofinancement, notre endettement est faible.

Cette ligne de conduite, nous devons la maintenir avec sérieux et continuer à veiller attentivement aux dépenses de fonctionnement.

Les évolutions que je viens d'évoquer, nos choix en matière de convergence des dispositifs et d'investissements reposent sur des hypothèses de travail solides. Pour bien appréhender les enjeux, j'ai demandé à nos Services de prendre en compte tous les paramètres qui affectent l'évolution de nos ressources :

- bien sûr, l'impact des charges transférées et des ressources de compensation en matière de transport : 267 M€,
- les conséquences du chef de filât sur l'action économique, avec la suppression de la clause de compétence générale des Départements, et dans le même temps la création d'un fonds national de compensation,
- mais aussi les dernières modifications du projet de loi de finances 2017.

Ceci dit, l'annonce faite par le Premier Ministre il y a quelques semaines, lors du Congrès des Régions de France, va dans le bon sens : dès le 1^{er} janvier 2018, la Dotation globale de fonctionnement des Régions, soit 3,8 milliards, sera remplacée par une fraction du produit issu de la TVA. C'est une étape décisive pour l'avenir de nos Régions.

Je plaide pour que la Région ait une fiscalité en lien avec l'activité économique ; je pense qu'une part de la CFE serait la meilleure solution et je demande donc une refonte complète de la fiscalité locale. La TVA -sans augmentation bien entendu- peut être un chemin vers une refonte des dotations, mais nous devons avoir ce travail de fond sur les dotations, sur la fiscalité locale et avoir une fiscalité en lien avec les compétences des Régions. C'est indispensable au regard des

financements croissants liés aux transferts de compétences et à l'impact négatif de la réforme de la taxe professionnelle imposée en 2010.

Je ne vais pas plus loin, Claire FITA détaillera tous ces aspects financiers.

Mais s'il y a une chose à retenir, c'est que les perspectives sont bonnes.

La trajectoire financière que nous avons définie ensemble est compatible avec nos actions, nos dispositifs et nos projets, et ceci est possible grâce au travail mené par nos prédécesseurs ; elle nous permet de préserver les grands équilibres financiers, de garantir la cohérence de nos choix et de ne pas hypothéquer l'avenir, de pérenniser aussi la qualité de vie en Occitanie qui fait notre identité, notre force, notre attractivité, en mettant en place une politique adaptée qui respecte le territoire et les citoyens.

Ici, nous avons choisi de faire du sur-mesure, c'est la garantie de conserver notre authenticité, notre diversité, tout en ayant à cœur de développer l'ensemble du territoire, un territoire accueillant, un territoire fraternel. Mais nous ne devons jamais oublier que derrière les décisions, il y a des femmes et des hommes, des familles, des parcours de vie, c'est à eux que nous devons répondre et c'est pour eux que nous devons agir.

Voilà, chers collègues, ce que je tenais à vous dire en préambule à cette grande séance qui s'annonce dense et intense, une séance importante pour construire l'avenir de notre Région.

Je vous invite à participer à ce débat démocratique en toute transparence, avec un esprit de responsabilité et de respect, en vue d'assurer une bonne gestion de l'argent public au profit de l'intérêt général, mais aussi de concrétiser nos ambitions pour les habitants de cette grande et belle Région qui est la nôtre.

Je vous remercie.

(Applaudissements - Retour en séance des élus du groupe UEDC à 10h51)

Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir vous lever pour une minute de silence en hommage à Christian RUSIG.

Le major de gendarmerie Christian RUSIG a été mortellement blessé samedi soir en Ariège par un automobiliste sans permis et connu des services de police, qui l'a percuté lors d'un contrôle routier. Cet acte odieux doit être sévèrement puni. En 2016, sur les huit gendarmes décédés dans l'exercice de leur fonction, cinq étaient originaires de notre région.

Chaque jour, je veux le rappeler, policiers et gendarmes travaillent à notre sécurité. Ils méritent le respect et la gratitude de la Nation toute entière.

Je vous propose donc d'honorer la mémoire du major Christian RUSIG, 55 ans, père de deux enfants, par une minute de silence.

(Minute de silence)

Je vous remercie.

Pour rappel, la Conférence des Présidents de groupes, réunie le lundi 21 novembre, a évoqué l'ordre de passage et les temps de parole à consacrer aux rapports inscrits à l'ordre du jour et leur ordre de passage.

Concernant les temps de parole, il a ainsi été décidé d'aborder :

- les rapports 01, 02 et 03 avec 1 module de temps de parole,
- les rapports 04 et 05 avec $\frac{1}{4}$ de module,
- le rapport 06 avec $\frac{1}{4}$ de module,
- le rapport 10 avec $\frac{1}{4}$ de module,
- le rapport 11 avec $\frac{1}{2}$ module,
- les rapports 19, 20 et 21 avec $\frac{1}{4}$ de module.

Le recueil déjà déposé sur vos tables comprend donc :

- l'ordre du jour,
- 2 correctifs apportés sur le rapport 13 "Délégation du Conseil régional à la Commission permanente" et sur le rapport 11 "Modification du Règlement intérieur" suite à des erreurs techniques,
- les temps de parole et l'ordre de passage des groupes dans la discussion sur les rapports,
- 6 vœux :
 - Vœu n°1 déposé par Julien LEONARDELLI,
 - Vœu n°2 déposé par Xavier BAUDRY,
 - Vœu n°3 déposé par Dominique SATGÉ et Nicolas COSSANGE,
 - Vœu n°4 déposé par le groupe SRC,
 - Vœu n°5 déposé par le groupe SRC,
 - Vœu n°6 déposé par le groupe SRC.
- 8 questions orales,
- 16 amendements, dont :
 - 6 amendements sur le rapport 02,
 - 1 amendement sur le rapport 06,
 - 9 amendements sur le rapport 11.

Je précise, pour la bonne compréhension de chacun, que les amendements sont numérotés dans l'ordre de dépôt au Secrétariat Général des Assemblées, quel que soit le rapport sur lequel ils portent.

D'autre part, je vous informe que l'avis du CESER sur le rapport 02 a également été déposé sur table.

Nous allons maintenant procéder à un essai sur le vote électronique.

En effet, le marché avec le prestataire ayant assuré le vote électronique depuis le début de cette mandature est arrivé à terme en juin dernier. Une consultation a donc été lancée et c'est l'entreprise Quizzbox Solutions, basée à Clermont-Ferrand, qui a été retenue pour un coût de 5 300 € TTC par Assemblée plénière d'une journée ; pour mémoire, le coût du vote électronique avec l'ancien prestataire était de 7 300 €, soit une économie de 25%, pour ceux qui n'avaient pas ces chiffres-là.

Cette entreprise a obtenu de nombreux marchés avec l'État et des Collectivités locales, notamment la Métropole d'Aix Marseille Provence.

Le boîtier est petit, muni d'une dragonne et très simple d'utilisation : l'écran permet l'affichage des réponses données et la bonne réception de celles-ci. Le mode d'emploi vous a été déposé sur table et est projeté à l'instant sur écran.

Je vous propose donc, pour vous familiariser avec le boîtier, de procéder à un vote test.

Nous allons ouvrir le vote électronique et je vous demande de bien vouloir voter toutes et tous.

Ouverture du vote ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. (*Pour : 106, Contre : 26, Abstention : 6, Non-participation au vote : 6*)

Je vous remercie. La régie me confirme que tout a fonctionné ? C'est bon ?... Très bien !

Monsieur RIVENQ ...

M. RIVENQ

Juste un mot, Madame la Présidente, sur la procédure de vote : vous nous confirmez que nous pourrions bien avoir le détail des votes nominatifs avant la fin de la séance ?

C'est très important, nous sommes dans le cadre d'un scrutin public et c'est vrai que je l'ai regretté lors de la dernière Assemblée. Vous pourrez donc nous communiquer ces votes nominatifs ?

Je souhaiterais que ce soit dans la foulée des votes, ce qui est la règle normalement ; pour des problèmes techniques je comprends et j'accepte qu'il faille se régler, il n'y a pas de souci, mais par contre je souhaiterais que cela n'attende pas deux mois comme la dernière fois.

Ce serait plus simple pour que l'on puisse éventuellement corriger certaines erreurs de vote, s'il y en a, ce qui a pu arriver.

LA PRESIDENTE

Monsieur RIVENQ, je me suis engagée lors de la Conférence des Présidents à ce que vous ayez à la fin de la matinée, c'est-à-dire lors de la pause, l'impression de l'ensemble du détail des votes et que vous l'avez également à l'issue de la deuxième partie.

En Conférence des Présidents, nous prenons des décisions, décisions que malheureusement vous n'avez pas respectées en ayant décidé de ne pas rester lors du discours de la Présidente.

Monsieur RIVENQ, une décision avait été prise ... Pas par vous, mais il y a un fait majoritaire.

Il avait été décidé de l'organisation de l'Assemblée plénière lors de la Conférence des Présidents, vous ne l'avez pas respectée, je le regrette et je trouve que c'est un comportement irresponsable au sein du Conseil régional, je vous le dis. Cela n'a été nullement évoqué de votre part lors de la Conférence des Présidents, ce n'est pas vrai ! Vous avez demandé qu'il y ait un débat, nous vous avons répondu que le débat aurait lieu lors du débat d'orientations budgétaires et lors des points d'actualité, vous l'avez accepté, vous avez accepté ce déroulement et le simulacre que vous avez fait tout à l'heure n'est pas à la hauteur.

Pour autant, je tiendrai moi parole, à la fin de la matinée vous aurez donc le détail comme vous l'avez demandé et à la fin de la journée pour la deuxième partie, vous aurez également le détail des votes, il n'y a pas de souci, les Services se sont organisés ; pour la prochaine Assemblée plénière nous ferons en sorte que vous les ayez encore plus rapidement, mais nous le faisons comme nous nous y sommes engagés.

Monsieur SELLIN ...

M. SELLIN

Merci, Madame la Présidente, de me donner la parole.

Je voudrais faire une remarque par rapport à l'ordre du jour et par rapport à ce qui est proposé, au nom du groupe Nouveau Monde en Commun.

Il n'a échappé à personne qu'il n'y avait pas de vœu déposé par notre groupe, or lundi dernier nous avons déposé un vœu portant sur l'interpellation du Gouvernement, notamment sur la question de la Dotation globale de fonctionnement ; nous avons même en perspective -je tiens à le dire en toute transparence- que ce vœu soit déposé en commun avec le groupe SRC au cours de la semaine et nous découvrons aujourd'hui qu'il n'est pas dans la liasse.

Je ne pense pas que ce soit une erreur technique.

Un membre de votre Cabinet, tout à l'heure, nous a donné l'explication comme quoi vous souhaitiez qu'il y ait un débat et une délibération sur cette question lors de l'Assemblée plénière du mois de février, ce que je comprends très bien et ce à quoi nous souscrivons aussi collectivement. Mais nous avons décidé nous, en tant que groupe Nouveau Monde en Commun, de déposer un vœu parce qu'il nous semblait important et opportun, au moment où se déroule la discussion budgétaire au Parlement, à savoir à l'Assemblée nationale et au Sénat, de mettre les pleins feux sur cette question, de façon à créer un climat sur les problèmes qui sont les nôtres, en Région, mais aussi ceux des Collectivités locales, sur la question de la baisse des dotations globales de fonctionnement.

Et pour reprendre un terme que vous avez utilisé dans l'une des réunions préparatoires à nos discussions, il y a deux semaines vous aviez dit que trop c'était trop, nous souscrivons à cette réflexion, nous étions partie prenante d'une interpellation, voire même d'une interpellation collective et nous ne comprenons pas aujourd'hui que ce vœu ait été retiré.

Je pense donc que nous pourrions, au cours de la matinée, trouver une solution pour que ce vœu, qui a été déposé en temps et en heure lundi, puisse à la fois être retenu, discuté et voté par notre Assemblée, et bien évidemment nous sommes tout à fait disposés à un travail collectif sur cette question dans la perspective du mois de février.

LA PRESIDENTE

Concernant le vœu que vous avez déposé, Monsieur SELLIN, il n'a pas été accepté parce qu'il n'était pas signé par les Présidents de groupe. Vos co-Présidents de groupe ont été informés

de l'irrecevabilité de ce vœu, ce n'est donc pas ce matin que cela a été décidé et vos co-Présidents ont été informés la semaine dernière de cette irrecevabilité.

Concernant la temporalité du débat budgétaire au Parlement, je vous rappelle que la première lecture est terminée, il n'est donc pas possible en deuxième lecture d'introduire de nouveaux sujets de discussion puisque c'est la règle -que l'on appelle de l'entonnoir- au niveau du Parlement, le Sénat ayant refusé de travailler sur le PLF 2017.

Le vœu n'a donc pas été accepté par le fait que les formes minimales n'avaient pas été respectées sur la signature par les Présidents de groupe concernés et d'autre part, sur la temporalité, on ne peut pas introduire une nouvelle discussion ou même un amendement inspiré de ce vœu dans le cadre du débat budgétaire, puisque le dispositif de la deuxième lecture doit porter sur les mêmes éléments que ceux qui ont été évoqués lors de la première lecture.

Monsieur DEVILLE ...

M. DEVILLE

Il me semble qu'il manque un vœu, le vôtre Madame la Présidente, celui de s'entendre de façon magnifique avec le Nouveau Monde ... Je ne l'ai pas vu ça ! La guerre ...

LA PRESIDENTE

Monsieur DEVILLE, je crois qu'en matière de guerre, y compris sur votre parcours personnel, vous pourriez me donner des leçons ... (*Applaudissements*)

M. DEVILLE

Jamais en guerre Madame la Présidente, non, jamais en guerre !

LA PRESIDENTE

... Et je vous souhaite d'avoir les mêmes relations de confiance et de respect que j'ai au sein de ma majorité dans l'ensemble de vos fonctions, Monsieur DEVILLE.

Madame JAMET ...

Mme JAMET

Brièvement. D'abord, juste un petit rappel sur cette minute de silence que nous avons faite pour le major de gendarmerie, qui n'a pas été "blessé" mais assassiné par un multirécidiviste ; on ne peut pas ramener cela à un simple fait divers.

Le deuxième point concerne l'ordre du jour : nous voterons contre parce qu'effectivement, nous n'avons pas voté ces temps de parole et contrairement à Monsieur RIVENQ, par exemple, nous avons demandé plus de temps de parole pour le Règlement intérieur et ce dernier a effectivement jugé que 5 minutes lui suffisaient largement, je vais donc dans votre sens.

Et pour terminer, j'ajouterai que si Monsieur SELLIN a besoin d'une signature de Président de groupe et que son vœu est pertinent et cohérent, je m'engage à apposer ma signature en tant que Présidente de groupe.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Madame JAMET, personne ne se perd dans ces eaux troubles, je vous rassure, personne ne s'y perd, personne ne tombe aussi bas.

M. SELLIN

Je confirme, Madame DELGA !

LA PRESIDENTE

Je le sais, Monsieur SELLIN. Monsieur CASES ...

M. CASES

Je voudrais revenir sur l'intervention de Jean-Christophe et sur le fameux vœu de lundi parce que ce n'est pas ce qui nous a été dit. Donc à un moment donné je n'en rajouterai pas, mais en tous cas il y avait eu une approche, nous avons essayé de faire un vœu en commun, après le séminaire de la majorité. Après, je ne sais pas techniquement ce qui s'est passé réellement, mais en tout état de cause l'ensemble du groupe Nouveau Monde en Commun était d'accord pour déposer ce vœu.

Maintenant, j'ai bien entendu ce que vous avez dit pour la délibération lors de l'Assemblée plénière du 2 février, nous souhaitons donc ardemment qu'il y ait une discussion entre les groupes majoritaires pour que l'on puisse sortir par le haut, avoir une réflexion et trouver d'autres voies pour le financement de nos deux Régions. Nous avons des solutions, des convictions et j'espère que nous pourrons les mettre ensemble. De toute façon, mon intervention sur le DOB ira dans ce sens. Merci.

LA PRESIDENTE

Oui, tout à fait, le groupe Nouveau Monde en Commun pourra exprimer sa position lors des temps de parole et, je vous le rappelle, le vœu ne respectait pas le formalisme qui est obligatoire sur l'ensemble des vœux qui sont déposés.

Je vous remercie et je mets aux voix l'ordre du jour, donc merci de prendre votre boîtier.

Le vote sur l'ordre du jour est ouvert ... *(Vote électronique)*

Le vote est clos. Résultat (154 votants) :

- Pour : 112 voix (SRC : 49, NMEC : 23, UEDC : 22, FN-RBM : 1 -CABROLIER-, RG : 16, NI : 1)
- Contre : 41 voix (NMEC : 2 -SELLIN, SEYRIES-, FN-RBM : 39)
- Abstention : 1 voix (NMEC : 1 -BARTHET-).

L'ordre du jour est **adopté**, je vous en remercie.

Nous allons débiter l'examen des rapports 01, 02 et 03, et je vous propose de procéder comme suit :

- une présentation des rapports,
- un temps de discussion des groupes sur ces trois rapports selon la durée arrêtée par la Conférence des Présidents de groupes,
- un vote sur les amendements,
- puis un vote sur chacun des rapports.

Je demande à Claire FITA, Présidente de la Commission des Finances et à Monsieur Jean-Louis CHAUZY, Président du CESER, de me rejoindre à la tribune et je remercie Madame la Vice-présidente Agnès LANGEVINE de bien vouloir nous présenter le rapport 01.

2016/AP-NOV/01 - Aménagement et développement du Cadre de vie - Aménagement prévisionnel de l'espace et des territoires - Rapport de développement durable de la Région Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées présenté préalablement aux débats sur les orientations budgétaires 2017

Mme LANGEVINE

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Le rapport qui vous est soumis est le premier rapport annuel de développement durable de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

Présenté aujourd'hui en amont du débat budgétaire 2017, il dresse le bilan des politiques, programmes et actions publiques engagés en matière de développement durable, de gestion du patrimoine et de fonctionnement interne de notre nouvelle Région.

Pour autant, même si la dynamique actuelle d'harmonisation des politiques régionales se traduit dans la volonté d'établir un rapport commun à l'échelle de l'Occitanie, la présente édition reste un document de transition puisqu'il propose un bilan des politiques et actions conduites, d'une part en 2015, dernière année d'exercice des deux anciennes Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, et d'autre part au 1^{er} semestre 2016, période d'installation de la nouvelle Région.

Vous avez pu lire dans ce rapport, qui est donc annexé au document de séance, une présentation de la nouvelle Région illustrée de chiffres clés, ainsi que le contexte de l'union des deux anciennes Régions, une union qui implique de fait l'émergence d'une culture autour d'enjeux communs de développement durable.

Vous le savez, les politiques de développement durable visent :

- à plus de cohésion sociale et de bien-être,
- à préserver la biodiversité et les écosystèmes,
- à améliorer la qualité de l'air,
- à lutter contre le changement climatique,

- et à promouvoir un développement économique performant s'appuyant sur des modes de production et de consommation responsables.

Mais le développement durable repose également sur la démarche même et l'élaboration d'une stratégie et des dispositifs. C'est pourquoi la gouvernance entre les divers acteurs doit être repensée à l'échelle de la nouvelle Région, au regard des Schémas stratégiques que nous avons à élaborer, des politiques publiques que nous mettons en œuvre et du fonctionnement de l'Institution en cours de consolidation.

Ce rapport, vous l'avez vu, liste également des exemples d'actions qui renforcent la solidarité et l'équité entre habitants et territoires, comme par exemple le Pass Mutuelle Étudiant en ex-Midi-Pyrénées, l'aide au départ en vacances pour les enfants avec l'opération "Premier départ en vacances", la création en 2016 de l'Observatoire Égalité hommes/femmes dans le milieu culturel en Région Occitanie, ou encore l'ouverture de la 9^{ème} École Régionale de la 2^{ème} Chance en ex-Languedoc-Roussillon.

Ce sont aussi des actions renforçant la promotion d'une économie régionale responsable sur le plan social et environnemental, comme le soutien à l'Économie Sociale et Solidaire avec, par exemple : le Fonds d'innovation sociale (FISO), les aides pour un tourisme durable avec le soutien aux opérations "Grands sites", l'accompagnement à une économie agricole et aquacole durable avec notamment le Contrat de filière Agir pour la Bio en ex-Languedoc-Roussillon, le soutien aux circuits courts, ou enfin le soutien à l'installation d'infrastructures de recherche de véhicules électriques et d'ombrières photovoltaïques sur les PRAE.

De nombreuses actions accélérant la transition énergétique et écologique de notre région ont également été menées comme la construction du premier lycée à énergie positive à Villefranche-de-Lauragais, l'extension de l'éco-chèque logement à l'ensemble de la nouvelle région début octobre, le soutien aux "ressourceries" et "recycleries" en ex-Languedoc-Roussillon, ou bien la création de deux Réserves naturelles régionales en ex-Midi-Pyrénées.

Enfin la dernière partie du rapport expose les indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la politique de développement durable. Vous avez pu constater que certains indicateurs font état d'une évolution à la baisse, baisse qui s'explique notamment par l'évolution du contexte régional ou national ; c'est le cas par exemple du nombre d'apprentis dont la formation a été soutenue par la Région, nombre bien sûr corrélé à la situation économique des PME.

À l'inverse, d'autres indicateurs connaissent une évolution à la hausse et traduisent une volonté de la Région de ne pas abandonner certains champs de compétences, malgré les restrictions budgétaires ; c'est le cas par exemple du financement global alloué à la formation, en constante augmentation depuis 2011, ou du nombre d'exploitants s'orientant vers l'agriculture bio.

À noter aussi, et je m'en réjouis, la hausse des indicateurs liés à l'achat public responsable, tant pour les clauses environnementales que pour les clauses sociales.

Je vous renvoie à la lecture complète du rapport pour mesurer l'implication des Services, non seulement dans l'élaboration du document, mais aussi et surtout pour la dynamique qu'ils impulsent au sein de l'Institution.

Dans quelques instants, nous engagerons le débat d'orientations budgétaires avec comme boussole, je l'espère, l'impérieuse nécessité d'un développement qui réponde aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Aussi, je vous invite chers collègues à prendre acte du rapport, préalablement au débat sur les orientations budgétaires 2017.

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Merci, Madame la Vice-présidente.

Madame FITA, merci de bien vouloir présenter le rapport sur les orientations budgétaires.

2016/AP-NOV/02 - Débat sur les orientations budgétaires

Mme FITA

Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Madame la Présidente,

Monsieur le Président du CESER,

Chers collègues,

Quelques propos introductifs à ce débat d'orientations budgétaires et je vous propose de procéder en deux temps : un premier temps très bref pour un rappel des orientations qui ont déjà été largement développées par la Présidente, et un deuxième temps où je m'attarderai plutôt sur les aspects financiers du rapport qui vous a été transmis.

Sur les orientations budgétaires 2017 qui ont donc été rappelées par la Présidente, pour en donner les grandes lignes j'insisterai sur un objectif fort : la priorité à l'investissement, avec un plan ambitieux d'investissement qui a été décliné très précisément par Madame la Présidente sur le Plan Marshall du BTP, et sur quatre priorités en termes de politiques.

- 1^{ère} priorité : Assurer l'égalité des chances, où vous retrouvez les politiques ambitieuses notamment dans le domaine de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'apprentissage pour faciliter l'accès à une qualification et à l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour amplifier notre potentiel de croissance et de création d'emplois.

- 2^{ème} priorité : Promouvoir un développement de l'activité économique, par lequel nous voulons favoriser une croissance créatrice d'emplois et de valeurs, destinée à irriguer tous les territoires sans exception.

- 3^{ème} priorité : Garantir cette égalité territoriale qui doit se concrétiser par une politique équilibrée d'aménagement durable tenant compte des spécificités de nos territoires, des zones de montagne, du littoral, des territoires urbains, des territoires ruraux, tout en conciliant les enjeux économiques

avec la protection de la biodiversité et bien sûr, cela a été évoqué, la consolidation du réseau régional des transports suite à nos États généraux du rail et de l'intermodalité, avec bien entendu cet enjeu de mobilité effective pour tous nos concitoyens.

- 4^{ème} priorité : Renforcer le lien social et les solidarités à travers nos politiques culturelles, sportives, nos politiques de santé, de logement et de lutte contre toutes les discriminations.

Donc un objectif, un investissement très fort sur l'ensemble de notre mandat et quatre priorités politiques : égalité des chances et accès à l'emploi, développement économique, égalité des territoires et environnement, lien social et solidarité.

J'en viens aux aspects plus financiers.

En fait, quelle est la stratégie financière que nous pouvons développer au service de ces priorités ? Et là, c'est vrai qu'il est peut-être intéressant de faire quelques rappels sur la situation actuelle, donner des éléments de contexte de notre budget 2017 et surtout ensuite se projeter jusqu'à 2019, donc en termes de prospective financière s'inscrire sur le moyen terme.

La situation actuelle, nous l'avions bien entendu déjà développée au moment des comptes administratifs 2015.

La Région Occitanie affiche une situation financière saine.

Les efforts entrepris depuis de nombreuses années par nos prédécesseurs en vue de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement permettent aujourd'hui d'afficher un taux d'épargne brute de 25%, taux très important et largement supérieur à la moyenne des Régions.

Il est vrai que nos ressources ont été fragilisées à l'occasion des différentes réformes, notamment celle de 2010, mais pour autant les efforts de nos prédécesseurs nous ont permis de préserver une épargne indispensable au financement de nos investissements.

Le recours à l'emprunt nous a permis de couvrir le besoin résiduel de financement, soit 25% de nos investissements. Nous avons un encours de dette de l'ordre de 1,5 milliard d'euros fin 2015, ce qui représente un endettement en euros par habitant de l'ordre de 271 euros, largement en deçà des autres Régions.

À noter que nous n'avons aucun produit toxique ou à risque dans notre encours de dette et nous avons eu un taux moyen d'intérêt de 1,89%, donc une capacité de maîtriser ces charges financières qui évoluent vraiment très faiblement.

Un des indicateurs le plus important pour connaître la santé financière d'une Collectivité, c'est sa solvabilité, sa capacité de désendettement et fin 2015, nous étions à 3,5 années.

Maintenant, quel sera le contexte de ce budget 2017 ? Madame la Présidente a déjà évoqué un certain nombre d'éléments. Ce projet de loi de finances pour 2017 va bien entendu impacter notre Région, comme l'ensemble des Régions, d'abord avec la baisse de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), de l'ordre de 40 milliards d'euros pour l'exercice 2017 et par la transformation de cette DGF régionale en fraction du produit issu de la TVA, uniquement à partir de 2018 -on se projette donc là sur le pluriannuel- et bien entendu à ce stade nous sommes très

attachés à ce qu'il n'y ait aucune augmentation de la pression fiscale par ce transfert puisqu'il s'agira simplement pour l'État de substituer une dépense par une moindre recette fiscale.

Autre élément important : cette année 2017 sera celle du transfert de la compétence "Transports interurbains et scolaires" des Départements aux Régions. Je vous rappelle que comme recettes supplémentaires nous avons 25 points de CVAE, qui sont actuellement perçus par les Départements et que nous allons donc percevoir à leur place à partir de 2017.

Nous avons, durant cette année 2016, réalisé une évaluation des coûts de ces transferts dans le cadre des Commissions consultatives d'évaluation des charges et des ressources transférées, processus classique, et donc la Région, selon les cas, reversera l'excédent aux Départements, via une attribution de compensation, ou bien au contraire demandera l'attribution d'une compensation aux Départements. Donc pour 2017, ces transferts seront relativement neutres financièrement.

Autre élément qui va aussi impacter l'année 2017 : la suppression de la clause générale de compétence des Départements entraîne de fait une reprise de l'exercice de la compétence économique par les Régions au titre du chef de filât, et donc l'État a mis en place un fonds transitoire qui sera intégré, à partir de 2018, dans la fraction de TVA.

Donc à partir de 2018 nous aurons la DGF et ce fonds compensatoire qui seront substitués en fraction de TVA.

Un élément important de ce PLF 2017 prévoit le financement de mesures destinées au bloc communal financées par une minoration des variables d'ajustement élargies exceptionnellement à la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

S'agissant de cette DCRTP dont bénéficie la Région Occitanie, pour l'instant il est prévu une baisse proche de 22% qui représenterait une diminution de 150 M€ à la charge des Régions.

C'est en raison de cet élément qui serait intégré, donc de cette baisse supplémentaire que notre budget devrait assumer, que Madame la Présidente a sollicité le Secrétaire d'État au Budget pour demander la suppression de cette disposition, dans le cadre de la deuxième lecture du PLF.

Cela a bien entendu été évoqué en première lecture, mais ce sera à nouveau évoqué lors de cette deuxième lecture.

Voilà pour les quelques éléments qui vont impacter ce budget 2017.

Maintenant, pour se projeter à horizon 2019, il s'agit là, dans cet exercice de prospective, de faire des hypothèses de travail pour définir notre trajectoire financière et répondre aux priorités que nous avons précédemment évoquées.

Bien entendu, nos recettes régionales s'imposent à nous, alors que d'autres, comme notre niveau d'investissement ou la convergence de nos dispositifs régionaux, ou encore les nouveaux dispositifs que nous voulons mettre en place relèvent directement de notre responsabilité et nous devons donc définir la trajectoire financière en conséquence.

Nous avons déjà évoqué cette priorité autour de l'investissement qui doit être sur du court terme, sur du moyen terme et surtout sur du long terme. L'objectif est donc de préserver cette priorité sur le long terme, y compris bien sûr au-delà de notre mandat.

Compte tenu des contraintes fortes qui pèsent sur nos ressources, la prospective financière démontre la nécessité de poursuivre la politique de nos prédécesseurs en vue d'assurer une réelle maîtrise des dépenses de fonctionnement.

La préservation de l'épargne de gestion demeure donc une priorité.

Mais cela ne constitue pas une fin en soi. L'objectif de cette politique est de poursuivre, voire d'amplifier nos actions en matière d'investissement, financées en grande partie par nos ressources propres. Et bien sûr, nous anticipons aussi, en donnant cette priorité à l'investissement, un recours plus important à l'emprunt, avec une augmentation de l'encours de la dette qui avoisinerait 2,5 milliards en 2019.

De la même façon, il faut toujours se référer à cet indicateur qu'est la solvabilité de notre Collectivité et nous atteindrions 6 années en 2019 en termes de capacité de désendettement, ce qui est largement éloigné d'un seuil d'alerte défini, tant avec nos partenaires financiers qu'avec l'État, à 10 années. La prospective financière qui vous est présentée démontre donc que les évolutions peuvent être rapides, mais sont conformes à cet éloignement du seuil d'alerte.

Nous avons voulu, pour éclairer le débat, intégrer des scénarios alternatifs comme par exemple une baisse des dotations de l'État qui se poursuivrait.

Vous voyez que ces évolutions sont en effet significatives et donc un réajustement devra être envisagé si nous étions sur des perspectives de recettes différentes de celles sur lesquelles nous travaillons aujourd'hui.

Pour conclure, vous l'avez entendu, un objectif clair : priorité à l'investissement, des priorités politiques : égalité des chances, développement économique, égalité des territoires, préservation de l'environnement, lien social et solidarité, et une stratégie politique qui est au service de l'avenir de notre Région et qui s'appuie, vous le voyez, sur une trajectoire financière responsable parce qu'elle préserve les grands équilibres sur le moyen et le long termes.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

Je vous prie, Monsieur le Président du CESER, de bien vouloir présenter vos observations et les conclusions des débats qui ont eu lieu au sein de votre Assemblée. Merci Monsieur le Président.

M. CHAUZY

Merci, Madame la Présidente, de me permettre de présenter en quelques minutes les travaux conduits par mon Assemblée et sur lesquels nous avons délibéré jeudi 24 novembre.

Je remercie la Présidente de la Commission des Finances, Claire FITA, d'avoir pris la demi-journée avec les Services financiers de la Région, en la personne de Monsieur PONCET-MONTANGE, pour venir travailler devant la Commission de synthèse de notre Assemblée.

L'exercice est difficile parce que nous ne votons pas les orientations budgétaires, nous n'en débattons pas, c'est vous qui le faites, mais nous avons à émettre un avis qu'il faut écrire dans un délai de 10 jours, donc une petite semaine, à destination de l'Exécutif.

Je commencerai par l'environnement qui a prédominé dans nos débats et qui se retrouvera dans les conclusions, avec une question : pourquoi un pays, notre pays, la France, qui a autant d'atouts, est-il autant désespéré ? La réponse est dans la question. Depuis trois décennies nous avons un chômage de masse qui touche plus de 5 millions de nos compatriotes, 25% de la jeunesse est hors circuit, au chômage durable, 40% dans les quartiers difficiles et dans 7 ou 8 bassins d'emploi sur les 18 que compte l'Occitanie ; vous ajouterez que sur les 150 000 jeunes qui sortent de l'appareil de formation sans qualification, nous en avons 12 000 dans la Région Occitanie.

Nous sommes de fait, aujourd'hui, vice-champion de France pour le taux de chômage et vice-champion de France pour le taux de pauvreté qui touche 9 millions de nos compatriotes, dont 3 millions d'enfants.

Pour redonner des perspectives à la France et à la Région Occitanie, il faut aussi réaffirmer une vision de long terme pour défendre et réhabiliter l'industrie, sans laquelle il n'y a pas de création de richesses. L'industrie bien sûr dans une perspective de développement durable, prenant sa part dans le cadre de la transition écologique et énergétique, en renforçant aussi les politiques publiques pour préparer les mutations, avec un dialogue social renforcé jusque dans la formation, la recherche et l'innovation, la culture scientifique et technique. C'est ce que vous avez préparé, Madame, avec les 18 rencontres territoriales -nous y avons participé- qui abordaient ces questions vives. Cela s'appelle aussi la gestion territoriale des emplois et des compétences.

Nous proposerons aussi, dans notre prochain avis, en plus de la mobilisation pour le "made in France" ou le "made in Occitanie", d'introduire un peu d'éthique dans les politiques publiques. L'Europe, l'État, les grandes Collectivités aident les entreprises à travers les zones d'activités équipées, l'immobilier, les machines, le crédit Impôt-Recherche, l'innovation, nous souhaitons qu'en contrepartie les entreprises bénéficiaires privilégient dans leurs achats les productions françaises et la proximité quand cela est possible. Je m'en suis déjà entretenu avec quelques Présidents de Comités stratégiques de filières et la Présidente du Pôle Aerospace Valley.

Ce doit être vrai dans tous les grands chantiers, comme la Région le fait d'ailleurs en ayant créé le Plan Marshall, que nous avons appelé pendant plusieurs années le "Plan d'urgence bâtiment et travaux publics", et dans tous les grands chantiers qui sont à venir : LGV et autres grands travaux d'équipement. On doit privilégier, comme dans l'appel d'offres que vous avez signalé pour équiper Gruissan et Port Leucate d'éoliennes en mer, les entreprises de proximité afin de ne pas reproduire ce que l'on a fait à tort en soutenant le Plan pour les énergies renouvelables où l'on a fait fonctionner le commerce extérieur des autres, puisque dans l'éolien il n'y a que le ciment qui est de

proximité et dans le photovoltaïque il n'y a que les étiquettes que l'on colle sur des produits largement importés, parce que nous n'avons jamais anticipé les filières industrielles dont il fallait se doter, ce qu'ont fait les allemands, pour ne pas les citer.

Une réflexion sur les fonds souverains dans le financement des entreprises : l'exemple de Latécoère nous oblige à réfléchir à d'autres modes de financement. Madame, comme vous le savez, je vous ai récemment alertée sur la filière automobile qui est en souffrance.

Dans la filière automobile notamment, même si les grands constructeurs français vont mieux -et c'est tant mieux !-, la filière diesel est soumise à des mutations technologiques obligées, les industriels s'y préparent, mais cela ne se fait pas au son du canon. On peut décider en conférence de presse : "dans 2 ans, parité fiscale, reconversion", mais cela prend un peu plus de temps.

Qui dirait à Airbus : "vous avez 2 ans pour ne plus fabriquer d'avions, vous fabriquerez des casseroles" ?... Personne ne le leur dirait ! C'est pareil pour eux, c'est donc pour cela que j'ai sollicité votre appui puisque mon passé me permet de pouvoir travailler encore avec toutes les centrales syndicales et industrielles. J'ai l'accord du Groupe Bosch France pour aller porter chez Christophe SIRUGUE une méthodologie pour travailler dans la durée sur l'évolution technologique. Le Groupe Bosch France, dont le siège est à Stuttgart, est prêt à donner du temps -mais pas éternellement- pour financer d'autres produits technologiques et si le Président de la Commission Industrie souhaite être du voyage, cela le sortira de l'aéronautique que d'aborder les mutations technologiques, cher Bernard ! Bosch est à Rodez ce qu'Airbus est à Toulouse et ce que la SAM est à Decazeville, avec de gros dégâts collatéraux éventuels à la clé, ce qu'il nous faut éviter.

Sur l'agriculture et les crises à répétition que connaissent les agriculteurs, les ayant tous dans mon Assemblée, j'en dirai quelques mots rapidement.

Vous l'avez résumé, Madame la Présidente, l'effondrement des cours, mais aussi la politique des prix et les marges illicites de la grande distribution -qui est en train de se faire coincer par Bercy et c'est heureux !-, les sécheresses à répétition, le dumping social au sein de l'Union Européenne nécessitent des décisions fortes. Il n'y aura bientôt plus de producteurs de lait dans le grand Sud-ouest, pour une population de 12 millions d'habitants.

L'élevage est en crise, le premier bassin viticole aussi car les vignes ont souffert un peu de la grêle, mais beaucoup de la sécheresse et beaucoup ont récolté des raisins secs qui ne venaient pas de Corinthe ...

Cela nous oblige à poursuivre, cher Damien ALARY, les investissements faits par la société que tu présides, Bas-Rhône Languedoc, créée le 3 février 1955, dernier décret de Pierre MENDES-France. Capter les eaux des fleuves pour améliorer la potabilité et permettre l'irrigation par le goutte-à-goutte, de même qu'assumer le retraitement des eaux usées venant des grandes métropoles a aussi du sens. L'expérience de Bas-Rhône Languedoc pourrait être poursuivie en Occitanie car il n'y a pas d'agriculture, qu'elle soit bio, sous label ou basique, sans eau.

Défendre l'agriculture et les zones rurales, c'est aussi défendre le pastoralisme qui est incompatible avec le retour des prédateurs, notamment le loup de retour dans les massifs de l'Aveyron, la Lozère, l'Aude. Des prédateurs ou des bergers, nous préférons bien sûr les bergers !

Le CESER s'est impliqué depuis sa fusion, depuis 9 mois, dans la construction de la nouvelle Région, tout se passe bien, nous avons acquis une culture commune, les kilomètres ne se comptent plus mais nous ne sommes pas les seuls ...

J'en arrive aux orientations budgétaires, sur lesquelles je ferai trois remarques.

Tout d'abord, les orientations budgétaires correspondent à quatre axes que nous partageons depuis de nombreuses années. Il reste à voir les arbitrages financiers qui en découleront.

Nous ajouterons trois remarques :

- 1^{ère} remarque : il faudra examiner comment peut se mettre en œuvre l'évaluation des politiques publiques pour voir, par rapport à des indicateurs connus, ce qui a marché, ce qui n'a pas marché, pourquoi et comprendre les évolutions.

- 2^{ème} remarque : puisque c'est la fusion de deux budgets pour n'en faire qu'un, chaque Région avec des expériences différentes et de l'innovation dans chaque cas, comment se construisent les nouvelles politiques publiques ? Avec, notamment en matière d'intervention économique -c'est fortement attendu et demandé par les chefs d'entreprises-, de la transparence et qu'un guide puisse être adossé au Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation qui sera présenté pour débat avant le vote le 2 février.

- 3^{ème} et dernière remarque : nous saluons la décision d'avoir recours à l'emprunt pour faire un investissement important qui bonifiera l'économie régionale.

Pour terminer, je citerai d'un mot le rapport que je vous ai transmis sur les questions liées aux déserts médicaux, qui font la une tous les jours et qui concernent aussi notre Région ; nous avons fait quatre propositions fortes :

- débarrasser l'Occitanie du numerus clausus pour favoriser la formation de nouveaux médecins,
- avoir recours à la télémédecine
- le volontarisme de la Région, après évaluation, sur les Maisons de santé,
- et l'expérimentation des pratiques avancées, sous contrôle bien sûr de médecins qui peuvent permettre -parce qu'il faut 8 à 10 ans pour former des médecins- de résoudre la grave question des déserts médicaux, qui est un sujet quotidien, qui peut aussi arriver dans quelques métropoles et dans des quartiers difficiles.

Merci de m'avoir écouté.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Merci, Monsieur le Président CHAUZY.

Nous allons commencer la discussion, en précisant que les 6 amendements, dont vous avez tous copie, ont été déposés sur le rapport 02 et seront donc présentés dans le cadre de la discussion à venir, dont la première intervenante est Madame JAMET.

M. ONESTA

Madame la Présidente, juste un petit point technique : puisque vous avez désigné trois Secrétaires de séance, nous nous sommes dotés d'un appareil acoustique ... (*Coups de marteau*) qui est censé uniquement aider les orateurs en leur indiquant, de deux petits coups de marteau, qu'ils approchent de la fin de leur temps de parole et les invitant donc à conclure ...

(*Exclamations - Rires*)

M. DEVILLE (?)

Fidel n'est pas mort !

Mme JAMET

Je vous en remercie, parce que j'avais fait un appel en demandant de gros réveils, vous savez, comme autrefois ...

M. ONESTA

En sachant bien évidemment que seule la Présidente de séance peut retirer la parole ; ce n'est qu'une indication, la Présidente de séance gardant toute latitude. (*Apartés*)

Mme JAMET

Et alors, juste une petite question que l'on n'avait pas abordée, mais vous nous aviez dit que si par exemple je n'utilise pas tout mon temps de parole, je ne peux pas le donner à quelqu'un d'autre ...

M. ONESTA

Absolument.

Mme JAMET

Et si je le dépasse ?

LA PRESIDENTE

Mais normalement, Madame JAMET, en tant que Présidente je suis chargée de faire respecter le temps de parole, donc il peut y avoir une tolérance, il ne peut pas y avoir d'excès.

Mme JAMET

Voilà, mais s'il m'en reste un peu, je peux le prêter à Julien par exemple ?

M. ONESTA

Non !

LA PRESIDENTE

Prêter quoi ? Que voulez-vous prêter ?... (*Apartés*)

Mme JAMET

Il ne me croyait pas !

LA PRESIDENTE

Madame JAMET, vous avez 10 minutes, merci de bien vouloir les respecter.

Mme JAMET

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Cela fait cinq mois ... Cinq mois que notre Assemblée plénière ne s'était pas réunie pour débattre et il est heureux que le législateur ait rendu obligatoire ce débat d'orientations, sinon je crois que l'on aurait pu encore attendre sept mois, voire peut-être même le vote du budget fixé en février, pour vivre réellement la démocratie en Occitanie !

Alors, démocratie, j'ai noté que lors des deux Commissions permanentes qui se sont tenues en octobre et en novembre, vous avez refusé tout débat à l'opposition, alors que vous l'avez accordé à l'extrême-gauche, en vous réfugiant derrière ce fameux Règlement intérieur -qui n'était pas encore muni de ce fameux marteau !- pour justifier ces choix que je considère, que nous considérons arbitraires, autocratiques et anti-démocratiques, laissez-moi quand même vous le dire. Vous ne laissez à l'opposition que la possibilité de s'exprimer en fin de séance, après les votes, parce que vous considérez que la Commission permanente et ses 44 membres sont une vulgaire chambre d'enregistrement, un véritable fourre-tout.

J'ajouterai que nous cumulons 50 minutes de temps de parole, amendements compris, sur une série de dossiers qui sont particulièrement importants et pour un groupe qui compte quand même près de 40 élus.

Démocratie toujours concernant les questions d'actualité, qui ne sont pas des questions puisque "questions", comme disait Monsieur ONESTA, cela voudrait dire que vous êtes obligée de répondre. Donc en fait on parle, mais vous n'êtes pas obligée, vous n'êtes pas tenue de répondre.

Tout cela, c'est de la démocratie et l'esprit de concertation. Moi, je dirai démocratie à l'abri des regards.

De la même façon, vous mettez en place des assemblées non-élues pour contourner le suffrage universel, pour confisquer le débat démocratique. Alors, on avait le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional, on a maintenant l'Assemblée des Territoires, on a le Parlement de la Mer, on a l'Assemblée des femmes d'Occitanie issues de l'Observatoire régional de la Parité, on va bientôt avoir le Parlement de la Montagne et le Conseil régional des Jeunes ... Je crois qu'il ne

nous manque plus que l'Assemblée des Sages, ils ont peut-être quelque chose à nous dire, mais je ne constate qu'une chose ...

LA PRESIDENTE

On ne vous y mettra pas, Madame JAMET ! (*Rires*)

Mme JAMET

Non, je n'ai pas l'âge, merci ... (*Rires*) Vous avez toujours des remarques assez misogynes à mon égard, mais je n'en fais pas un cas personnel !

En fait, je vais vous dire, on écoute tout le monde sauf les élus et pourtant, nous sommes tout empreints de cette onction démocratique puisque nous avons été élus par le peuple.

Je relève enfin, puisque vraisemblablement votre souci majeur est de ne pas inclure le Front national, que vous avez refusé la représentation de l'opposition dans les lycées et dans les organismes extérieurs, et votre gouvernance, comme vos méthodes politiciennes ne font pas honneur, ne font pas très "République" on va dire.

Il y a des choses qu'une Présidente ne devrait pas faire !

Depuis cinq mois, vous gérez en réalité notre Collectivité à l'abri des regards des élus, des citoyens et de la presse, et pour remédier à ce vice de transparence, vous avez fait le choix d'une hyper communication qui coûte très cher aux contribuables.

Alors, il était important je crois de préciser dans quel contexte démocratique et politique a lieu notre débat d'orientations budgétaires aujourd'hui, en faisant trois constats généraux sur les orientations budgétaires. C'est donc animés de cet esprit de responsabilité que nous avons étudié ce débat d'orientations budgétaires dans la perspective d'une bonne gestion de l'argent public au profit de l'intérêt général. Mais force est de constater, que ce soit au Gouvernement comme en Région, comme Présidente ou Députée de la majorité, que ce n'est pas votre démarche.

- Premier constat : contrairement à une gestion en "bon père de famille", vous mettez encore et toujours la charrue avant les bœufs, vous présentez d'abord les dépenses que vous souhaitez engager, au lieu de projeter, de calculer précisément les recettes régionales sur lesquelles vous pouvez raisonnablement compter.

Votre démarche est budgétivore et c'est encore l'éternelle course à l'armement budgétaire dont font preuve les socialistes, toujours et chaque fois au détriment de nos compatriotes, vous en conviendrez. "Je dépense donc je suis", tel est votre credo !

Avec cette même logique, un ménage serait déjà en régime de surendettement et vous faites courir ce danger à notre Collectivité puisqu'en 2019, selon une de vos hypothèses de travail, je crois que l'on peut prévoir une capacité de désendettement qui dépassera 7 années, soit une multiplication par 3 en 8 ans. En Midi-Pyrénées, je pense qu'ils apprécieront ...

- Comment dépenser plus au lieu de dépenser moins ? C'est le second constat.

C'est un flou artistique qui émane de ce rapport, un flou gaussien d'autant plus marqué qu'il s'étend sur 120 pages. La première partie est souvent approximative et les orientations sont la plupart du temps non chiffrées, elles se bornent à dresser des constats, émettre des souhaits, mais bien évidemment et comme nous l'avions dénoncé l'an passé, ces orientations sont toutes plus prioritaires les unes que les autres, d'où le carambolage financier annoncé dès 2019.

Dans la seconde partie en revanche, c'est à grand renfort de chiffres que vous éludez le débat sur la nécessaire baisse des dépenses de fonctionnement, sur la nécessaire baisse de la fiscalité régionale, sur le nécessaire renforcement des investissements régionaux.

Ainsi, malgré la foulditude de chiffres, cette deuxième partie ne comporte pas d'étude permettant par exemple de baisser la taxe sur les certificats d'immatriculation ; aucune simulation financière n'est proposée, alors que c'est l'un des enjeux du débat. La seule information laissée à notre disposition, c'est que vous ne baisserez pas la taxe sur les cartes grises qui ont connu une hausse de 29% en Midi-Pyrénées.

Il y a des taxes qu'une Présidente ne devrait pas augmenter !

- Troisième constat : lors de l'examen de ce rapport, nous n'avons pas trouvé non plus d'économies relatives à la fusion. Alors, c'était peut-être un peu tôt l'année dernière, mais on peut quand même légitimement se demander où sont les économies qui ont justifié cette fusion.

Schémas à refaire, externalisation amplifiée, personnels nouveaux pour encadrer la fusion, etc., etc. ... Il y a des choses qu'une Présidente ne devrait pas dire !

Sans surprise vous nous présentez les mêmes orientations que l'année précédente, sans surprise nous vous présentons les mêmes critiques que l'année précédente, nous sommes dans la continuité des erreurs du passé, celles qui avaient mis à mal les finances du Languedoc-Roussillon. Et pourtant, nous votons en moyenne les deux tiers des délibérations, nous sommes, comment dire ? Dans une configuration assez constructive, une opposition constructive.

Mais je crois que les décisions que nous prenons collégalement en réunion de groupe, nous sommes obligés en notre âme et conscience de rejeter certaines délibérations inutiles et non démocratiques, comme la superposition des organismes, comme l'inefficacité du Plan BTP, qu'on ne nomme même plus "Plan Marshall" et qui ne lutte pas contre le travail détaché, contre les mesures injustes et clientélistes telles que l'attribution de l'Ordi qui n'est pas conditionnée à des distinctions sociales, ou des décisions démagogiques comme le TER à 1 euro qui, finalement, est réservé à une minorité.

C'est donc sans surprise non plus que nous réaffirmons notre souhait de voir concentrés nos moyens régionaux sur nos compétences obligatoires, gage d'économies et de clarté pour l'électeur, sans faire de politique dans les lycées, sans faire de démagogie, sans clientélisme dans les formations et sans sombrer dans le communautarisme.

Sur la seconde partie du rapport, c'est Frédéric CABROLIER qui interviendra plus particulièrement sur la situation budgétaire.

Alors, pas de surprise donc, on peut même vous reconnaître une certaine constance, celle qui consiste à augmenter au maximum les leviers fiscaux qui vous restent et celle qui consiste à augmenter sans cesse les dépenses de fonctionnement, celle qui consiste enfin à nous endetter toujours plus. Il y a des choses sur lesquelles une Présidente ne devrait pas s'entêter !

La première constance concerne le matraquage des automobilistes qui trinquent de trois façons : la carte grise augmentée de 69% en 10 ans, à la pompe avec la majoration de la TICPE à son maximum, les péages -on se demande pourquoi puisque le contribuable paie déjà trois fois- et en ville où on augmente aussi les tarifs de parking.

Alors dans notre région, justement, il se trouve que selon une étude, les déplacements domicile/travail se font de plus en plus en voiture et sont de plus en plus longs. 1,2 million d'actifs travaillent dans une autre commune que celle de leur résidence, ils représentent aujourd'hui 56%. C'est une condamnation, évidemment, de la politique en matière d'aménagement du territoire, mais ces "navetteurs" utilisent la voiture comme moyen de locomotion, non pas parce que cela leur fait plaisir mais parce qu'ils sont loin des transports en commun et des modes actifs.

C'est une partie de la population qui n'a d'autre moyen que d'utiliser la voiture quotidiennement pour aller travailler, pour faire ses courses, pour amener les enfants à l'école, pour se soigner, c'est cette population des oubliés, suburbaine et rurale, qui est particulièrement touchée par cette taxation injuste et sans cesse plus forte.

Nous pensons qu'il fallait prendre des mesures pour rendre du pouvoir d'achat aux habitants de notre région, qui d'ailleurs ont été si durement touchés sous les mandats de Nicolas SARKOZY et des François, les FILLON et HOLLANDE.

Il y a des citoyens qu'une Présidente ne devrait pas oublier !

La seconde constante, c'est que les dépenses de fonctionnement ont considérablement progressé, comme le démontrera Frédéric CABROLIER. Mais nous n'avons aucun élément chiffré fourni dans notre rapport ... (*Coups de marteau*) Merci Monsieur ONESTA.

Sans doute parce qu'il y a des choses qu'une Présidente ne veut pas dire non plus !

Alors, pour terminer, au-delà de la constante déjà identifiée sur l'augmentation importante de l'emprunt et effectivement cette explosion avec la nouvelle Occitanie ...

LA PRESIDENTE

Veillez conclure, Madame JAMET.

Mme JAMET

Oui, je conclus, j'étais en train de le dire et vous m'avez donné ou en tous cas promis une certaine mansuétude ... (*Sifflets*)

L'investissement à hauteur de 1 milliard qui ne sera plus supportable.

Je dirai pour terminer, Madame la Présidente, qu'une politique se juge à l'aune de ses résultats et cela fait maintenant 18 ans que les socialistes sont au pouvoir en Midi-Pyrénées, 12 ans en

Languedoc-Roussillon, 5 années que votre parti préside aux destinées de la France, bientôt 1 an que vous êtes à la tête de cette Région et notre Région est l'avant-dernière de France en termes de chômage, de précarité ...

LA PRESIDENTE

Merci de conclure, Madame JAMET.

Mme JAMET

Vous avez mené dans cette impasse 6 millions d'habitants.
Alors, nous ne cautionnerons évidemment pas ce DOB. Tous les débats et règlements ne font qu'obérer le quotidien de nos compatriotes, c'est-à-dire la réalité. Entre la virtualité des sondages et le décalage de certaines élites politiques et médiatiques, la situation des français ...

LA PRESIDENTE

Merci Madame JAMET, votre temps de parole est clos.

Mme JAMET

... C'est chômage, immigration, insécurité ...

LA PRESIDENTE

C'est fini Madame JAMET, c'est fini ! (*Apartés*)

La parole est à présent à Madame WERSINGER pour 1,5 minute. Merci.

(*Applaudissements*)

Mme WERSINGER

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Je vais m'exprimer sur le rapport de développement durable présenté par la Vice-présidente Agnès LANGEVINE.

Notre Collectivité se doit d'être exemplaire. Cette exemplarité passe notamment par l'introduction de critères écologiques forts dans notre commande publique, par la prise en compte des enjeux énergétiques dans nos propres bâtiments, par l'utilisation de matériaux sains et recyclés dans nos équipements de bureau, par la promotion d'une mobilité durable, renforçant les transports publics et soutenant des filières comme le biogaz, l'hydrogène.

L'exemplarité passe aussi par l'alimentation dans notre propre restauration collective, au sein de l'Hôtel de Région, mais également au sein des lycées. Il nous reste encore beaucoup à faire pour développer une alimentation bio et locale dans l'assiette des lycéennes et des lycéens.

Notre Région doit s'en emparer, d'autant plus que suite au travail de la Députée écologiste Brigitte ALLAIN, l'Assemblée nationale a voté le 23 novembre une disposition qui impose l'introduction de

40% de produits locaux ou de saison et de 20% de produits bio dans la restauration publique collective à compter du 1^{er} janvier 2020. (*Coups de marteau*)

N'attendons pas 2020 et agissons dès maintenant !

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Merci, Madame WERSINGER. Parfait respect du temps, il vous restait même encore quelques secondes !

La parole est à Monsieur ASSAF pour le groupe SRC, pour 12 minutes.

M. ASSAF

Je vous remercie, Madame la Présidente et je vais m'efforcer, à l'image de ma collègue WERSINGER, de respecter le temps de parole.

Notre session consacrée aux orientations budgétaires 2017 est fortement marquée par la préparation stratégique de l'avenir de notre territoire, avec l'élaboration conjointe et novatrice des quatre futurs Schémas régionaux :

- le Schéma de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- celui dédié à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation,
- le futur Contrat de plan de développement des formations et de l'orientation professionnelle,
- ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales.

Nous sommes d'ailleurs au cœur des compétences majeures des Régions : impulser une vision, promouvoir les ruptures en termes d'innovation et d'investissement pour préparer le futur régional. Son rôle est d'autant plus important que nous vivons une crise systémique qui fait que nous sommes entrés dans une période durable de rareté de l'argent public.

Raréfaction de la recette à un moment où le contexte économique de légère reprise nous oblige à concentrer toute notre énergie vers l'optimisation et l'utilisation des ressources publiques, vers l'innovation et l'exploitation optimale de nos politiques régionales, vers l'attention portée aux perspectives qui s'offriront à l'Occitanie, au sortir d'une crise dont la durée et la virulence ne doivent pas conduire à baisser les bras.

C'est ce à quoi vous nous invitez, Madame la Présidente.

Ces discussions d'orientations budgétaires s'inscrivent dans un contexte économique national encore hésitant, mais qui nous laisse entrevoir une évolution positive, avec des frémissements qui marquent des améliorations. Le Gouverneur de la Banque de France évoquait en ce début de mois les perspectives économiques de la Région Occitanie et, je le cite : "*le dynamisme économique, tant sur le plan entrepreneurial qu'en matière académique avec Toulouse et Montpellier, métropoles dynamiques, sont un atout pour l'ensemble de ce territoire*".

Ce dynamisme, nous l'accompagnons et nous l'anticipons avec les grands chantiers de notre Institution que je viens d'évoquer, chantiers qui posent les jalons de notre politique stratégique

régionale pour l'emploi et la croissance. C'est une construction collaborative des pactes territoriaux avec nos partenaires. Les États généraux du rail et de l'intermodalité, la 1^{ère} rencontre de l'Assemblée des Territoires, le renouvellement du Parlement de la Mer ou les 1^{ères} Assises du Tourisme et des Loisirs témoignent, par leur succès, de ce projet régional ambitieux, porté avec conviction, compris et garant des solidarités humaines et territoriales.

C'est sur cette voie que nous engagerons notre Collectivité pour construire les politiques publiques de la mandature, car devant ces constats difficiles et des recettes contraintes, nous avons le choix pour la Région : le renoncement, abandonner des politiques publiques à destination de nos concitoyens, des projets, renoncer à accompagner nos partenaires institutionnels et privés, laisser nos services publics peu à peu se dégrader ou devenir inadaptés, accepter les disparités spatiales, accepter de subir les déserts médicaux, la dévitalisation de nos villages, laisser se craqueler les riches maillages associatifs, culturels et sportifs.

Cette solution, c'est la solution de la disparition à petit feu des politiques publiques de solidarité dans la rigueur de l'austérité.

Au renoncement, nous opposons le volontarisme. Encourager, accompagner, soutenir, pour notre majorité le choix est fait !

Je lis en effet dans le rapport du DOB qui nous est proposé, la volonté de faire face, d'aborder de front les difficultés, de poursuivre le chemin de la modernisation de la Région Occitanie.

En clair, je distingue les vertus que nos concitoyens attendent de leurs élus : le courage, le civisme et le sens des responsabilités.

Ces orientations budgétaires qui nous sont présentées procèdent de cette méthode et au-delà de cet esprit. Claire FITA est entrée dans le détail des choix, des chiffres et de ces logiques à l'instant. Des choix s'imposent en ces temps difficiles, nous les assumons.

Des priorités se dégagent pour établir une hiérarchie dans nos interventions, nous les assumons aussi en toute lucidité, car ce n'est pas renier ses idées que de devoir gérer une Collectivité ; ce n'est pas renoncer que d'adapter sa ligne de conduite aux contraintes du moment.

C'est au contraire un acte de courage, un acte de responsabilité, je le disais. Il nous permet de trouver un compromis entre le réalisme de gestion qui s'impose à nous, l'efficacité de nos actions et le cap de la modernité vers laquelle nous nous devons de conduire l'Occitanie.

Sens de l'anticipation avec le souci constant de maîtrise de la dépense et recours à l'emprunt adapté confirment notre volonté d'adapter au plus juste les finances régionales.

Ce sens de la responsabilité, nous le retrouvons dans l'ensemble de ce rapport qui introduit notre débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2017.

Il s'agit certes d'un rendez-vous annuel fixé par la loi, mais qui n'a rien d'un simple échange donnant lieu à un exercice d'autosatisfaction. Encore faut-il, pour éviter cela, disposer des données exhaustives susceptibles d'éclairer nos débats, ce qui est bien le cas des rapports qui nous sont présentés et notamment dans leurs aspects prospectifs. Le sérieux de cette démarche peut être résumé en trois points :

- l'heure est à la prévision financière et budgétaire, en même temps que la mise en perspective économique jusqu'en 2019,
- l'heure est à la présentation exhaustive des données, y compris bien évidemment à l'opposition régionale, malgré la critique récurrente,
- l'heure est à l'accompagnement, au sérieux incontestable de la décision politique, contrastant avec la méthode Coué ou la technique du "doigt mouillé" et à l'aveugle.

J'en prendrai pour preuve :

- ✓ l'amplification de notre action en matière de rénovation et de construction des lycées, par exemple, à un rythme extraordinaire et d'inscription de crédits élevés. Preuve de l'effort que, bien sûr, nous ne relâcherons pas ;
- ✓ l'amplification des efforts en matière de mobilité et d'infrastructures, les États généraux du rail et de l'intermodalité. Ce fut, à cet égard, le respect de la parole politique donnée pour conforter les moyens nécessaires, pour déployer avec efficacité et anticipation un service public régional de transports ferroviaires de voyageurs, dans une perspective de développement durable ;
- ✓ l'amplification en matière d'infrastructures numériques,
- ✓ l'amplification et le rééquilibrage de nos aides pour l'aménagement du territoire.

Nous sommes engagés dans l'optimisation et l'efficacité de nos politiques.

L'effort demandé de contribution au redressement des comptes publics de notre pays, la crise et ses ravages, l'exigence d'exemplarité de gestion demandée par nos concitoyens sont autant de raisons invitant à la responsabilité, sans renoncer à l'imagination nécessaire pour permettre à l'Occitanie de tenir son rang parmi les autres Régions.

Nous avons réclamé de pouvoir disposer et percevoir les ressources adaptées aux immenses besoins qui se manifestent dans toute la Région, à l'aune de nos compétences dévolues, anciennes et nouvelles.

Vous nous proposez Madame la Présidente, dans ce projet de DOB, un exercice de réalité basé sur des hypothèses ou des alternatives réalistes, pour lesquelles doivent être arrêtées de salutaires limites. Ces limites, quelles sont-elles ?

- la maîtrise de l'endettement pour ne pas obérer l'avenir, en un mot le compromettre,
- la maîtrise des charges de fonctionnement,
- la préservation d'une capacité d'investissement pluriannuelle conséquente : près d'1 milliard par an pour la mandature.

Je laisse le soin à ma collègue Marie-Thérèse MERCIER de revenir plus en détail sur certains aspects.

C'est un cadre d'orientations budgétaires responsable, que nous assortirons de priorités nécessaires pour bâtir l'avenir et accompagner le retour à une pleine croissance.

Pour ces premiers débats de notre futur Budget 2017, toutes ces actions en faveur de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'éducation et de la jeunesse, de la transition numérique, du

développement économique, de l'investissement dans les transports publics durables, de la transition énergétique, toutes ces actions contenues dans ce projet de DOB ne manquent pas d'ambitions pour l'Occitanie. Ces grandes ambitions illustrent bien, je le crois, le champ considérable du possible, même en cette période de disette budgétaire.

J'entends sur les bancs de l'opposition s'élever des voix pour proposer d'autres dépenses, pour réinventer des programmes d'intervention économique d'un autre temps, pour suggérer des aides nouvelles à tel ou tel secteur, au gré des revendications entendues.

D'ailleurs, je suis toujours surpris que nos censeurs sur les bancs de cette Assemblée, d'un côté polémiquent avec moult florilèges de déclarations chocs contre la prétendue absence d'évaluation de l'essentiel de notre travail et sur la pertinence de nos actions politiques, et de l'autre s'empressent d'informer les porteurs de projets de leur prétendu soutien actif ... Étrange paradoxe de la part de ceux qui, ici, s'opposent pour s'opposer à la construction de cet édifice budgétaire que représente le vote des orientations budgétaires et du prochain Budget primitif.

Non, l'addition des doléances individuelles ou le corporatisme ne font pas une politique.

La gestion d'une Région exige plus de constance, de réflexion, de prise en compte de l'intérêt général avant celle des intérêts particuliers.

Deux objectifs émergent de ce document d'orientations budgétaires : la volonté de renforcer la compétitivité régionale, la volonté de développer une économie durable au service de l'emploi, au service de l'égalité des territoires, au service des femmes et des hommes de notre Région.

Nous souscrivons pleinement à ces objectifs. A ces orientations budgétaires, nous souscrivons pleinement, tant en cohérence que par les actions et les programmes poursuivis ; efforts qui devront converger pour contribuer à la création et au maintien de l'emploi, par l'accompagnement au développement des entreprises, par l'accompagnement des jeunes et des moins qualifiés, par la facilité apportée aux transitions professionnelles.

Le cadre fixé par ces orientations budgétaires 2017 reçoit l'approbation du groupe SRC.

Je voudrais, avant de conclure, rappeler l'esprit qui prévaut depuis le début de la mandature.

Madame la Présidente, vous cherchez constamment à rassembler, toujours rassembler plutôt qu'opposer ou diviser. C'est cet objectif qui vous anime pour trouver les justes équilibres sur tous les grands sujets. Avec constance, vous portez la parole de la Région.

Tous ces combats, Madame la Présidente, vous les conduisez avec fermeté, calme et rectitude. Permettez-moi de rejoindre l'écho d'une inquiétude qui a fait l'objet de nombreuses analyses journalistiques et exprime une sorte de malaise au sein de cette Assemblée.

Je veux parler du comportement et de la banalisation des propos de certains dans cette enceinte à votre égard. Je tiens, au nom de mon groupe et au-delà, je le crois, à rappeler que les comportements tendancieux et leur banalisation sont des comportements inacceptables et d'un autre âge. Vous méritez le respect de l'ensemble des membres de cette Assemblée.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Merci, Monsieur ASSAF. La parole est à Monsieur RIVENQ pour 6 minutes.

M. RIVENQ

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Dans quelques jours nous allons fêter le premier anniversaire de la mise en place de la nouvelle grande Région, désormais baptisée Région Occitanie.

Fêter un premier anniversaire est généralement un moment de joie ou de recueillement, un moment où l'on se regroupe pour faire la fête ou pour commémorer, se souvenir pour ne pas oublier.

Un moment aussi où l'on se retourne pour faire le bilan de l'année écoulée et surtout un moment où l'on dresse les perspectives pour les années à venir.

Force est de constater qu'aujourd'hui, à quelques jours de ce premier anniversaire, l'humeur n'est pas à la fête. Et pour cause, l'année écoulée ne restera pas dans les annales comme une année fondatrice ; j'y reviendrai. Pire encore, les orientations budgétaires que vous nous proposez ne prêtent guère à l'optimisme quant à l'avenir de notre Région et au rôle que jouera notre Collectivité, ou plutôt que ne jouera pas notre Collectivité dans son développement et son aménagement.

Pour bâtir un avenir solide et enthousiasmant, encore faut-il travailler collectivement.

Les débats, les idées, les débats d'idées, tout le monde doit pouvoir prendre sa place dans la définition d'un projet ambitieux pour notre Région. Or, chaque mois qui passe est l'occasion pour vous de scléroser un peu plus le débat.

En durcissant sans cesse le Règlement intérieur de notre Assemblée, vous semblez vouloir toujours plus museler vos opposants. Désormais, c'est une semaine avant nos réunions que tout doit être arrêté, avant même -nous l'avons vu cette semaine- la Conférence des Présidents de groupes, même si vous nous avez donné un peu de délai.

Je vous le redis à nouveau, Madame la Présidente, cela n'est pas acceptable.

Comme nous venons de le voir en ouverture de cette séance, nous n'avons désormais plus le droit de nous exprimer. On ne retrouve cela nulle part ailleurs. D'ailleurs, je n'ai pas validé cela en Conférence des Présidents, j'ai juste pris acte de votre décision.

Sur une dizaine d'heures que durera cette session, nous n'aurons que 35 minutes de parole sur des dossiers importants pour l'avenir de notre territoire, soit moins de 5% du temps alloué ; on n'est plus très loin d'un fonctionnement autocratique. D'ailleurs, je constate que Monsieur le Président du CESER a quasiment eu plus de temps pour intervenir et avant nous que les élus de cette Assemblée.

Permettez-moi de vous le dire une fois encore ce matin, Madame la Présidente, cela n'est pas acceptable !

Le fonctionnement démocratique et transparent de notre Institution est confisqué.

En un an, près de 94% des délibérations prises, soit 1 312 sur les 1 400 prises, l'ont été par à peine le tiers des Conseillers régionaux dans le secret de la Commission permanente, en l'absence de la presse et de nos concitoyens. Est-ce normal ? Aucune autre Région de France n'est sur un tel mode de fonctionnement.

Après le simulacre de la détermination du nom de notre Région, choisi par moins de 2% de nos concitoyens dans le cadre d'un procédé critiquable et sans débat dans cet hémicycle ; après la création de l'Assemblée des Territoires, dans laquelle aucun des représentants de l'opposition ne siège ; après les États généraux du rail qui ont, d'après vos chiffres, mobilisé à peine 4 000 personnes sur les 5,6 millions d'habitants que compte notre région et dont vous annoncerez les résultats le 14 décembre, ailleurs que devant cette Assemblée, avec vous c'est le règne des minorités agissantes et gesticulantes.

Que nous réservez-vous désormais ? Que nous réservent enfin vos annonces récentes sur les gares de la Mogère et de Manduel, sur la LGV Montpellier-Perpignan ? Nous avons le droit de savoir ! Pourquoi tant de mépris pour les élus que nous sommes, Madame la Présidente ?

De quoi avez-vous peur, ou plutôt de qui avez-vous peur ? Je n'ose croire que tout cela provient des difficultés que vous rencontrez au sein de votre majorité, où l'on s'aperçoit, Commission après Commission, que vos désaccords sont nombreux sur des dossiers majeurs.

Comment préparer sereinement l'avenir de notre belle et grande Région, face aux défis très importants qui se dressent devant nous, en occultant les vrais débats ?

Qu'il s'agisse des transports et de l'arrivée de la grande vitesse, qu'il s'agisse du développement économique et de l'adoption du Schéma, de la formation professionnelle dont nous avons compétence, de l'agriculture et de la viticulture, de l'avenir de notre littoral, de nos routes, du haut débit, de nos lycées, du tourisme, nous n'en parlons pas ! Et le débat d'orientations budgétaires de ce jour, qui montre bien les difficultés financières qui nous attendent dans les prochaines années, n'est pas à la hauteur des enjeux qu'il nous appartient pourtant de relever.

Ce n'est donc pas d'un joyeux anniversaire qu'il s'agit aujourd'hui Madame la Présidente, non ! Alors, Madame la Présidente, comme j'ai eu l'occasion de l'exprimer ici-même il y a quelques mois, notre ambition à nous, les élus de la Droite et du Centre, est de rester constructifs pour préparer l'avenir et réussir à construire ce nouveau territoire.

C'est pourquoi, je vous le redis solennellement, il est temps de construire ensemble les bases d'un véritable fonctionnement démocratique de notre Assemblée, en revoyant de fond en comble les modalités d'exercice de notre mandat dans les Assemblées plénières.

Les habitants et les acteurs de notre Région nous regardent et attendent de la transparence et de la dignité. Ne leur donnons pas ce spectacle d'une parodie de démocratie.

Une démocratie dont beaucoup dans vos rangs se réclament et pourtant, en cautionnant votre mode de fonctionnement, en validant le Règlement intérieur de notre Assemblée, ne la respectent pas.

De grâce, Madame la Présidente, osez mettre un terme à cette situation, osez préférer au compromis politicien le bon sens républicain. Il en va de la préservation de notre crédibilité.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie, Monsieur RIVENQ. Monsieur CODORNIU pour 7 minutes ...

M. CODORNIU

Je vous remercie.

Madame la Présidente,

Monsieur le Président du CESER,

Chers collègues,

Tout d'abord, veuillez excuser ma voix, j'ai dû prendre un peu mal samedi soir lors du match de la France contre la Nouvelle-Zélande ... *(Rires)*

Je voulais tout d'abord féliciter les deux Vice-présidentes, Agnès LANGEVINE et Claire FITA, pour leur présentation de deux dossiers importants et stratégiques, qui ont du contenu, du sens et correspondent tout à fait à ce que nous attendions.

Ce premier rapport sur le développement durable a pour mission de mettre en lumière nos premières actions, ainsi que de dresser un bilan de nos politiques conduites sur cette première année. Il permet aussi à nos concitoyens de comprendre ou d'expliquer nos stratégies globales dans toutes les dimensions du développement durable. Il s'agit aussi de constater, d'analyser et d'agir au quotidien pour nous, pour nos enfants et les générations futures.

Quatre Schémas verront le jour rapidement et le futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires nous permettra d'envisager les premiers enjeux locaux et alimentera les réflexions stratégiques.

Outre les données statistiques sociales qui évaluent notre Région, il y a aussi nos décisions politiques qui vont influencer ces données pour les années à venir.

Il est important de garder en mémoire que, oui, nous devons garantir l'égalité des territoires, notamment dans notre système éducatif et l'accès à l'éducation.

Nous devons favoriser les parcours d'apprentissage, poursuivre nos actions pour les lycéens à travers le dispositif "Bourse régionale de 1^{er} équipement".

Nous devons continuer, avec les dispositifs de formation pré-qualifiants, à lutter contre l'illettrisme pour réduire l'exclusion sociale.

Dans un autre domaine, en s'engageant dans une offre nouvelle de logements, la Région accompagne l'activité du bâtiment, tout en aidant les logements pour tous et les logements pour les étudiants.

Nous sommes favorables au soutien des structures d'accompagnement à la création d'entreprise relevant de l'Économie sociale et solidaire, afin d'encourager les porteurs de projets à créer ou à développer leur entreprise.

Nous devons poursuivre la mobilisation du Fonds régional d'innovation pour l'emploi destiné aux petites entreprises dans leur démarche d'adaptation aux changements climatiques.

Comme indiqué dans le rapport, l'agriculture biologique -et bien sûr la viticulture- est le modèle le plus respectueux de la démarche durable et la Région mobilise donc des dispositifs d'aide pour encourager cette filière.

Pour conclure sur ce premier rapport, nous devons préserver nos ressources naturelles.

La gestion de l'eau est un défi majeur, tant écologique qu'économique.

L'implantation de panneaux photovoltaïques et bornes électriques favorisent, comme cela a été dit par la Vice-présidente, la dynamique des territoires à énergie positive, tout en accentuant l'emploi local et le développement de la filière.

En attendant que l'éolien flottant soit une nouvelle économie durable, oui, cette Région pourrait devenir la première Région d'Europe à énergie positive.

Je ne reviendrai pas sur les perspectives financières macro-économiques, nous pouvons retenir que la faiblesse des cours du pétrole, au même titre que des taux d'intérêt exceptionnellement bas ont participé au soutien de l'attractivité économique et ont permis de relancer l'investissement.

Comme l'ensemble des économies européennes, la croissance française a bénéficié du cumul de facteurs favorables qui devraient porter la croissance française à un niveau proche de 1%.

Une baisse de 1 milliard de l'impôt sur le revenu est annoncée par le Gouvernement, les classes moyennes verront donc leur impôt baisser de 20% pour 5 millions de foyers, et d'un peu moins de 20% pour 2 millions de foyers.

Le déficit de l'État se réduit peu à peu et l'objectif de passer sous la barre des 3% des déficits publics en 2017, mes chers amis, sera respecté.

Au moment d'exprimer le regard des Radicaux de Gauche sur le DOB, nous tenions à féliciter nous aussi l'ensemble des Services de la Région, le Directeur Général des Services et l'ensemble des élus mobilisés sur tous les dossiers pour nos concitoyens.

Nous devons asseoir une cohésion des territoires qui composent notre Région en nous appuyant sur le rayonnement et l'attractivité des deux grandes Métropoles, du maillage urbain de villes moyennes, de la ruralité, de la montagne et du littoral.

Le Groupe des Radicaux de Gauche souhaite que la Région Occitanie soit le résultat d'une addition des réussites des uns et des autres, et non une lutte d'idéaux dogmatiques des uns contre les autres.

Dans ce débat, nous constatons clairement qu'aucun territoire n'est oublié ou délaissé, cela prouve que l'égalité des territoires et des citoyens est garantie. Alors, je tiens à souligner que la stratégie budgétaire doit poser le cadre d'une discipline qui soit de nature à maintenir nos marges de manœuvre en matière d'investissement -1 milliard d'euros- et de préserver notre capacité d'autofinancement, nous y veillerons.

La structure des ressources demeure identique à l'orientation budgétaire 2016, avec des compétences renforcées en matière de développement économique, en l'attente d'un fonds transitoire de 450 M€, engagement du Premier Ministre pour soutenir les actions des Régions dans ce domaine, et nous parlons là de 42 M€.

Malgré la baisse continue de la DGF, nous pouvons entrevoir sereinement les futurs transferts de compétences venant des 13 Départements. Pour maintenir cet équilibre, les fondations sont solides. Les Radicaux de Gauche prônent la continuité des politiques mises en œuvre, qui correspondent aux attentes de la population sur les quatre axes stratégiques, dont l'égalité des chances, le développement économique pour le lien social de nos territoires et le positionnement de notre Région comme 1^{ère} Région d'Europe à énergie positive.

L'égalité des chances, c'est :

- construire et réhabiliter nos lycées ... (*Coups de marteau*)
- améliorer les conditions d'études favorables à la future réussite professionnelle et sociale,
- promouvoir les formations diplômantes,
- continuer à augmenter le nombre d'apprentis,
- enfin, renforcer sur l'ensemble du territoire l'École régionale du numérique.

Soutenir les projets innovants, c'est aussi consolider l'économie sociale artisanale, soutenir fortement le Plan Littoral 21 -dont tout à l'heure je parlerai- pour l'égalité des territoires et la préservation de notre environnement.

Nous sommes donc en phase avec les objectifs pour une Région solidaire, optimiste et efficace, et c'est Christophe DELAHAYE qui poursuivra mon intervention sur le débat d'orientations budgétaires.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Merci, Monsieur CODORNIOU. La parole est à Monsieur CABROLIER pour 5 minutes.

M. CABROLIER

Madame la Présidente,

Vous pointez du doigt dans vos orientations budgétaires les incertitudes internationales, notamment la mécanique récessive issue du "Brexit" qui commencerait, selon vous, à s'enclencher au Royaume-Uni.

La vérité, c'est que la croissance pour la Grande-Bretagne est envisagée à 2% pour 2016, contre 1,3% pour la France et est encore annoncée supérieure à celle de la France pour 2017.

Non, le risque majeur qui pèse sur les finances publiques est interne, avec le refinancement de la dette française et ces 190 milliards d'euros qui doivent être levés sur les marchés financiers en 2017, avec le risque de retournement de taux.

Ce risque est tellement craint par le Gouvernement socialiste que la loi Sapin II, actuellement en discussion au Sénat, prévoit la possibilité de limiter, voire de bloquer tout retrait sur les contrats en assurance-vie pendant une période de six mois afin d'empêcher un crash obligataire suite à une remontée des taux qui affecterait évidemment les fonds en euros qui, comme vous le savez, sont avant tout constitués d'obligations d'État.

Pour les Régions, l'année 2017 verra se dérouler la mise en œuvre effective des transferts de compétences issus de la loi NOTRe. Le rôle de chef de file de la Région est réaffirmé pour le développement économique, ce qui conduit le Gouvernement à annoncer 450 M€ -vous l'avez rappelé- pour aider les Régions à assumer dès 2017 la récupération auprès des Départements de cette compétence.

Le mode de répartition retenu pour les Régions aboutit donc à une recette potentielle que vous annoncez à 42 M€ pour nous. Or, sur les 450 M€, les Régions ne toucheront qu'un acompte de 200 M€ en 2017 et le solde sera conditionné à l'augmentation des dépenses de développement économique des Régions, ce qui fait que la recette potentielle que vous annoncez devrait être bien moindre. Si l'on ajoute à cela l'allègement décidé par l'État pour 2017 de la contribution au redressement des finances publiques, qui ne profitera qu'au bloc communal, avec 1 milliard d'euros d'allègements, et que le manque à gagner sera de 40 M€ pour notre Région, on voit que l'on assiste à une forte contraction des ressources régionales pour 2017.

Une autre inquiétude concerne la dette, essentiellement héritée -il est vrai- de la Région Languedoc-Roussillon, avec une augmentation de plus de 7% du remboursement du capital de la dette observée entre 2015 et 2016, et l'impact que pourrait avoir une remontée des taux en 2017, sur un encours de dette composé à 50% de taux révisables et variables, devrait modérer votre propension au recours à l'emprunt.

On observe en parallèle une hausse des dépenses de fonctionnement, notamment des dépenses de personnel, avec une augmentation de l'effectif due :

- d'une part aux nouveaux transferts de compétences avec le début, en 2017, de la création de près de 300 postes au titre des transferts du 1^{er} janvier 2018, hausse qui n'est bien sûr pas compensée par une baisse équivalente au niveau des autres Collectivités et notamment des Départements,

- et d'autre part à l'harmonisation des conditions d'emploi des personnels, du fait des différences en matière sociale, de régime indemnitaire ou de temps de travail dans les deux anciennes Collectivités, qui entraînent mécaniquement -et c'est vous qui le dites- une hausse des dépenses de personnel pour 2017.

Contrairement à ce que vous dites page 111 et à ce qu'a dit Madame FITA tout à l'heure, il n'y a pas eu ces dernières années d'efforts importants consentis par les deux anciennes Régions pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, comme le révèle le rapport de la Cour des comptes en date du 11 octobre 2016, puisque nos deux Régions font partie des mauvais élèves avec + 8% en Languedoc-Roussillon et + 23% en Midi-Pyrénées d'augmentation des charges de fonctionnement en 2015. Ce même rapport parle d'ailleurs d'un coût total de 14 M€ lié à l'absentéisme dans l'ex-Région Midi-Pyrénées.

On le voit donc, baisse des ressources d'un côté et de l'autre côté, contrairement à ce que l'on nous a vendu lors de la fusion des Régions, hausse des dépenses de fonctionnement.

Tout cela conduit à une baisse de l'épargne brute dégagée, ce qui réduit d'autant les ressources propres disponibles pour financer l'investissement.

L'enjeu, c'est donc notre capacité à financer l'investissement qui est votre priorité, vous l'avez rappelé, dans les années à venir, avec une épargne nette en forte baisse : 329 M€ annoncés en 2019, contre 408 M€ en 2016, épargne nette qui constitue la principale ressource d'investissement des Régions. À moins de faire un pas de plus vers le fédéralisme, comme le reconnaît Monsieur RICHERT, Président de l'Association des Régions de France, en accordant une plus grande autonomie financière aux Régions, sur le modèle de ce qui se fait avec les Généralités espagnoles et les Länder allemands.

Ce nouveau modèle, nous le refusons car la France s'est justement construite contre les féodalités et pour vous paraphraser, nous sommes des adversaires résolus face à votre volonté de démanteler l'État-nation au profit de nouvelles féodalités régionales, sources de gabegie.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Merci, Monsieur CABROLIER. La parole est à Madame VINET.

Mme VINET

Merci.

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs les élus,

Le débat d'orientations budgétaires s'ouvre une fois de plus dans un contexte de réduction des ressources, avec une nouvelle baisse de la DGF que nous ne pouvons accepter sans rien faire, alors que dans le même temps nos compétences sont accrues.

La Région Occitanie, après une première année consacrée aux travaux de fusion et d'harmonisation, a cependant commencé à impulser une nouvelle dynamique au service des usagers, en tenant compte de leur avis par le biais de réunions de concertation.

Une dynamique que nous appuyons dès lors qu'elle permet de changer notre modèle économique, de conforter et développer le service public et de préserver notre environnement.

Une priorité s'impose en matière d'éducation et pour l'ensemble de la jeunesse afin de donner un avenir à celles et ceux qui feront la Région de demain. Ceci nous paraît être en bonne voie, mais doit être concrétisé.

En matière de culture, il faut une remise à plat et une approche transparente des politiques culturelles, de leur financement et de la gouvernance sur l'ensemble du territoire régional.

À noter que la culture scientifique et technique ne doit pas en être le parent pauvre.

Notre Région doit accompagner la dynamique économique de tous les territoires, en particulier avec l'économie de proximité et l'économie sociale et solidaire, pour redynamiser l'ensemble des Communes, mais également les rendre attractives pour les entreprises de taille plus importante. Nous comptons beaucoup sur les nouveaux Schémas pour ce faire et favoriser également les formations qualifiantes pour des emplois utiles et non délocalisables.

La dynamique des territoires se maintient également grâce au tissu associatif que nous devons soutenir et sécuriser, avec des dispositifs de financement sur le long terme.

D'autre part, nous demandons un fléchage plus conséquent du budget "agriculture" vers l'agriculture paysanne et biologique locale, et un renforcement de notre engagement pour l'amélioration de la qualité des produits.

Aujourd'hui, nous lançons la démarche "Région à énergie positive", il faudra y mettre des moyens importants sur le temps long pour l'efficacité énergétique des bâtiments et la production d'énergie renouvelable.

Notre réponse à la crise climatique passera par cette ambition, sans oublier la préservation de notre environnement, en particulier de notre littoral et des richesses marines.

Enfin, pour chacune de nos décisions, nous devons intégrer des critères exigeants, critères simples et vérifiables, qui n'ont pas vocation à complexifier la prise de décision, mais à la rendre cohérente avec les valeurs que nous portons.

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Merci, Madame VINET. La parole est à Monsieur BOURGI.

M. BOURGI

Madame la Présidente,

Monsieur le Président du CESER,

Chers collègues,

Je vais revenir sur le rapport du développement durable car, comme vous le savez, depuis 2011 ce rapport est une obligation pour les Collectivités de plus de 50 000 habitants.

Il nous permet de mesurer collectivement la part que nous prenons pour rendre nos sociétés plus justes, plus responsables et plus vertueuses.

Comme l'a rappelé tout à l'heure notre collègue Vice-présidente Agnès LANGEVINE, s'il s'agit du sixième rapport produit par les deux anciennes Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, il s'agit surtout du premier rapport de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

L'examen de ce rapport permet de mesurer combien l'adage "penser global et agir local" prend tout son sens. En effet, l'action régionale joue un rôle essentiel pour entraîner, orienter et amplifier les dynamiques locales, que ce soient celles des Collectivités locales, celles des associations, celles des citoyens et des citoyennes.

En donnant aux Régions le rôle de chef de file en matière d'aménagement et de développement durable du territoire, de protection de la biodiversité, du suivi du climat, de la qualité de l'air et de l'énergie, du développement économique, des transports et de la recherche, la loi nous a donné les moyens de jouer un rôle essentiel, car elle nous permet d'agir sur les trois piliers du développement durable : l'environnement, le social et l'économie.

Un an après la COP 21 qui a été ponctuée par l'accord de Paris et alors que s'achève la COP 22 de Marrakech, le constat sur l'état de la planète reste alarmiste et inquiétant.

La question du réchauffement climatique est plus prégnante que jamais et le climat reste un enjeu essentiel car, à travers lui, on mesure les conséquences de notre modèle économique et de nos modes de vie.

L'évolution du climat fait peser sur la biodiversité des évolutions irréversibles, elle pourrait avoir des effets sur la ressource en eau tels que certaines régions du monde en déficit verraient des mouvements de population importants. Si le constat est grave, les capacités d'adaptation de l'être humain doivent nous permettre de rendre ces évolutions positives.

Pour cela, nous devons mettre toutes nos politiques publiques au service d'un développement raisonnable et responsable, juste et vertueux.

Des raisons objectives de croire au changement des mentalités et des usages existent.

Les résultats concrets et quantifiables que nous enregistrons sont des encouragements pour notre Région à poursuivre son engagement en matière de développement durable, car notre Région joue son rôle de moteur dans ce domaine-là.

Dès votre prise de fonctions, Madame la Présidente, vous annonciez clairement votre volontarisme sur ces questions. En voulant faire de notre Région la 1^{ère} Région à énergie positive d'Europe d'ici 2050, vous nous avez fixé un objectif à la fois audacieux et ambitieux. Une Région à énergie positive, c'est-à-dire une Région où les besoins énergétiques sont couverts à 100% par des énergies renouvelables. L'ambition est élevée, cela prendra du temps, mais c'est comme cela que nous gagnerons le défi du climat.

Encourager la modification des comportements individuels et collectifs, soutenir la maîtrise des consommations énergétiques, favoriser l'efficacité énergétique des bâtiments, agir pour la structuration des filières d'énergie renouvelable, mobiliser les territoires et les citoyens, développer l'offre de transport durable pour tous et partout, autant d'objectifs aussi volontaristes que

réalisables car ils s'appuient sur un certain nombre d'actions concrètes, comme nous le démontre le rapport de développement durable.

En effet, à travers nos politiques territoriales coordonnées au service de tous les territoires, mobilisant les fonds européens, ceux de l'État, les crédits territoriaux, régionaux, et s'exprimant à travers les appels d'offres, les Contrats territoriaux, les Contrats de ville, les Contrats de plan État-Région ou encore nos Parcs naturels ou nos Grands sites, nous agissons au quotidien pour nos concitoyens et au service de nos territoires. Quelques exemples :

- Sur le plan économique :

- la poursuite du Plan Bio 2014-2020, le soutien à l'agriculture biologique, le Plan d'installation et de transmission d'exploitations agricoles,
- le soutien à la YESS Académie et au salon COVENTIS, la création du Fonds d'innovation sociale,
- le raccordement au très haut débit des Parcs régionaux d'activité économique (PRAE),
- l'installation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques et d'ombrières photovoltaïques.

- Sur le plan de la transition énergétique et écologique :

- le développement des filières bois, photovoltaïque, hydrogène et éolien flottant dans l'Aude, à Gruissan et à Leucate,
- l'extension de l'éco-chèque logement pour la rénovation des habitations à la Région Languedoc-Roussillon et le soutien de la Région aux travaux de rénovation thermique des bâtiments publics,
- le soutien aux ressourceries et recycleries,
- le soutien au pastoralisme et à la bonne gestion des forêts,
- les États généraux du rail et de la mobilité dont nous connaissons les conclusions et les préconisations le 14 décembre prochain.

- Sur le plan social, je veux saluer et souligner :

- La mobilisation en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap ; j'en veux pour preuve les aides publiques en faveur de l'accessibilité des bâtiments publics accordées par l'ancienne Région Midi-Pyrénées. Citons également l'action en faveur de l'inclusion culturelle des personnes en situation de handicap à travers le festival Ardessens mis en œuvre par l'ancienne Région Languedoc-Roussillon.

Les expertises et les expériences sont nombreuses, le succès de l'appel à projets lancé récemment sur le handicap, avec les acteurs et les associations, témoigne de la pertinence de celui-ci. Les rencontres régionales qui auront lieu le 1^{er} décembre à Toulouse sur la question du handicap permettront de le mesurer.

- Dans un autre domaine, la poursuite de nos politiques publiques en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Ceci concerne aussi bien la politique RH de notre

Collectivité en matière de recrutement, de formation, de promotion et de rémunération, mais également le soutien que nous apportons aux associations féministes, celles qui font de la prévention et de l'accompagnement des victimes de violences conjugales ; celles qui agissent en faveur de l'égalité professionnelle et je veux citer l'exemple original dans notre Région de l'Observatoire de l'égalité femme/homme dans le domaine culturel.

Je veux aussi citer les associations qui font de l'information et de l'accompagnement en matière de sexualité et de contraception. Leur rôle est d'autant plus précieux et nécessaire que certains leaders politiques nationaux n'ont eu de cesse récemment de remettre en cause les acquis et les droits des femmes, notamment en matière d'avortement.

(Applaudissements)

Simone de BEAUVOIR disait, dans un livre testament ... (*Coups de marteau*) : "N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilants votre vie durant".

En Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, nous exerçons ce devoir de vigilance qu'appelait de ses vœux Simone de BEAUVOIR. Ici, dans la majorité régionale, il y a autant d'élus que de sentinelles, que de gardiens et que d'artisans engagés en faveur des femmes.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Merci, Monsieur BOURGI. La parole est à Monsieur BRIAND pour 9 minutes.

M. BRIAND

Madame la Présidente,

Au préalable, puisque même si nous n'avons pas assisté à votre monologue introductif, nous l'avons écouté, je voudrais juste avoir une pensée -puisque vous ne l'avez pas eue- pour Danièle DAMIN qui nous a quittés très récemment et qui, pendant 18 ans, a siégé sur les bancs du Conseil régional en y consacrant, comme pourraient en témoigner tous ceux qui la connaissent, toute son énergie et tout son amour de la chose publique.

LA PRESIDENTE

Monsieur le Conseiller régional, vous savez très bien que j'ai adressé un mot personnel à la famille de Madame DAMIN, j'ai également adressé des condoléances publiques au nom de l'Institution régionale et j'ai, à cette occasion, rappelé et respecté l'investissement de Madame DAMIN sur les précédents mandats et de façon plus globale sur la région toulousaine.

M. BRIAND

Il me semblait nécessaire cependant aujourd'hui, au moment où notre Assemblée se réunit, d'avoir cette expression.

Pour en revenir à l'ordre du jour, celui du rapport de développement durable, celui du rapport d'orientations budgétaires et de la délibération sur la TICPE, je ne pourrai que faire le parallèle et la synthèse, au bout d'un an, avec les interventions qui ont été les nôtres l'année dernière.

Sur le rapport de développement durable, je ne reviendrai pas sur ce rapport long, complexe évidemment puisqu'il balaye l'ensemble des politiques régionales et qui, à l'évidence, manque d'une certaine lisibilité pour pouvoir apprécier la réalité de ce qui est fait dans notre Région.

Mais simplement dire que j'ai été frappé tout à l'heure par l'observation de Madame LANGEVINE qui, en prenant deux exemples, met en évidence la contradiction qu'il y a dans ce rapport : lorsque le nombre d'apprentis baisse, c'est la faute du contexte économique, lorsque les crédits augmentent, c'est la marque de la volonté régionale.

Je crois que dans ce rapport, ceux qui auront pris la peine de le lire se rendront compte qu'effectivement les indicateurs, tels qu'ils sont exprimés, sont des indicateurs qui ne sont pas efficaces et qui ne permettent pas d'apprécier la réalité de la politique de développement durable.

Il faut redéfinir tous ces indicateurs pour qu'ils soient des outils d'évaluation.

Mais c'est vrai que l'évaluation, si vous en parlez un peu, vous avez du mal à véritablement la mettre en œuvre et à l'utiliser comme un élément d'appréciation et d'harmonisation des politiques régionales. Et tout particulièrement à la lecture du rapport d'orientations budgétaires, on ne trouve là non plus, depuis un an, pas d'avancée significative sur l'évaluation.

Le rapport du CESER évoque cette nécessité et semble trouver des promesses dans l'expression de l'Exécutif régional ; pour notre part, nous ne voyons strictement aucune avancée réelle dans la mise en œuvre d'une politique d'évaluation qui est la seule de nature à permettre à notre Institution de redéfinir l'ensemble de ses politiques régionales, avec l'objectif de lutter contre les deux fléaux qu'a rappelés le Président du CESER et qui effectivement frappent notre région : la pauvreté et le chômage.

Le rapport d'orientations budgétaires égrène les politiques régionales, il en évoque longuement les justifications et bien sûr, à chaque politique une justification peut être trouvée.

Mais ce qui manque, nous l'avons dit et nous le redisons, c'est l'expression de priorités.

Madame FITA a évoqué les quatre priorités qui structurent le rapport : l'égalité des chances et l'accès à l'emploi, le développement de l'activité économique, l'égalité territoriale et le renforcement du lien social.

Nous considérons pour notre part qu'il n'y a qu'une priorité : celle du développement économique, car il n'y a pas et il ne pourra pas y avoir d'égalité des chances et d'accès à l'emploi sans qu'il y ait de véritables progrès sur le développement économique de notre région et la création de richesses. Il n'y a pas et il ne peut pas y avoir d'égalité territoriale sans que soit créée la valeur nécessaire au travers du développement économique et de la création de richesses.

Il ne peut pas y avoir de renforcement de lien social lorsque tant de nos concitoyens sont exclus du marché de l'emploi, lorsque tant de nos concitoyens sont parqués dans des actions de formation qui ne débouchent pas véritablement sur des perspectives réelles d'emploi.

Oui, nous l'affirmons, il y a une priorité pour notre Région, c'est le développement économique et c'est la création de richesses, sans lesquels l'ensemble des politiques publiques sont vouées à l'échec. Et c'est probablement en ayant cette capacité à affirmer cette priorité absolue que nous pourrions alors passer toutes les politiques régionales dans une logique d'évaluation pour savoir si, oui ou non, elles contribuent efficacement à cette priorité sans laquelle les autres ne sont que des discours ; des discours qui satisfont la majorité régionale, mais qui ne répondent pas aux objectifs essentiels de création de richesses, de création d'emplois, de lutte contre les inégalités, pour faire en sorte de faire baisser effectivement et concrètement la pauvreté et le chômage dans notre région.

Nous avons également évoqué l'année dernière notre souhait de pouvoir disposer des outils prospectifs qui permettraient de savoir où va la Région. Ce rapport esquisse quelques éléments d'analyse prospective, en réalité essentiellement sur la dette.

Mais sur l'évolution des dépenses de fonctionnement, aucune indication prospective n'est réellement donnée.

Sur l'évolution globale des politiques régionales, peu de chiffres sont communiqués, qui permettraient de mettre en relation l'évolution de notre budget avec l'ODEDEL, que vous citez vous-même dans ce rapport et qui a été instauré par le Gouvernement dont vous faisiez partie et que vous soutenez, l'objectif d'évolution des dépenses des Collectivités locales. 0,8% d'évolution, c'est l'objectif fixé par le Gouvernement que vous soutenez pour l'évolution des dépenses de fonctionnement -hors dette- des Régions.

Qu'en est-il de la stratégie que vous proposez aujourd'hui ? Nous ne pouvons pas l'apprécier au regard de l'absence d'éléments prospectifs communiqués.

Vous évoquez la nécessité de préserver l'épargne. Bien sûr qu'il faut préserver l'épargne, chacun en est conscient.

Vous considérez qu'il est nécessaire de renforcer la capacité d'investissement. C'est évidemment une priorité à laquelle nous ne pouvons que souscrire car elle permet d'accompagner le développement des territoires et de répondre à l'objectif de développement économique.

Mais aujourd'hui, ce que nous constatons, c'est que dans le rapport d'orientations budgétaires, vous prenez acte d'une baisse de l'épargne nette de près de 100 M€, 99 M€ exactement, et vous tentez de justifier cette baisse de l'épargne par l'augmentation de l'emprunt pour financer ces investissements. Si tel était le cas, nous pourrions y souscrire.

Mais en réalité, lorsque l'on regarde les chiffres très simplement, les quelques rares chiffres prospectifs qui sont livrés à cette Assemblée, on constate que sur les 99 M€ de baisse de l'épargne, 53 M€ sont dus à l'évolution des dépenses de fonctionnement, à l'évolution négative du solde initial du budget, qui fait que la moitié de cette baisse, ce n'est pas l'effort d'investissement, c'est bien la non-maîtrise des dépenses de fonctionnement et la non-maîtrise de cette épargne.

Deuxième démonstration d'ailleurs, puisque vous indiquez que le recours à l'emprunt -930 M€ sur la période- vient en soutien de cette politique d'investissement forte. Oui, en partie, mais en partie

seulement. Sur les trois exercices qui sont évoqués, l'augmentation de l'investissement c'est 600 M€ de plus sur 3 ans, l'augmentation de l'emprunt c'est 930 M€

C'est la démonstration qu'en vérité, le recours à l'emprunt ne devient plus nécessaire à la politique d'investissement, mais vient combler la dérive des dépenses de fonctionnement que vous n'êtes pas en capacité de maîtriser. Et si vous n'êtes pas en capacité de la maîtriser, c'est tout simplement parce que vous n'avez pas, dans la redéfinition des politiques publiques, la volonté de mettre en œuvre une véritable évaluation de ces politiques qui permettrait, dans le contexte particulier qui est celui des Régions et des Collectivités, de faire en sorte d'avoir une réelle adéquation entre les priorités.

Pour terminer, Madame la Présidente, mes chers collègues, nous ne pouvons pas aujourd'hui aborder les prochaines années sans avoir la capacité et le courage de définir des priorités qui se conjuguent au singulier.

La priorité des priorités c'est le développement économique, la priorité des priorités c'est la création de richesses, la création d'emplois pour résoudre les difficultés auxquelles nous sommes confrontés ; des difficultés que nos compatriotes vivent au quotidien et que nous devons affronter clairement, en ayant le courage de dire que certaines politiques, même si elles sont justifiées, même si elles sont importantes, ne sont pas prioritaires mais secondaires, en faisant des choix.

Ce sont ces choix seuls qui nous permettront de relever les défis de notre Région.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. La parole est à Monsieur DELAHAYE pour 8 minutes.

M. DELAHAYE

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de donner et de partager les grands principes qui fondent l'action d'une Collectivité pour les années à venir. Je tiens à souligner, encore une fois, le travail de l'ensemble des agents ayant permis que ce débat se tienne autour d'un document d'une très grande qualité.

Au-delà du trait que nous allons tirer financièrement pour l'année écoulée et de l'orientation que nous allons prendre pour l'année à venir, vous me permettrez de regarder la ligne d'horizon du budget de la Région.

Notre autonomie fiscale et financière va de plus en plus dépendre des décisions que le Gouvernement va prendre dans les semaines à venir. Est-il sage de penser qu'avant la fin de ce mandat, les Régions seront autonomes financièrement et/ou fiscalement ?

La proposition actuelle du Gouvernement est de substituer la DGF des Régions par une fraction des produits de la TVA. Cette solution d'autonomie financière permet de dynamiser en période de

croissance l'évolution de nos ressources. Cependant, l'instauration de ce mécanisme ne nous permet plus d'envisager l'autonomie fiscale. Le débat peut s'ouvrir sur cette évolution.

C'est d'abord une question d'ordre national, dont les impacts affectent d'abord la consommation des ménages et touchent toutes les catégories de français sans discernement, mais améliorent la compétitivité des entreprises face aux produits importés, mais aussi à l'exportation.

Le débat doit s'articuler pas uniquement sur le taux, mais aussi sur son assiette.

Notre groupe est favorable à l'augmentation du volume d'emprunt, tout en fixant des objectifs de gestion et de fléchage des nouvelles enveloppes d'investissement liées à cette augmentation de ressources. Le choix de la majorité de recourir à l'emprunt doit être raisonnable sur la période, tout en stabilisant l'épargne brute. Notre groupe souhaite que ce pacte d'investissement soit accompagné d'un pacte de gestion. Ce pacte de gestion doit garantir en fin de mandat que notre Collectivité obtienne une épargne de gestion d'au moins 25% et une épargne nette de 20%.

Cette exigence est indispensable à la crédibilité de cette nouvelle politique d'investissement.

Les nouvelles enveloppes d'investissement doivent donc faire l'objet d'une orientation précise vers des investissements productifs et liés à l'aménagement du territoire. Il me semble donc essentiel dès aujourd'hui de les identifier clairement.

Notre groupe propose plusieurs pistes d'orientations :

- Vers le transport ferroviaire en soutenant la construction de la LGV dans les meilleurs délais, choix indispensable pour développer notre grande région et ainsi limiter le recours à d'autres modes de transport moins respectueux de notre environnement tels que le transport aérien ou le transport routier.
- Vers les énergies renouvelables en soutenant notamment les projets de méthanisation, de recherche et de production de l'énergie hydrogène, ainsi qu'un soutien plus actif au bénéficiaire de la filière bois. Le choix de ce type de productions énergétiques doit s'accompagner d'un plan de sécurisation de la fourniture énergétique à moindre coût pour les citoyens, les entreprises et les institutions, dont notre Collectivité pourrait être à l'initiative.
- Vers une politique pour la montagne et pour la mer, plus particulièrement les ports de commerce et de plaisance, en lien avec le Plan Littoral 21.
- Vers l'aide aux Collectivités territoriales dans le domaine du numérique, ainsi que dans l'ingénierie ou en tant que maître d'ouvrage associé et partenaire afin de développer les équipements structurants pour notre territoire.
- Enfin, en direction du domaine de l'eau et de la préservation de cette ressource, tant en quantité qu'en qualité, dans le domaine de la consommation humaine, l'agriculture et la production de l'énergie.

Madame la Présidente, en tant que Président de la Commission des Sports, je souhaite un maintien de notre effort en direction de ce sujet et porter une attention particulière aux hommes et aux femmes qui font vivre et nous font partager cette passion.

Alors que la loi NOTRe en a fait une compétence partagée, je souhaite que la Région accorde tout au long de cette mandature une attention toute particulière au monde sportif.

Tout le monde connaît et reconnaît les vertus du sport en termes de développement personnel, d'insertion sociale et de partage de valeurs universelles. 48% des français pratiquent d'ailleurs une activité sportive et les deux tiers ont une licence sportive.

Par son climat, sa géographie -mer et montagne-, sa culture, la Région Occitanie dispose de tous les atouts nécessaires pour devenir une terre d'accueil des plus grands événements sportifs.

Le territoire régional est bien équipé, mais la plupart des équipements sont vieillissants et plus vraiment adaptés à la pratique sportive actuelle.

Le groupe des Radicaux de Gauche souhaite vous faire cette première proposition, parmi tant d'autres, adressée au Vice-président en charge du sport, Kamel CHIBLI, d'un Schéma directeur régional établissant un état des lieux global de l'équipement sportif régional.

Pour conclure, cette nouvelle mandature, après une année de fusion, doit être au service d'une politique ambitieuse, progressiste pour notre Région, ambitieuse économiquement, ambitieuse pour l'emploi, ambitieuse pour le développement durable, pour le tourisme, la culture et bien sûr pour le sport.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. La parole est à Monsieur SANCHEZ pour 5 minutes.

M. SANCHEZ

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Ce rapport d'orientations budgétaires, qui manque de transparence, met tout de même en lumière incompétences, amateurismes, nationaux comme régionaux, et traduit aussi un trait que l'on ne connaissait pas encore à votre majorité : l'humour ... *(Exclamations)* Trait plutôt grave lorsqu'il s'agit d'argent public.

Tout d'abord, la fusion des Régions. Décidée à la hâte par votre Gouvernement sur un coin de table, pour éviter que le Languedoc-Roussillon ne soit dirigé par le Front National arrivé nettement en tête dans cet ex-Région il y a un an, rappelons-le cette réforme devait nous faire faire des économies, c'était même le but affiché. Un an plus tard, il n'en est rien !

Pire : vous portez atteinte au principe d'égalité des territoires avec, on le voit dans quasiment chaque Commission thématique, des dispositifs régionaux qui n'ont pas été harmonisés un an après votre victoire, preuve que cette réforme des Régions était une folie, non-préparée et basée sur aucune vision d'ensemble. Une grande improvisation qui nous coûte cher aujourd'hui ; je reviendrai sur ce point en fin d'exposé.

Au niveau des ressources, vous vous plaignez de la baisse de la DGF "part forfaitaire" qui est en cumulé de 300 M€ sur 2014-2017, de la baisse de la DGF "part péréquation" de 48 M€ sur 2013-2016. On a là l'impression d'assister à un dédoublement de la personnalité, voire à une schizophrénie de la majorité régionale, car ces baisses de dotations, ce n'est pas "la faute à pas de chance", c'est le Gouvernement auquel vous apparteniez toutes les deux, vous et votre 1^{ère} Vice-présidente, qui en a décidé.

Vous avez laissé le Gouvernement planifier la mise à sac financière de notre Région et vous trouvez le moyen de vous en plaindre aujourd'hui ... Un beau travail d'équilibriste qui marchera chez tous ceux qui ont la mémoire courte, ils sont de moins en moins nombreux !

Mais on retrouve aussi vos talents d'équilibriste dans le volet "dépenses".

Avec un temps de parole de 5 minutes, je ne prendrai qu'un exemple, celui des dépenses de personnel : elles passent de 247,5 M€ en 2013 à 263,9 M€ en 2015.

Vous ne nous dites pas à combien nous en sommes au 31 octobre 2016, mais cela doit être si alarmant que vous vous dédouanez déjà et chargez là aussi votre propre Gouvernement en accusant, je cite : *"les récentes mesures gouvernementales qui vont impacter les dépenses de personnel à la hausse : la mise en œuvre du PPCR, la revalorisation du point d'indice, la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions et sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel"*.

Eh oui, en redescendant de vos piédestaux, Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, en mettant les mains dans le cambouis sans trop vous salir, vous comprenez sans doute enfin qu'il aurait été bien que le Gouvernement compense financièrement les hausses de dépenses de personnel qu'il impose aux Collectivités sans leur demander leur avis, saignant nombre de Communes de petite taille qui doivent rogner dans des dépenses essentielles de fonctionnement, mais aussi sur les budgets culturels ou associatifs pour payer ces hausses qu'elles n'ont pas décidées, alors même que l'État baisse les dotations aux Collectivités dans le même temps.

Il est vrai qu'il est nettement plus important de payer pour l'aide médicale d'État, l'accueil, l'hébergement des clandestins et j'en passe ... (*Exclamations*)

Mais nul doute que lorsque votre 1^{ère} Vice-présidente sera Présidente de la République, les choses changeront !

LA PRESIDENTE

S'il vous plaît, pas d'attaque ad hominem Monsieur SANCHEZ. Si vous voulez être respecté, soyez respectable, cela changera !

M. SANCHEZ

Je termine.

LA PRESIDENTE

Je parle quand je veux et vous terminez quand je le souhaite, Monsieur SANCHEZ.

M. SANCHEZ

La fusion des Régions devait nous faire faire des économies. On constate que parallèlement, vous aggravez encore l'encours de la dette de 5 à 30 M€ en un an. On pourrait considérer que ce n'est pas grave car l'investissement est essentiel pour notre Région, mais vous nous indiquez page 120 -c'est vous qui l'indiquez- que la dette va encore croître de 66% d'ici la fin de votre mandat.

Madame la Présidente, vous êtes une femme trop sérieuse pour que je puisse croire que vous avez rédigé ou même lu ce rapport ... (*Protestations*)

Au 28 novembre, page 93, vous nous indiquez ne pas savoir, à 25 M€ près, quel sera l'encours de la dette au 31 décembre 2016, dans un mois. Je cite votre rapport : "*le capital restant dû au 31 décembre 2016 pourrait être compris entre 1 525 et 1 550 M€*".

25 M€ de différence pour un chômeur d'Occitanie, pour un agriculteur de Lozère ou du Gers, un pêcheur de Sète ou un employé de Montpellier ou Toulouse, c'est beaucoup Madame la Présidente !

À la lecture de ces pages, comment nos concitoyens pourraient-ils vous faire confiance pour nous emmener vers les 12 prochains mois ? Vous qui donnez sans cesse des leçons de gestion à Marine LE PEN, mais qui ne savez même pas à un mois estimer l'encours de votre propre dette à 25 M€ près, peut-être parce que les Présidents successifs de notre Région, vos amis, ont eu la bêtise d'assumer et souscrire des emprunts à taux variables qui représentent aujourd'hui plus de 50% de l'encours de la dette ...

LA PRESIDENTE

C'est faux !

M. SANCHEZ

Là aussi, quelle irresponsabilité, quelle incompétence et quel amateurisme !

LA PRESIDENTE

C'est faux ! C'est vous qui faites preuve d'incompétence. En plus, ce n'est pas de l'incompétence, c'est du mensonge.

M. SANCHEZ

Heureusement, vous nous rassurez page 94 en nous expliquant sur toute une page oh combien l'encours de la dette est sain. Nous ne connaissions pas vos talents d'humoriste, nous voici servis ... Qu'est-ce que ce serait si l'encours de la dette n'était pas sain !

Notre Région est endettée à 80% en 2015, selon les données partielles que vous voulez bien communiquer, soit deux fois plus que la Normandie.

Ce qui est le plus frappant dans votre rapport d'orientations budgétaires, c'est que nous n'y voyons aucun plan pluriannuel d'investissement digne de ce nom. On ne sait pas ce que vous allez faire, peut-être parce que vous ne le savez pas vous-même. Quand on voit qu'au bout d'un an de mandat vous n'avez toujours pas harmonisé les dispositifs régionaux, mais qu'est-ce que vos élus font de leurs journées ?... (*Protestations*)

Quand le dispositif "Grands sites" sera-t-il harmonisé ? Quand les Grands sites seront-ils choisis ?... (*Coups de marteau*)

Vous délaissiez aujourd'hui les acteurs du tourisme en Languedoc-Roussillon.

Quand les aides aux centres-bourgs seront-elles harmonisées ?

Vous délaissiez aujourd'hui les centres-bourgs de Languedoc-Roussillon.

Quand les aides aux entreprises seront-elles harmonisées ?

Vous délaissiez aujourd'hui les petites entreprises de Languedoc-Roussillon.

Avec des élus sérieux, cette harmonisation aurait dû être faite en 6 ou 9 mois, pas en 2 ans.

Dans les couloirs du Conseil régional et j'en termine ...

LA PRESIDENTE

Nous sommes la Région la plus avancée en matière d'harmonisation des politiques, c'est 2 000 entreprises aidées, je ne vous laisserai pas dire des mensonges !

M. SANCHEZ

À Montpellier, les fonctionnaires sont dépités par votre non-soutien à leur ex-Région et en Commission, même vos propres élus concèdent que trop peu de rapports concernent les acteurs économiques et les communes de l'ex-Languedoc-Roussillon.

LA PRESIDENTE

Pendant que vous ne faites que de la gesticulation, nous agissons, mes services et mes élus travaillent, Monsieur, contrairement à vous qui n'êtes que diffamation !

(*Applaudissements*)

M. SANCHEZ

(*Applaudissements ininterrompus pendant l'intervention de Mr SANCHEZ*)

Votre première année restera celle du gâchis, du sectarisme, du sacrifice de l'ex-Languedoc-Roussillon, les prochaines années s'annoncent celles du grand gaspillage et de la poursuite de l'improvisation. Nous sommes prêts, Madame, à vous conseiller gracieusement pour éviter tout cela, sans sectarisme, avec à cœur la réussite de notre Région et prêts à vous donner des cours

d'ouverture d'esprit, d'ouverture à l'autre et notamment aux habitants et aux élus de l'ex-Languedoc-Roussillon ... (*Protestations*)

Il ne suffit pas, Madame, de se faire prendre en photo à travers la région pour être une bonne Présidente, il faut agir, accélérer le rythme ... (*Micro coupé*)

LA PRESIDENTE

Votre temps de parole est terminé Monsieur SANCHEZ et une fois de plus, vos propos sont insultants, hystériques, excessifs ... (*Exclamations - Protestations*)

(Applaudissements ininterrompus pendant l'intervention de Mme la Présidente)

Mais bien sûr Monsieur SANCHEZ, c'est lamentable ! Vous ne savez pas être dans une opposition constructive, vous n'êtes que dans la diffamation, dans l'insulte et vous en êtes ravi ! Les habitants de Beaucaire ont honte de vous, ils ont honte ... Vous faites honte à la République !

M. SANCHEZ

60% au 1^{er} tour des Régionales !

LA PRESIDENTE

Je ne vous donne pas la parole. (*Huées - Applaudissements ininterrompus*)

Monsieur SANCHEZ, je vous suggère d'attendre votre réélection, vous allez voir le score que vous allez faire ! Parce que vous n'êtes que dans la communication, vous n'agissez pas, vous n'êtes que dans l'insulte. Vous donnez une image lamentable ... Non, vous devriez avoir un peu de réflexion sur votre attitude. Votre impertinence frôle la vulgarité. C'est un comportement vulgaire que vous avez, Monsieur SANCHEZ ... Vulgaire, je le dis bien ! Vulgaire pour la démocratie, vulgaire pour la République !

Nous en venons au prochain orateur qui, je pense, sera dans la mesure, dans l'objectivité et non dans le dénigrement et le mensonge ... (*Rires - Exclamations*)

Monsieur CASES pour 3 minutes ...

M. CASES

Merci, Madame la Présidente.

Juste un petit mot parce que ce genre de débat ... Je rappelle simplement que je suis membre du Secours populaire et qu'à Hayange, vous ne nous coupez pas les subventions, vous nous expulsez.

(Applaudissements)

M. SELLIN

Fascistes !

M. CASES

Je suis intervenu plusieurs fois, au nom de notre groupe Nouveau Monde en Commun, pour dénoncer fermement le désengagement de l'État vis-à-vis des Collectivités territoriales.

Celui-ci hypothèque sérieusement, dangereusement toute idée de changement économique progressiste et fait peser sur les ménages des classes populaires et moyennes le poids de ces mesures restrictives. En effet, cette amputation -c'est-à-dire un manque à gagner cumulé sur la période 2014-2016 de 300 M€- a des conséquences directes sur les besoins des populations.

Pour citer quelques exemples non exhaustifs : les lycées et leurs personnels, les acteurs de la culture, le milieu associatif sont de plus en plus en difficulté pour assurer leurs missions sur leurs territoires. Cette situation a pour conséquence d'accentuer le sentiment d'abandon et ouvre la voie à des raccourcis politiques dommageables pour la démocratie.

Nous mesurons bien les avancées que nous avons obtenues au sein de notre majorité électorale, mais nous mesurons aussi tout le chemin qu'il nous reste à parcourir pour créer toutes les conditions pour établir l'équilibre entre les besoins de nos territoires, des citoyennes et citoyens et leurs nécessaires financements. Il est de plus en plus complexe de construire un budget avec de telles contraintes, avec de tels transferts supplémentaires de compétences non compensés intégralement. La mise en place de la TICPE ne résout pas équitablement cette situation et l'augmentation de son taux pèse comme une épée de Damoclès sur les plus démunis.

La piste explorée par le Premier Ministre lors du Congrès des Régions de France sur la possibilité du financement par la TVA de celles-ci soulève aussi des interrogations et, pour un certain nombre d'entre nous, de réelles inquiétudes. L'aide aux Régions ne serait ainsi plus financée, pour une part importante, que par l'impôt le plus injuste pour le consommateur.

De plus, cela laisse sous-entendre qu'il n'y a pas d'autres moyens, que l'argent n'existe plus et que les actifs financiers sont exonérés de toutes contraintes.

Au lendemain de la journée mondiale de la Banque alimentaire, il y a un décalage indécent qu'il nous faut combattre pour redonner un réel espoir aux populations les plus impactées par les politiques "austéritaires". Nous avons besoin d'un véritable débat approfondi sur le financement des Collectivités territoriales, pour ouvrir ensemble des perspectives de progrès sans pour autant, Madame la Présidente, renier nos convictions. Merci.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie, Monsieur CASES. La parole est à Madame MERCIER pour 6 minutes.

Mme MERCIER

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Je suis ravie, ou je dirai j'étais ravie de pouvoir m'exprimer sur ce projet d'orientations budgétaires et je souhaite vous donner mon appréciation sur les grands équilibres financiers -sur lesquels j'ai entendu beaucoup de bêtises- que vous nous présentez jusqu'en 2019.

Permettez-moi dans un premier temps d'insister sur ce qui vient d'être dit et de saluer la vision stratégique et la clarté des axes prioritaires qui viennent d'être énoncés dans ce document, et notamment les priorités sur l'emploi -moi, j'ai bien entendu, il y a bien une priorité, c'est l'emploi-, l'égalité des chances, le développement économique, l'aménagement et l'équité territoriale.

Ayant assisté aux débats du CESER sur ce document d'orientations budgétaires, je voudrais aussi témoigner de l'accueil favorable qu'il a reçu, du fait de cette vision stratégique et programmatique, et du fait de l'ambition qui a été soulignée, malgré les incertitudes liées au contexte international et national. Ce DOB a reçu un avis favorable à une large majorité.

Cette ambition que vous portez, Madame la Présidente, pour notre Région, pour notre jeunesse, se traduit par exemple par un plan dynamique sur la formation et l'apprentissage, véritable facteur de réussite et d'accès à l'emploi. Vous avez intégré dans ces orientations budgétaires les moyens pour que nous augmentions le nombre d'apprentis de 1 000 par an et atteindre ainsi 40 000 apprentis à la fin de notre mandature.

De même, l'harmonisation de nos dispositifs dans un grand Plan de l'entrepreneuriat pour accompagner les entreprises, l'innovation, nous permettra de développer sur ce territoire les industries de demain et de favoriser la création d'emploi.

Dès début 2017 la mise en place, par exemple, des fonds spécifiques destinés aux entreprises dans le cadre de l'appel à candidatures FOSTER, mené conjointement avec le FEI, nous donnent les moyens de financer le développement de ces TPE et PME, des entreprises innovantes et du secteur agricole, grâce à la mise en place de garanties bancaires et de fonds propres pour renforcer le haut de bilan des TPE et PME. Ce sont ainsi plus de 200 M€ qui seront destinés au financement de l'économie. Comme quoi, il n'y a pas d'année blanche pour tout le monde !

Je voudrais enfin rappeler que le développement économique ne se fait pas au détriment de nos autres priorités telles que le sport, la culture et la solidarité, dont nous avons tant besoin pour ressouder notre République autour de valeurs communes : l'accès au sport et à la culture pour tous comme vecteur d'égalité des chances et d'accès à l'éducation.

Alors oui, ce DOB est audacieux quand nous nous engageons et quand vous vous engagez, Madame la Présidente, à maintenir le budget de la culture à 3% ou à aider les petits clubs sportifs bénévoles sur tout le territoire.

Sur les grands équilibres financiers maintenant, je résumerai les orientations budgétaires simplement : une maîtrise des dépenses de fonctionnement, oui, un plan d'investissement à long terme volontariste, avec 1 milliard d'euros par an, ce qui représentera sur le mandat 1 milliard de plus que lors des mandatures précédentes réunies, et un recours mesuré à l'emprunt.

N'en déplaise à Madame JAMET, reconnaissons tout d'abord que nous avons la chance d'avoir hérité d'une structure financière saine, avec notamment -et cela a été rappelé- un taux d'épargne

brute supérieur à la moyenne nationale, il est aujourd'hui de 25,5%, contre 20% au niveau national, et une capacité de désendettement de 3,2 années, contre 5,1 années au niveau national.

Je ne comprends donc pas les remarques qui sont faites sur la structure financière et les déséquilibres liés à l'endettement. Ce sont les chiffres.

Un mot sur les recettes, car la faible marge de manœuvre de toutes les Régions sur celles-ci fait bien sûr peser un risque réel de voir ces recettes baisser, cela nous oblige quand même à une certaine prudence et repose une fois encore la question de l'autonomie fiscale des Régions.

En effet, nous avons peu de fiscalité directe, vous l'avez rappelé, seule la TICPE -dont l'évolution reste encadrée- et les cartes grises sont à la main de la Région, ce qui représente pour l'Occitanie seulement 12% de nos recettes. Je n'y ai pas vu par contre de recettes sur les parkings ...

La baisse de la DGF nous impactera encore, mais son remplacement à compter de 2018 par une part de TVA pourrait par contre amener un effet positif, du fait du dynamisme économique de la région et du fait que nous créons de la valeur sur cette région.

D'autres incertitudes subsistent du fait de la baisse de la DCRTP prévue dans le projet de loi de finances 2017 et du transfert de compétences des Départements vers la Région, transfert compensé sur le transport, mais dont il est plus difficile de mesurer encore l'incidence sur le volet économique, qui devrait pourtant être couvert par le fonds transitoire de 450 M€ annoncé en septembre et qui a été évoqué.

Dans ce contexte un peu incertain, la maîtrise de nos frais généraux et de la masse salariale reste un indicateur de bonne gestion afin de ne pas obérer notre capacité d'autofinancement et nous permettre ainsi d'investir.

Le programme d'investissement que vous nous présentez, avec cette ambition de contribuer à investir à long terme pour préparer ce territoire aux défis de demain, sera effectivement financé en partie par l'emprunt, ce qui devrait faire évoluer le taux de financement par la dette de 42% à 48% fin 2019. Comme quoi, on ne voit pas tous les mêmes chiffres ! (*Coups de marteau*)

Nous voyons dans les prévisions les plus réalistes que vous avez faites que notre capacité de désendettement passerait ainsi de 3 ans à 6 ou 7 ans. Ce taux est tout à fait acceptable et, cela a été rappelé, c'est le taux tout à fait accepté par la BEI -notre principal prêteur avec la Caisse des Dépôts- qui considère que ce taux ne doit pas dépasser 10 ans.

Dans le contexte d'un taux d'intérêt bas, il est effectivement judicieux que nous puissions emprunter, tout en gardant ainsi notre capacité d'emprunt pour la prochaine mandature.

LA PRESIDENTE

Merci de conclure.

Mme MERCIER

Pour conclure, Madame la Présidente, je voudrais dire à tous que les choix budgétaires ambitieux qui sont les vôtres nous placeront, à n'en pas douter, parmi les Régions de tête en France et en Europe.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Merci. La parole est à Madame RESSIGUIER pour 3 minutes.

Mme RESSIGUIER

Madame la Présidente,

Le modèle économique dominant est à bout de souffle et nous mène dans une impasse économique, sociale et environnementale. L'heure est aux choix politiques clairs et assumés.

Ainsi, notre groupe porte le projet d'une économie orientée vers les métiers de la transition écologique, de l'économie sociale et solidaire, de la solidarité qui constituent dès aujourd'hui et dans le futur les gisements les plus créateurs d'emplois non délocalisables.

Notre soutien au développement économique local passe par les aides au tissu PME/PMI, ainsi qu'aux TPE, aux activités agricoles, à nos artisans et commerçants et aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, en liaison avec le développement de la recherche et de l'innovation. Il est aussi fondamental de revisiter entièrement les critères d'attribution concernant les dispositifs d'aides publiques en matières sociale, environnementale et fiscale, en prenant en compte les conséquences sur la sous-traitance. L'argent public doit servir l'intérêt général et donc servir une économie vertueuse.

Madame la Présidente, je me permettrai également quelques mots sur le budget que nous préparons actuellement. Ce budget 2017 est le premier en année pleine et doit refléter notre volonté politique et nos priorités.

Tout d'abord, soyons sérieux, contrairement à ce qu'affirment certains, la gestion d'une Collectivité n'a rien de comparable avec celle d'un ménage. Sachant que le loyer de l'argent est aujourd'hui quasiment nul, nous ne devons pas hésiter à recourir à l'emprunt pour nous donner les moyens de mener à bien une politique audacieuse en investissant dans les services publics, l'éducation, les transports et l'emploi, en affirmant un principe simple : conditionner les aides et les subventions attribuées par la Région à des critères sociaux et écologiques.

Nous devons enfin exiger du Gouvernement qu'il permette aux Régions d'avoir les moyens d'agir en maintenant la Dotation globale de fonctionnement. Nous ne pouvons pas nous résoudre à subir les cures d'austérité inefficaces des Gouvernements successifs.

Notre ambition, et nous espérons la vôtre, est de mener une politique volontariste pour construire à moyen terme un avenir serein et enthousiasmant pour les citoyens de toute l'Occitanie.

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Merci, Madame RESSIGUIER. La parole est à Monsieur DUPRAZ pour 3 minutes.

M. DUPRAZ

Madame la Présidente,

J'interviendrai sur le volet "Transports et Intermodalité" de ce débat d'orientations budgétaires, pour lequel nous avons déposé trois amendements.

Cette année budgétaire sera une année particulière, car marquée par l'aboutissement d'une grande concertation : les États généraux du Rail et de l'Intermodalité. Notre majorité peut le dire avec fierté, ce fut une réussite. Les attentes exprimées sont fortes et cohérentes en direction de notre Collectivité et de notre partenaire la SNCF : rénovation des lignes du quotidien, ponctualité et régularité des trains, qualité du service, amélioration de l'intermodalité.

Les citoyens et citoyennes ont aussi, et je veux le souligner, exprimé une volonté de voir se rouvrir certaines lignes de trains de notre région. Nous en tiendrons compte et nous avons proposé un amendement -l'amendement n°10- pour permettre, dès 2017, des études de faisabilité sur la possibilité de réouverture de certaines lignes.

Le fret ferroviaire n'a pas été non plus oublié et il est temps de dépasser les simples déclarations d'intention, souvent faites par ceux qui l'ont détruit peu à peu. Il faut donc vraiment le relancer vigoureusement.

Nous avons également entendu le besoin d'une politique régionale des transports et des mobilités qui garantit l'égalité des territoires et qui assure l'indispensable lien entre l'est et l'ouest de notre grande région. Il faudra dégager les moyens à la hauteur de ces attentes en faveur des trains du quotidien.

Des choix vont donc devoir être faits, en particulier sur la ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et sur des projets de gares inutiles. Notre position est constante : conformément à l'avis des commissaires enquêteurs, nous sommes favorables à la rénovation de la ligne existante entre Bordeaux et Toulouse pour obtenir une grande vitesse qui correspond au standard européen, qui mettra Toulouse à 3h30 de Paris, comme Montpellier, et cela dans des délais de réalisation nettement plus rapides qu'une ligne complète et pour un coût nettement inférieur. Nous sommes également totalement défavorables au financement des gares nouvelles inutiles de la Mogère et de Manduel. C'est l'objet de l'amendement n°11 que nous avons déposé.

Enfin, le dernier amendement que nous avons déposé concerne le non-soutien aux sociétés low cost qui interviennent sur nos aéroports régionaux, parce qu'elles sont très contestables et dans l'attente d'une politique régionale revue en faveur de nos aéroports.

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Merci. La parole est à Monsieur ROUX pour 1,5 minute.

M. ROUX

Merci, Madame la Présidente.

J'avais eu l'occasion de le dire et je le redis ici, à la lecture des éléments de ce débat d'orientations budgétaires je veux affirmer que je suis très satisfait de la véritable prise en compte politique de l'intérêt des langues régionales, occitanes et catalanes, dans la politique de notre Institution régionale.

Néanmoins, je voudrais vous alerter par mon intervention sur le fait que cette politique pourrait être mise à mal parce que le Maire de Béziers, Robert MENARD, a décidé de s'attaquer à un des deux piliers de cette politique et je veux parler du CIRDOC. Robert MENARD vous a écrit pour vous indiquer qu'il souhaitait ne plus y contribuer, dans le cadre de la contribution obligatoire qui lie la Ville de Béziers à l'Établissement public, au nom d'économies. Je le dis très simplement, nous sommes élus et nous savons ce que veut dire mener une politique d'économies ; c'est généralement annoncer, une année à l'avance quand on est correct, que l'on veut faire une économie de 5%, de 10%. Lorsqu'on écrit que c'est du 100%, on est au-delà de la recherche d'économies, on est dans la volonté de tuer.

Pour tenter de parfaire cette volonté d'assassinat du CIRDOC, Robert MENARD a décidé -et il le fera demain soir en Conseil municipal de Béziers- de retirer la délégation à notre ami Jean-Michel DU PLAA, de le remplacer par Robert MENARD lui-même au sein de notre Conseil syndical. Pourquoi Robert MENARD veut-il arriver au sein de notre Conseil syndical ?... (*Coups de marteau*) Très simplement pour empêcher l'Établissement public de voter son budget prévisionnel pour 2017 et ainsi mettre l'Établissement dans le cadre d'une crise institutionnelle grave.

LA PRESIDENTE

Merci de conclure Monsieur ROUX.

M. ROUX

Oui, je conclus. Qu'est-ce que ne supporte pas en réalité Robert MENARD avec le CIRDOC ? Je le dis, il n'a pas supporté que nous signions récemment une convention de partenariat avec la Ligue des droits de l'homme sur la diversité culturelle.

Ce que Robert MENARD ne supporte pas, c'est le fait que nous défendions une vision universaliste moderne de notre identité et de notre patrimoine régional, et non une vision étriquée, racornie ou réactionnaire.

Je souhaite que le moment venu, notre Assemblée régionale prenne toutes ses dispositions pour assurer la solidarité nécessaire avec l'Établissement public CIRDOC.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Merci Monsieur ROUX.

Suite aux différentes interventions, je vais apporter plusieurs éléments de réponse.

Les élus, dans cette Assemblée, sont associés de façon très large puisque nous avons tout de même eu, depuis le début de l'année, 6 Assemblées plénières et 7 Commissions permanentes.

Je rappelle également que le travail en Commission sectorielle est réalisé par l'ensemble des élus régionaux et permet d'avoir un débat de fond avec le Président de la Commission, avec les Services, avec le ou la Vice-président(e) et c'est ainsi qu'il peut être mis en œuvre un vrai travail délibératif. Les rapports vous sont envoyés plus de 10 jours à l'avance, ce qui vous permet d'en prendre connaissance. Toutes les questions que vous posez au sein des Commissions sectorielles trouvent des réponses apportées, soit par les élus en responsabilité, soit par les Services et je trouve que ce travail délibératif, au sein de notre Assemblée, doit aller de pair avec un travail avec l'ensemble des citoyens. Les derniers événements de cette semaine démontrent très bien que les citoyens veulent être associés aux différentes politiques et qu'il est important de pouvoir les consulter sur différents sujets.

Alors, bien sûr, les élus du Front National préfèrent la gesticulation, l'hystérie, plutôt que la concertation dans un climat serein et respectueux.

Malheureusement, l'intervention de Monsieur SANCHEZ a une fois de plus prouvé qu'il n'y avait pas le respect minimum nécessaire pour avoir un débat constructif, un débat où l'on peut avoir des opinions différentes mais qui, au moins, sont basées sur des réalités et non pas sur de purs mensonges.

Je voudrais aussi préciser, concernant les projections que nous avons pu faire sur les années 2017, 2018 et 2019 que contrairement à ce que vous indiquiez, Madame JAMET, nous ne nous rapprochons pas des 10 ans sur la durée de remboursement de la dette, nous sommes sur les 6 ans, nous sommes donc loin de cette échéance qui, en effet, demande à avoir beaucoup de vigilance parce que cela peut faire craindre une augmentation des taux de prêts et donc avoir une charge plus lourde pour la dette.

Également vous rappeler que sur les dépenses de fonctionnement, une vraie rigueur est apportée pour faire en sorte de les contenir, avec bien entendu des politiques salariales qui sont favorables à nos agents parce qu'ils le méritent, ils font un travail remarquable depuis plusieurs mois et je ne peux pas vous laisser dire, Monsieur SANCHEZ, qu'il n'y a eu aucun effort fait sur l'harmonisation des politiques. Nous sommes la Région de France la plus avancée en termes d'harmonisation des politiques et cela est possible grâce au travail des élus et grâce au travail des Services.

Ce travail-là mérite donc en effet d'être reconnu par une politique salariale à la hauteur du dévouement. Depuis 9 mois, de nombreux agents font des heures supplémentaires, ne comptent pas leur disponibilité et c'est ainsi que nous avons pu harmoniser déjà plus de 70% de nos politiques.

Vous indiquez aussi, de façon parfaitement fallacieuse, que les entreprises ne sont pas aidées. Plus de 2 000 entreprises ont été aidées depuis le début de notre mandat pour 150 M€ affectés sur des crédits régionaux, les entreprises touristiques également. Quand vous mentionnez que nous n'aidons pas les entreprises touristiques ou les sites touristiques, c'est un mensonge de plus.

De même, nous voyons que plutôt que de travailler, ce que vous préférez, c'est en fait insulter, salir, dégrader l'action publique, parce que lorsque vous indiquez que rien n'est fait pour les bourgs-centres, là aussi c'est un mensonge ! Cela veut dire que vous n'avez même pas lu les rapports qui ont été envoyés pour la Commission permanente de décembre, puisque nous proposons une première action sur la rénovation des politiques territoriales qui passe prioritairement par la réfection sur les centres-bourgs, que ce soit par des aides à l'ingénierie, parce que nous connaissons la problématique de nos petites Communes qui ont besoin d'avoir des bureaux d'études, une assistance à maîtrise d'ouvrage pour réfléchir sur l'ensemble de la revitalisation des centres-bourgs ; que ce soit au niveau des commerces de proximité, au niveau de l'habitat, mais aussi au niveau du logement social -nous avons investi massivement sur le logement social-, ou tout simplement sur les espaces publics.

Alors, Monsieur SANCHEZ, je vous le conseille, lisez vos rapports, travaillez, arrêtez la polémique, arrêtez cette communication qui est profondément ridicule. Vous entachez la fonction de l'élu et vous n'élevez en rien le débat.

Quant au salmigondis présenté par Madame JAMET, indiquant la responsabilité de la Région pour la taxe sur les cartes grises, mais également sur les péages et sur les parkings, je tiens à dire à tous les conseillers régionaux présents et à la presse que la Région n'augmente pas le tarif des parkings, ni des péages. C'est une nouveauté ! Madame JAMET, vous devriez l'apprendre, cela n'existe pas. C'est purement dans votre imagination, dans vos délires

Mme JAMET

(Intervention hors micro - Inaudible)

LA PRESIDENTE

Vous avez vraiment une vision complètement mensongère et je pense que vous devez arrêter de raconter n'importe quoi. Là aussi, vous décredibilisez la parole publique.

Et puis, vous avez aussi voulu démontrer que nous avons également des taux d'intérêt -c'est Monsieur CABROLIER qui indiquait cela- susceptibles d'être plus élevés. Cela est parfaitement faux. Nous avons eu dernièrement notre nouvelle notation, elle est maintenue, il n'y a pas eu la moindre dégradation, ce qui prouve la confiance que nous trouvons auprès du secteur bancaire, avec le maintien de taux très faibles qui nous permettent en effet d'investir de façon forte au service de l'emploi.

Et, Monsieur BRIAND, vous rappelez cet objectif premier : la création d'emplois, c'est ce que nous faisons en investissant auprès des entreprises, quelle que soit leur taille puisque nous pouvons

aider l'installation d'une boulangerie, comme aider à des études de recherche et au transfert nécessaire entre recherche et développement industriel ; c'est ce que nous faisons sur l'ensemble du territoire. Nous sommes très attachés à ce que cette aide économique aille prioritairement sur les territoires les plus éloignés des métropoles.

Nous investissons également dans l'accès à l'emploi et c'est à travers l'enseignement et la formation que nous mettons cela en œuvre.

Je rappelle qu'un budget de 115 M€ est consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche, et nous avons la démonstration de l'amélioration des conditions d'apprentissage de nos jeunes, aussi bien dans nos écoles de formations sanitaires et sociales que dans les universités, mais également dans nos centres de formation pour les apprentis et dans nos lycées.

Toujours la priorité pour l'emploi, c'est pourquoi nous avons mis en œuvre le Plan "Bâtiment et travaux publics" et que nous avons accéléré l'investissement au service là aussi de l'éducation, mais également au service des investissements des entreprises.

Nous avons également souhaité avoir une vision prospective -comme cela a été indiqué- jusqu'en 2019.

Vous indiquez qu'il n'y a pas d'indications prospectives données sur les dépenses de fonctionnement. Le rapport mentionne explicitement une volonté de continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement par une stabilité, voire des baisses dans certains domaines et nous serons attentifs à ne pas dépasser les 2% d'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Vous évoquez aussi une baisse de l'épargne nette de 99 M€ qui serait selon vous, pour 53 M€, liée à des dépenses de fonctionnement. C'est faux. Nous avons une hausse des investissements, qui en 2017 sera au moins de 92 M€ et je vous rappelle que cette baisse de l'épargne nette est liée prioritairement à l'investissement, mais aussi à la baisse des recettes de fonctionnement que nous connaissons et à une augmentation du remboursement de la dette en capital, ce qui correspond à un désendettement de notre Région.

Je rappelle également que si mes prédécesseurs, que ce soit Georges FRÊCHE, Christian BOURQUIN, Damien ALARY ou Martin MALVY, nous ont permis d'avoir une situation budgétaire tout à fait saine, c'était justement pour pouvoir investir et côté Midi-Pyrénées, Martin MALVY a remboursé de la dette en 2012 pour justement permettre un investissement massif, tout particulièrement dans le ferroviaire et pour la LGV Bordeaux-Toulouse.

Il a également été évoqué le rapport de la Chambre régionale des comptes, avec là aussi des propos erronés. En effet, nous avons eu une augmentation de nos recettes et de nos charges de fonctionnement liée au FEADER, parce que nous avons eu la gestion déléguée de ces fonds européens à hauteur de 123 M€ pour Midi-Pyrénées, 48,2 M€ en Languedoc-Roussillon.

Quant à l'augmentation des dépenses de personnel, elle n'a pas été entre 2014 et 2015, comme cela a été indiqué dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, de 4,20 mais de 3,24.

Cela est lié à la création de postes dans les Services liés au transfert de la gestion des fonds européens et compensés par des recettes qui bien sûr n'apparaissent pas dans le budget RH, mais dans le volet "recettes de fonctionnement".

C'est également lié à l'élargissement de la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire. Là aussi, nous avons une politique sociale vis-à-vis de nos agents pour favoriser l'acquisition d'une protection sociale complémentaire. Sans oublier les évolutions structurelles des dépenses de personnel liées au glissement vieillesse-technicité et la majoration de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents de catégorie C depuis le 1^{er} janvier 2015.

Nous avons donc un débat d'orientations budgétaires qui est fourni avec de nombreux éléments et quand, Monsieur SANCHEZ, vous vous étonnez que fin novembre nous ne connaissions pas le montant exact de l'emprunt, c'est tout simplement parce que vous oubliez que pour avoir une information dans les temps, ce document a été fait fin octobre, donc deux mois avant la clôture et si vous êtes un bon Maire, je pense que c'est ce que vous devriez faire : on fait l'emprunt à la clôture de l'exercice, c'est-à-dire fin décembre.

Donc que sur un budget de près de 3 milliards d'euros, on ait l'honnêteté d'indiquer fin octobre que le montant de l'emprunt qui va être contracté pourra varier de plus ou moins 25 M€, ce n'est pas de l'incompétence, c'est juste du réalisme, c'est de l'honnêteté et nous ne tomberons pas dans la démagogie que vous souhaitez développer.

Je pense avoir répondu à l'ensemble des questions.

J'ajouterai juste, concernant le Règlement intérieur et les modifications que nous allons approuver tout à l'heure, que nous avons en effet prévu des délais plus courts et, Monsieur RIVENQ, nous avons entendu votre demande, c'est pourquoi il y aura des délais plus courts pour le dépôt des vœux et des points d'actualité. Donc cela va dans l'esprit de respecter les demandes, y compris venant de l'opposition.

Je ne peux regretter qu'une chose, Monsieur RIVENQ, c'est qu'un travail de concertation a été mené avec l'ensemble des Présidents de groupes par le Bureau de l'Assemblée et par Monsieur ONESTA, vous êtes le seul Président de groupe que Monsieur ONESTA n'a pas réussi à rencontrer. Je pense qu'un travail en vis-à-vis eût été encore plus efficace et nous restons bien sûr à l'écoute de vos demandes, dans un esprit tout à fait constructif.

M. RIVENQ

(Intervention hors micro - Inaudible).

LA PRESIDENTE

Voici les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance, suite aux interventions que vous avez pu avoir au cours de ce débat. Monsieur RIVENQ ...

M. RIVENQ

Puisque vous citez une phrase que j'ai prononcée lors de la Conférence des Présidents, permettez-moi d'y répondre. J'ai effectivement dit que je n'avais pas rencontré Monsieur ONESTA, que nous ne reconnaissons pas en tant que Président d'une Institution qui n'a aucune valeur à nos yeux. Je suis à votre disposition quand vous voulez, Madame la Présidente, pour discuter avec vous, Exécutif de cette Assemblée, de l'évolution du Règlement intérieur ; en aucun cas avec Monsieur ONESTA qui passe son temps, depuis un an, à essayer de monter un Règlement que plus personne ne comprend, mais qui a pour vocation, comme j'ai eu l'occasion de le dire, de nous museler et ce n'est pas acceptable !

Je vous redemande donc de nous recevoir afin que nous en discussions avec vous.

C'est vous la Présidente, c'est vous l'Exécutif et c'est vous seule que je reconnais comme autorité de cette Assemblée.

LA PRESIDENTE

Monsieur RIVENQ, vous ne pouvez pas dire que vous n'acceptez de travailler qu'avec la Présidente ! Cela voudrait dire que vous n'acceptez de travailler avec aucun Vice-président ; je ne peux pas tout traiter en direct.

De plus, j'ai souhaité qu'il y ait un Bureau de l'Assemblée qui travaille sur ce sujet, je lui ai confié cette mission, l'ensemble des Présidents de groupes travaillent dans ce cadre et je pense qu'il est tout à fait important que vous soyez aussi dans ce travail constructif.

Je reste bien sûr à votre écoute sur l'ensemble des sujets et mon Cabinet également, mais concernant les modifications du Règlement intérieur, nous avons mis en place une procédure, vous pouvez la respecter. Et surtout, reconnaissez que la remarque que vous aviez faite, comme quoi les délais étaient beaucoup trop longs et pouvaient créer une sorte de sclérose du fonctionnement de l'Assemblée, a été prise en compte et ce sera modifié tout à l'heure.

Monsieur ONESTA ...

M. ONESTA

Puisque j'ai été mis en cause, j'aimerais autant que toute l'Assemblée l'entende.

Monsieur RIVENQ, lors de la refonte précédente, avait souhaité être entendu par ma petite personne, il n'était pas venu à la réunion de concertation avec les groupes politiques, nous avons fait une séance spéciale pour lui au téléphone, j'espère qu'il s'en souvient ! Il a été invité comme tout le monde à participer, ce coup-ci avec plusieurs relances, le Secrétaire général de son groupe a fait savoir que Monsieur RIVENQ n'était pas disponible et ne serait pas représenté mais, comme la fois précédente, il souhaitait s'entretenir avec moi au téléphone, j'ai attendu en vain son appel ... Donc à aucun moment je n'ai entendu que ma personne n'était pas fréquentable, je le découvre aujourd'hui et je le regrette !

M. RIVENQ

Deux mots, je ne serai pas plus long.

Cela n'a rien à voir avec la personne de Monsieur ONESTA, tout à fait respectable.

Le problème, c'est qu'il s'agit du fonctionnement de l'Assemblée et il me semble que c'est du devoir et du rôle -au sens du CGCT- de la Présidente. Bien sûr que vos Vice-présidents, Monsieur ONESTA, comme les Présidents de Commissions sont tout à fait respectables dans les missions que vous leur déléguez. En l'occurrence, il s'agit du fonctionnement pour 6 ans de notre Institution et je souhaiterais que l'on en parle avec vous qui détenez la police de l'Assemblée, qui êtes l'Exécutif de ce territoire. Après, bien sûr que je ne vous appelle pas, je ne vous ai jamais appelée je crois, ni en tous cas dérangée dans le cadre de vos fonctions éminentes.

Je reconnais Monsieur ONESTA, avec qui j'ai eu des échanges mais s'il faut déballer tout ce que l'on s'est dit et ce qui s'est dit lors de ces échanges téléphoniques, je pense que les médias en feraient leurs choux gras, notamment sur la représentation et autres.

Aujourd'hui, je pense qu'il est du rôle de la Présidente de discuter avec nous.

Je reconnais tout à fait Monsieur ONESTA, j'ai du respect pour Monsieur ONESTA, mais en l'occurrence je trouvais qu'il n'y avait plus d'intérêt à notre niveau de parler pour encore diminuer le rôle des élus et des oppositions, c'est tout !

Je vous rappelle que je vous ai fait une proposition -j'ai eu l'occasion de le dire dans mon intervention- sur le nombre de rapports entre la CP et l'AP. Je trouve dommage que nous soyons aujourd'hui la seule Région, Madame la Présidente, à avoir autant de délibérations qui passent en Commission permanente, avec juste un tiers des élus ; en tous cas en Languedoc-Roussillon -je parle sous le contrôle de l'ancien Président ici présent- 90% des délibérations passaient en Assemblée plénière, ce qui permettait à tout un chacun de s'exprimer, à la presse et à la population d'être présentes, je vois le Directeur Général, au fond, qui acquiesce ... A partir de ce moment-là, je souhaiterais qu'il en soit de même parce que cela me paraît logique.

C'est tout ce que je dis, ce n'est pas un procès d'intention et cela, c'est de votre rôle, Madame la Présidente.

LA PRESIDENTE

Monsieur RIVENQ, pour vous apporter des éléments d'information concernant la remarque que vous avez faite, je me suis renseignée auprès de mes collègues Présidents de Régions, puisque la semaine dernière j'étais à l'ARF. Comme les autres Régions nous passons une majorité de rapports en Commission permanente, une très large majorité, et pour les rapports qui ont une importance toute particulière, comme ceux relatifs aux aspects budgétaires et financiers, ils viennent en Assemblée plénière.

Je ne peux pas vous laisser dire que nous sommes la Région de France où il y a une confiscation par la Commission permanente des rapports, ce n'est pas vrai !

Notre procédé délibératif est celui qui est le plus avancé et qui vous donne, avec le délai le plus long de toutes les Régions, connaissance des rapports, ce qui vous permet de les travailler au sein de vos groupes et d'arriver en Commission consultative avec de vraies questions et une vraie

connaissance. J'avais indiqué que pour la Commission permanente de décembre, en effet il y aurait un peu plus de dossiers remis sur table en Commission, mais parce que c'est l'intérêt des porteurs de projets -et vous en étiez d'accord- que ce soit attribué avant le 31 décembre et nous l'avons fait en bonne intelligence. Continuons ainsi, je pense, sur ce sujet.

Nous allons donc passer au vote des amendements.

M. CABROLIER

Madame la Présidente, excusez-moi ...

LA PRESIDENTE

Oui, Monsieur CABROLIER ...

M. CABROLIER

Sans être désobligeant avec vous, je ne peux pas vous laisser dire qu'il n'y a pas eu de dérive sur les charges de fonctionnement. J'ai ici "l'Indépendant" -qu'on ne peut suspecter d'être proche du Front National- du 12 octobre 2016, qui dit et je cite : "*Les deux anciennes Régions*" -il parle bien de nous- "*sont citées parmi celles qui ont connu les hausses les plus importantes de leurs charges de fonctionnement : + 8% en Languedoc-Roussillon, + 23 en Midi-Pyrénées ; cette dernière a par exemple vu ses charges de personnel augmenter de 4,2%.*" -contrairement à ce que vous avez dit- "*Les deux Régions se démarquent aussi pour les subventions de fonctionnement versées en 2015, année électorale : + 24% en Languedoc-Roussillon et + 70% en Midi-Pyrénées*". C'est mieux quand c'est l'Indépendant qui le dit, apparemment, que quand c'est nous !

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Non, Monsieur CABROLIER, j'ai communiqué bien sûr à toute la presse qui a reproduit ces propos qui étaient dans le rapport de la Chambre régionale des comptes et je vais demander à mes Services de vous transmettre la lettre que j'ai adressée au Président de la Chambre régionale des comptes parce que ces chiffres sont erronés.

Pour notre Région, et c'est une vérité, le FEADER est intégré, en comparaison des autres années où nous ne gérons pas le FEADER ; je vous ai donné les montants du FEADER qui sont significatifs : 48,2 M€ pour Languedoc-Roussillon et 123 M€ pour Midi-Pyrénées.

Je ne partage donc pas cette analyse, elle est inexacte, je l'ai écrit au Président de la Chambre régionale des comptes et mes prédécesseurs ont géré en responsabilité et avec sérieux, je le dis et je le redirai autant de fois que cela sera nécessaire.

Nous passons maintenant au vote sur les amendements.

Amendement n°7 au rapport n°2016/AP-NOV/02 déposé par le groupe NMEC - Vote

Le premier amendement présenté, l'amendement n°7, concerne les orientations budgétaires sur les thématiques Agriculture, Agro-alimentaire et Viticulture, il a été présenté rapidement par les précédents intervenants. Je vais donc le mettre aux voix.

Sur l'amendement n°7, le vote est ouvert ... (*Vote électronique - Apartés*)

Normalement, tous les amendements vous ont été distribués.

Il s'agit de l'amendement n°7 déposé par le groupe Nouveau Monde en Commun, relatif à l'Agriculture, Agro-alimentaire et Viticulture, page 15 du document des orientations budgétaires.

Vous ne l'avez pas ?

Des voix

Si, nous l'avons. (*Apartés*)

LA PRESIDENTE

Monsieur RIVENQ, vous ne l'avez pas ?

M. RIVENQ

Si.

LA PRESIDENTE

C'est bon ? D'accord. Puisque vous n'étiez pas prêts, je vais relancer le vote.

M. RIVENQ

Excusez-moi, mais je suis très surpris que l'on puisse présenter des amendements sur un DOB, après avoir fait ce DOB. Des amendements postérieurs à un débat qui a eu lieu, cela n'a pas de sens, je suis désolé. Sur le budget, je l'entends, mais sur un DOB, faire un amendement postérieur au débat, cela n'a pas de sens et c'est donc la raison pour laquelle nous nous abstiendrons, parce que nous ne comprenons pas l'objet d'un amendement sur un DOB qui a eu lieu.

LA PRESIDENTE

Au point de vue juridique c'est tout à fait possible parce que le débat d'orientations budgétaires est un document, c'est un rapport de la Présidente qui peut donc être modifié.

M. RIVENQ

A posteriori, c'est dommage, il faudrait le faire avant.

LA PRESIDENTE

Oui, mais cela a été présenté par les intervenants de Nouveau Monde en Commun. Je vais donc relancer le vote puisque tout le monde n'était pas prêt.

Donc tout le monde a bien compris ? Il s'agit de l'amendement n°7 relatif à l'Agriculture, Agro-alimentaire et Viticulture, page 15 du document des orientations budgétaires, présenté par Nouveau Monde en Commun.

Donc pour l'amendement n°7, le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (154 votants) :

- Pour : 90 voix (SRC : 48, NMEC : 26, RG : 15, NI : 1)
- Contre : 4 voix (UEDC : 4 -DEVILLE, POUCHELON, TERRAIL-NOVES, TOUZELLIER-),
- Abstention : 20 voix (UEDC : 20),
- Non-participation au vote : 40 voix (FN-RBM : 40).

L'amendement n°7 est adopté.

Amendement n°8 au rapport n°2016/AP-NOV/02 déposé par le groupe NMEC - Vote

Nous passons à l'amendement n°8 déposé par le groupe Nouveau Monde en Commun sur la partie "Industrie, Grands groupes, Services aux entreprises", à la page 20 du DOB.

Le vote pour l'amendement n°8 est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (154 votants) :

- Pour : 90 voix (SRC : 48, NMEC : 26, RG : 15, NI : 1),
- Contre : 4 voix (UEDC : 4 -DEVILLE, POUCHELON, TERRAIL-NOVES, TOUZELLIER-),
- Abstention : 20 voix (UEDC : 20),
- Non-participation au vote : 40 voix (FN-RBM : 40).

L'amendement n°8 est adopté.

Amendement n°9 au rapport n°2016/AP-NOV/02 déposé par le groupe NMEC - Vote

Nous passons à l'amendement n°9 déposé par le groupe Nouveau Monde en Commun sur la partie "Eau, Prévention des risques", à la page 41 du DOB.

Le vote pour l'amendement n°9 est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (153 votants) :

- Pour : 86 voix (SRC : 46, NMEC : 26, RG : 13, NI : 1),
- Contre : 1 voix (UEDC : 1 -DEVILLE-),
- Abstention : 26 voix (SRC : 1 -CAZAUBON-, UEDC : 23, RG : 2 -GAREL, PERALDI-),
- Non-participation au vote : 40 voix (FN-RBM : 40).

L'amendement n°9 est adopté.

Amendement n°10 au rapport n°2016/AP-NOV/02 déposé par le groupe NMEC - Vote

L'amendement n°10, déposé par le groupe Nouveau Monde en Commun sur la partie "Transports et Infrastructures", à la page 42 du DOB, est légèrement modifié. Après la phrase introductive il serait rajouté : "*et notamment les études sur les possibles réouvertures de lignes confirmées lors de la restitution des États généraux du rail et de l'intermodalité*".

Avec cette dernière rédaction, je mets donc aux voix ...

M. REMISE

Madame la Présidente, vous parlez bien de l'amendement n° 10 ?

LA PRESIDENTE

Oui, Monsieur REMISE et je viens de vous lire la dernière rédaction modifiée.

Je mets donc aux voix l'amendement n°10 ... (*Vote électronique*).

Tout le monde a voté ? Le vote est clos. Résultat (151 votants) :

- Pour : 90 voix (SRC : 47, NMEC : 26, RG : 16, NI : 1),
- Contre : 1 voix (UEDC : 1 -DEVILLE-),
- Abstention : 23 voix (UEDC : 23),
- Non-participation au vote : 37 voix (FN-RBM : 37).

L'amendement n°10 est adopté.

Amendement n°11 au rapport n°2016/AP-NOV/02 déposé par Mmes VINET, ADDA, BARTHET, BOURGUET, CARMONA, GENOLHER, LANGEVINE, MARTIN, WERSINGER, RESSIGUIER et MM. ARCANGELI, CROS, DUPRAZ, HOANG NGOC, ONESTA, PAGNOUX, ROUX, SELLIN, SEYRIES - Vote

Nous passons à l'amendement n°11 déposé par le groupe NMEC, contre la LGV et pour l'aménagement de la ligne ferroviaire existante entre Bordeaux et Toulouse.

Monsieur ASSAF ...

M. ASSAF

Juste pour signaler que notre groupe votera contre cet amendement.

LA PRESIDENTE

Merci. Monsieur GAREL ...

M. GAREL

Madame la Présidente, le groupe des Radicaux de Gauche votera contre également.

LA PRESIDENTE

Merci. Monsieur RIVENQ ...

M. RIVENQ

Considérez, Madame la Présidente, que le groupe UEDC votera également contre cet amendement.

LA PRESIDENTE

J'ouvre donc le vote sur cet amendement n°11 ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (156 votants) :

- Pour : 17 voix (NMEC : 17),
- Contre : 96 voix (SRC : 48, NMEC : 6 -CASES, COSSANGE, GIBELIN, GUINLE, PIQUÉ, VESENTINI-, UEDC : 25, RG : 16, NI : 1),

- Abstention : 3 voix (NMEC : 2 -REGOURD, ROUX-, RG : 1 -ROZIERE-),
- Non-participation au vote : 40 voix (FN-RBM : 40).

L'amendement n°11 n'est **pas adopté**.

Amendement n°12 au rapport n°2016/AP-NOV/02 déposé par Mmes VINET, ADDA, BARTHET, BOURGUET, CARMONA, GENOLHER, LANGEVINE, MARTIN, WERSINGER, RESSIGUIER et MM. ARCANGELI, CROS, DUPRAZ, HOANG NGOC, ONESTA, PAGNOUX, ROUX, SELLIN, SEYRIES - Vote

L'amendement n°12, sur la partie "Transports et Infrastructures" à la page 48 du DOB, supprime le dernier paragraphe de la partie "Stratégie aéroportuaire".

Monsieur ASSAF ...

M. ASSAF

Pour vous informer, à mon grand regret, que notre groupe votera contre.

M. CODORNIU

Madame la Présidente, le groupe PRG votera contre cet amendement.

M. RIVENQ

Pareillement.

LA PRESIDENTE

Le vote est ouvert sur l'amendement n°12 ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (154 votants) :

- Pour : 17 voix (NMEC : 17),
- Contre : 97 voix (SRC : 49, NMEC : 7 -BOURGUET, CASES, COSSANGE, GIBELIN, GUINLE, PIQUÉ, VESENTINI-, UEDC : 25, RG : 15, NI : 1),
- Abstention : 3 voix (NMEC : 2 -REGOURD, ROUX-, RG : 1 -ROZIERE-),
- Non-participation au vote : 37 voix (FN-RBM : 37).

L'amendement n°12 n'est **pas adopté**.

Nous **prenons acte** du **rapport 01** "Développement durable".

Nous **prenons acte** du **rapport 02** "Débat d'orientations budgétaires", amendé comme nous venons de le voter.

Et nous passons au **Vote du rapport 03** concernant la TICPE.

Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Est-ce que tout le monde a voté ? Le vote est clos. Résultat (157 votants) :

- Pour : 83 voix (SRC : 48, NMEC : 15, FN-RBM : 1 -M. MAURIN-, RG : 17, NI : 1, NMEC : 1 – Mme BARTHET),
- Contre : 71 voix (NMEC : 9 - CASES, COSSANGE, GIBELIN, GUINLE, MARTIN, PIQUÉ, REGOURD, RESSIGUIER, VESENTINI, UEDC : 25, FN-RBM : 37),
- Abstention : 3 voix (NMEC : 1 -SEYRIES-, FN-RBM : 2 -CARSALADE, REMISE-).

Le **rapport** sur la TICPE (2016/AP-NOV/03) est **adopté**.

Nous passons à l'examen des rapports 4 et 5, je demande donc à Madame FITA de bien vouloir nous présenter très rapidement l'affectation des résultats, puis la Décision modificative n°1.

2016/AP-NOV/04 - Affectation des résultats 2015 des deux ex-Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées dans le cadre de la Décision modificative n°1 2016 de la Région Occitanie

Mme FITA

Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Très rapidement, le rapport n°4 vous propose donc l'affectation des résultats 2015 des deux anciennes Régions, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Nous sommes sur l'affectation d'un montant de 12 063 282,08 € et une proposition d'affectation en section de fonctionnement.

Je ne vais pas aller plus loin sur ce rapport n°4.

Madame la Présidente, souhaitez-vous que je présente aussi la DM ?

LA PRESIDENTE

Oui, Madame FITA, présentez également la DM. Merci.

2016/AP-NOV/05 - Adoption de la Décision modificative n°1 du Budget 2016

Mme FITA

L'objet de cette Décision budgétaire modificative (DBM) est d'ajuster à la marge, vous l'avez vu, les dépenses et les recettes inscrites au Budget primitif, et surtout d'accélérer la mise en œuvre du Plan Marshall BTP, comme l'a indiqué Madame la Présidente dans son discours. D'ailleurs, juste un chiffre à rappeler : à la fin du mois d'octobre, 58,9% des dépenses afférentes à ce Plan BTP, d'un montant total de 878 M€, ont déjà fait l'objet d'une affectation.

Cette DM représente 53 M€ d'autorisations de programme et 3,7 M€ d'autorisations d'engagement. L'équilibre, en recettes et en crédits de paiement, se situe à 18,6 M€, soit seulement 0,6% du Budget primitif qui, je vous le rappelle, était de 2,891 Milliards d'euros.

Nous sommes sur un montant très faible, mais cela s'explique aussi en raison de la date à laquelle nous avons adopté notre Budget primitif, nous avons donc une évaluation relativement exacte de notre année budgétaire.

Sur les recettes de fonctionnement supplémentaires qui sont présentes dans cette DBM :

- la reprise des résultats, qui fait l'objet du rapport n°4 que j'ai présenté tout à l'heure ; ce sont des résultats qui ont été constatés lors de l'adoption des Comptes administratifs 2015,
- à cela s'ajoute 1,2 M€ de reste à réaliser en recettes,
- ainsi que des ajustements comme celui, par exemple, du Fonds social européen, qui est sans doute dans les montants les plus importants, des reprises de provisions et quelques recettes diverses.

Ces sommes sont affectées :

- à l'accélération du plan de formation des chômeurs,
- à la politique culturelle et sportive,
- au financement de restes à réaliser des Comptes administratifs 2015,
- et à l'inscription de provisions destinées à couvrir les risques de litiges et contentieux, dont vous avez eu dans ce rapport la liste exhaustive.

En matière d'investissement, le surcroît d'autofinancement est affecté à l'investissement dans les lycées.

Concernant les autorisations de programme, je le disais tout à l'heure, priorité est donnée à l'accélération de la mise en œuvre du Plan BTP et là, plusieurs mesures :

- d'abord, le programme pour les bâtiments d'élevage sur l'ensemble de la région,
- les transports collectifs en site propre, notamment pour le bouclage de la ligne 4,
- les infrastructures routières,
- la mise en accessibilité des réseaux ferroviaires et des gares de l'ex-Languedoc-Roussillon ; à titre d'information, côté ex-Midi-Pyrénées, le programme a déjà été lancé,
- le confortement des digues du Rhône entre Beaucaire et Fourques, qui est la plus importante opération de sécurisation menée par le Plan Rhône dans notre région.

À cela s'ajoutent notamment :

- une nouvelle prise de participation dans le programme Opérateur Régional de l'Énergie,
- la modernisation de certains matériels roulants,
- ou encore l'acquisition d'un remorqueur polyvalent.

Donc une Décision budgétaire modificative modeste dans son montant, 0,6% du Budget, mais qui marque encore une fois l'accélération de notre Plan Marshall BTP.

Voilà, Madame la Présidente.

LA PRESIDENTE

Merci Madame FITA.

Je propose que nous commençons la discussion et la première intervenante est Madame Myriam MARTIN pour 4 minutes.

Mme MARTIN

Je vous remercie.

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs les élus,

Je voudrais faire une petite remarque préliminaire dans le temps qui m'est imparti et mettre un peu les choses au point sur deux éléments.

Tout d'abord, je ne suis pas réputée pour être particulièrement politiquement correcte, mais les manières de débattre dans cette Assemblée de certains individus me laissent un petit peu pantoise. Effectivement, ce ne sont pas des arguments que l'on peut échanger, ce sont des

invectives, voire des insultes. C'est assez insupportable, scandaleux et minable pour être dénoncé une deuxième fois.

Ensuite, je voudrais dire que la démocratie se nourrit effectivement souvent du dissensus et ce n'est pas une nouveauté, ni une surprise, nous avons des débats dans notre majorité électorale, nous avons des positions qui peuvent être différentes.

Mais contrairement à ce que l'on a pu voir jusqu'alors, nous, nous débattons, nous confrontons nos opinions et nous le faisons sans invective et sans agressivité, ni animosité. Je pense que c'est ce qui nous permet aussi d'avancer ensemble sur un certain nombre de sujets.

Je tenais à le dire pour rassurer Monsieur RIVENQ qui apparemment est complètement troublé lorsque la démocratie s'exerce et existe. Visiblement, les traditions de la droite ne sont pas celles-là, où tout le monde doit obéir le "petit doigt sur la couture du pantalon".

Pour revenir sur la question de la DM, Claire FITA vient de le dire, c'est effectivement une Décision modificative qui paraît peu importante au regard du Budget et qui, ma foi, est un exercice budgétaire normal. Mais je voudrais faire quelques remarques globales sur cette DM et au-delà sur les orientations budgétaires, celles du Budget 2016 et celles que nous voulons voir -les camarades sont déjà intervenus là-dessus- pour 2017.

D'abord, dans les dénominations que l'on trouve dans les textes introductifs, que ce soit sur la décision modificative ou les orientations budgétaires, il est souvent assumé qu'il faut "assurer l'égalité des chances" quand on parle de nos jeunes.

Je pense effectivement qu'il faut assumer et assurer l'avenir de nos jeunes, que ce soit par le développement des services publics d'éducation, en particulier, mais aussi -c'est vrai- par l'apprentissage, à une condition sur laquelle je vais revenir. Mais je pense qu'il faut surtout assurer l'égalité tout court, car si le concept d'égalité des chances peut paraître juste, il est aveugle aux inégalités sociales qui sont souvent présentes et qui malheureusement ne sont pas une chance pour nos jeunes.

Nous devons donc assurer l'égalité et pour cela, nous assurer que dans la politique que nous voulons mener, notamment sur l'apprentissage, nous avons la conviction de mener une politique qui protège les jeunes et leur offre un certain nombre de services leur permettant de vivre décemment au sein de notre grande région.

Pour le service public, je voudrais reprendre aussi des éléments qui ont été évoqués tout à l'heure, notamment par Monsieur CHAUZY qui parlait d'éthique, mais aussi par mes camarades sur les choix budgétaires qui nous paraissent très, très importants.

Si on a aussi des décisions modificatives, c'est que l'on a fait des choix à un moment donné, qu'il fallait peut-être réajuster, la preuve en est faite aujourd'hui, mais aussi des choix que l'on n'a pas encore faits et que j'espère nous allons faire tous ensemble dans cette majorité : celui bien sûr d'un service public de qualité qui réponde aux besoins sociaux et à la justice sociale, avec bien évidemment la gratuité des outils pédagogiques obligatoires pour les jeunes, pour les apprentis,

mais aussi des investissements pour les établissements publics qui doivent être une priorité face aux besoins qui sont réels, face aux difficultés que connaissent nos concitoyens.

Il faut là aussi avoir une politique volontariste ... (*Coups de marteau*) Et j'insiste bien sur les investissements dans les lycées publics et l'argent public qui va au public, c'est après tout l'argent de nos impôts à toutes et à tous.

Je vous remercie. (*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Merci Madame MARTIN. La parole est à Monsieur Didier CODORNIU pour 4 minutes.

M. CODORNIU

Merci Madame la Présidente.

Sur le premier dossier, nous sommes bien sur la somme des résultats de fonctionnement des deux Collectivités qui sont affectés en priorité aux besoins de la section d'investissement, donc aucune remarque.

La Décision modificative nous permet, dans son contenu :

- d'accélérer l'investissement du Plan pour l'emploi et le BTP avec 40 M€ répartis dans différents programmes, notamment dans le cadre des Appels à projets FEADER, des deux Programmes de développement rural très importants et du Contrat triennal signé avec la Métropole de Montpellier pour le projet du tramway,
- de répondre à la demande d'amélioration des infrastructures routières,
- d'abonder en faveur du Schéma directeur régional d'accessibilité pour l'amélioration du quotidien des personnes en situation de handicap, auprès du réseau ferroviaire ; nous y reviendrons plus tard dans la journée,

Il y a également un volet sur les intempéries et celles de ces derniers jours nous rappellent combien il est important, pour nos populations riveraines du Rhône, de continuer à conforter les digues. C'est un enjeu économique et solidaire indispensable.

Par ailleurs, 10 M€ seront affectés à la transition énergétique et l'environnement, donc en phase avec notre politique environnementale.

Et enfin, un peu moins de 4 M€ d'autorisations d'engagement affectées dans les écoles, l'apprentissage, la formation, l'agriculture, la culture, la transition numérique et bien entendu dans le tourisme.

Avec cette DM, nous réussissons en effet à concilier trois impératifs -cela a été dit tout à l'heure, mais nous y revenons même si c'est une DM qui bien sûr ne modifie qu'à la marge le Budget- :

- un effort d'investissements nouveaux,
- des fondamentaux budgétaires et financiers sains,
- une capacité préservée à tenir nos engagements déjà pris et à continuer à agir pour l'Occitanie.

En conclusion, Madame la Présidente, les élus du groupe des Radicaux de Gauche voteront cette Décision modificative.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie Monsieur CODORNIOU.

La parole est à Monsieur Emmanuel CRENNE pour 5 minutes.

M. CRENNE

Merci Madame le Président.

Madame le Président,

Mesdames et messieurs les Vice-présidents,

Mes chers collègues,

C'est sans surprise que nous avons pris connaissance de votre Décision modificative sur le Budget 2016. Sur pratiquement tous les sujets, nous constatons les mêmes manques de maîtrise de la dépense, la multiplication des dépenses tous azimuts, sans bénéfice direct pour notre économie.

La preuve de cette irresponsabilité est dans les interventions de votre groupe aujourd'hui, puisqu'on nous dit qu'emprunter, il faut le faire de façon très urgente puisque c'est gratuit ou pratiquement gratuit ... Mais il faut quand même vous rappeler, Madame, que l'argent emprunté, cela se rembourse !

Parlons donc d'abord des 2,5 M€ supplémentaires alloués au Plan de formation des chômeurs. Alors que la fameuse courbe du chômage n'en finit plus de soi-disant s'inverser -on se demande d'ailleurs finalement dans quel sens, tant ses retournements semblent fréquents-, vous avez décidé que notre Région contribuerait à la politique gouvernementale qui consiste à placer un nombre très important de chômeurs en formation. Alors, il y a 6 millions de chômeurs en France et si l'on inclut la catégorie D, c'est-à-dire celle qui comptabilise les personnes en formation, il n'y a aucune inversion puisqu'en 3 mois, le nombre de personnes en catégorie D a augmenté de 5%, soit 35 000 personnes environ supplémentaires.

Ce subterfuge d'effacement des statistiques du chômage, de manière parfaitement artificielle et grossière, n'a bien entendu qu'un seul but : justifier la candidature de Monsieur HOLLANDE, dont vous avez été le Ministre.

Des voix

La Ministre !

M. CRENNE

Et tout cela, bien sûr, pour cacher son bilan catastrophique qui s'observe chaque jour davantage. Même Monsieur VALLS semble en être convaincu !

La seule courbe qui se soit vraiment inversée, c'est la courbe de popularité de Monsieur HOLLANDE, tombée à 4% et qui n'en finit pas de chuter de manière inversement proportionnelle aux chiffres du chômage. Où cela va-t-il donc s'arrêter ?

Alors que nous subissons des contraintes budgétaires considérables, la Région ne devrait-elle pas plutôt cesser d'apporter son soutien à ces politiques inefficaces de formations "bidon" et d'emplois aidés dont on ne sait pas s'ils seront pérennes, que la Gauche et la Droite utilisent depuis plusieurs années afin de cacher leur véritable bilan.

Va-t-on enfin considérer que le problème n'est pas la formation, mais le nombre d'emplois disponibles, que pour créer de vrais emplois durablement, Madame, il faut aider la création d'entreprises, faire baisser les charges et éliminer beaucoup des contraintes considérables qui pèsent sur elles et particulièrement sur les plus petites.

Voici donc 2,5 M€ dépensés en pure perte, comme d'habitude, à moins bien sûr que Monsieur HOLLANDE ne décide de les inclure dans ses comptes de campagne !

Deuxième sujet : vous nous demandez, Madame, de voter 3 M€ en faveur de la COGEMIP afin de financer une avance de fonds à une société anonyme, la SAS MPEI, dont elle est actionnaire ; ces fonds financeraient la prise de participation dans des projets d'énergie verte.

Tout d'abord, nous nous étonnons de la fréquence avec laquelle la COGEMIP fait appel aux contributions financières de la Région.

Ensuite, on peut aussi s'étonner de la structure même du paiement proposé.

Madame FITA, Président de la Commission Finances, nous a en effet exposé que l'avance de fonds en question ne pouvant être faite directement à la SAS MPEI, il fallait passer par la COGEMIP. Or, la SAS MPEI a pour actionnaires CDC et ENGIE, en plus de la Région, et nous apprenons avec stupéfaction que ces partenaires ne contribueront pas aux projets à ce stade.

Voici donc un montage douteux, une situation de partenariat public-privé déguisé, dans lequel nos partenaires vont bénéficier de projets dans lesquels ils ne prendront pas le risque initial, alors qu'ils en récolteront pourtant les bénéfices futurs éventuels. Il n'est en effet pas normal que l'argent public soit utilisé ainsi pour favoriser des partenaires souvent privés.

Tout partenariat public-privé doit équilibrer les risques et le retour sur investissement de manière équitable entre les différents partenaires. Cette utilisation d'argent public est parfaitement irresponsable et bien sûr contraire au principe d'équité entre les actionnaires.

Dernier sujet : vous nous demandez de voter un budget de 150 000 euros pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du Parlement de la Montagne.

Fallait-il donc, Madame, que vous imposiez à notre Région une instance consultative de plus ? Que d'argent gaspillé ! Pour une instance supplémentaire qui s'ajoute au Parlement de la Mer déjà existant et parfaitement inutile, à l'Assemblée des Territoires, instance sur-mesure créée pour Monsieur ONESTA et qui n'est qu'une doublure de l'Assemblée plénière ... (*Coups de marteau*) sans aucun élu Front National.

Voici donc une mesure de plus destinée à contourner l'Assemblée plénière du Conseil régional qui est la seule élue directement par le peuple français et qui est donc la seule à incarner la volonté souveraine du peuple. Encore 150 000 euros dépensés donc en pure perte et pour une seule raison : empêcher l'expression de l'opposition, car j'imagine qu'il n'y aura comme d'habitude aucun élu du Front National dans ces nouvelles instances.

Vous vous dites démocrate, mais la réalité est tout autre, Madame, votre gestion est autocratique et autoritaire.

Nous pourrions continuer à égrener pendant des heures la liste de ces dépenses scandaleuses ...

LA PRESIDENTE

Non, pas longtemps !

M. CRENNE

Du gaspillage généralisé qui se produit sous votre présidence ...

LA PRESIDENTE

Allez, allez, plus fort !

M. CRENNE

Or nos concitoyens, écrasés d'impôts, en ont assez de cette gabegie et forment le vœu, Madame, que notre pays prenne une autre direction en 2017, espoir incarné par Marine LE PEN ...

LA PRESIDENTE

Allez oui, l'espoir fait vivre !

M. CRENNE

Le groupe Front National ne votera donc pas en faveur de votre Décision modificative.

LA PRESIDENTE

Vous avez fini votre temps de parole et vos propos ridicules sont terminés, je vous remercie Monsieur CRENNE.

(Applaudissements - Brouhaha)

La parole est à Monsieur LABARTHE pour 6 minutes ... *(Apartés)* Vous avez perdu votre note ?

À ce moment-là, je vais demander à Monsieur BRIAND d'intervenir, le temps que vous la retrouviez ! Monsieur BRIAND, si vous voulez bien, pour 4 minutes ...

M. BRIAND

Je peux, le cas échéant, souffler quelques arguments à Monsieur LABARTHE ! *(Rires)*

LA PRESIDENTE

Je reconnais là votre bon cœur Monsieur BRIAND, je vous remercie.

M. BRIAND

Je voudrais au préalable, puisque vous avez dit tout à l'heure que les chiffres que j'ai donnés sur la baisse de l'épargne étaient faux, vous amener à lire la page 118 de votre rapport qui montre bien que l'épargne de gestion, c'est-à-dire la différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement, baissait effectivement de 53 M€ sur la période, j'aurais pu ajouter 54 M€ uniquement sur 2016-2017.

Donc lorsque je dis que l'épargne nette va baisser de 99 M€, c'est tout à fait exact, c'est mathématiquement indiscutable.

LA PRESIDENTE

Mais c'est l'origine sur laquelle nous ne sommes pas d'accord.

M. BRIAND

Si vous me permettez de conserver mon temps de parole ...

LA PRESIDENTE

Je vous le laisserai, Monsieur BRIAND, je serai attentive à ce qu'il y ait de la justice et de l'équité, mais je vous réponds que sur ce chiffre-là, nous ne sommes pas d'accord sur l'origine de la différence.

M. BRIAND

Et pourtant, c'est ce qui découle de la page 118 de votre rapport.

LA PRESIDENTE

Non, l'interprétation que vous en faites n'est pas exacte.

M. BRIAND

Non, c'est une soustraction, ce n'est pas une interprétation.

LA PRESIDENTE

Non.

M. BRIAND

Il faut être précis sur le plan éducatif.

Ensuite, sur la question de la prospective, nous avons demandé à plusieurs reprises de la prospective, vous dites qu'elle existe. Les chiffres qui sont donnés dans ce rapport sont tout à fait inexistants en termes de prospective, je réitère donc cette demande dans un souci de transparence, transparence à laquelle je ne doute pas que vous soyez attachée.

Je ne comprends donc pas que vous n'acceptiez pas de nous communiquer la prospective qui, si l'année dernière, au moment de l'installation de la Région, n'était peut-être pas réalisée, a dû l'être depuis, je n'ai aucun doute sur l'existence de ce document et donc je réitère cette demande.

Cela nous permettrait d'avoir une analyse et une lecture claire de cette Décision modificative.

Aussi, sur l'affectation des résultats nous nous abstenons et sur la Décision modificative nous voterons contre. Nous voterons contre pourquoi ? Pour plusieurs raisons.

La première, c'est qu'elle est faible dans son montant, elle ne dégrade pas la situation économique du Budget primitif, mais elle ne l'améliore pas et nous ne trouvons notamment, dans cette Décision modificative, aucune évolution sur ce qui nous préoccupe, c'est-à-dire l'harmonisation des politiques régionales et la mise en œuvre d'une véritable évaluation qui permettrait d'apprécier la pertinence des actions régionales.

Et je ne prendrai qu'un seul exemple, celui de l'avance consentie à la SAS MPEI.

Cela a été dit, mais au-delà même de la SAS MPEI, c'est la question de la rationalisation de l'ensemble des opérateurs qui sont des satellites de la Région.

Nous aurons, dans la journée, le rapport d'observation de la Chambre régionale des comptes, je crois qu'il est temps de mettre à plat tous ces opérateurs et effectivement de n'utiliser ces SPL, ces sociétés d'économie mixte, dans un souci de lien avec le tissu économique et notamment des opérateurs privés, qu'à la condition qu'il y ait derrière un véritable marché, une véritable économie et que la Région ne soit pas, comme elle le fait systématiquement, à porter à bout de bras des structures et comme c'est le cas effectivement avec la SAS MPEI, à procéder à des avances en comptes courants d'associés qui permettent de porter la politique, sans que les partenaires privés ne fassent le même effort.

Effectivement, dans ce cas -nous avons eu l'occasion d'en discuter longuement au sein de la Commission des finances-, nous avons une Région qui vient mettre des fonds, qui vient apporter éventuellement, même si je doute qu'il y ait beaucoup de bénéficiaires à la fin puisque l'on a peu d'exemples de satellites régionaux qui fassent des bénéficiaires, mais s'il devait y avoir des bénéficiaires, effectivement les opérateurs privés qui n'auront pas pris le risque en tireront un avantage ; alors que dans le même temps, s'il y avait des pertes, ces pertes seraient incomparablement plus élevées pour la Région.

Cette situation-là n'est pas acceptable et nous considérons que l'occasion de remettre à plat l'ensemble des satellites de la Région n'est pas encore saisie et devrait l'être.

Enfin, dernière chose, cette Décision modificative n'améliore pas les grands équilibres de la Région.

J'observe que dans leur intervention de tout à l'heure, les Radicaux, par la bouche de Christophe DELAHAYE, ont exprimé des interrogations extrêmement fortes ; s'ils attirent l'attention sur la nécessité de maîtriser l'épargne, c'est bien parce que cette épargne est en danger et je pense qu'étant dans l'Exécutif, là où nous ne sommes en vérité que des observateurs, ils doivent eux avoir connaissance du résultat de la prospective qui a dû être réalisée et ils doivent s'en inquiéter pour avoir exprimé ainsi, en Assemblée plénière, une telle interrogation.

Il me semble donc indispensable ... (*Coups de marteau*) Je crois, mon cher ami, qu'il ne faut pas tapoter trop tôt non plus ! Je comprends bien que mes propos peuvent être interrogatifs, mais tout de même !

Je pense donc que la position que les Radicaux adoptent justifie pleinement que nous réitérions notre demande de communication des perspectives afin que la plus grande transparence soit permise sur la situation financière de la Région et son évolution dans le futur.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Monsieur LABARTHE, vous avez retrouvé vos éléments ?...

M. LABARTHE

Oui, excusez-moi Madame la Présidente.

Quelques mots sur cette Décision modificative en termes d'autorisations de programme qui viennent aider les agriculteurs à mener à bien leurs investissements, tant au niveau des Plans Bâtiments qui connaissent cette année un essor important, mais également en lien avec la crise de l'influenza aviaire dont nous avons délibéré, rappelez-vous, il y a de cela quelques mois.

Sont donc proposés :

- 5 450 000 € d'autorisations de programme pour les bâtiments d'élevage sur l'ensemble de notre région,
- 300 000 € d'autorisations de programme pour l'agro-alimentaire qui voit quelques projets tout à fait intéressants et structurants portés, pour la plupart, par la coopération sur cette région, et on ne peut je crois que s'en réjouir.

Voilà donc ce qui relève de cette Décision modificative, en insistant sur le fait que ces nécessités sont créées également par la mise aux normes désormais obligatoire pour les agriculteurs, notamment pour ceux qui sont sur des zones vulnérables. Il est important de pouvoir les accompagner dans une période où, nous le savons, l'élevage est soumis à beaucoup de péripéties, que ce soit en termes de crise, mais également en termes de contraintes.

Il était donc important que nous puissions répondre favorablement à ces attentes et cela a d'ailleurs été souligné pas plus tard que vendredi après-midi à la Chambre régionale d'agriculture comme étant effectivement tout à fait bienvenu.

Voilà ce qui pouvait être dit, Madame la Présidente, sur cette Décision modificative.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie, Monsieur LABARTHE.

Pour amener quelques éléments de réponse aux différentes interventions, concernant l'intervention de Monsieur CRENNE tout d'abord, vous indiquez que notre effort doit être uniquement mobilisé sur l'aide aux entreprises pour créer de l'emploi et que la formation est inutile.

Je voudrais vous rappeler le cas de la Mecanic Vallée où nous avons en effet fortement aidé les entreprises pour leur développement, en particulier en matière de sous-traitance aéronautique et à ce jour il y a de nombreux emplois non pourvus. C'est pourquoi nous mettons en place un système de formations localisées pour permettre justement une adaptation aux besoins des entreprises de l'appareil de formation pour des personnes en recherche d'emploi. Et là, la formation permet d'affecter des personnes sur des emplois non pourvus et permet donc de réduire le chômage. Vous avez une vision complètement étreiquée.

Il est nécessaire, sur certains territoires, d'avoir ces axes-là qui permettent de monter en compétences ou d'adapter les compétences des salariés aux besoins de nos entreprises et c'est le projet que nous sommes en train de monter avec l'UIMM, avec les entreprises concernées de la Mecanic Vallée, avec le Rectorat ou avec les branches professionnelles.

Vous avez ensuite évoqué l'Assemblée des Territoires en indiquant que les élus de l'opposition n'étaient pas représentés. Je vous rappelle que ce sont les Territoires, c'est-à-dire les PETR, les Pays qui désignent eux-mêmes leurs représentants, nous n'imposons rien.

C'est donc à vous de voir cela avec les Pays et PETR qui sont représentés par les délibérations votées à la majorité dans leurs instances.

Enfin, concernant l'avance que nous donnons à la COGEMIP pour Midi-Pyrénées énergies investissements en vue de la future création de l'Agence de l'énergie et du climat, je rappelle que la rémunération sous forme de dividendes est proportionnelle au capital détenu.

Donc si la Région détient une part plus forte de capital, c'est la Région qui percevra ces dividendes de façon plus importante, que bien sûr nous allons réinvestir, il n'est pas question de les reporter sur le budget général, parce que nous voulons faire de la transition énergétique notre priorité.

Les partenaires au sein de la SAS, que ce soit ENGIE ou la CDC, auront des dividendes moindres et bien entendu la participation de chacun, que ce soit aux profits ou aux pertes, est proportionnelle au capital détenu par chacun des actionnaires.

Ce n'est donc pas l'investissement de la Région qui va bénéficier à la rémunération des autres actionnaires puisque la rémunération est proportionnelle au capital détenu.

Voilà les éléments d'information que je voulais vous donner.

Nous allons donc passer au vote de ces rapports.

Tout d'abord sur le rapport 04 qui concerne l'affectation des résultats dans le cadre de la Décision modificative n°1, le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (158 votants) :

- Pour : 92 voix (SRC : 49, NMEC : 25, RG : 17, NI : 1),
- Abstention : 66 voix (NMEC : 1 -SEYRIES-, UEDC : 25, FN-RBM : 40).

Le **rapport (2016/AP-NOV/04)** est **adopté**.

Je mets aux voix le rapport 05 qui concerne la Décision modificative n°1.

Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Tout le monde a-t-il voté ?... Le vote est clos. Résultat (153 votants) :

- Pour : 86 voix (SRC : 48, NMEC : 21, RG : 16, NI : 1),
- Contre : 63 voix (UEDC : 24, FN-RBM : 39),
- Abstention : 4 voix (NMEC : 4 -MARTIN, RESSIGUIER, SELLIN, SEYRIES-).

La **Décision modificative n°1 (2016/AP-NOV/05)** est **adoptée**.

Je vous propose une suspension de séance pour déjeuner. Il est 14h15, je vous propose de reprendre à 15h30 maximum.

Mme CARSALADE

S'il vous plaît, Madame la Présidente, j'ai un petit cadeau de Noël à vous faire de la part du groupe. Est-ce que je peux vous le donner ?

LA PRESIDENTE

Je vous propose que vous me le donniez, je vais m'avancer vers vous.

Mme CARSALADE

D'accord, merci Madame.

(La séance est suspendue à 14h15 - Reprise à 15h45)

LA PRESIDENTE

Mesdames et messieurs les Conseillers régionaux, merci de bien vouloir prendre place. Nous reprenons nos travaux avec l'examen des points d'actualité et je demande donc à Madame VINET de présenter le point d'actualité n°1.

Point d'actualité n°1 - Groupe NMEC : Écotaxe poids lourds et part régionale d'une contribution climat

Mme VINET

Merci Madame la Présidente.

Un amendement socialiste au projet de loi de finances 2017, voté dans la nuit du 17 au 18 novembre à l'Assemblée nationale, a enterré définitivement l'existence législative de l'écotaxe poids lourds qui, comme chacun sait, avait déjà été reportée sine die après beaucoup de rebondissements depuis son vote en 2009 et ceci s'est passé, notons-le, en pleine COP 22.

Le coût de ce renoncement est annoncé à plus de 800 M€, mais pourrait se monter à plus de 1 milliard, répartis entre l'indemnisation de la société EcoMouv, puisque le Gouvernement de Nicolas SARKOZY avait confié le prélèvement de la taxe à une société privée, le démontage des portiques et autres contentieux ; donc 1 milliard à 1,2 milliard. Sans compter le manque à gagner sur les finances publiques du fait de l'abandon de la taxe.

Les bonnets rouges bretons notamment et les lobbies routiers ont donc gagné et le climat se désespère.

Nous restons fortement critiques sur le montage du prélèvement de cette taxe, mais le principe d'une contribution visant à enfin faire peser une partie du coût des infrastructures routières sur les poids lourds en transit, selon le principe utilisateur/payeur, nous semble bon.

En effet, cette contribution était payable au kilomètre et frappait tous les transports de marchandises par poids lourds, qu'ils soient français ou étrangers.

Cette contribution devait servir les investissements d'avenir dans le domaine des transports, y compris les transports publics urbains. Pour notre Région, une telle recette aurait été intéressante pour mettre en œuvre notre ambition en faveur des trains du quotidien. Cela aurait donc été un apport intéressant et nous devons faire sans.

Pourtant, nous pourrions avoir la volonté de demander la mise en place d'une contribution climat régionale qui aurait l'avantage de nous redonner un levier fiscal.

Nous savons que des discussions se sont tenues au niveau de l'ARF, notamment par rapport à la proposition de la Région Ile-de-France. Cette contribution climat s'appliquerait aux poids lourds en transit et ne pénaliserait pas nos entreprises locales. Les enjeux climatiques, en particulier la réduction des gaz à effet de serre, la qualité de l'air avec la réduction des particules diesel et le développement nécessaire du fret ferroviaire sont à ce prix.

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Merci Madame VINET.

Vous savez que dans le cadre du programme de la campagne, j'avais en effet émis le souhait que nous puissions avoir un financement pour les infrastructures de transport à travers la taxation des poids lourds en transit international, parce que la diminution du nombre de poids lourds sur les routes est nécessaire pour répondre à un triple objectif :

- tout d'abord, bien sûr, de diminution de la pollution,
- de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre,
- et également d'amélioration de la sécurité routière parce que de plus en plus de poids lourds en transit international utilisent, non pas les autoroutes mais les routes départementales, provoquant un trafic trop élevé pour le gabarit de ces départementales, donc provoquant bien sûr une usure forte mais surtout des risques accrus d'insécurité.

C'est donc un objectif que je partage et que nous devons atteindre à travers une taxe sur les poids lourds en transit international, mais cela peut permettre aussi une incitation à l'optimisation de la chaîne logistique : moins de poids lourds qui seraient mieux remplis, pour ceux qui circulent, et surtout un report vers d'autres modes de transport comme le ferroviaire.

Le report modal doit être encouragé, d'autant que dans notre région, par exemple le dispositif de contournement Nîmes-Montpellier (CNM) est dédié au fret et c'est à travers la pression que nous avons mise sur la SNCF pour obtenir des droits de péage équivalents à ceux de l'ancienne ligne, qu'il y aura en effet un vrai report du fret entre l'ancienne et la nouvelle ligne entre Montpellier et

Nîmes. Mais pour autant, il faut que nous allions plus loin et je suis tout à fait favorable à ce dispositif. Je l'avais mis dans notre programme et je continuerai bien sûr à le défendre.

La Région n'a pas d'elle-même la capacité de pouvoir l'instituer, il faut que soit mis en place un cadre législatif et réglementaire, il faudrait donc une loi qui crée une nouvelle fiscalité au profit des Régions.

Au niveau de l'Association des Régions de France, nous sommes plusieurs à défendre ce dispositif, que ce soient des Présidents de droite ou de gauche, Alain ROUSSET avait souscrit à ma proposition dès la fin de l'année dernière, de même qu'il y a un intérêt au niveau de la Région PACA, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Région Ile-de-France.

Je pense donc que nous devons le demander au niveau de l'Association des Régions et nous pouvons également, dans le cadre de notre Budget primitif, faire une déclaration pour demander que ce dispositif soit mis en place, que les Régions puissent expérimenter cela, pour celles qui sont candidates, et donc que le Gouvernement nous permette, à travers un dispositif législatif, d'expérimenter cette taxe sur les poids lourds en transit international, parce que nous n'avons en fait aucun avantage à la traversée de notre région, tout particulièrement nous qui sommes en régions transfrontalières ; au contraire, nous n'en avons que des inconvénients.

Il faut avoir une politique forte pour réduire le transport par voie routière et favoriser -ce à quoi nous nous employons- le transport par le ferroviaire.

Nous avons assumé nos responsabilités, nous avons investi fortement, nous devons continuer à le faire. Nous allons investir aussi dans le Gers sur la ligne qui arrive jusqu'à Agen pour pouvoir alimenter aussi bien le port de Bordeaux que celui de Port-la-Nouvelle.

C'est, je pense, un sujet que nous devons porter fortement et je vous propose que, dans le cadre du Budget primitif, nous puissions avoir une déclaration et un vote sur ce sujet pour justement démontrer notre détermination. Sachez qu'au niveau de l'ARF, c'est un sujet que nous partageons avec plusieurs Présidents, qui pour l'instant ne fait pas l'unanimité, mais nous menons un travail sur ce sujet-là, en ayant vraiment la volonté de réduire significativement et de façon pérenne le nombre de poids lourds sur les routes en favorisant :

- la constitution d'accès facilités aux trains par l'embranchement des entreprises, les embranchements ferroviaires devant être préservés et développés,
- mais aussi la création d'un opérateur régional compétent, parce que nous avons souvent cette problématique sur le fret.

Nous devons également demander à la SNCF la réservation de sillons adaptés et fiables, à un tarif acceptable, comme nous l'avons fait sur le CNM.

Je propose donc que nous y travaillions pour la prochaine Assemblée plénière, dans le cadre du vote du Budget primitif.

Nous passons au point d'actualité n°2, du groupe FN-RBM. C'est vous qui le présentez Madame JAMET ?

Point d'actualité n°2 - Groupe FN-RBM : La vacance de la Vice-présidence en charge de l'Emploi, de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage

Mme JAMET

Oui.

L'année dernière, pendant la campagne des élections régionales, vous vous présentiez comme la candidate d'une nouvelle politique exemplaire dans ses pratiques au quotidien et je crois que vous avez essayé de mobiliser vos électeurs autour de ces valeurs, en "surfant" d'ailleurs à l'occasion sur des peurs, puisque vous en êtes la spécialiste apparemment, affirmant que notre victoire conduirait notamment au désordre à tous les étages ... Enfin bon, on n'est pas rancunier, on va passer, tout ça c'est fini !

Mais tout à l'heure vous avez abordé le sujet concernant Madame NEGRIER.

Je vous rappelle que Madame NEGRIER a été condamnée en mai dernier pour abus de confiance par le Tribunal correctionnel de Montpellier pour avoir détourné 340 000 euros ; il aura quand même fallu près de trois mois et la forte mobilisation des élus de notre groupe pour voir enfin cette dernière démissionner de ses fonctions de Vice-présidente en charge de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage à la fin du mois d'août.

Tout à l'heure, vous avez dit qu'elle avait démissionné de ses fonctions de Vice-présidente pour se défendre. Premièrement, je tiens quand même à vous préciser que ces faits sont avérés et qu'elle a été condamnée.

Deuxièmement, si elle ne semble pas avoir compris que sa condamnation entachait effectivement sa probité, il semblerait quand même que quelqu'un ait fini par lui faire comprendre que cela salissait l'image de notre Institution.

Je ne comprends pas que Madame NEGRIER n'ait pas tout simplement démissionné de son mandat de Conseiller régional.

D'autre part, et je pense que c'est un petit peu plus grave, cela fait quand même trois mois que ce poste de Vice-présidence est vacant.

Donc ma question, enfin mon point sur ce sujet est :

- 1/ Est-ce que l'emploi, la formation et l'apprentissage font véritablement partie de vos priorités ?
- 2/ Est-ce que cette absence de réaction de votre part signifie que ce poste de Vice-présidence, à la limite, serait superfétatoire ?
- 3/ Compte tenu de l'image qu'a renvoyé cette vacance auprès de tous nos concitoyens et de cette condamnation avec, c'est vrai, un poste qui engageait cette dernière à signer des accords et à entretenir des relations avec des entrepreneurs, des demandeurs d'emploi, des personnes en difficulté, mais qui ne sont, elles, peut-être pas forcément sorties des rails, je pense qu'il serait aussi raisonnable d'imaginer que Madame NEGRIER présente au moins ses excuses, ou peut-être l'Institution elle-même et qu'elle rende définitivement son mandat de Conseiller régional.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Madame JAMET, je vous ai déjà répondu en partie dans le cadre de mon discours. La vacance de la Vice-présidence n'est pas effective, comme vous l'indiquez, puisque je traite directement l'ensemble des sujets que je lui avais confiés. Donc les services, de même que les acteurs extérieurs me rencontrent et nous travaillons sur ce sujet ; c'est un sujet que j'ai suivi dès le début du mandat de façon forte parce que je pense qu'à travers la formation et l'apprentissage, nous avons un travail de fond à mener pour permettre justement un accès facilité à l'emploi. C'est pourquoi, depuis cet été, je mène en direct ces responsabilités-là et je tiens à vous préciser qu'il n'y avait pas de délégation de signature ; les délégations de signature sont très encadrées, mon Directeur Général des Services en bénéficie, certains de mes Directeurs également, mais ensuite la responsabilité de la Région est toujours engagée par mes soins et après ma validation. Monsieur REMISE ...

M. REMISE

Madame la Présidente, nous n'avons pas eu votre position sur ce que l'on considère la nécessaire démission de Madame NEGRIER, non pas de sa Vice-présidence mais de sa situation d'élue, de son mandat.

LA PRESIDENTE

Je n'ai pas à rentrer dans ce genre de dispositif. J'ai rencontré à plusieurs reprises Béatrice NEGRIER et nous avons, après nos discussions, convenu qu'il était souhaitable qu'elle n'occupe pas les fonctions de Vice-présidence pour qu'elle ait une liberté de parole et d'action à la suite de propos mensongers qui ont été tenus sur elle. Elle assume en effet la condamnation qui a été portée ... (*Exclamations*) Je me permets de rappeler qu'elle l'assume. Je n'ai pas demandé à Madame NEGRIER de démissionner de son mandat ; nous avons, à la suite de la discussion, avec la connaissance de l'ensemble des éléments, jugé ensemble qu'il était préférable qu'elle n'exerce pas de fonctions dans l'Exécutif et comme je vous l'ai indiqué, tous les dispositifs relatifs à la formation professionnelle et à l'apprentissage sont bien sûr soutenus, sont travaillés et s'agissant par exemple des formations sanitaires et sociales, Michel BOUSSATON en a la responsabilité directe et nous travaillons avec lui sur ce sujet. Les acteurs de ce domaine ne peuvent donc pas se prévaloir d'un dysfonctionnement de la Région sur ces sujets, la Région travaille, est mobilisée et, comme je vous l'ai indiqué, j'en assumerai les fonctions jusqu'à la finalisation du Contrat de projets sur les formations professionnelles. Monsieur DEVILLE ...

M. DEVILLE

De façon plus générale, Madame la Présidente, nonobstant le fait que l'on soit à droite ou à gauche, il y a les Tribunaux, en l'occurrence ce sont des Tribunaux correctionnels qui, eux, envisagent. Il faut arrêter, en ce qui concerne les femmes et les hommes politiques, de surajouter à la double peine. On est dans un État où il faut que l'on soit toujours "plus blanc que blanc" !

Un tribunal, peu importe le dossier, en ce qui me concerne je suis avocat, pas procureur ...
(*Apartés*) Chut, laissez-moi terminer ! Vous êtes désagréables et mal élevés !

En ce qui me concerne, je vous dis ce que j'en pense : un Tribunal se penche sur un dossier, le Parquet va faire des réquisitions. Vous, vous êtes toujours "ultra petita", il faut toujours aller au-delà de. De grâce ! J'imagine que si elle n'a pas eu d'inéligibilité, d'impossibilité d'exercer son mandat, c'est qu'on ne doit pas y aller. Pourquoi les femmes et les hommes politiques devraient davantage à la société qu'un homme ou qu'une femme normale ? Ça suffit ! Il faudrait qu'on gagne moins, qu'on travaille plus et qu'on ne fasse rien, c'est insupportable ... (*Protestations*)

LA PRESIDENTE

Je ne vous ai pas donné la parole Messieurs-dames. Laissez finir Monsieur DEVILLE.

M. DEVILLE

Donc de grâce ! En ce qui vous concerne, vous n'avez pas eu souvent les manettes, mais le peu que vous les avez eues, les condamnations de Monsieur LE PEN notamment sont nombreuses et variées ... (*Applaudissements - Brouhaha*) Alors, de grâce, on n'a pas de leçons à recevoir et j'espère vraiment qu'un de ces quatre matins on pourra remettre les choses à l'envers ! Vous êtes capables d'associer à la fois le premier parti ouvrier de France, les professions libérales, les commerçants, les artisans, je vous garantis que j'espère qu'avec Monsieur FILLON, on va peut-être pouvoir arriver à vous désosser un peu ! (*Exclamations - Huées*)

M. SELLIN

La chute n'est pas terrible ... (*Rires - Apartés*)

LA PRESIDENTE

S'il vous plaît ... Le sujet est traité ! Point d'actualité n°3, Madame JAMET ...

Point d'actualité n°3 - Groupe FN-RBM : De nouvelles pistes de développement économique et touristique en Région suite au changement d'Administration aux États-Unis

Mme JAMET

Oui, vous ne me laisserez pas répondre mais ce n'est pas grave, de toute manière on reste "droits dans nos bottes" et je pense qu'être élu, justement, oblige chacun d'entre nous à être exemplaire.

Mais j'ai retenu effectivement que vous vous attachez et vous appliquez donc à assumer ce poste, ce dont je vous félicite et ce qui, finalement, peut nous donner l'occasion d'économiser un poste de Vice-présidence puisque vous assumez parfaitement les deux ... Merci et bravo !

Notre deuxième point d'actualité concerne l'élection du nouveau Président des États-Unis.

Alors, je sais que tout doit être ramené à l'échelle régionale, mais je ne peux pas m'empêcher de penser aux réflexions de Monsieur HOLLANDE qui, au lendemain de l'élection de Monsieur TRUMP, se pinçait le nez et faisait finalement véritablement offense à la diplomatie que l'on considère comme française ...

LA PRESIDENTE

C'est vrai qu'en matière de diplomatie, vous avez des leçons à donner à tout le monde !

(Rires)

Mme JAMET

Mais moi, Madame, je ne suis pas Présidente. Moi Présidente, Madame, je ferai attention à la diplomatie ...

LA PRESIDENTE

Mais vous, vous êtes Présidente d'un groupe et je peux vous assurer, quand je vois l'attitude irrespectueuse que vous avez, que vous êtes bien loin des concepts de la diplomatie !

Mme JAMET

On fait notre boulot, mais je vois effectivement que vous considérez que quelqu'un qui est condamné par le Tribunal correctionnel est donc plus blanc que nous ... Voilà !

Vous avez donc dit que Monsieur TRUMP était dans la caricature et que son programme était nuisible pour les États-Unis et pour le monde. Eh bien, je vous le dis encore une fois, une Présidente ne devrait pas dire cela, je ne pense pas que vous soyez dans votre rôle.

Vous avez dernièrement fait l'effort, je crois, d'essayer de rasséréner les relations avec la Russie en rencontrant, en juin dernier, l'Ambassadeur de Russie. Je crois que cela partait d'un bon sentiment, c'était une bonne initiative parce que c'est un pays avec lequel nous devons avoir de bonnes relations et dont l'embargo, engagé sous la férule de Monsieur OBAMA par Monsieur HOLLANDE, a des conséquences directes sur l'économie de notre région et je pense que là, on pouvait effectivement voir un effort diplomatique.

Les déclarations que vous avez faites me semblent totalement hors propos et même choquantes. Pendant longtemps, nous avons condamné l'innocuité de ces Maisons à travers le monde et notamment de la Maison de la Région Occitanie à New-York, mais il se trouve qu'elle est sur la 5^{ème} Avenue, en face de la Trump Tower ... Je pense que ce serait peut-être l'occasion, du coup, de mettre à profit cette Maison de la Région et en tout cas de profiter de sa situation pour engager

de véritables relations avec peut-être même, effectivement, des retombées économiques sur notre Région.

C'est pour cela que je ne pense pas que vos déclarations fassent très République, d'autant que je vous rappelle quand même que c'est le peuple américain qui s'est prononcé et je trouve particulièrement déplacé, antirépublicain et antidémocratique ... (*Protestations - Coups de marteau*) de critiquer la décision du peuple américain qui s'est déterminé ...

LA PRESIDENTE

Merci de conclure, Madame JAMET.

Mme JAMET

... Et qui a le droit de choisir son Président, même s'il ne vous convient pas, et même s'il ne me convenait pas ...

LA PRESIDENTE

Merci de conclure.

Mme JAMET

... Je ferais l'effort d'avoir des relations correctes à l'égard de Monsieur TRUMP.
Eh bien, ma question est la suivante : je souhaiterais que vous vous absteniez à l'avenir de faire ce genre de sortie qui est hors propos et qui a, qui aura et qui peut évidemment avoir des conséquences, notamment sur notre économie.

LA PRESIDENTE

Merci Madame JAMET, nous avons compris.

Mme JAMET

Regardez Monsieur HOLLANDE qui n'a finalement réussi à n'avoir que quelques minutes ... (*Micro coupé - Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Nous avons compris, merci !

La Région n'a pas attendu l'élection de qui que ce soit à la tête des États-Unis pour bien entendu concevoir qu'il y avait un intérêt commercial à pouvoir développer les échanges, en particulier de nos viticulteurs, sur le continent américain. C'est pourquoi en 2009 il avait été décidé d'installer des Maisons de la Région et une tout particulièrement à New-York.

Alors, c'est étonnant parce que je sais que vous avez toujours, sous les précédentes mandatures, voté contre ces Maisons de la Région, y compris celle de New-York, ce qui veut dire que vous étiez contre ces échanges commerciaux.

Je pense que mes prédécesseurs ont toujours eu l'intelligence de démontrer qu'il fallait développer sur le marché américain tout notre potentiel et je rappelle quand même que les producteurs viticoles ont augmenté leurs parts de marché aux USA avec un chiffre d'affaires de plus de 70 M€. D'ailleurs, une nouvelle mission de prospection est prévue en février et en avril prochains par Sud de France Développement, et en janvier une quarantaine d'entreprises et de start-ups de notre région seront présentes à Las Vegas pour justement faire état de nos compétences et de nos savoir-faire au Salon mondial high-tech.

Donc nos échanges économiques avec les États-Unis, initiés par mes prédécesseurs, se développent quel que soit le Président élu à la Maison-Blanche et quand vous m'indiquez que Donald TRUMP se trouve en face des locaux de la Maison de la Région sur la 5^{ème} Avenue, je vous rappelle que cela ne va pas durer longtemps, il va bientôt aller s'installer un peu plus loin !

Je ne vois donc pas, sur ces sujets, l'intérêt de la localisation que vous avez évoquée.

Donc je vous rassure, ce travail avec les États-Unis en termes de développement commercial est fait depuis des années, il va continuer dans l'intérêt de nos entreprises et bien entendu de leur développement à l'international. (*Applaudissements*)

Point d'actualité n°4, Monsieur CODORNIOU ...

Point d'actualité n°4 - Groupe PRG : Plan Littoral 21

M. CODORNIOU

Madame la Présidente,

Chers collègues,

En fait, c'est beaucoup plus une information et peut-être une question.

Une information sur le Plan Littoral 21, le projet que nous portons et qui a été impulsé par la Présidente. Vous savez qu'il existe un cluster maritime mondial estimé à 1 500 milliards d'euros, le cluster européen estimé à 695 milliards et le cluster maritime français estimé à 70 milliards d'euros. L'objectif est donc pour notre Région d'avoir une grande ambition maritime sur le littoral et de réinventer l'accès de tous à la mer avec des structures telles que le Parlement de la Mer qui a été initié dernièrement, la Direction de la Mer et ce Plan littoral que nous essayons d'organiser grâce à un copilotage avec les Services de l'État, mais également avec la CDC qui nous accompagne sur la structuration financière. Nous avons déjà organisé deux réunions sur le littoral, mercredi nous serons à Canet et la semaine d'après à la Grande Motte.

Donc, Madame la Présidente, je voulais vraiment dire qu'il est important que l'ensemble des élus de cette grande Région mesurent l'importance de façonner ce littoral du 21^{ème} siècle et d'en faire une véritable ambition.

Nous nous sommes fixés quatre objectifs transversaux, sur lesquels nous travaillons avec l'ensemble des Services de la Collectivité :

- la préservation de la richesse naturelle,
- le volet environnemental, avec le bon état écologique de la mer : il existe également un Conseil maritime de façade qui regarde le bon état écologique de la Méditerranée,
- le développement maîtrisé et durable de l'offre touristique,
- et enfin l'affirmation de l'identité méditerranéenne qui, je crois, est un peu le cœur de notre appartenance.

J'ajouterai que dans le cadre du Parlement de la Mer, j'ai cru comprendre ou entendre que le Front National trouvait que c'était un gadget, mais le Parlement de la Mer a mis en place la méthode, l'organisation.

Le Plan Littoral est aujourd'hui en train de devenir opérationnel, il sera prochainement un peu plus opérationnel et c'est l'objet de la question que je vais poser à Madame la Présidente pour qu'elle puisse vous expliquer, sur le 1^{er} trimestre, ce qui pourrait se passer.

Le Parlement de la Mer a officialisé les zones propices à l'éolien flottant, à savoir deux zones propices : une à Leucate et une à Gruissan, avec quand même deux investissements importants puisque l'on parle de 200 M€ pour chaque investisseur, donc deux consortiums : le groupe QUADRAN et le groupe ENGIE. 400 M€ vont être investis sur la façade méditerranéenne.

Donc dire que le Parlement de la Mer est un gadget -un gadget à 400 M€- avec l'ensemble de tous les services, je trouve que vous n'êtes pas très sérieux quand vous parlez de ce Parlement.

Enfin, sur les appels à projets, je pense aux pêcheurs, aux conchyliculteurs et aux plaisanciers, il y a toute une organisation stratégique à mettre en place et je compte sur l'ensemble des élus de la Région sans exclusive !

(Applaudissements - Apartés)

LA PRESIDENTE

Merci Monsieur CODORNIOU.

Vous avez indiqué les actions du Parlement de la Mer et je peux clairement témoigner sur le fait que si nous avons deux sites dans notre région, sur les quatre au niveau national, c'est parce que les propositions présentées pour Gruissan et pour Le Barcarès bénéficiaient d'un vrai portage collectif par l'ensemble des acteurs maritimes et cela a été possible grâce au Parlement de la Mer. Je le dis en toute objectivité puisque ce travail avait été mené sous le précédent mandat et vous assumiez déjà les fonctions de Président du Parlement de la Mer.

Et au niveau du Ministère de l'Environnement, si nous avons réussi à concentrer la moitié des sites nationaux dans notre région, c'est parce que les offres étaient très pertinentes, démontraient qu'il

n'y avait pas de conflit d'usage et que, outre le fait d'avoir souvent dépassé le conflit des usages au niveau de la mer, nous avons en plus conçu une filière dans son intégralité.

Parce qu'à travers les offres déposées, c'est une structuration de la fabrication et de l'assemblage de l'éolien flottant qui se fera dans notre région puisque la Région, propriétaire de Port-la-Nouvelle, va investir afin de pouvoir créer les structures nécessaires pour l'assemblage sur place pour les deux sites, ce qui va permettre une création d'emplois et qui correspond en effet à l'objectif que soulignait Monsieur BRIAND.

Mais c'est également, pour l'un des deux groupes, une fabrication sur place, en lien avec de nombreuses entreprises qui sont dans le secteur mécanique et qui vont pouvoir diversifier leurs productions, qui ne sont pas très éloignées de ce qu'ils peuvent faire, que ce soit pour l'aéronautique ou même sur des aspects de mécanique plus proches du secteur automobile.

Ce Parlement de la Mer a donc permis aux offres présentées d'avoir une vraie force, une vraie légitimité, une vraie stabilité

Nous allons également nous appuyer sur le Parlement de la Mer pour le dispositif "Littoral 21" que vous suivez aussi particulièrement. Une première réunion s'est tenue, la Caisse des Dépôts et Consignations a désigné un Référent, un Sous-préfet va également être nommé sur ce sujet pour mobiliser en transversalité l'ensemble des Services de l'État et Pierre-René LEMAS, lors de sa visite la semaine dernière dans notre Région, m'a rappelé sa mobilisation pour tous les enjeux développés dans le cadre du Plan Littoral 21.

Que ce soit sur l'hébergement touristique et à travers la Compagnie des Alpes -que nous avons bien connue avec Sylvia PINEL dans d'autres fonctions !-, que ce soit à travers les énergies renouvelables ou encore à travers la préservation du trait de côte, nous devons donner une image de notre littoral beaucoup plus valorisante.

Il faut démontrer que les aspects urbanisés de notre littoral ont été faits avec talent, il faut réhabiliter clairement tous les dispositifs du Plan Racine et je pense en particulier à la Grande Motte qui a un patrimoine architectural remarquable, qui demande à être mieux reconnu parce que parfois, vu de loin, c'est présenté d'une façon très réductrice, comme si c'était un simple bétonnage, alors qu'il y a eu une vraie réflexion architecturale, un vrai geste, une vraie conception en termes d'esthétique urbaine, en termes de circulation, en termes de liens sociaux créés.

Rappeler également toute la préservation environnementale sur le cordon maritime que nous devons développer, mais aussi un développement tant de nos ports de plaisance que de nos ports de pêche ou de commerce, avec une vraie ligne directrice, avec une prise en compte environnementale pour maintenir bien entendu les petits métiers, mais aussi permettre le développement d'échanges commerciaux, par exemple en matière de céréales sur Port-la-Nouvelle ou en matière d'hydrocarbures, et sur Sète avec des échanges commerciaux au niveau des pôles passagers que nous voulons mettre en œuvre.

Donc à travers le Plan Littoral 21, nous pourrons avoir une feuille de route qui nous permettra de définir les priorités, d'avoir une cohérence d'ensemble pour les investissements et je pense en

particulier à la forte demande que nous avons sur les ports de plaisance où nous devons proposer aux maîtres d'ouvrage un cahier des charges permettant de valoriser une prise en compte architecturale de qualité et une prise en compte environnementale forte.

C'est pourquoi avec l'État, la Caisse des Dépôts et bien sûr au niveau de la Direction de la Mer que nous avons créée, nous mobilisons l'ensemble des moyens humains et financiers pour la réussite de ce Plan Littoral 21 qui se concrétisera par la signature, pour la première fois en France, d'un Contrat de plan relatif au littoral.

Monsieur ...

M. GAUBERT

Madame la Présidente,

Je crois qu'il y a un grave malentendu à propos du Parlement de la Mer et de la position de notre groupe. Il n'est pas question de penser que le Parlement de la Mer est un gadget, il est simplement question de la non-représentativité de ce Parlement.

Il y a eu récemment le renouvellement de 10 sièges et nous n'avons eu aucun siège, or la proportionnelle, qui est à la base de la désignation des élus, aurait dû au minimum nous accorder 2 sièges. Merci.

LA PRESIDENTE

Non Monsieur, il n'y avait aucun devoir, la loi n'obligeait en rien à ce qu'il y ait une représentation du Front National, je vous le rappelle. (*Protestations - Apartés*)

Je vous propose de passer au point d'actualité n°5 présenté par Monsieur FRANCIS ...

Point d'actualité n°5 - Groupe UEDC : Gares de Manduel et de la Mogère - Stratégie régionale de la Région sur les Lignes à grande vitesse

M. FRANCIS

Merci Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Il y a quelques jours, une forte tornade a frappé les habitants du territoire de Saint-Martin-de-Londres. Je souhaiterais que nous leur apportions notre soutien. Un établissement scolaire a été touché, ainsi que la zone d'activités où il y a des TPE et PME vers qui nous devons faire porter notre attention en tant que Conseil régional.

Le Préfet du Gard vient de confirmer que la gare TGV de Manduel sera mise en service au 1^{er} trimestre 2020. C'est la volonté du Ministre des Transports, c'est la seule feuille de route existante.

Votre décision de suspendre le financement de la gare de Manduel et de la gare de la Mogère dans l'Hérault est donc un non-sens et la preuve de votre absence de vision en matière économique et de transport pour la façade Est de notre Région Occitanie.

Vous avez justifié cette décision en vous appuyant sur une annonce de la SNCF qui laissait entendre que seuls 4 TGV par jour circuleraient à l'ouverture de la gare de la Mogère au printemps 2018. Dans un document datant de 2012, page 15, la SNCF précise bien que la véritable montée en puissance du trafic TGV à Montpellier aura lieu en 2020 avec la mise en service de la gare de Manduel. Comme je viens de le dire, cette mise en service est déjà actée.

Nous prenons du retard dans la mise en place d'une véritable politique de transport qui permettra l'émergence d'une filière économique, logistique et qui créera des milliers d'emplois non-délocalisables. Avec 15% de chômage dans notre territoire et un taux moyen de pauvreté de 16,7%, nous avons un devoir d'initiative pour en sortir.

Concernant le gel du financement de la gare de la Mogère et de la gare de Manduel, votre décision est en totale contradiction avec la délibération 17 prolongeant le droit de préemption des terrains de Poussan où doit être installé un hinterland, véritable base arrière multimodale du port de Sète. Votre décision ne prend pas en considération la saturation des axes routiers.

Nous subissons le trafic routier et les camions nous laissent les morts et l'encombrement de nos autoroutes.

Votre décision tourne le dos à cet avantage géographique, unique en France, d'un territoire doté d'un port en eaux profondes à Sète, de la convergence des trois autoroutes -A.75, A.9, A.54-, de l'aéroport de Montpellier -l'un des dix aéroports internationaux de France- et d'un lien fluvial entre l'Occitanie, Lyon et le nord de l'Europe, via le canal du Rhône à Sète.

Votre décision est un mauvais signal envoyé aux acteurs de notre économie et plus spécialement touristiques et logistiques.

Le développement économique est la première des compétences de la Région, faut-il le rappeler. Tout à l'heure, mon collègue Sacha BRIAND l'a dit ... (*Coups de marteau*)

Vous serez comptable, à la fin de votre mandat, de l'augmentation du chômage sur ce territoire qui, malheureusement, détient un triste record national.

Votre décision freine une dynamique qui aurait pu ensuite nous porter sur le dossier de la liaison LGV Montpellier-Toulouse via Narbonne.

Madame la Présidente, vous sacrifiez le développement économique de notre territoire en cédant à la pression d'une partie de votre majorité.

Madame la Présidente, au nom de notre groupe, je vous demande de revenir sur le gel du financement des gares de la Mogère et de Manduel.

Merci.

LA PRESIDENTE

Monsieur FRANCIS, tout d'abord concernant les catastrophes qui sont arrivées sur Saint-Martin-de-Londres, nous avons bien entendu la possibilité, dans le cas d'événements climatiques exceptionnels, d'aider de façon très rapide à travers le fonds d'intervention rapide et donc nous sommes bien entendu à l'écoute de ce territoire s'il y a besoin de financements régionaux dans des délais très courts pour permettre l'accueil des enfants ou la reconstruction des entreprises qui ont été touchées.

Concernant les propos que vous avez tenus sur les gares de la Mogère et de Manduel, vous indiquez que la SNCF a laissé entendre qu'il n'y aurait que 4 arrêts par jour, mais elle n'a pas fait que le laisser entendre, elle nous l'a indiqué, certifié ; c'est un engagement par écrit lors du dernier CoPil et qui est en contradiction totale avec tous les engagements que la SNCF avait pu prendre lors de la conception et de la contractualisation avec la Région. Ce n'est donc pas une indication, c'est une certitude : la SNCF nous indique que sur la gare de la Mogère, à son ouverture, il n'y aurait que 4 LGV qui s'arrêteraient, 4 arrêts, sachant qu'aucune LGV ne serait sortie de la gare Saint-Roch.

Cela ne correspond donc pas à la contractualisation qu'il y a entre la Région et la SNCF, parce que si la Région, à l'époque Languedoc-Roussillon, a accepté de financer une nouvelle gare sur Montpellier, c'est à une condition essentielle : la gare Saint-Roch a une saturation en entrées et en sorties et nous avons besoin de développer les trains du quotidien sur l'axe Lunel-Sète ; pour désaturer les entrées et les sorties de la gare Saint-Roch, il est nécessaire de basculer le fret sur le contournement Nîmes-Montpellier que nous finançons et d'ailleurs, c'est parce que la Région a mis la pression sur la SNCF pour faire baisser les tarifs beaucoup plus élevés qui avaient été annoncés en début d'année, qu'il y aura réellement entre 60 et 80% du fret qui sera basculé sur le CNM ; nous n'aurons donc déjà plus le fret qui passera en centre-ville de Montpellier.

Mais concernant les LGV, il n'y a aucun report de TGV sur la gare de la Mogère et c'est là où l'engagement contractuel n'est pas respecté, parce que nous avons besoin du basculement du fret et des LGV sur la gare de la Mogère pour pouvoir engager des trains du quotidien de façon supplémentaire, en particulier aux heures de pointe puisque nous avons une saturation sur la ligne, essentiellement entre 16h30 et 18h30, de l'ordre de 60%.

Il n'est donc pas question de freiner le développement économique, il est question que l'argent public soit utilisé aux finalités qui ont été contractualisées. On ne peut pas dire que l'on construit une gare pour qu'il y ait juste 4 TGV qui s'y arrêtent par jour, cela n'est pas raisonnable !

Le contournement Nîmes-Montpellier permettra d'avoir un vrai délestage concernant le fret, il doit aussi avoir une vraie fonction pour la LGV. Tel est le désaccord que nous avons de façon profonde avec la SNCF.

Et contrairement à ce que vous indiquez, dans tous les documents produits, que ce soit en 2012 ou en 2014, la SNCF s'engageait sur 22 trains, pas sur 4 et c'est pourquoi il y a une distorsion entre les engagements qui ont été approuvés par l'Assemblée régionale et les engagements qui nous ont été donnés de façon récente par la SNCF.

Concernant la gare de Manduel, par rapport au délai initial prévoyant une livraison au 1^{er} trimestre 2021, la SNCF propose en effet un gain d'1 an. Pour autant, j'ai interrogé l'État sur ce calendrier qui nous a été présenté parce qu'il est prévu d'avoir une enquête publique en début d'année 2017 et une déclaration d'utilité publique au mois de juin 2017 ... Je pense que toutes les personnes -du moins celles qui sont objectives- dans cette Assemblée ne peuvent pas croire qu'au mois de juin 2017, les Administrations centrales vont être focalisées sur les DUP de la gare de Manduel.

Donc à ce jour, j'ai des doutes sur la faisabilité de ce calendrier qui nous est présenté.

De plus, il y a également l'ensemble des aménagements autour de la gare de Manduel et je ne peux pas laisser dire que l'Établissement public foncier fait de l'obstruction.

Concernant la zone d'activité Magna Porta qui veut se construire autour de la gare de Manduel, des négociations sont en cours, mais nous devons être certains que l'aménagement routier, en particulier d'accès à la gare de Manduel, soit réalisé dans les délais.

Je me suis rendue sur place, à Manduel, vous êtes au milieu des vignes et je peux vous assurer que l'ancienne salariée d'entreprise de travaux publics que je suis a bien vu qu'il y avait quand même ce que l'on appelle un "sacré taf" à faire avant de re-calibrer toutes les routes.

Il faut donc parler aux citoyens et aux gens de projets réalistes et mon combat est en effet bien celui de la création d'emplois, mais il s'agit aussi d'être dans des délais réalistes.

De plus, dans le cadre du CoPil, le Représentant de l'Agglomération de Nîmes demandait que le 3^{ème} quai soit livré en même temps que la gare de Manduel. Si cette condition est imposée par l'Agglomération de Nîmes et il semblerait que le Président LACHAUD ne soit plus sur cette position, mais si cette condition était imposée, cela voudrait dire que la gare de Manduel serait livrée en 2023.

Il faut également parler clair sur le 3^{ème} quai : le 3^{ème} quai ne permet pas forcément d'avoir une liaison entre Alès et Manduel, cette liaison peut se faire sans 3^{ème} quai. Ce que permet le 3^{ème} quai, c'est d'avoir un terminus à Manduel, alors que l'on peut très bien avoir une liaison entre Alès, Manduel et en direction de Tarascon sans 3^{ème} quai.

Voilà tout ce qui est mis en cause à travers ce projet, donc j'attends des réponses.

Ce n'est pas une position stérile. Je ne suis pas une femme sous influence, je suis une Présidente libre mais je réponds à mes concitoyens des deniers publics dont j'ai la responsabilité et il n'est pas question de dépenser l'argent public qui m'est confié dans des projets qui n'auraient pas une finalité d'intérêt général, parce que c'est bien cela, la question.

Alors, le contournement Nîmes-Montpellier, la Région y participe parce qu'il a une finalité, une utilité, mais sur la gare de la Mogère en particulier nous ne pouvons pas accepter que seuls 4 trains s'y arrêtent par jour pendant au moins 2 ans. Ce n'est pas l'engagement contractuel, il faut un minimum de sérieux ! En effet, nous devons répondre à nos concitoyens de la nécessité que chaque euro dépensé soit créateur de richesse et ne soit pas envoyé dans des projets qui ne sont pas stabilisés ou qui ne sont pas raisonnés et raisonnables.

Concernant le projet de Poussan, je n'ai pas bien compris si vous étiez pour ou contre ...

M. FRANCIS

(Intervention hors micro - Inaudible)

LA PRESIDENTE

D'accord, mais dans vos propos ce n'était objectivement pas très clair.

M. FRANCIS

J'ai bien dit que nous étions pour.

LA PRESIDENTE

Pardon, je n'avais pas bien compris. Donc si vous êtes pour, je pense en effet que le fait d'avoir une base arrière pour le port de Sète est indispensable et en effet une partie de la zone des Condamines va être vraiment utilisée comme base arrière du port de Sète, alors que l'autre partie sera plutôt sur de la valorisation environnementale et sur de l'agriculture, ce qui permet de concilier les deux et en effet, comme vous l'avez cité, autour de Sète il y a une intermodalité qui est très intéressante avec le canal du Rhône, dans lequel d'ailleurs nous investissons pour en permettre une utilisation beaucoup plus forte.

Alors oui, l'intermodalité est privilégiée par notre Région et oui, vous le savez, je suis favorable à la LGV, mais je suis favorable à des projets qui soient stabilisés et quand des gares sont construites, elles doivent être utiles.

Sur la LGV Bordeaux-Toulouse, le projet de la gare de Montech répond pleinement à la conception que je me fais d'une gare, c'est-à-dire une gare où il y a une possibilité d'intermodalité et à travers la gare de Montech dans le Tarn-et-Garonne, cela permettra une diffusion de la LGV, bien sûr sur le territoire du Tarn-et-Garonne, mais également sur le sud du Lot et sur le nord du Gers.

C'est ainsi que nous devons concevoir la LGV, comme un outil d'aménagement de tous les territoires, comme une complémentarité avec les trains du quotidien, mais également avec les réseaux routiers ou, comme nous pouvons l'avoir sur Poussan, avec les réseaux fluviaux.

Voilà les informations que je tenais à vous apporter, Monsieur FRANCIS.

M. FRANCIS

Madame la Présidente, si vous permettez, le document que j'ai sous les yeux émane de la SNCF, il est officiel et il indique 33 allers-retours en 2020 et non pas 4, je suis désolé.

Cela monte en puissance, on ne peut pas du jour au lendemain obtenir ...

LA PRESIDENTE

Monsieur FRANCIS, nous avons une convention avec la SNCF -nous pouvons vous en faire copie- où il est clairement écrit que lors de la mise en œuvre de la gare de la Mogère, ce que l'on appelle le 4^{ème} sillon doit être libéré sur la gare Saint-Roch pour augmenter les trains du quotidien. Cette condition n'est pas remplie.

M. FRANCIS

Mais la fonction multimodale comprend à la fois le ferroviaire, le maritime, le fluvial, l'aérien et le routier, ce n'est pas seulement ... Il faut que l'on s'entende sur les mots.

LA PRESIDENTE

Oui, mais je n'ai pas dit le contraire.

M. FRANCIS

Si on n'a pas de gare TGV, je ne vois pas comment on peut faire du multimodal.

LA PRESIDENTE

Bien sûr, mais il ne suffit pas d'une gare, il faut que des trains s'y arrêtent ...

M. FRANCIS

Oui, bien sûr, mais c'est prévu !

LA PRESIDENTE

C'est quand même l'objectif.

M. FRANCIS

Oui, mais sans gare ils ne peuvent pas s'arrêter ... (*Apartés*)

LA PRESIDENTE

Mais à ce jour, la problématique est qu'il y ait des trains qui s'arrêtent, pour l'instant le projet ne le permet pas et c'est quand même une grave erreur !

Monsieur DUPRAZ ...

M. DUPRAZ

En appui à ce que vous venez de dire, je voudrais rappeler à Monsieur FRANCIS que l'on a appris autre chose encore lors de ce Comité de Pilotage, à savoir que le jour où la gare de Manduel sera inaugurée, la SNCF annonce entre 10 et 13 trains par jour. C'est extraordinairement insuffisant pour deux gares de cette ampleur-là et de ce coût-là.

Donc le problème est non seulement l'attente de l'ouverture de la gare de Manduel, mais est-ce que ce sera viable après l'ouverture de la gare de Manduel ? Les chiffres que nous donne la SNCF aujourd'hui disent que ce ne sera pas viable et qu'il faudra peut-être attendre l'ouverture complète de la ligne vers Perpignan en 2030, 2035. C'est un élément important et il ne faut pas nous dire que c'est juste dans l'attente de Manduel parce que même quand Manduel sera ouverte, la ligne sera sous-utilisée et les gares seront sous-utilisées pour le coût qu'elles représentent.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Je confirme en effet les propos de Monsieur DUPRAZ. La SNCF ne s'engage maintenant plus que pour 50% des TGV en gare de la Mogère, alors que nous étions entre 70 et 80% des

trains sur la Mogère. Nous avons donc une discussion de fond à mener sur un projet qui, pour l'instant, n'est franchement pas bien enclenché.

Le point d'actualité n°6 est présenté par Monsieur ROSSIGNOL ...

Point d'actualité n°6 - Groupe UEDC : Avenir de quelques actions engagées en Languedoc-Roussillon et leur généralisation envisagées sur la grande Région

M. ROSSIGNOL

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Un point effectivement d'actualité puisque vous le savez, Madame la Présidente, dimanche dernier les français, et en particulier le peuple de Droite et du Centre, se sont déplacés en très grand nombre pour les élections primaires puisque plus de 4 300 000 électeurs se sont déplacés pour ce scrutin. La Droite et le Centre ont ainsi désigné à une très large majorité leur candidat qui va défendre, représenter leurs valeurs aux prochaines élections présidentielles d'avril et de mai prochains.

Alors ce matin, c'est vrai qu'en lisant vos déclarations j'ai été quelque peu surpris par les mots excessifs que vous avez employés à l'égard de celui qui sera peut-être demain notre Président de la République puisque selon vous, ce représentant de la Droite et du Centre serait le représentant de la "Droite dure", de la "Droite extrême", tel que vous l'avez dit dans votre déclaration. (*Apartés*) On peut effectivement s'étonner que vous puissiez ainsi établir un lien direct entre des valeurs saines, républicaines défendues par ce candidat, et celles qui sont portées par les extrêmes et en particulier par le Front National.

Alors qu'aujourd'hui votre formation politique, votre famille politique, la Gauche et en particulier le Parti Socialiste vivent dans la cacophonie et donnent un bien mauvais exemple de la vie politique, entre une crise institutionnelle qui est en train d'être créée, même si l'on a un Président quasiment déclaré candidat à sa succession, un Premier Ministre qui meurt d'envie de l'être, une majorité nationale qui connaît pléthore de candidats, jusqu'à votre majorité régionale Madame la Présidente ...

LA PRESIDENTE

Vous êtes candidat Monsieur ROSSIGNOL ?

M. ROSSIGNOL

Non, je ne le suis pas.

LA PRESIDENTE

Ah, d'accord, je croyais que c'était un scoop !

M. ROSSIGNOL

Mais je crois qu'à côté de vous, il y a une candidate ...

LA PRESIDENTE

Si vous voulez bien en venir au point d'actualité en rapport avec nos compétences ...

M. ROSSIGNOL

Effectivement, j'y viens.

LA PRESIDENTE

Venez-en au fait s'il vous plaît. Merci Monsieur ROSSIGNOL.

M. ROSSIGNOL

Je crois effectivement qu'aujourd'hui le scrutin qui s'annonce est important aussi pour la suite, pour nos Collectivités territoriales, les candidats qui vont être amenés à défendre leurs idées et leurs projets devant les français devront se situer à un certain niveau et je crois que l'on rabaisse le débat en employant des termes excessifs à l'encontre de candidats républicains.

Ne tombons donc pas dans cette caricature que le Front National fait de la vie politique aujourd'hui ... (*Protestations*) Je crois que François FILLON sans nul doute, par son passé exemplaire et les valeurs fortes qu'il défend, qui ne sont en rien extrêmes, a réussi à convaincre déjà plus de 3 millions de français et que dans les réformes qu'il propose, notamment sur la vie territoriale ...

LA PRESIDENTE

Venez-en au point d'actualité, Monsieur ROSSIGNOL !

M. ROSSIGNOL

Mais c'est l'actualité Madame la Présidente.

Donc voilà ce que je voulais dire en réponse à vos interventions de ce matin sur les implications que cela peut avoir aussi sur la vie de notre pays ... (*Coups de marteau - Brouhaha*)

LA PRESIDENTE

On peut le faire à ce moment-là en dehors de l'hémicycle.

M. ROSSIGNOL

Mais beaucoup de questions n'avaient pas de lien, comme l'élection de Donald TRUMP.

LA PRESIDENTE

À ce point-là, non. Monsieur ROSSIGNOL, quelle est votre question ou quel est votre point d'actualité par rapport au travail régional ?

M. ROSSIGNOL

C'est une intervention d'actualité Madame la Présidente, en réaction à vos propos.

LA PRESIDENTE

Mais je vous rappelle que les points d'actualité sont en rapport avec les compétences de la Région, donc avez-vous une question ou une déclaration à faire sur les politiques régionales ?

M. ROSSIGNOL

Je l'ai faite, Madame la Présidente, en lien avec les échéances présidentielles qui auront une implication sur la vie des Collectivités territoriales.

LA PRESIDENTE

Non, cela n'a pas de rapport, donc je ne réponds pas à votre point d'actualité qui ne parle nullement de la Région, ni de ses compétences, ni de son action, je le regrette. (*Apartés*)
Monsieur ONESTA ...

M. ONESTA

Madame la Présidente, si vous me permettez, je m'attendais à ce que Monsieur ROSSIGNOL, à travers son propos, c'est-à-dire la primaire de la Droite et du Centre, fasse un accrochage régional et j'aurais aimé qu'il précise notamment les chiffres de participation pour la Région Occitanie.

Je me rappelle, Monsieur ROSSIGNOL, combien vous aviez glosé au mois de juin dernier en disant que les 220 000 personnes qui avaient participé au choix du nom de la Région, c'était médiocre, ridicule et absolument pas représentatif. Là, ce n'est pas 220 000, c'est 330 000 sur 4 millions d'électeurs et d'un seul coup c'est un raz-de-marée ... Je laisse chacun vérifier les chiffres que je viens d'indiquer, ils viennent de votre site ! (*Protestations - Applaudissements*)

Je vous invite donc à nuancer vos propos et la prochaine fois à vraiment nous parler, y compris à travers la primaire de la Droite et du Centre, des questions régionales.

M. ROSSIGNOL

Il est plus facile de cliquer sur un bouton que de se déplacer pour aller voter !

LA PRESIDENTE

Monsieur ROSSIGNOL, vous me demandez la parole si vous la souhaitez.

M. ONESTA

Et je ne fais pas remarquer qu'il y a eu un petit peu plus de publicité pour votre primaire que pour le choix du nom.

LA PRESIDENTE

Messieurs, le débat est clos !

Nous passons au rapport n°6 concernant l'excellence environnementale et je demande à Madame la Vice-présidente Agnès LANGEVINE de bien vouloir présenter ce rapport.

2016/AP-NOV/06 - Excellence environnementale - Efficacité énergétique et énergies renouvelables - Vers une Région à énergie positive : s'engager pour la transition énergétique

Mme LANGEVINE

Merci, Madame la Présidente.

La COP 22 qui s'est tenue à Marrakech a vu une incroyable mobilisation des acteurs non étatiques : Régions, Villes, Sociétés civiles, ONG, Entreprises.

La place qui a été donnée aux solutions concrètes vient renforcer le rôle majeur de l'action territoriale dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris et de l'Agenda global pour le climat : rénovation des bâtiments, efficacité énergétique, centrales solaires, fermes éoliennes, méthanisation, énergies marine et hydraulique, nouveaux réseaux de distribution.

C'est au niveau des territoires que la transition énergétique prend forme et la loi ne s'y est pas trompée puisqu'elle inscrit dès son article premier cette dimension territoriale.

En effet, quand on pense énergie au niveau national, on pense grandes entreprises, groupes, avec lesquels les décideurs politiques et leurs conseillers sont familiers.

Quand on pense énergie au niveau territorial, l'énergie est synonyme de valorisation des ressources locales, de circuits courts énergétiques, de revitalisation des communes, d'agriculture et de sylviculture, d'habitat, de transport, bref d'aménagement du territoire, d'emploi et de qualité de vie des habitants.

C'est toute la force du projet de Région à énergie positive que vous portez avec détermination, Madame la Présidente, et que nous engageons par ce vote aujourd'hui, loin des postures et des impostures, des semblants et faux-semblants auxquels nous avons eu droit ce matin.

Je veux bien sûr remercier les Services, dont l'investissement et les compétences sont à la mesure de l'enjeu. Remercier le Président Hussein BOURGI et les membres de la Commission 7 qui ont unanimement salué la qualité du travail, et bien sûr vous toutes et tous qui, je n'en doute pas, approuverez avec enthousiasme cette feuille de route.

Je n'oublie pas bien sûr mes amis et collègues écologistes sans qui ce nouveau monde dé-fossilisé -dans tous les sens du terme- ne pourrait advenir.

Je crois en effet à l'intelligence collective car, oui, les solutions sont là, de Tarbes à Mende, d'Alès à Figeac, de Rodez à Perpignan, l'Occitanie et le Pays catalan grouillent d'initiatives, initiatives que nous devons absolument soutenir et essayer.

C'est pour cela que je suis vraiment très heureuse aujourd'hui, et j'en remercie sincèrement la Présidente, de pouvoir présenter cette délibération cadre qui témoigne d'une volonté politique, annoncée très tôt par la Présidente, pour faire de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée la première Région à énergie positive d'Europe.

Une Région à énergie positive, c'est d'abord une Région qui réduit au maximum ses besoins énergétiques et qui les couvre ensuite par 100% d'énergies renouvelables.

Donc engager la Région sur cette trajectoire répond à trois enjeux :

- un enjeu environnemental, climatique et énergétique qui impose d'agir au plus vite -vous connaissez l'urgence- pour limiter le prélèvement des ressources et diminuer les émissions de gaz à effet de serre,
- un enjeu économique, bien sûr, pour réduire la facture énergétique des habitants et des entreprises, mais aussi pour saisir des opportunités pour l'émergence de filières innovantes créatrices d'emplois et d'activités, comme l'a rappelé tout à l'heure Didier CODORNIU, par exemple, avec l'éolien flottant,
- enfin, un enjeu social puisque l'accès à l'énergie est aujourd'hui une source d'inégalités importantes en termes de facture et de fracture énergétique pour l'utilisateur. Je vous rappelle que 12% des ménages de notre région sont en précarité énergétique.

Vous le lirez dans le rapport, la situation actuelle de la région est une bonne base pour parvenir à cet objectif, que ce soit en termes de gisements, de tissu de PME et de PMI, de bureaux d'études, mais aussi de volonté des élus des EPCI sur l'ensemble des territoires de la région.

Nous aurons donc évidemment à travailler sur deux secteurs clés que sont le bâtiment et les transports.

30% de la production régionale est assurée par des ENR, c'est donc une Région leader en production d'énergies renouvelables.

C'est aussi -et c'est un point très positif sur lequel nous nous appuyerons- la première Région en nombre de territoires à énergie positive pour la croissance verte, avec 32 lauréats et 25 en devenir. Et, vous le savez, pour être une Région à énergie positive, ce n'est pas l'Institution régionale mais l'ensemble des territoires qui doivent parvenir à cet objectif, l'implication des territoires, de ces élus et de ces habitants est extrêmement importante.

Nous vous proposons donc une démarche en trois temps :

- le 1^{er} temps, celui qui nous réunit aujourd'hui, pour fixer le cap, sous la forme d'un objectif à long terme et la définition d'orientations prioritaires ; c'est donc l'objet de ce rapport,
- le 2^{ème} temps consistera à définir les trajectoires possibles, les scénarii pour atteindre cet objectif, en s'appuyant sur un panel d'experts ; des travaux seront menés entre janvier et juin 2017, avec bien sûr des scénarisations sur les deux piliers de la transition énergétique que sont l'efficacité énergétique et la production d'énergies renouvelables,
- le 3^{ème} temps sera celui de l'implication des territoires et des citoyens, nous irons donc à leur rencontre avec le ou les scénarii élaborés pour les confronter et permettre aussi une appropriation de notre objectif ; tout cela sera mené sous la forme d'ateliers/débats, de concertation et, je l'espère aussi, de méthodes de concertation innovantes.

La transition énergétique est bien sûr un enjeu transversal à l'ensemble des politiques publiques régionales, que ce soit :

- en termes de développement économique : dans le cadre de son action, la Région veille bien sûr à accompagner la mutation de l'économie régionale vers une économie bas carbone,
- dans le secteur des transports, avec le report des déplacements sur le transport collectif, en particulier les trains du quotidien ou le développement des mobilités douces,
- la recherche et l'innovation qui seront déployées dans le cadre de la future Stratégie régionale qui mettra en avant et soutiendra des projets innovants -et ils sont nombreux dans cette région- pour atteindre la gestion intelligente de l'énergie, mais aussi une économie bas carbone qui pourra, entre autres, s'appuyer sur le développement de l'économie circulaire,
- les lycées -nous en avons parlé ce matin-, avec la construction de lycées performants et des programmes d'investissement pour la rénovation énergétique des établissements,
- la formation professionnelle -point très important- pour anticiper les besoins en compétences liés à l'émergence de ces nouveaux métiers ou à la consolidation des savoir-faire existants,
- enfin, l'aménagement du territoire avec la mobilisation de toutes les Communautés de communes et des Départements dans le cadre de leurs Plans Climat Air Énergie Territoriaux ou bien, je le disais tout à l'heure, des Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte.

Pour accompagner et mettre en œuvre cette feuille de route ambitieuse, nous vous proposons la **création d'une Agence régionale de l'énergie et du climat** qui aura pour mission :

- de massifier les projets en énergies renouvelables réalisés dans la région, par capitalisation d'initiatives citoyennes, co-investissements auprès des collectivités, des entreprises, des syndicats d'énergie, ..., en mobilisant par effet de levier des financements alternatifs et privés,
- de prototyper -c'est un enjeu majeur- des projets de rénovation énergétique des bâtiments, à l'échelle de copropriétés par exemple, pour déployer des solutions innovantes, rapides, puisque l'enjeu est vraiment de massifier cette rénovation énergétique, que ce soit dans le secteur des bâtiments publics ou privés,
- d'accompagner les citoyens et les territoires pour faire émerger les projets qui contribueront à l'ambition de la Région grâce à l'ingénierie technique et financière,
- d'expérimenter et de développer des solutions innovantes pour une mobilité durable de l'économie circulaire,
- enfin, de diffuser auprès de l'écosystème régional cette innovation et ces prototypes pour accélérer la transition énergétique de la Région.

Vous trouvez aussi dans ce rapport, et c'est assez symbolique de l'évolution ou de la révolution de ce modèle énergétique français, voire européen, un **appel à projet pour l'autoconsommation**

d'électricité photovoltaïque ; appel à projet rendu possible par des évolutions réglementaires qui datent de l'été dernier.

Vous lirez dans le rapport les conditions de cet appel à projet, conçu et soutenu par l'ADEME, qui vise à accompagner 40 projets sur l'ensemble du territoire régional.

Il s'agit bien sûr d'éprouver et d'explorer des aspects juridiques et financiers qui sont encore peu développés et nous espérons ainsi positionner la Région comme leader en matière d'autoconsommation.

Nous vous proposons également l'établissement d'une **Convention de partenariat entre la Région et le Pôle Énergie d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée** qui regroupe 13 syndicats départementaux d'énergie qui proposent de mobiliser leurs compétences pour la mise en œuvre des politiques régionales et contribuer bien sûr à la démarche Région à énergie positive.

C'est extrêmement important puisqu'ils ont une vision de la distribution de l'énergie, de la coordination des réseaux d'énergie, des innovations à l'échelle des Départements et ils ont aussi acquis des compétences en matière d'ingénierie, de financement pour le développement des énergies renouvelables.

Enfin, je le disais tout à l'heure, pour engager ce travail nous mobiliserons dès le mois de janvier un **groupe d'experts** qui auront pour mission d'établir ce scénario ou ces scénarii qui inscriront la Région sur cette trajectoire, avec évidemment des points de passage obligés aux échéances, puisque c'est une ambition à l'horizon 2050, mais avec des points de passage obligés aux échéances que sont 2021, 2030 et 2040. Et si l'on prend par exemple ce qui avait été défini dans les deux précédents Schémas régionaux Climat Air Énergie, nous aurons déjà relevé les objectifs que s'étaient fixés les deux anciennes Régions puisque, je vous le rappelle, sans faire entrer en ligne de compte la pression démographique, l'évolution technologique et réglementaire, devenir la première Région à énergie positive d'ici 2050 suppose de diminuer par deux notre consommation d'énergie et d'augmenter la production d'énergies renouvelables à 250%.

Donc une Région 100% énergies renouvelables, c'est une Région porteuse d'innovations et de choix industriels post-carbone, c'est plus d'emplois, moins d'inégalités et de précarité, ce sont des territoires vivants et une économie relocalisée.

Avec l'adoption de cette délibération, nous nous donnons un cap, nous affirmons notre volonté de faire entrer l'Occitanie dans le 21^{ème} siècle et surtout d'y réussir.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Merci Madame la Vice-présidente.

C'est vrai que ce rapport est un moment important parce qu'il démontre la concrétisation de nos actions pour être la première Région à énergie positive d'Europe, avec bien sûr un fort message environnemental, mais également la nécessité d'avoir une activité, une filière autour des énergies

renouvelables pour pouvoir créer de l'emploi sur les territoires et un emploi qui puisse valoriser les ressources naturelles, aussi bien sur l'hydroélectricité que sur le solaire ou l'éolien.

Un seul amendement a été déposé par le groupe Front National, il sera donc présenté dans le cadre de la discussion à venir.

Oui, Monsieur ...

M. AUDRIN

Madame la Présidente,

Chers collègues,

L'objectif affiché pour la Région Occitanie ...

LA PRESIDENTE

Excusez-moi mais vous intervenez ?...

M. AUDRIN

Pour le groupe UEDC, mais uniquement pour justifier notre vote.

LA PRESIDENTE

Parce que j'avais Monsieur TOUZELLIER.

M. AUDRIN

Non, Monsieur AUDRIN.

LA PRESIDENTE

Mais dans mon fil, j'avais Monsieur TOUZELLIER,

M. RIVENQ

Non, Monsieur TOUZELLIER intervient sur le module suivant.

Là, nous sommes en discussion libre sur la délibération sur l'excellence environnementale.

Nous avons décidé en Conférence des Présidents que nous étions libres et prenait la parole qui le souhaitait dans un cadre contraint ...

LA PRESIDENTE

Non, non, je vous assure.

M. AUDRIN

En plus j'allais dire du bien ... C'est regrettable !

LA PRESIDENTE

Mais ce que vous avez indiqué au Service des Assemblées sur ce rapport, c'est Monsieur TOUZELLIER pour 4 minutes.

M. RIVENQ

Sur le module 3, rapports 7, 8 et 9. Il y a peut-être une erreur et dans ce cas je vous prie de nous en excuser, mais puisque nous sommes en discussion libre ...

LA PRESIDENTE

Non, nous ne sommes pas en discussion libre, nous sommes dans un module.

M. RIVENQ

C'est le même module ?

LA PRESIDENTE

Non, c'est un autre module.

Monsieur TOUZELLIER est donc sur "7, 8, 9", c'est cela Monsieur RIVENQ ?

M. RIVENQ

Oui.

LA PRESIDENTE

Donc Monsieur AUDRIN, vous allez vous exprimer au nom du groupe UEDC, mais vous êtes positionné en rang n°2, je vous donnerai donc la parole après que Monsieur DONADA du Front National se soit exprimé. Et Monsieur TOUZELIER, je vous fais basculer sur le module suivant, c'est cela ?... D'accord.

Monsieur DONADA ...

Amendement n°1 au rapport n°2016/AP-NOV/06 déposé par le groupe FN-RBM

M. DONADA

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Réduire la part de production d'électricité à partir des énergies fossiles est une chose excellente pour de nombreuses raisons, mais il faudra envisager plusieurs aspects à cette problématique.

En effet, les panneaux photovoltaïques sont très majoritairement fabriqués en Chine.

Nous devons donc prendre en compte l'impact du transfert par mer, puis par camion sur les lieux d'utilisation, sans parler des méthodes de production souvent effectuées sans aucun respect de l'environnement et des conditions de travail très dures pour le personnel dans ce pays.

Si l'amendement que je vais vous proposer n'est pas voté, je crains que le remède soit pire que le mal.

Amendement :

Dans le cahier des charges joint à la délibération en annexe 1 de l'appel à projet Autoconsommation d'électricité photovoltaïque en Occitanie Pyrénées-Méditerranée, il est ajouté un point 2.8 rédigé comme suit :

"2.8. Un impact carbone limité

Les projets seront évalués au regard de l'impact carbone engendré pour la fourniture des panneaux photovoltaïques (du lieu de fabrication jusqu'au lieu de l'installation) sur 30 points."

L'exposé des motifs :

Le but de cet amendement est de privilégier en premier lieu les entreprises régionales et françaises pour que ce dispositif profite d'abord à notre économie.

Malgré les ravages causés par la politique de l'Union Européenne dans la filière photovoltaïque, il existe encore en France quelques établissements dont un, sans faire de lobbying, est situé chez nos voisins en Aquitaine.

Par ailleurs, l'ajout d'un critère environnemental -l'impact carbone- dans ce cahier des charges s'inscrit dans la logique de cet appel à projet comme dans la démarche en faveur du développement durable de la Région Occitanie, sans contrevenir aux dispositions européennes interdisant le "Fabriqué en France".

Je vous remercie Madame la Présidente.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Merci Monsieur DONADA. Monsieur AUDRIN pour 4 minutes ...

M. AUDRIN

Merci Madame la Présidente.

Nous trouvons que l'objectif affiché pour la Région Occitanie est pour le moins ambitieux et même très ambitieux. Le fait de devenir la première Région à énergie positive d'Europe est un énorme projet.

Vous envisagez de réduire de 33% les consommations d'énergie entre 2012 et 2050, d'augmenter la production d'énergies renouvelables de 250% de 2012 à 2050 et nous sommes pour.

Pour créer aussi cette Agence régionale de l'énergie et du climat.

Pour lancer cet appel à projet régional d'autoconsommation d'électricité photovoltaïque.

Pour aussi signer une convention de partenariat entre la Région et le Pôle Énergie d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

Et enfin, il est tout à fait intéressant de mobiliser des experts régionaux et nationaux pour l'élaboration de cette trajectoire "Région à énergie positive".

Nous voterons donc pour ces propositions et sommes ravis de pouvoir accompagner ce projet ambitieux.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie Monsieur AUDRIN. Madame ADDA pour 2 minutes ...

Mme ADDA

Merci, Madame la Présidente.

Notre groupe ne peut que soutenir le lancement de la démarche pour une Région à énergie positive, avec la poursuite en parallèle des actions déjà menées au travers des dispositifs existants qui ont fait leur preuve sur nos territoires.

Une démarche vers la transition énergétique que nous avons mise au cœur de notre campagne électorale. Notre région est l'une des régions françaises les plus touchées par les effets du changement climatique avec l'érosion du littoral, la sécheresse, les inondations de plus en plus importantes.

Nous ne pouvons plus attendre que les solutions viennent d'ailleurs et uniquement des États.

Notre Région doit prendre sa part, une part importante car nous disposons de nombreux leviers d'actions, en lien avec nos compétences et en cohérence avec nos schémas régionaux, comme l'indique cette délibération, pour réduire les besoins d'énergie et développer les énergies renouvelables locales.

Mais nous ne le ferons pas seuls. Nous le ferons en nous appuyant sur chaque citoyen et citoyenne, chaque collectivité locale, chaque entreprise, prêts et prêtes à s'inscrire avec nous dans cette ambition de faire de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée la première à énergie positive.

Comme l'a rappelé la récente COP 22, "Place à l'action". L'heure n'est plus aux grandes déclarations lors de grands sommets, mais bien à la multiplication des actions sur les territoires.

Avec cette feuille de route, notre Région sera à la hauteur des enjeux climatiques et énergétiques. Notre groupe veillera à ce qu'elle le reste à chaque étape de la démarche vers une Région à énergie positive.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

LA PRESIDENTE

Merci Madame ADDA. Monsieur COTELLE pour 5 minutes ...

M. COTELLE

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Nul ne peut contester l'urgence d'agir contre le réchauffement climatique et nous nous satisfaisons que sous l'impulsion de la France, la COP 21 ait pu déboucher sur l'accord de Paris, approuvé par plus de 195 États-membres et ayant pour ambition de limiter l'augmentation des températures en dessous de 2 degrés.

S'engager pour la transition énergétique, c'est bien évidemment considérer que c'est l'un des piliers de la lutte contre le réchauffement climatique, mais pas seulement.

S'engager, agir et jouer un rôle actif politique au niveau régional, c'est participer à apporter une pierre à la responsabilité qui nous incombe pour les générations suivantes, à une meilleure qualité de vie environnementale, mais aussi économique et nous avons là l'occasion, mes chers collègues, de donner du sens à notre engagement politique.

Trois enjeux, vous l'avez rappelé Madame la Vice-présidente, doivent nous animer :

- tout d'abord l'enjeu environnemental qui nous oblige à agir vite pour limiter le prélèvement des ressources et diminuer les émissions de gaz à effet de serre,
- ensuite l'enjeu économique qui nous guide vers la diversification des sources d'approvisionnement énergétique et qui constitue d'importantes opportunités pour l'émergence de filières innovantes, créatrices d'activités et d'emplois ; c'est ce que l'on appelle le moteur de croissance qui peut redynamiser notre économie,
- et enfin, bien évidemment, un enjeu social de lutte contre la précarité énergétique pour garantir un accès à l'énergie pour tous, à un coût acceptable, spécialement lorsque l'on sait que plus de 12% des ménages de notre région se trouvent en vulnérabilité énergétique, c'est-à-dire qu'ils consacrent donc plus de 8% de leurs revenus au chauffage de leur logement.

La maîtrise de notre énergie future doit également être un des facteurs fondamentaux de la compétitivité de nos entreprises, de notre industrie et donc de notre territoire.

Alors, pour aller vers et atteindre l'objectif que vous nous avez fixé, Madame la Présidente, de faire de notre Région la première Région à énergie positive, il nous faut massifier notre production d'énergies renouvelables de plus de 250% d'ici 2050, tout en réduisant la consommation de plus de 30%, et ce malgré une croissance démographique dynamique, dont il est d'ailleurs tenu compte dans ces chiffres.

Il nous est demandé de poursuivre les actions déjà menées sur les années précédentes par les deux anciennes Régions. Outre la convention entre la Région et l'ensemble des Syndicats départementaux d'énergie, un appel à projet régional pour l'autoconsommation d'électricité photovoltaïque et la méthodologie pour élaborer la trajectoire "Région à énergie positive" que Madame la Vice-présidente a développés, vous proposez de créer une Agence régionale de l'énergie et du climat pour favoriser et accompagner la transition énergétique.

Il s'agit donc de créer un opérateur unique en capacité, non seulement de massifier les projets en énergies renouvelables, en les finançant avec tous les acteurs du secteur : collectivités, entreprises, syndicats d'énergie, ou même initiatives citoyennes, mais également de travailler sur des projets de rénovation énergétique des bâtiments, dont on sait qu'ils sont la cause de plus de 45% de la consommation d'énergie finale dans notre région ; la seconde étant le transport, pour lequel il faudra bien évidemment expérimenter et développer également des solutions innovantes.

La Région devra, encore plus qu'hier, montrer l'exemple sur ses propres bâtiments et subordonner toute nouvelle construction ou rénovation à un impératif énergétique.

Bien entendu, parce que l'enjeu est capital pour notre Région, nous nous devons également d'accompagner, voire de financer des projets innovants, tant sur les techniques de production d'énergies renouvelables, comme nous allons le faire avec le projet EolMed sur l'éolien en mer, cher à notre collègue Didier CODORNIU, que sur les projets de stockage de l'énergie, comme cela est déjà le cas avec le stockage de l'hydrogène, que suit et anime pour notre compte notre collègue Bernard GILABERT, sur la filière du même nom.

Je voudrais attirer votre attention, mes chers collègues, sur le fait que la production d'électricité ne se fera plus d'une manière centralisée comme nous l'avons vécu jusqu'à maintenant avec les centrales thermiques ou nucléaires, mais au contraire de manière décentralisée, avec chaque territoire en capacité d'intervenir lui-même sur ses projets, même si je pense que l'État doit poursuivre sa régulation afin de garantir une égalité de traitement pour l'accès à l'énergie.

Notre responsabilité est donc de nous doter de moyens et de la compétence nécessaire pour éviter une appropriation du seul privé, dans un secteur stratégique pour le développement de notre Région.

Néanmoins, avant de boucler la création de cette Agence, il n'est pas question pour la Région de ne pas continuer à mener ses actions de financement, notamment par l'intermédiaire de MPEI et c'est la raison pour laquelle -on en a parlé ce matin d'une manière polémique- 3 M€ seront nécessaires en avances de comptes courants, de façon à pouvoir financer ces projets ; ces projets que nous avons déjà financés jusqu'à maintenant et qui sont tout à fait transparents puisque je vous rappelle qu'ils sont systématiquement présentés au sein du Conseil d'administration de la COGEMIP où siègent l'ensemble des groupes politiques de notre Assemblée.

Pour conclure, conscients de l'enjeu et des responsabilités qui nous animent sur la question énergétique, nous nous satisfaisons que la volonté politique, Madame la Présidente, soit au rendez-vous et nous sommes fiers d'appartenir à une majorité qui prend à bras-le-corps cette problématique. Nous sommes maintenant à l'aube d'un bouleversement majeur qui verra un monde dépendre de moins en moins des énergies fossiles et c'est donc aussi toute la géopolitique de ces 100 dernières années qui en sera bouleversée.

C'est la raison pour laquelle la Région doit y prendre part.

Aussi, loin des polémiques stériles de ce matin, le groupe Socialiste, Républicain et Citoyen votera donc cette délibération et nous tenions, Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, à vous remercier pour avoir mis ce sujet à l'ordre du jour en début de cette mandature.

Merci.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Merci Monsieur COTELLE. Monsieur DAUBET pour 4 minutes ...

M. DAUBET

Merci Madame la Présidente.

Chers collègues, je voudrais tout d'abord saluer le caractère offensif de cette délibération qui nous engage résolument dans la voie de la transition énergétique.

Les Radicaux placent au cœur de leur projet la nécessité d'inventer un autre modèle de développement, la transition énergétique en est un élément majeur et demain, chacun le sent bien, la grande question sera de concilier l'inévitable évolution énergétique de nos économies avec une politique humaniste, respectueuse de la justice sociale et du bien-être des plus modestes, et conservant cette approche raisonnable et humaine que nous défendons depuis toujours.

Votre objectif, Madame la Présidente, est donc aussi le nôtre.

Cette délibération s'accompagne d'un rapport dense, touffu, qui précise la trajectoire et les enjeux et entrevoit les moyens de parvenir aux objectifs. Je veux insister sur deux points en particulier :

1/ la convergence des défis climatiques, énergétiques, économiques : oui, les évolutions à venir doivent constituer des opportunités de développement économique, en faisant émerger des filières innovantes dans le bâtiment, l'industrie, les transports, l'agriculture,

2/ le rôle essentiel que doit jouer la Région pour encourager et conduire la transition énergétique, en articulation avec les territoires ; nous avons aujourd'hui la "maille" et les compétences pour assumer cette fonction.

Au fond, dans la transition énergétique, deux grands impératifs relèvent de la responsabilité politique :

- garantir la fourniture d'électricité nécessaire pour répondre à la demande,
- et lutter contre le changement climatique.

La production massive d'électricité correspond à notre mode de vie d'aujourd'hui, elle est devenue en quelques décennies un fait de civilisation. Aussi, le premier impératif politique doit-il être de préserver l'intégrité de notre réseau de transport et de distribution, l'équilibre permanent du système, la fiabilité des infrastructures de production et à ce titre, le partenariat proposé avec les 13 Syndicats départementaux d'énergie, qui sont tous des Autorités organisatrices de l'énergie, nous paraît absolument capital.

La lutte contre le réchauffement climatique est le combat décisif de notre temps.

Il ne s'agit pas d'un "canular" monté par les chinois et ce combat doit commencer par l'engagement volontaire de chacun. Cet engagement politique est notre devoir d'hommes, les Radicaux sans conteste y sont favorables.

Et comme les choix politiques doivent orienter les décisions de gestion et non s'y substituer, nous soutenons votre proposition de nous entourer d'experts pour définir la marche à suivre.

Madame la Présidente, les Radicaux de Gauche sont bien convaincus qu'aucune pensée humaniste ne saurait prospérer dans ce siècle si elle ne questionne la place et le destin de l'humanité dans son environnement.

L'ambition qui est au cœur de cette délibération est à la hauteur des enjeux et des responsabilités qui incombent à la Région, en vertu de ses compétences et en sa qualité de chef de file.

Nous voterons donc favorablement.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie Monsieur DAUBET. La parole est à Monsieur MAURIN ...

M. MAURIN

Merci, Madame la Présidente, de me donner la parole.

Mes chers collègues, vous avez dit "énergies renouvelables écologiques", a priori nous ne pouvons qu'être d'accord avec ce principe vertueux. En réalité, la réponse n'est pas aussi radicale.

Le photovoltaïque et l'éolien : l'essentiel de ces énergies n'est pas aussi propre qu'on veut nous le faire croire. Entre autres, la fabrication de ces matériels qui sont, pour la presque totalité, produits hors de France, aussi bien pour le photovoltaïque fabriqué en Chine dans une large proportion, que pour les éoliennes (Danemark, Allemagne, etc.), leur transport, leur recyclage en fin de vie et les produits utilisés pour leur fabrication affectent sensiblement l'impact carbone.

D'autre part, le caractère aléatoire de la production d'énergie en fait des générateurs difficiles à intégrer dans un mix énergétique.

Hormis le stockage non-maîtrisé à ce jour, la seule solution pour niveler les creux de production est la compensation par des générateurs "linéaires".

Le nucléaire étant aujourd'hui boycotté, il faudra donc faire appel à des centrales fonctionnant au charbon ou au fuel, pas écologiques du tout ! L'hydroélectricité, beaucoup plus écologique, serait le régulateur idéal, mais largement insuffisant à ce jour.

Alors, votre slogan "Région à énergie positive" n'a pas vraiment de connotation écologique, comme vous le prétendez.

Dans la notion d'écologie, nous vous demandons également de prendre en compte le mécontentement de la population, car les collectifs anti-éoliennes et pour la protection de nos sites exceptionnels se multiplient de jour en jour, il n'y a qu'à lire la presse.

Madame la Présidente, en conséquence nous vous demandons :

- de privilégier les fabricants locaux de ces matériels,
- et de favoriser la recherche en éolien vers les nouvelles turbines, en photovoltaïque pour la mise au point de nouvelles cellules photosensibles vers le bas du spectre ; de plus, dans notre Région le fonctionnement des centrales à énergies fossiles, charbon et bois, doit être arrêté, le nucléaire en faisant exception par la réutilisation de ses déchets ... (*Coups de marteau*) et zéro production de CO₂,
- de faire arrêter toute nouvelle installation d'éoliennes terrestres et de faire démonter les éoliennes qui, suite à des recours auprès des Tribunaux, ont vu l'annulation de leur permis de construire.

Enfin, et ce pour le plus grand respect de la nature, nous vous demandons de nous communiquer les rapports établis sur l'impact carbone pour l'éolien et le photovoltaïque.

Merci, Madame la Présidente, de m'avoir écouté.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Merci. La parole est à Madame GUINLE.

Mme GUINLE

Madame la Présidente,

Même si nous restons persuadés que les politiques touchant à l'énergie et à la transition énergétique doivent être pilotées par la puissance publique nationale, la Région, en sa qualité de chef de file et de prescripteur, représente aujourd'hui l'échelon territorial pour la mise en œuvre de plans d'action, tout en veillant à l'égalité des territoires qui la composent et à un traitement équitable de ceux-ci.

Le challenge est bien de répondre aux besoins et aux conditions d'accès de la population régionale en matière énergétique, tout en réduisant la production de gaz à effet de serre de manière sensible.

Le rapport présenté aujourd'hui démontre une réelle volonté régionale en ce sens avec des orientations visant notamment à combattre, voire à supprimer la précarité énergétique des citoyens, accompagnée d'une dimension de développement économique équilibré sur tout le territoire puisque favorisant entre autres les circuits courts, la valorisation des déchets, le développement de nouvelles filières -comme par exemple l'hydrogène- qui pourraient à l'avenir bouleverser nos modes de consommation et de déplacement.

Nous n'en sommes qu'aux prémices, néanmoins il faudra rester vigilant quant aux choix et aux financements (montants, intermédiaires financiers, partenariats) de cette politique afin d'éviter toute forme d'opportunisme et de dérive que ces changements pourraient engendrer.

La transition énergétique, le respect de l'environnement et de la biodiversité sont bien l'affaire de tous, y compris des acteurs économiques qui devront se montrer exemplaires afin que le rêve devienne réalité et que notre Région Occitanie, des Pyrénées à la Méditerranée, soit la première Région à énergie positive.

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Merci. La parole est à Monsieur BOURGI pour 1 minute.

M. BOURGI

Merci Madame la Présidente.

Avec cette délibération cadre, vous nous proposez une volonté politique qui est d'engager notre Région dans cette ambition que j'évoquais tout à l'heure à propos du rapport annuel Développement durable.

Pour mettre en œuvre cette politique publique avec succès, vous nous avez fixé un cap, vous nous avez assigné un objectif et pour y parvenir, je crois raisonnablement pouvoir dire que nous pouvons compter sur l'expertise citoyenne dans notre région, celle que les associations et les ONG ont prouvée tout au long de ces décennies.

Nous pourrons également compter sur le savoir-faire et l'innovation de nos entreprises.

Et enfin, nous pourrons aussi compter sur votre volonté parce que lorsque je vois les moyens humains, les moyens financiers que vous mobilisez, tant européens, d'État que de la Région, je pense que les ingrédients sont réunis et au sein de la Commission 7 que j'ai le plaisir d'animer, avec tous les collègues de la majorité comme de l'opposition, nous aurons à cœur de travailler aux côtés d'Agnès LANGEVINE pour nous permettre d'atteindre cet objectif.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

En réponse à l'amendement présenté par le groupe Front National, je pense que votre amendement part d'une bonne intention, mais sa pertinence écologique n'est pas avérée, parce qu'en fait la problématique dans le photovoltaïque n'est pas tant celle de la fabrication de panneaux, que la question de la pose et surtout de l'entretien. Parce que la fabrication de panneaux, beaucoup plus que le transport, est consommatrice d'énergie fossile et cette énergie grise est compensées au bout de 2 ou 3 ans d'exploitation du panneau.

Mais là où l'aspect économique est contestable, c'est que 70% de la valeur dans le photovoltaïque sont liés à la pose et à la maintenance qui seront faites par des entreprises forcément locales dans cet appel à projet.

Donc l'idée de ne pas utiliser des panneaux chinois en introduisant un critère du type carbone total introduirait pour les porteurs une complexité forte dans le montage du projet, sachant que dans cet appel à projet, ce sont les petits porteurs de projet qui sont vraiment la cible.

Nous aurions une complexité forte et nous mettrions donc un frein à des candidats pour un impact écologique vraiment très faible, alors que l'aspect "pose et entretien", dans le cadre de nos critères, est forcément pour des entreprises locales.

C'est pourquoi je vous propose de retirer cet amendement et à défaut de retrait, nous aurons un vote défavorable car même si je comprends l'intention et le souhait de favoriser les fabricants de panneaux français -qui sont peu nombreux-, c'est surtout à travers la pose et l'entretien que nous pouvons avoir un vrai impact économique sur les entreprises françaises et de notre Région.

Donc Madame JAMET, maintenez-vous cet amendement ou le retirez-vous ?... Il est maintenu, d'accord.

Mme JAMET

(Intervention hors micro - Inaudible).

LA PRESIDENTE

Mais je vous explique pourquoi.

Mme JAMET

(Intervention hors micro - Inaudible).

LA PRESIDENTE

Mais concernant la recherche, ce sont des sujets que nous soutenons dans le cadre des dispositifs qui nous sont présentés parce que, en effet, il y a peu d'entreprises locales de fabrication de panneaux photovoltaïques. Nous soutenons donc tous les dispositifs de recherche qui nous sont présentés sur ce sujet parce qu'en effet il y a une filière à développer en France et tout particulièrement dans notre Région, cette dynamique vertueuse pouvant justement être enclenchée à travers ce type d'appel à projets, que nous pourrions à ce moment-là renouveler. Nous allons donc passer au vote sur cet amendement, en regrettant que vous ne le retiriez pas puisque nous allons appeler à voter contre dans la mesure où il n'est pas adapté au contexte. Monsieur FONS ...

M. FONS

Je ne participerai pas au vote sur ce sujet pour des raisons purement professionnelles. Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Nous le notons.

Sur l'amendement n°1 présenté par le Front National, le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Il y a un problème avec le boîtier de Monsieur BOURGI, on va vous en donner un autre ... Sinon, si tout le monde l'accepte, Monsieur BOURGI vote à main levée. Donc vous votez contre Monsieur BOURGI ? Voilà. Le vote est clos. Résultat (*158 votants*) :

- Pour : 39 voix (FN-RBM : 39),
- Contre : 93 voix (SRC : 49, NMEC : 26, RG : 17, NI : 1),
- Abstention : 25 voix (UEDC : 25),
- Non-participation au vote : 1 voix (FB-RBM : 1 -FONS, pour raisons professionnelles-).

L'amendement n°1 n'est pas adopté.

Je vous propose maintenant de passer au vote du rapport "*Vers une Région à énergie positive : s'engager pour la transition énergétique*", rapport essentiel qui nous engage dans une démarche

créatrice d'emplois, une dynamique de développement durable, de production d'énergies renouvelables et de réduction de la consommation énergétique.

Le vote sur le rapport 06 est ouvert ... (*Vote électronique*)

Tout le monde a-t-il bien voté ?... Le vote est clos. Résultat (157 votants) :

- Pour : 117 voix (SRC : 49, NMEC : 26, UEDC : 24, RG : 17, NI : 1),
- Contre : 39 voix (FN-RBM : 39),
- Non-participation au vote : 1 voix (FN-RBM : 1 -FONS, pour raisons professionnelles-).

Le **rapport (2016/AP-NOV/06)** est **adopté** par 117 voix.

(*Applaudissements*)

Moment important pour notre Assemblée et pour la région !

Je vous propose de passer à l'examen des rapports 7, 8 et 9.

Monsieur GIBELIN, merci de nous présenter rapidement ces trois rapports.

2016/AP-NOV/07 - Infrastructures routières - Schéma directeur - Agenda d'accessibilité programmée des services de transports régionaux par autocars

2016/AP-NOV/08 - Infrastructures ferroviaires - Rapport modificatif : Schéma directeur d'accessibilité programmée des services de transports ferroviaires régionaux

2016/AP-NOV/09 - Mise en accessibilité des réseaux de transport - Schéma directeur d'accessibilité programmée des services de transports ferroviaires régionaux - SDA-AD'AP - Périmètre ex Languedoc-Roussillon

M. GIBELIN

Merci Madame la Présidente.

Mes chers collègues, quelques éléments de présentation rapide de ces trois rapports.

D'abord pour insister auprès de vous sur le fait que l'accessibilité des réseaux de transports en commun est une de vos préoccupations fortes, Madame la Présidente.

Vous tenez d'ailleurs à ce que, au-delà des discours, des réalisations se concrétisent durant ce mandat pour améliorer sensiblement l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap et plus globalement pour toutes les personnes en situation de mobilité réduite.

C'est donc le sens de ces trois délibérations qui nous sont soumises.

Les Services de la Direction des Transports ont poursuivi les réunions de concertation avec les associations représentatives, en particulier dans le cadre du Conseil consultatif régional des personnes en situation de handicap, mais aussi au-delà et avec les autres Autorités organisatrices de transports et gestionnaires de voiries.

De nombreuses heures de concertation ont permis d'arriver à deux réunions conclusives auxquelles vous m'avez demandé de vous représenter.

Le Schéma directeur Agenda d'accessibilité programmée a ainsi été élaboré.

Comme il est indiqué dans le premier rapport, ce Schéma porte sur les 703 arrêts répartis sur le territoire régional. Nous avons ainsi identifié 291 arrêts prioritaires et comme 191 sont communs avec d'autres AOT, le Schéma qui vous est présenté porte sur les 100 arrêts desservis par les cars régionaux.

Sur cet ensemble, 14 sont des arrêts prioritaires et font l'objet d'une demande de dérogation pour un motif d'impossibilité technique avérée.

Le plan présenté comporte trois phases en termes de calendrier :

- 2017 sera consacrée aux études et au conventionnement des premières mises en œuvre, pour un total de 100 000 euros,
- 2018 verra la réalisation de travaux de mise en accessibilité pour 21 arrêts, pour un budget de 630 000 euros,
- et la période de 2019 à 2021 verra les études et travaux d'environ 21 ou 22 arrêts par an, soit au total 65 arrêts, pour un budget de 1 970 000 euros.

Ce seront donc au total 2 700 000 euros qui seront mobilisés.

La seconde délibération permet de compléter la mise en accessibilité de la gare de Moissac pour compenser la demande de dérogation pour une halte, pour laquelle il a donc été décidé de passer à la dérogation.

La troisième délibération porte sur la mise en accessibilité du réseau des gares et infrastructures ferroviaires. Le programme de travaux sera réalisé sur deux périodes de trois ans, entre 2016 et 2022, pour un total de 54 M€.

Bien que ce ne soit pas dans le champ d'action du Conseil régional, mais pour garantir la mise en œuvre de l'Agenda d'accessibilité programmée, le Conseil régional dans l'ex-Région Midi-Pyrénées avait décidé de financer à hauteur de 100% les travaux de mise en accessibilité relevant du domaine de la SNCF Mobilités et à hauteur de 75% ceux relevant du domaine de SNCF Réseau, dans une délibération de novembre 2015.

Le document présenté ce jour a donc été élaboré à partir de celui de l'ancienne Région Midi-Pyrénées en prolongeant cette démarche, complétée du projet sur le périmètre de l'ancienne Région Languedoc-Roussillon.

Dans un souci de cohérence, bien évidemment, une méthodologie identique a été appliquée pour définir les points d'arrêts, comme vous y avez fait allusion Madame la Présidente, et concrétiser votre réponse de tout à l'heure sur le fait que nous sommes bien dans la mise en cohérence de la méthodologie sur les deux anciennes Régions.

Ainsi, 10 points d'arrêts prioritaires ont été identifiés pour un montant un peu supérieur à 18 M€ et 4 demandes de dérogation sont inscrites, qui vont se traduire par la mise en accessibilité de 3 gares.

Ce Plan met en lumière 33 points d'arrêts prioritaires et la programmation de la mise en accessibilité. Vous retrouvez dans le dossier, mes chers collègues, le planning pour chacun de ces points et le tableau de financement.

La délibération permet d'attribuer plus de 12 M€ à SNCF Réseau et 2 400 000 € à SNCF Mobilités. L'accessibilité dans les transports en commun en Occitanie est urgente et indispensable, et avec ces trois délibérations, nous nous y engageons.

LA PRESIDENTE

Merci Monsieur le Vice-président. Monsieur TOUZELLIER ...

M. TOUZELLIER

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Tout d'abord, en préambule, vous dire que nous voterons les trois délibérations.

Vous dire aussi que mon collègue Joseph FRANCIS a bien résumé la situation du positionnement des gares de Manduel et de la Mogère, auquel notre groupe est effectivement favorable.

J'ai bien entendu votre réponse, mais elle ne nous satisfait pas.

Je voudrais donc revenir là-dessus en trois points très rapides, pour vous dire tout d'abord que 1994, c'est le départ pour la ligne LGV Nîmes-Perpignan avec la signature des accords-cadres, il a fallu attendre 2004 pour commencer vraiment à mettre en place les travaux, et 2008-2010 la décision de prendre en compte les gares et notamment celle de Manduel-Redessan.

Un travail préalable a été fait avec les Collectivités locales et la Région qui se sont engagées jusqu'au dernier mandat à financer cette gare.

Pour ma part, je voudrais parler pour nos amis manduellois et redessanais, notamment les Maires, qui sont de convictions politiques tout à fait différentes mais qui se sont réunis pour ce projet.

Dire que dans l'environnement il y a eu des désagréments forts, vous le savez Madame la Présidente, vous y êtes allée, il y a eu effectivement des expropriations, de la restructuration foncière et un coût énorme dégagé par l'État car il a fallu compenser aussi au niveau du foncier.

Il faut savoir que là-dessus, d'énormes propriétés ont été déstructurées et qu'il a fallu énormément de temps et de patience aux Maires en place pour faire comprendre ce projet.

Dans le même temps, l'Agglomération a souhaité mettre en place un projet économique dont vous avez parlé, "Magna Porta", et effectivement derrière tout cela, des contacts ont été pris, certes difficiles, mais il est vrai que sur une restructuration foncière de 120 hectares, il y a un projet qui peut être très intéressant pour notre territoire.

Je voudrais, à travers cela, dire qu'il est plus facile de parler dans un hémicycle que d'être sur le terrain, que pendant des années des gens se sont battus pour ce projet et aujourd'hui on a un désagrément puisqu'effectivement la SNCF a décidé de ne pas remplir ses obligations.

Pour ma part je souhaite, en tant qu'élu de l'Agglomération et Maire d'une commune limitrophe à celle de mes collègues, être solidaire de la volonté de faire revenir la SNCF sur ses engagements.

Je crois que les uns les autres, nous y avons tout intérêt et même si j'entends par ailleurs que ce ne sera jamais rentable, quand on voit les pénalités qui peuvent aussi abonder pour la non-faisabilité de ce projet, je crois qu'il faudrait y réfléchir à deux fois.

Nous serons donc très soucieux de cette démarche, nous essaierons d'être avec vous, de vous appuyer pour que la SNCF revienne sur ses engagements et j'espère que la gare de Manduel verra le jour parce que nous y tenons vraiment beaucoup.

Merci Madame la Présidente.

LA PRESIDENTE

Merci Monsieur TOUZELLIER.

Je connais fort bien le terrain et ce qu'est l'engagement d'un Maire, en particulier quand il y a des réorganisations foncières, ce sont des sujets difficiles.

Pour autant, il est nécessaire aussi de tenir un langage de vérité, parce que le timing qui nous est proposé par la SNCF pour cette gare de Manduel pose objectivement et sérieusement de nombreuses questions. Nous sommes maintenant à 3 ans de l'échéance, l'enquête publique n'a pas été faite, la DUP n'est pas prononcée, est-ce que cela est réalisable ?

Ensuite, il y a une vraie problématique entre les engagements qui avaient été contractualisés -c'est un document juridique qui fait foi- par la SNCF et la réalité de ce qui nous est présenté.

Nous devons donc avoir ce langage de vérité, ce qui ne nous empêche pas d'être volontaristes. Bien entendu qu'il est nécessaire d'avoir des projets de développement économique, mais nous devons aussi aller vers des projets qui sont réalistes et réalisables.

C'est pourquoi nous devons continuer à travailler avec la SNCF pour avoir des plannings de travaux qui soient réalistes.

De plus, le choix a été fait par la SNCF de n'avoir qu'une gare sur Manduel et de ne pas réfléchir à un embranchement entre la ligne ancienne et la ligne nouvelle. Je pense qu'il s'agit là d'une vraie erreur technique, parce qu'avoir deux lignes parallèles qui ne peuvent avoir aucun raccord constitue une rigidité de fonctionnement qui aura des impacts assez lourds et sur lesquels il faut quand même que nous réfléchissions.

C'est pourquoi j'entends le message que vous portez de la part des Maires qui espèrent ce projet, mais il est de notre devoir de pointer à ce jour les difficultés, pour qu'elles soient assumées et résolues. On ne peut pas continuer à penser qu'avoir en 6 mois une enquête publique et une DUP est un délai réaliste.

C'est donc une position, non pas de refus ou une position figée et fermée de la Région, c'est une position de responsabilité et de volonté que ce projet, quand il se réalisera, soit efficace, efficient et qu'il amène un vrai service à la population, que ce soit en termes de dessertes ferroviaires, mais aussi de développement économique.

C'est pourquoi nous travaillons à ce sujet, nous continuons à exercer une pression auprès de la SNCF. Je rappelle qu'il y a de cela 6 mois, la SNCF nous avait indiqué un prix du péage pour le fret

50% plus élevé que celui que l'on nous a annoncé il y a de cela 1 mois, et j'avais déjà à l'époque indiqué qu'à ce tarif-là, le CNM ne serait pas utilisé par le fret et qu'à ce moment-là la Région ne pouvait pas financer un contournement qui ne serait pas utilisé.

La SNCF a refait ses calculs, maintenant les tarifs sont compétitifs et nous allons avoir entre 60 et 80% de report du fret sur la ligne nouvelle. Nous devons donc continuer à être dans ce rapport qui est vigilant, constructif, mais qui bien sûr n'est pas démagogique.

Donc merci pour cette intervention et voilà les éléments que je tenais à porter à votre attention.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur GAREL ...

M. GAREL

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Une courte intervention sur ces trois rapports et je veux remercier le Vice-président de leur présentation synthétique.

Ces différents Schémas directeurs d'accessibilité étaient il y a quelques années, je le rappelle, définis comme des initiatives, puis sont devenus des obligations et ils sont maintenant proches de l'urgence, même si l'investissement de la Région montre oh combien nous en sommes conscients.

Je veux rappeler qu'en ex-Région Midi-Pyrénées, depuis 2009, plus de 421 M€ ont été investis dans divers programmes qui ont contribué à la mise en accessibilité du réseau de transport ferroviaire régional, et qu'en ex-Région Languedoc-Roussillon, depuis 2005, près de 250 M€ ont été investis dans du matériel neuf qui répond aux normes d'accessibilité, ou dans la rénovation et la mise en accessibilité de matériels plus anciens.

Plus de 10 ans après la loi pour l'égalité des droits et des chances, malgré les travaux déjà mis en œuvre que je viens de rappeler, les personnes qui doivent bénéficier de ces progrès d'accessibilité nous attendent. D'ailleurs, grâce à leur participation, à leur engagement citoyen et à celui de leurs associations, elles continuent à apporter des idées d'évolutions fondamentales et posent clairement les objectifs à atteindre pour trouver les meilleures solutions sur les territoires.

Je veux aussi rappeler que ce sujet a été largement évoqué lors des réunions publiques des États généraux du rail et de l'intermodalité.

L'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) des services de transports ferroviaires régionaux, cela a été dit, a identifié 33 points d'arrêts prioritaires correspondant aux critères du décret.

Les études et travaux de mise en accessibilité de ces points d'arrêts sont estimés par les maîtres d'ouvrage à plus de 75 M€ sur 9 ans. Ces travaux pourraient d'ailleurs être valorisés au titre du Plan de relance du BTP.

La participation de la Région Occitanie, dans le cadre du Schéma directeur, s'élèvera à plus de 58 M€ au total et il y a notamment un rapport sur la gare de Moissac auquel je sais que deux de nos Vice-présidentes Radicales de Gauche, qui sont à la tribune, sont attentives !

L'Ad'AP des services de transports régionaux par autocars a identifié 100 arrêts, dont 14 demandes de dérogation, où la Région est chef de file et assure donc la programmation technique et financière de mise en accessibilité de ces derniers. Au total, cela a été dit lors de la présentation des rapports, ce sont près de 2 700 000 euros sur les 6 ans à venir qui seront mobilisés par la Région pour la mise en accessibilité de ces 86 arrêts routiers prioritaires.

En conclusion, Madame la Présidente, la Région prend ses responsabilités dans ces dossiers et le groupe PRG soutient et votera ces trois rapports sur ces sujets.

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Merci. Monsieur PAGNOUX ...

M. PAGNOUX

Merci Madame la Présidente.

J'interviendrai globalement sur les trois rapports qui nous sont présentés et qui concernent l'accessibilité des transports régionaux.

La loi du 11 février 2005 a permis d'enclencher enfin une prise en compte des personnes en situation de handicap avec l'ambition d'une véritable égalité de traitement.

Toutefois, la loi pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" n'est pas encore parvenue dix ans plus tard, soit l'échéance prévue initialement, à intégrer les personnes en situation de handicap et à rendre accessibles nos bâtiments et espaces publics. En effet, la prise en compte des personnes en situation de handicap a trop longtemps été vue comme un problème, un coût supplémentaire pour une grande partie des Collectivités locales et pour l'État.

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus renvoyer à plus tard l'accessibilité, comme le permet pourtant l'ordonnance du 26 septembre 2014, ratifiée par la loi en août 2015.

Nous nous étions d'ailleurs mobilisés lors du précédent mandat aux côtés des associations en ex-Midi-Pyrénées pour refuser de reporter au-delà de 2019 de trop nombreuses opérations dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des lycées et du bâti régional. En matière ferroviaire, nous avons souligné en 2015 les défaillances de la SNCF sur ces questions. Notre Région s'est d'ailleurs engagée à financer 100% des travaux de mise en accessibilité relevant du domaine de SNCF Mobilités et à hauteur de 75% les travaux de mise en accessibilité relevant du domaine de SNCF Réseau.

Notre Collectivité fait donc preuve d'un volontarisme fort, ce qui devrait répondre aux attentes maintes fois exprimées par les associations et les usagers.

L'attente est forte et nous ne pouvons donc que nous féliciter de l'adoption aujourd'hui du Schéma directeur de l'Ad'AP ferroviaire sur l'ex-territoire de Languedoc-Roussillon et de celui des services de transports régionaux par autocars.

Le travail qu'il reste à mener est colossal, mais tellement urgent !

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Il n'y a pas d'autre intervention, je vais donc vous proposer de voter ...

M. BERARD

Madame la Présidente, s'il vous plaît.

LA PRESIDENTE

Oui, Monsieur BERARD ...

M. BERARD

Merci Madame la Présidente.

Chers collègues, le volet des Schémas directeurs d'accessibilité programmée des services de transports a pour ambition d'inscrire l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations aux fondements des principes de l'action de la Région.

C'est bien évidemment un axe transversal des politiques publiques que pilote notre Collectivité en matière d'éducation, d'aménagement du territoire, de transport, mais également dans son fonctionnement interne et d'accueil des usagers du service public.

Des voix

Marteau !

LA PRESIDENTE

Non, c'est un temps libre d'expression. (*Exclamations*)

M. BERARD

Permettez-moi de continuer Madame la Présidente.

De par son caractère transversal, la politique de lutte contre les discriminations fait écho à des démarches déjà validées par l'Agenda 21, l'Agenda 22 régional. Ces Schémas s'inscrivent en cohérence avec les valeurs portées par la Région : solidarité et égalité.

Conscient que l'objectif d'accessibilité universelle à l'horizon de 2015 ne pouvait être tenu, l'État a fait évoluer le contexte législatif. Ainsi, la loi du 10 juillet 2014 et l'ordonnance du 26 septembre 2014 ont modifié les conditions de mise en accessibilité en allongeant les délais de mise en œuvre ; en contrepartie, la Région engage une programmation de travaux et de leur financement par le biais des Agendas d'accessibilité programmée.

Rappelons que devant les exigences de la loi sur le handicap de février 2005, notamment en matière de transports collectifs, l'ex-Région Midi-Pyrénées a intégré la question du handicap en adoptant dès mars 2009 et novembre 2015 des Schémas directeurs régionaux et Agendas

d'accessibilité des réseaux de transports régionaux pour les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite.

Près de 421 M€ furent ainsi investis dans ces programmes de mise en accessibilité du réseau de transports ferroviaires. Des investissements qui se sont traduits par un renouvellement et l'acquisition de matériels roulants accessibles, par le rehaussement de 50 quais inclus dans le Plan Rail, par les travaux d'accessibilité et d'aménagement de parkings et de parvis de 33 gares.

Ce programme d'amélioration de l'accueil des personnes en situation de handicap a également été engagé dès 2005 par l'ex-Région Languedoc-Roussillon, à hauteur de 250 M€, pour l'acquisition de nouveaux matériels plus modernes, la rénovation et la mise en accessibilité de matériels anciens, ainsi que la mise en accessibilité de 35 gares et 59 haltes du réseau ferroviaire régional.

Vous l'avez tous compris, des évolutions sont plus que jamais nécessaires.

En effet, si aujourd'hui nous parlons plus régulièrement de handicaps physiques tels que la malvoyance ou la surdité, les études tiennent de plus en plus compte des difficultés de déplacement d'une partie de plus en plus conséquente de nos concitoyens que sont les personnes âgées. Il ne peut y avoir une politique globale du handicap sans une politique juste et réaliste du transport.

La population des personnes handicapées représente en France environ 10% et pour appréhender les problématiques liées aux transports, nous avons travaillé pour l'élaboration de ces Schémas directeurs d'accessibilité programmée des services de transports.

Nous avons en effet pris en compte les personnes âgées, dont j'évoquais à l'instant le nombre croissant, mais aussi les personnes souffrant d'une réduction de leurs capacités de mobilité, comme aussi bien d'autres publics.

C'est donc en moyenne 1 personne sur 7 qu'il faut classer dans la catégorie des personnes à mobilité réduite, proportion considérable qui montre bien la nécessité d'une approche globale du système de transport.

Depuis longtemps, l'insertion de ces personnes handicapées ou à mobilité réduite dans la vie quotidienne fait l'objet des préoccupations de leurs associations, mais bien évidemment aussi de la Région. Cette démarche ouverte à tous les acteurs du handicap a permis de valoriser les actions, d'étendre les revendications des personnes handicapées et d'adopter des propositions d'actions.

On constate aujourd'hui encore que la liberté d'aller et venir n'est pas encore une réalité pour la plupart de nos concitoyens souffrant de handicap, en raison d'équipements inadaptés.

Les opérations à venir dans le cadre de l'Ad'AP Occitanie, qui nous sont présentées aujourd'hui pour plus de 58,6 M€ de participation de la Région, poursuivent cette recherche d'une vraie cohérence des actions en matière d'accessibilité pour promouvoir la notion de chaîne de transport. Pour cela, 33 points d'arrêts prioritaires feront l'objet de travaux de mise en accessibilité ...

LA PRESIDENTE

Merci de conclure !

M. BERARD

Des engagements financiers tangibles compléteront les 2,7 M€ sur 7 ans affectés à l'Ad'AP des services de transports régionaux et par autocars.

Lutter contre les différentes formes d'isolement des personnes à mobilité réduite et favoriser leur pleine intégration à la vie quotidienne sont un devoir et une exigence qui s'imposent à tous et à la Région.

Merci Madame la Présidente.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Merci.

Je vais donc mettre aux voix le rapport n°7. Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (158 votants) :

- Pour : 157 voix (SRC : 49, NMEC : 26, UEDC : 24, FN-RBM : 40, RG : 17, NI : 1),
- Contre : 1 voix (UEDC : 1 -BOLZAN-).

Le **rapport (2016/AP-NOV/07)** est **adopté**.

Je mets aux voix le rapport n°8. Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Tout le monde a-t-il bien voté ?... Le vote est clos. Résultat (155 votants) :

- Pour : 154 voix (SRC : 49, NMEC : 25, UEDC : 23, FN-RBM : 39, RG : 17, NI : 1),
- Contre : 1 voix (UEDC : 1 -BOLZAN-).

Le **rapport (2016/AP-NOV/08)** est **adopté**.

Je mets aux voix le rapport n°9. Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (158 votants) :

- Pour : 158 voix (SRC ; 49, NMEC : 26, UEDC : 25, FN-RBM : 40, RG : 17, NI : 1).

Je vous remercie, le **rapport (2016/AP-NOV/09)** est **adopté à l'unanimité**, c'est à noter !

(Applaudissements)

Je vous propose maintenant de passer à l'examen du **rapport n°10** sur la création de l'Office public de la langue catalane, en rappelant la priorité que nous donnons, dans le cadre de la culture, au soutien aux langues et cultures régionales.

Tout à l'heure, Patric ROUX nous a fait part du désengagement de la Commune de Béziers vis-à-vis du CIRDOC. Je trouve cela très dommageable parce que l'on ne peut pas d'un côté soutenir les savoir-faire, les savoir-être, les locutions régionales, et d'un autre côté vouloir tout simplement casser un outil qui est un des piliers de la culture occitane, qui permet la diffusion des valeurs de la culture occitane avec la convivencia, avec le paratge et je pense que nous devons ...

M. ARDINAT

Madame la Présidente ...

LA PRESIDENTE

Non Monsieur ARDINAT, je parle, donc vous attendez que j'aie fini. Merci.

Je pense donc qu'il est essentiel que nous manifestions notre entier soutien à ces politiques régionales en faveur des langues et cultures catalanes et occitanes.

Je tiens donc à ce que nous ayons une mobilisation forte pour la création de l'Office public de la langue catalane, comme je m'y suis engagée, et que nous ayons également une mobilisation forte auprès du CIRDOC, car nous devons rappeler que la diffusion de la culture occitane permet un développement de notre territoire, permet une appropriation de ces valeurs et permet également d'avoir une animation, une vraie identité ouverte, chaleureuse et que le travail du CIRDOC, comme celui d'ailleurs de l'OPLO, sont à encourager et à soutenir.

Je vais donc demander à Madame SALOMON de bien vouloir présenter le rapport.

Oui Monsieur ARDINAT, vous voulez intervenir ?

M. ARDINAT

Oui, je voulais quand même répondre parce que c'est la deuxième fois que vous mettez en cause la politique de notre allié Robert MENARD à Béziers sur l'affaire du CIRDOC ...

M. SELLIN

Et ce n'est pas la dernière !

M. ARDINAT

Deux choses. Déjà, c'est quand même assez cocasse d'entendre l'un de vos élus se plaindre du fait que Monsieur DU PLAA va perdre sa représentation dans cet organisme, en sachant que Monsieur MENARD a ouvert de très nombreux organismes à l'opposition, ce qu'il n'était pas obligé de faire dans de très nombreux cas ; alors que vous, Madame DELGA, dans votre Région, vous avez fait un principe d'entrée de refuser toute représentation aux élus de l'opposition. Donc certes, Monsieur DU PLAA va perdre cette représentation, parce que Monsieur MENARD souhaite être lui-même présent pour gérer cette transition difficile du CIRDOC dont vous venez de parler, ce qui n'enlève pas le fait qu'il a laissé, dans tous les autres organismes, des élus d'opposition présents, ce qui a d'ailleurs en général bénéficié à la gauche qui, comme vous le savez, n'a pas fait un très bon score à la dernière élection municipale.

Donc se plaindre de cela de votre part, c'est quand même assez gonflé !

Deuxième chose sur l'affaire du CIRDOC ...

LA PRESIDENTE

Attendez Monsieur ARDINAT !

M. ARDINAT

Je peux terminer ?

LA PRESIDENTE

Non, j'interviens quand je le souhaite.

M. ARDINAT

Je vous écoute.

LA PRESIDENTE

Je vous indique qu'il est tout à fait pertinent, de la part de Monsieur ROUX et de moi-même, de pouvoir donner notre avis sur cet événement et sur cette volonté de couper les subsides du CIRDOC, tout simplement parce que le CIRDOC ne fait pas la politique que souhaite Monsieur MENARD. Nous le disons, nous l'affirmons, nous le revendiquons et voilà tout !

(Applaudissements)

Donc maintenant, Monsieur ARDINAT, vous finissez votre propos, en sachant que votre groupe aura ensuite un temps d'expression sur les cultures régionales.

M. ARDINAT

Mais là c'est pour l'affaire de Béziers et concernant le CIRDOC, la Municipalité de Béziers souhaite se retirer progressivement pour une raison très simple, c'est que c'est la seule Municipalité qui participe au CIRDOC, alors que c'est un équipement de rayonnement régional, que la Municipalité doit faire face à des réductions budgétaires de dotations dont votre Gouvernement est responsable et qu'il souhaite que d'autres personnes y participent ; vous verrez cela avec lui.

Mais par ailleurs, c'est une Municipalité qui continue à aider les calendrettes, à aider tout un tissu culturel et associatif occitan, donc ils n'ont aucune difficulté par rapport à cela. *(Apartés)*

Donc sur cette affaire du CIRDOC, comme sur les affaires de représentation extérieure, Monsieur MENARD a une politique très cohérente que nous soutenons. *(Applaudissements)*

LA PRESIDENTE

Nous ne sommes pas là pour défendre la politique de Monsieur MENARD, qui est très incohérente et dont nous combattons tous les jours les effets.

Pour ma part, je tiens à rappeler l'utilité du CIRDOC et à regretter cette position qui veut affaiblir le CIRDOC. Nous arriverons à dépasser cela. Je ne vous ai pas redonné la parole, Monsieur ARDINAT, j'estime que votre temps de parole est maintenant complet.

Monsieur COSSANGE, avant la présentation du rapport par Madame SALOMON ...

M. COSSANGE

Merci Madame la Présidente. Je serais bref. La politique de Robert MENARD n'a rien d'incohérent et je suis très étonné, au vu des interventions du groupe FN sur le budget, de les voir ici soutenir les politiques d'austérité du Maire de Béziers ! *(Apartés)*

LA PRESIDENTE

Merci. Madame ROQUÉ ...

Mme ROQUÉ

Juste pour rappel, il ne s'agit pas du tout, Monsieur ARDINAT, de ce que vous dites car vous savez très bien que le fait que Monsieur MENARD veuille lui-même suppléer Monsieur DU PLAA, c'est juste pour avoir une majorité, ou en tous cas pour être à égalité de voix et pouvoir "poignarder dans le dos" le CIRDOC, comme il l'a fait pour Fèsta d'Oc en supprimant 200 000 euros. Vous savez également parfaitement que le fait d'aller vers des négociations était une proposition de la Région. Vous n'êtes donc pas au fait du dossier, Monsieur Gilles ARDINAT, et je le regrette. Alors, venez demain au Conseil municipal de Béziers, vous en saurez davantage !

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Merci Madame ROQUÉ.

La parole est donc à Madame SALOMON ... Non Monsieur ARDINAT, je clos le débat.

Vous pourrez intervenir ensuite si vous le souhaitez, 5 minutes sont prévues pour votre groupe, mais là je vous ai déjà donné la possibilité de vous exprimer, comme je l'ai donnée à des intervenants d'autres groupes, nous passons donc maintenant à la présentation du rapport par Madame SALOMON. Merci.

2016/AP-NOV/10 - Culture et patrimoine - Langues et cultures régionales - Déclaration d'intention pour la création de l'Office public de la langue catalane (OPLC)

Mme SALOMON

Merci Madame la Présidente.

Mes chers collègues, avec cette délibération la Région met en œuvre un engagement fort de notre majorité : la création d'un Office public de la langue catalane, parce qu'elle s'est engagée dès le début de la mandature à favoriser l'expression, le développement et la promotion de nos identités régionales.

Avec la culture occitane, la culture catalane est une partie essentielle de notre Région et de la République, et c'est dans ce cadre que nous vous proposons de créer cette structure qui permettra de poursuivre cette histoire.

Comme l'Office public de la langue occitane et sur l'exemple de l'Office public de la langue basque, l'Office public de la langue catalane aura pour mission essentielle le développement de la langue.

Depuis le mois de septembre, plusieurs réunions rassemblant tous les acteurs du territoire des Pyrénées-Orientales, les Collectivités publiques, les Services de l'État, les associations, ont permis de poser les premières bases de cet Office. Les discussions ont d'ores et déjà permis de se mettre d'accord sur une structure juridique, celle du GIP, Groupement d'intérêt public.

La semaine prochaine, les représentants des élus doivent se retrouver pour avancer sur la gouvernance et les moyens mis à la disposition de cet Office.

Dans le courant du mois de décembre, nous aurons l'occasion de réunir, sous la responsabilité de ma collègue Éliane JARYCKI, le Comité de pilotage pour avancer sur la question des missions.

Aujourd'hui, la Région investit plus de 400 000 euros pour le soutien à la langue et à la culture catalanes et demain, au-delà de ces engagements, nous mobiliserons des moyens supplémentaires pour faire vivre cet Office public.

Dans ce beau département des Pyrénées-Orientales, frappé par le chômage, notre majorité a mis en place un Plan d'investissement d'avenir pour favoriser le développement économique et l'emploi. Mais nous souhaitons aussi promouvoir la culture catalane en augmentant le nombre de locuteurs, en favorisant le bilinguisme, mettant ainsi en avant les atouts de cette culture multiséculaire.

Le catalan est parlé par plus de 10 millions de personnes. Les Pyrénées-Orientales, par leur position frontalière à moins de 150 kilomètres de Barcelone, sont une force pour notre Région, car c'est la porte sur la Catalogne et l'Espagne.

Ainsi, avec le Conseil départemental, l'État, les élus catalans, mais aussi et surtout l'ensemble des associations, en partenariat, en concertation, nous posons aujourd'hui le premier acte de la création de cet Office.

Merci de m'avoir écoutée.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Merci Madame la Vice-présidente. La parole est à Monsieur ESCLOPÉ pour 4 minutes.

M. ESCLOPÉ

Merci Madame la Présidente.

Mesdames et messieurs, chers collègues,

C'est avec beaucoup de plaisir que je prends la parole dans cette Assemblée pour affirmer l'appui total du groupe des Radicaux de Gauche à ce projet de création d'un Office public de la langue catalane. Cette décision est un signe fort, un signe politique important pour l'ensemble des catalans de ce territoire et, comme vous l'avez dit plus largement, Madame la Vice-présidente, c'est un signe envoyé aux 10 millions de locuteurs qui parlent cette langue, aussi bien sur la Catalogne nord que sur la Catalogne sud et ailleurs.

Ainsi, Madame la Présidente, vous respectez les engagements que vous avez pris et que nous avons partagés avec notre majorité, de promouvoir la culture catalane.

Depuis longtemps déjà, bon nombre d'associations réclamaient la création de cet Office public, à l'image de l'Office public de la langue basque et de l'Office public de la langue occitane.

(En l'absence de Mme la Présidente, Madame PINEL préside la séance)

Désormais, c'est à l'initiative de notre majorité que cet Office va être créé.

Grâce à cette initiative, les langues occitane et catalane se retrouveront sur ce territoire avec un même mode de fonctionnement et cet outil que représente l'Office public de la langue permettra à chacune de nos langues de se développer et d'affirmer leur identité dans notre grande et belle Région.

En coordonnant les moyens de l'État, de la Région, du Département des Pyrénées-Orientales, tout en restant ouvert à d'autres Collectivités et associations partenaires, cet Office contribuera à la mise en place d'une politique linguistique publique en faveur de cette langue.

Je crois aussi possible d'aller chercher une coopération transfrontalière avec nos amis catalans du sud : la Generalitat de Catalunya pourrait peut-être devenir partenaire de cet Office.

Lors des premières réunions de travail, coordonnées avec beaucoup de conviction par Éliane JARYCKI, nous avons pu ressentir tout l'espoir que mettaient les forces vives de ce département des Pyrénées-Orientales dans ce projet, en voulant être associées de très près à cette structure.

De l'Association des Maires des Pyrénées-Orientales au travers du SIOCCAT, syndicat qui défend les deux langues -c'est important-, l'occitan et le catalan, à l'Université de Perpignan qui propose déjà d'excellentes formations au niveau de la licence et du master de catalan, toutes ces associations ont salué cette initiative et souhaitent apporter leur contribution.

L'élargissement de la mission linguistique à la culture, au patrimoine, ainsi qu'aux projets de développement économique ne fera que renforcer le rôle de cet Office public.

Il faudra bien sûr accompagner cette structure en y mettant les moyens adaptés, adaptés à ses ambitions.

En facilitant l'accès à cette langue vivante, particulièrement vers les jeunes, la Région œuvre pour le patrimoine culturel, pour l'histoire, mais nous permettrons aussi et nous faciliterons largement les échanges économiques transfrontaliers entre notre Région et la Generalitat de Catalunya.

A-t-on besoin de rappeler ici que Barcelone est à moins d'1 heure de Perpignan, à moins de 2 heures de Montpellier, à moins de 2 heures de Toulouse et nous savons que malgré la crise économique espagnole, cette région de la Catalogne sud représente une force économique qu'il est important de bien connaître et d'avoir avec nous.

Rappelons également que le catalan, qui est aussi parlé en Espagne, en Catalogne sud, mais qui est aussi devenu la langue officielle d'Andorre depuis 1993, permettra par son apprentissage, à des jeunes et à des moins jeunes, de pouvoir s'ouvrir à cette économie qui est juste à nos frontières.

Madame la Présidente, cet acte est un premier signe ... (*Coups de marteau*) en direction du Pays catalan.

Mme PINEL

Merci de conclure, Monsieur ESCLOPÉ.

M. ESCLOPÉ

Il s'inscrit dans la feuille de route que vous aviez présentée le 23 septembre dernier à Perpignan, en même temps que le Contrat d'avenir avec les entreprises roussillonnaises et la possible implantation de l'Eurorégion ... (*Coups de marteau*) Je termine, ne soyons pas impatients ! (*Brouhaha*)

Le groupe Radical de Gauche soutient donc totalement la mise en place de cet Office et ainsi ...

Mme PINEL

Merci de conclure !

M. ESCLOPÉ

... Occitans et catalans pourront faire rayonner dans cette grande Région une langue supplémentaire à la langue occitane, une autre langue romane que nous apprécions tous.

Merci Madame la Présidente et excusez-moi d'avoir débordé !

Mme PINEL

Merci Monsieur ESCLOPÉ. La parole est à Monsieur Bernard DUPONT pour 4 minutes.

M. DUPONT

Merci Madame la Présidente.

Je suis très heureux de prendre la parole après mon ami catalan, Guy ESCLOPÉ.

Le projet de délibération qui est aujourd'hui soumis au débat vise à approuver le principe de la création d'un Office public de la langue catalane.

Bien sûr, je serai un peu plus "poil à gratter", c'est l'évidence !

Il vient immédiatement à l'esprit que cette démarche pourrait être une compensation à la détermination du nom de la nouvelle Région.

Sans revenir vraiment sur cette question qui a été tranchée par un vote exécutoire de l'Assemblée plénière et qui fait l'objet de quelques soubresauts procéduraux devant le Conseil d'État, on ne peut ignorer la méthode qui a conduit à la situation que l'on connaît aujourd'hui.

Sur le plan de la forme, vous aviez opté pour un moyen de démocratie participative qui, compte tenu de l'objet de la décision, n'est pas critiquable en soi mais qui, quant à la réalité de son impact, s'est révélé désastreux par l'extrême faiblesse de la participation, et ce malgré les auto-satisfécits de son organisateur.

La seconde erreur -mais était-elle évitable ?- fut de proposer des noms à caractère historique et culturel pour un vaste territoire qui n'est pas, de ce point de vue, homogène.

En résumé, en satisfaisant les occitans, vous ne pouviez que fâcher les catalans.

Il y a des satisfaits, il y a des mécontents, c'est vrai dans toutes les strates, y compris dans notre groupe politique. Comme quoi, certaines questions et singulièrement celles des racines peuvent transcender les clivages politiques !

Reste à examiner l'objet et la forme de ce projet de délibération, qui tend donc à panser les plaies. S'agissant de la motivation, le texte en a été soigné à l'évidence et il a le mérite de faire état d'un inventaire assez exhaustif de la réalité catalane, tant des points de vue géographique, historique, culturel ou encore artistique.

Je pense pour ma part qu'il peut être considéré comme une véritable reconnaissance et de ce point de vue, Madame la Présidente, j'y souscris.

À l'inverse, la description du mécanisme et des moyens fait cruellement défaut.

Le juriste ne peut se montrer qu'insatisfait de l'absence totale de définition du statut juridique et du mode de fonctionnement de l'Établissement, et l'administrateur reste sur sa faim s'agissant des moyens qui pourraient lui être consacré.

Alors, Madame la Présidente, ayant eu l'occasion de vous observer dans l'exercice de vos fonctions depuis quelques mois, je sais pertinemment que vous aurez l'habileté de me répondre qu'il s'agit d'une décision de principe initiatrice et qu'immanquablement nous y reviendrons.

Pour autant, j'observe une contradiction, à tout le moins une ambiguïté certaine dans le dispositif du projet de décision puisque, certes, d'une part nous n'en approuvons que le principe, mais qu'aussi nous vous autorisons à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la décision. Autrement dit, cela permet tout.

Ces réserves ont fortement troublé une grande partie du groupe de l'Union de la Droite et du Centre. Néanmoins, Madame la Présidente, une sage solidarité envers les catalans a fini par l'emporter. Dès lors, nous voterons cette délibération.

(Applaudissements)

Mme PINEL

Merci Monsieur DUPONT. La parole est à Madame Sophie BLANC pour 5 minutes.

Mme BLANC

Je vous remercie Madame la Présidente.

L'Office public de la langue catalane, dont vous avez décidé la création, lance votre opération de réconciliation avec le Pays catalan. Il est vrai que vos propos tenus dans le passé méritaient un geste de votre part, lorsque vous compariez le terme "catalan" avec un "repli sur soi".

Ne serait-ce pas en fait une opération de démagogie et de clientélisme ?

En effet, cet Office public de la langue catalane a, comme vous nous l'expliquez, vocation à permettre à chacun d'entrer en contact avec la culture catalane au moyen d'actions concrètes, au quotidien et notamment auprès des plus jeunes. Mais, Madame la Présidente, la culture relève de la compétence du Département, elle ne relève pas de la Région.

Cet Office prétend également soutenir l'enseignement de la langue catalane, ce qui est en parfaite contradiction avec le souhait du Ministère PS de l'Éducation nationale.

Je vous rappelle de plus que cette création aurait été inutile si le nom de notre Région n'avait pas été choisi dans les circonstances que l'on connaît : plus de 500 000 euros dépensés et 97% de gens qui n'ont pas participé au vote.

Les catalans ont refusé en bloc ce nom "Occitanie" et si le nom de Languedoc-Roussillon avait été choisi, comme le groupe FN-RBM le proposait, nous n'en serions pas là.

Nous souhaitons également avoir des informations précises concernant les coûts que va engendrer cet Office. Eh oui, Madame la Présidente, la création d'un Office a un coût, qui va malheureusement aggraver celui provoqué par le changement de nom de notre Région et qui a déjà suffisamment pesé sur les contribuables. On nous annonce aujourd'hui une somme de 400 000 euros dédiés à la culture catalane, c'est énorme ! Cette somme aurait pu être affectée à d'autres actions, d'autres gens, d'autres personnes qui sont dans le besoin.

Il ne va pas plus s'agir ici de parler de simples subventions, mais bel et bien d'une participation statutaire, avec le caractère obligatoire de celle-ci.

Nous pensons, Madame la Présidente, que la France est une et indivisible, ce qui permet à chacune des cultures enracinées de trouver sa place dans notre beau pays ouvert et rassemblé.

Les catalans, Madame la Présidente, n'ont pas besoin d'un Office pour défendre leur particularisme. Qui plus est, nous pensons que la Région, par la création de cet Office, n'a pas à se mêler d'un quelconque programme culturel de promotion de la langue catalane.

Enfin, le 15 octobre dernier le parti "Oui au Pays catalan" a vu le jour par son congrès fondateur.

Nous vous rappelons que ces personnes ont en fait un objectif éminemment politique et autonomiste, et qui n'arrivera nulle part, espérons-le.

Nous nous adressons aussi à nos compatriotes des Pyrénées-Orientales, ils peuvent compter sur nous pour défendre leur identité et leurs racines, dans une France forte.

Pour toutes ces raisons, Madame la Présidente, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. ARDINAT

Je profite, puisqu'il reste quelques secondes ...

Mme PINEL

Non, vous vous êtes déjà largement exprimé tout à l'heure. Je passe la parole à Monsieur Patrick CASES. *(Brouhaha)*

M. REMISE

(Intervention hors micro - Inaudible).

M. CASES

Madame la Présidente, je peux ?...

Mme PINEL

Bien sûr, vous avez la parole Monsieur CASES et vous seul ! (*Protestations*)

Tout à l'heure vous vous êtes largement exprimé en dehors des temps de parole, avant même la présentation du rapport de la Vice-présidente. D'autres groupes ne l'ont pas fait, auraient pu très bien le faire aussi. Donc si tout le monde commence à s'exprimer avant les modules d'expression, à ce moment-là cela ne sert plus à rien ! (*Protestations - Apartés*)

Tout à l'heure la Présidente a été extrêmement agréable avec vous, pour ma part je donne la parole à Monsieur CASES.

M. CASES

Merci Madame la Présidente.

La création de l'Office public de la langue catalane correspond à une promesse faite par la Gauche rassemblée au second tour de l'élection régionale qui trouve, dans cette délibération, le début de sa concrétisation.

(*Retour en séance de Madame la Présidente*)

Elle marque ainsi, comme le souligne le rapport, l'intérêt et la préoccupation de notre Région pour la culture catalane, sa langue et les éléments caractéristiques de l'histoire particulière de ce département. Cette histoire qui plonge ses racines à l'aube de l'humanité, que les hommes du musée de Tautavel s'efforcent de ramener en pleine lumière, ou à l'histoire contemporaine du camp de Rivesaltes dont le soutien et le développement paraissent particulièrement importants à notre groupe Nouveau Monde en Commun.

Des Offices publics existent déjà pour le basque, l'occitan, le breton, les politiques concernant la langue, la culture, la création, l'économie, la territorialité doivent être décidées et partagées avec les acteurs sociaux, économiques et citoyens du Pays catalan ; il ne peut en être autrement.

Cet Office ne doit pas être régional, mais "Office public" tout court, comme le propose le rapport examiné, avec présidence, financement, décisions et animation partagés.

La structure GIP, à l'image de ce qui est en place au Pays basque, peut permettre l'intervention de la Région, de l'État, du Département à parts égales.

Il faut peut-être accepter que dans un premier temps, l'Office soit moins doté financièrement pour que le Département puisse "suivre" et que l'État participe. Il faut un CoPil et un Conseil d'administration coprésidés par la Région, le Département et l'État s'il le souhaite.

Afin que l'action de l'Office ne concerne pas que le "folklorique" -les Communes et autres EPCI peuvent se charger de cette dimension-, il conviendrait que celui-ci ait une dimension scientifique et éducative portée par un Conseil scientifique et pédagogique auquel pourraient participer, entre autres, des universitaires et notamment ceux de l'Institut franco-catalan transfrontalier.

Par ailleurs l'IFCT, situé dans l'Université de Perpignan, pourrait même être un lieu et une structure idoines pour accueillir l'Office public de la langue catalane.

Merci.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie Monsieur CASES.

La parole est à Madame Éliane JARYCKI pour 6 minutes.

Mme JARYCKI

Madame la Présidente,

Monsieur le Président du CESER,

Chers collègues,

Mesdames et messieurs,

Nous sommes donc amenés aujourd'hui à nous prononcer sur le rapport relatif à la déclaration d'intention pour la création de l'Office public de la langue catalane, l'OPLC.

Au-delà du principe de reconnaissance de la langue catalane vous avez souhaité, Madame la Présidente, que notre Région intègre pleinement l'ensemble des cultures présentes sur notre territoire. Avec ses multiples facettes et sa volonté d'ouverture, la langue catalane représente un atout majeur pour notre Région. En effet, le catalan est parlé par environ 10 millions de locuteurs, notamment dans la zone économique de la Catalogne sud. Dans les Pyrénées-Orientales, ce sont près de 14 000 élèves qui suivent des cours de catalan et 35% de la population qui le comprend.

Le développement de la langue catalane constituera un atout sur ce territoire d'échanges culturels et économiques de dimension européenne, facteur de diversité culturelle et d'attractivité dans le monde.

Au même titre que la création de l'Office public de la langue occitane et par ailleurs ceux des langues bretonne, basque ou encore alsacienne, notre engagement est celui de la reconnaissance de la langue catalane.

Oui, la Catalogne du nord doit pouvoir bénéficier d'un outil destiné à soutenir le développement de cette langue en faveur des plus jeunes et sur l'ensemble de sa population par un usage au quotidien.

C'est le sens que nous voulons donner à la création de cet Office, celui d'un attachement de la Région à cette culture, à cette langue.

Pour l'heure, il s'agit donc d'acter le principe de création de l'Office de la langue catalane et d'examiner plus en détail les missions que nous souhaitons lui confier.

L'OPLC aura vocation en premier lieu de permettre à chacun d'entrer en contact avec la culture catalane mais aussi, plus largement, de soutenir la culture, le patrimoine, ainsi que les projets de développement économique indispensables pour la dynamique de notre territoire.

Parce que la langue est partout dans le patrimoine, nous devons considérer qu'elle supporte des missions culturelles. En ce sens, cet outil de définition et de pilotage s'inscrit pleinement dans une politique linguistique et culturelle en faveur du catalan.

Par ailleurs, vous avez souhaité, Madame la Présidente, garantir une large concertation pour la mise en œuvre de cet observatoire linguistique. À ce titre, je vous remercie d'avoir rassemblé, dès le 23 septembre dernier, l'ensemble des élus et des associations des Pyrénées-Orientales pour le lancement de l'OPLC à l'Université de Perpignan Via Domitia. Les principes ont été alors posés, discutés et explicités. À l'issue de cette réunion, il a été acté que la création de l'OPLC serait accompagnée par un Comité de pilotage constitué d'associations et de collectivités, sur la base du volontariat, car seul le travail collectif peut servir au mieux l'intérêt général.

D'ores et déjà nous pouvons nous réjouir de la résonance de notre démarche : 43 candidatures ont été déposées et au final 44 participants étaient présents lors du premier Comité de pilotage qui s'est tenu le 4 novembre dernier.

Nous nous retrouverons le 7 décembre 2016 pour une deuxième réunion portant sur s'élaboration des statuts du Groupement d'intérêt public, en précisant par ailleurs son mode de fonctionnement. La création de cet Office est bel et bien un signal fort envoyé aux habitants des Pyrénées-Orientales. C'est l'instrument qui manquait au Pays catalan pour élaborer des politiques linguistiques permettant le rayonnement de la culture catalane dans notre région.

Pour conclure, Madame la Présidente, mes chers collègues, l'OPLC donne un nouveau souffle à cette langue. Par cet apport, nous défendons une vision claire et précise du développement de la langue, de la culture et de l'économie catalanes.

La création de cet Office public constituera une étape supplémentaire vers la diversité culturelle et linguistique régionale.

Merci.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Je vous propose de passer au vote du rapport.

Le vote est ouvert sur le rapport n°10 ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (*156 votants*) :

- Pour : 113 voix (SRC : 48, NMEC : 22, UEDC : 25, RG : 17, NI : 1),
- Contre : 1 voix (FN-RBM : 1 -CRENNE-),
- Abstention : 42 voix (NMEC:4 -HOANG NGOC, RESSIGUIER, SELLIN, SEYRIES-, FN-RBM:38).

Le **rapport (2016/AP-NOV/10)** est **adopté**, je vous remercie.

(*Applaudissements*)

2016/AP-NOV/11 - Modification du Règlement intérieur

LA PRESIDENTE

Je vous propose de passer à l'examen du rapport n°11 qui concerne la modification du Règlement intérieur. Cette modification est proposée à la suite d'une concertation menée avec l'ensemble des Présidents de groupes.

Je précise que la prochaine modification sur les outils de consultation citoyenne, qui était prévue pour l'Assemblée plénière du mois de février, sera reportée à l'Assemblée plénière du mois de juin pour laisser le temps de mener une concertation approfondie. La modification sur les outils de concertation citoyenne sera donc présentée lors de l'Assemblée plénière du mois de juin.

Je vous propose donc que Monsieur le Président du Bureau de l'Assemblée, Gérard ONESTA, vous présente ce rapport, sachant que les 9 amendements, dont vous avez tous copie, seront présentés dans le cadre des discussions à venir.

Monsieur ONESTA, je vous en prie ...

M. ONESTA

Merci Madame la Présidente.

Nous en venons donc à la deuxième phase de la refonte de notre Règlement comme annoncé et, comme vient de vous le dire notre Présidente, la troisième et dernière phase qui porte sur le chapitre 10, c'est-à-dire sur les outils de concertation citoyenne, pour que ces outils soient vraiment utiles et vraiment issus d'une concertation, il était difficile de les mener entre maintenant et le 2 février, en sachant qu'il fallait dès mi-janvier faire passer des documents en Commissions sectorielles, nous n'étions pas, avec la trêve des confiseurs, en capacité de faire une concertation digne de ce nom. Nous devons donc patienter quelques mois de plus pour avoir un Règlement complet, notamment ce chapitre 10.

La phase qui nous concerne aujourd'hui porte sur des points qui étaient restés en suspens, soit parce que vous aviez demandé, en tant qu'Assemblée plénière, en juin dernier, de les retravailler, soit parce qu'il n'avait pas été possible de dégager un accord et qu'il y avait donc besoin de regarder cela davantage en détail.

Je vous balaye rapidement les différentes modifications qui sont soumises à vos suffrages, dans l'ordre de présentation du document que vous avez sous les yeux :

→ ***Encadrement de la possibilité de vote par division en Commission sectorielle***

Vous avez bien évidemment noté que, que ce soit en Commission permanente ou en Assemblée plénière, les votes par division sont de droit, comme en Commission sectorielle, mais en CP et en AP on précisait qu'il fallait se prémunir contre tout usage abusif de ce droit.

Effectivement, si ce n'est pas précisé, n'importe quel élu est en droit de demander un vote quasiment syllabe après syllabe, de manière séparée. Or, on s'est rendu compte qu'en Commission sectorielle, un groupe était parfois tenté de demander des votes par division, alors qu'il ne participait même pas aux votes pour lesquels ils demandaient une division.

Donc pour éviter de bloquer les travaux, alors que les Commissions sectorielles doivent débattre en 90 minutes sur des dossiers parfois complexes, nous proposons d'élargir la même disposition

qui est déjà en vigueur pour les Commissions permanentes et l'Assemblée plénière, à savoir que bien évidemment le vote par division reste de droit en Commission sectorielle, sous réserve qu'il n'en soit pas fait un usage abusif.

→ **Organisation des réunions de Bureaux en Commission sectorielle**

Le retour que nous avons en Conférence des Présidents de groupes est que c'est vraiment quelque chose d'extrêmement utile pour des concertations, notamment entre les services et les élus qui doivent animer ces Commissions, à condition que ces Bureaux se réunissent suffisamment en amont. Des Bureaux de ces Commissions se sont parfois malheureusement réunis le jour même de la réunion de Commission, ce qui ne permettait pas toujours aux services d'apporter des réponses. Pour pallier cela, nous proposons que ce soit au minimum au plus tard la veille de la réunion de la Commission que se tienne la réunion du Bureau de Commission.

Il est également précisé -vous comprendrez un peu plus loin pourquoi- qu'il y a un calendrier prévisionnel de ces réunions ordinaires de Bureau parce que cela va ouvrir un droit supplémentaire aux groupes d'opposition.

→ **Non-publicité des réunions de Commission sectorielle**

Contrairement à ce qui se passe dans d'autres Régions, où les Commissions sectorielles sont frappées, si ce n'est du huis clos, mais vraiment du secret le plus absolu, nous avons toujours considéré qu'il était normal que les élus qui siègent dans les Commissions sectorielles puissent également échanger en dehors de ces Commissions avec des sachants, parce que l'on a parfois besoin, quand on est saisi d'un dossier, de prendre l'avis tout simplement d'un collègue de son propre groupe qui n'est pas membre de cette Commission-là, on a parfois besoin de rencontrer des associations, des syndicats, des entreprises, etc.

Nous n'avons donc pas maintenu ce secret, qui est pourtant d'usage dans d'autres Conseils régionaux, je vous invite à le vérifier. Bien évidemment à condition de ne pas diffuser -cela va sans dire mais cela va mieux en le disant !- des choses totalement mensongères sur ce qui a pu se dire dans ces Commissions-là.

Et pour éviter qu'il y ait, le temps étant contraint -90 minutes par réunion de Commission- avec parfois de très nombreux dossiers, je-ne-sais quelle envie de parader devant des caméras, nous avons décidé que ces Commissions, pour autant, n'étaient pas retransmises par les moyens audiovisuels. Or, il se trouve que certains de nos collègues se sont découverts des talents d'opérateurs, cameramen, monteurs, diffuseurs et prenaient eux-mêmes des vidéos qu'ils diffusaient, dans un montage plus ou moins partiel ou partial. Donc bien évidemment nous précisons que s'il n'y a pas de retransmission, cela vaut pour tout le monde, élus inclus.

→ **Délai de prise d'effet pour la constitution ou la modification d'un groupe politique**

Le Règlement était extrêmement précis sur la façon dont les groupes étaient constitués, à un point près : il ne disait pas quel était le temps de latence entre une déclaration auprès de la Présidence de la formation d'un nouveau groupe ou d'un groupe de taille augmentée ou réduite et sa prise d'effet. C'est vrai que tel que c'est écrit pour l'instant, un groupe se constituant à la fin de ma

phrase aurait pu exister, à ce détail près que nous étions dans l'incapacité, au niveau des Services et notamment des Services des Assemblées qui font pourtant tout leur possible pour être flexibles, de pouvoir redistribuer les temps de parole, en sachant que le groupe en question pouvait se reconstituer 5 minutes après, pour se re-diviser 10 minutes après, etc., etc.

Pour éviter ce genre de choses et pour être sûr, quand on arrive en Plénière, que les temps de parole soient bien répartis, il est proposé un délai de latence très court de 2 jours ouvrés après la déclaration, c'est-à-dire que si vous envoyez une modification d'un de vos groupes à la Présidente, cela devient effectif 2 jours après. Simplement, il est un moment où les Services ne peuvent pas réagir : dans la semaine qui précède l'Assemblée plénière, parce qu'entre la réunion de la Conférence des Présidents de groupes et l'Assemblée plénière, c'est à ce moment-là que les temps de parole sont répartis. Donc si jamais un groupe -c'est son droit- se constituait ou se modifiait dans cet intervalle-là, qui arrive 1 semaine tous les 3 mois, c'est à ce seul moment que la date de prise d'effet serait reportée au lendemain de la Plénière.

→ ***Modalités de dépôt d'un point d'actualité***

Comme cela avait été demandé, notamment par le groupe présidé par Monsieur RIVENQ, nous avons réduit singulièrement le délai pour que ce soit vraiment un point d'actualité, parce que parfois l'actualité c'est ce qui s'est passé la veille ou l'avant-veille et pas forcément 8 ou 10 jours avant.

D'autre part, la recevabilité se fait maintenant uniquement à partir d'une déclaration sur le thème, à condition bien évidemment que tout le monde joue le jeu et que ce ne soit pas, comme nous l'avons vu ce matin, des gens qui déposent un thème pour parler de tout à fait autre chose et absolument pas de la Région.

Donc là, nous avons fait droit aux demandes des groupes d'opposition.

Je précise que c'est pour cela que vous avez vu remis sur table ce matin, comme précisé par la Présidente, un petit correctif qui dit que bien évidemment, quand ces points d'actualité sont déposés et qu'ils sont réputés recevables, ils sont diffusés très rapidement, au plus tard avant l'Assemblée plénière. Ce qui permettra, je le suppose, au groupe FN de retirer son 3^{ème} amendement puisque ce qui est ainsi proposé revient exactement à ce qu'il demandait.

→ ***Temps consacré aux explications de vote en Assemblée plénière et en Commission permanente***

Il était prévu pour l'instant quelque chose d'assez contraint, uniquement des explications de vote pour les groupes politiques, à raison de deux explications par groupe politique et par séance.

Nous proposons de le porter à trois et surtout d'ouvrir ce droit d'explication de vote : les explications de vote venant après les votes, si vous voulez faire savoir à vos électrices et électeurs pourquoi vous, en tant que vous-même, vous avez voté ceci ou le contraire, chacun d'entre vous, chers collègues, aura droit à trois explications de vote. Ce qui veut dire que si chacun use de ce droit, cela fait 158 x 3 minutes, ce qui nous permettra de passer une agréable soirée ensemble ! C'est donc une possibilité d'explication de vote en plus, qui vient s'ajouter à ce qu'avaient déjà les

groupes -et au niveau des groupes, c'est déjà également élargi- et qui doit permettre à chacun de faire entendre sa position.

À ce niveau-là je voudrais vous proposer, bien évidemment avec l'accord de Madame la Présidente, car seule la Présidente peut proposer des amendements oraux au moment où nous en sommes de nos débats, quelque chose qui serait de nature à lever toute ambiguïté concernant les Commissions permanentes. Lors de la dernière Commission permanente, il y a eu un moment de flottement parce que certains élus ont pris la parole pour faire des explications de vote avant le vote. La Présidente a entendu les mots "explications de vote" et a fait remarquer que les explications de vote intervenaient en fin de séance. Mais certainement que ces élus ne voulaient pas faire des explications de vote et voulaient simplement argumenter, comme c'est le droit de tout élu, avant de voter.

Ce n'est pas précisé dans le Règlement, voilà pourquoi nous proposons de le préciser.

En Assemblée plénière, vous le vivez depuis ce matin, bien évidemment tout le monde s'exprime avant le vote, tout en gardant le droit d'expliquer son vote en fin de séance, après le vote ; ce n'était pas décrit aussi clairement en Commission permanente. Voilà pourquoi il vous est proposé par la Présidente de compléter l'article 42 b).

Voici l'article 42 b) tel qu'il est actuellement rédigé et cela concerne les temps de parole en Commission permanente : *"Sous réserve des cas particuliers détaillés dans le présent article, en Commission permanente le temps de parole des groupes politiques, des membres non inscrit/e et des éventuel/les rapporteur/e/s des commissions sectorielles n'est pas codifié, les orateurs/trices étant cependant invité/es à la concision dans leurs interventions"*.

Il est proposé d'ajouter la phase suivante : *"C'est notamment le cas quand les élus exercent leur droit de parole pour faire valoir leurs arguments sur les principaux dossiers, avant le vote de ceux-ci"*. Je pense qu'en étant écrit comme cela, il n'y aura plus d'ambiguïté : lorsque les élus lèveront la main avant le vote, on comprendra bien que c'est dans le cadre d'une argumentation et ils garderont bien évidemment pour autant leur droit d'explication de vote -même élargi si nous en décidons ainsi- en fin de séance.

Je pense que c'est quelque chose qui est de nature à remplacer l'amendement déposé par le groupe UEDC qui voulait insister dans ce sens-là, mais également à rassurer mon ami Guilhem SERIEYS qui l'avait fait remarquer lors de la dernière CP.

→ ***Droits spécifiques pour les groupes d'opposition***

La loi NOTRe, dans son article 31, nous fait obligation de prévoir des dispositions spécifiques pour les groupes d'opposition. Or, notre Règlement a été ainsi bâti que, quels que soient les droits qui ont été ouverts, droits qui n'existent pas dans d'autres Conseils régionaux, par exemple le droit de demander des rapports d'initiative, le droit d'une sorte de "niche parlementaire" -avec beaucoup de guillemets !- qui permet aux groupes d'alimenter la Plénière, de demander des études, etc., etc., ces droits avaient été ouverts de manière égale pour des élus de l'opposition et de la majorité.

Pour autant, il y avait deux lieux dans lesquels l'opposition n'avait pas son droit de cité : les Bureaux des Commissions sectorielles et le Bureau de l'Assemblée, à cause du mode de vote.

Après en avoir discuté, du moins avec les élus qui ont bien voulu discuter avec nous, il est proposé de rajouter qu'à l'issue de chacun des Bureaux de Commission et de chacun des Bureaux de l'Assemblée, les groupes d'opposition et eux seuls auront le droit de demander à être reçus pour qu'on leur explique sur quoi on travaille -en Bureau de l'Assemblée, il n'y a rien à cacher-, faire des remarques, des propositions et vous voyez que lorsque les propositions vont dans le bon sens, il n'y a aucune raison qu'on ne les retienne pas.

Avec ce droit spécifique inclus à deux endroits de notre Règlement, nous répondons parfaitement, sur le plan juridique, à l'article 31 de la loi NOTRe.

→ ***Temps de parole en Assemblée plénière***

Il est proposé deux clefs de répartition : après que, en Conférence des Présidents de groupes et sur proposition de la Présidente de l'Assemblée, les Présidents de groupes se soient mis d'accord sur : "pour débattre sereinement, avec nos envies présumées d'amendements sur tel et tel sujets, nous avons besoin de x centaines de minutes en Assemblée plénière", la clef de répartition qui vous est proposée n'est pas le système forfaitaire actuel qui déséquilibre beaucoup les choses, souvent au détriment des grands groupes -je le dis, vérifiez-, mais :

- 30% seraient donnés aux groupes politiques, c'est-à-dire que quelle que soit leur taille, ils se partageraient ces 30%,
- les 70% restants seraient à la proportionnelle des membres des groupes et les non-inscrits émargeraient à ce niveau-là.

Je précise que cette disposition a pour effet de renforcer les deux plus petits groupes, à savoir le groupe Radical et le groupe UEDC, c'est-à-dire que la disposition qui est ici est meilleure, Monsieur RIVENQ, que la proportionnelle intégrale que vous demandez, elle vous protège.

Pour le groupe auquel j'émarge, cela ne change strictement rien, nous sommes le plus petit des grands ou le plus grand des petits. Ce qui veut dire que ce sont les deux principaux groupes, le groupe PS et le groupe FN, qui font un effort en donnant quelques minutes -je vous invite à faire un coup de tableur Excel-, quelques minutes sur une journée de 10 à 12 heures en direction des petits groupes. S'il y avait eu des amendements pour dire : "la barre n'est pas à 30, il fallait la mettre à 25 ou à 20", nous les aurions regardés, il n'y en a pas eu, voilà pourquoi nous sommes arrivés à ce niveau-là.

Toujours sur le temps de parole, on précise simplement qu'il y a des bornes minimales à respecter : quand la Conférence des Présidents de groupes décidera que tel sujet est important, il n'est pas question qu'un groupe n'inscrive pas au minimum un orateur pour 3 minutes, parce que ce serait priver les citoyennes et citoyens de la position des uns et des autres.

De même, quelqu'un qui s'inscrit ne peut pas s'inscrire pour 10 secondes, ce sera au minimum 1 minute. Et au-delà de 10 minutes, on considère que l'Assemblée est suffisamment informée.

Je précise également, comme il a été dit tout à l'heure, qu'un temps qui n'est pas utilisé par un orateur n'est pas reportable, ni sur un autre orateur, ni sur un autre groupe.

Il faut donc calibrer au plus juste, en sachant que bien évidemment les élus qui siègent au niveau de la Conférence des Présidents de groupes sont justement là pour dire : "sur tel sujet, on pense que l'on a besoin de davantage de temps". C'est ainsi que par exemple, pour le rapport sur lequel je suis en train de parler, il était prévu ¼ de module, le groupe FN a demandé ½ module, c'est-à-dire deux fois plus et cela a été deux fois plus sans aucun problème.

Je précise également que le groupe que je viens de citer avait demandé -et c'était une juste remarque technique- que les dépôts pour les temps de parole ne soient pas faits 5 jours ouvrés avant, mais ramenés à 3 jours ouvrés, ce qui est fait.

Ce qui veut dire concrètement qu'à partir de maintenant, si vous acceptez cette nouvelle rédaction de l'article 12, les groupes politiques, une fois qu'ils auront disposé de leurs 3 minutes minimum sur les dossiers importants, auront toute liberté sur leur capital de minutes pour dire : "sur tel dossier, on veut faire parler 5 ou 6 orateurs, sur celui-là cela ne nous intéresse pas, pas d'orateur du tout" ; ce sera possible, chacun aura enfin une vraie liberté pour dire à quel point il veut s'exprimer sur tel ou tel sujet, en fonction de ses objectifs politiques.

→ **Publicité des séances de la Commission permanente**

C'est également une demande exprimée la dernière fois par le groupe UEDC qui a fait remarquer à juste titre qu'il était curieux que ces séances soient ouvertes aux salariés des groupes, mais pas aux élus de notre Assemblée qui n'étaient pas membres de la CP. Nous essayons de rectifier les choses dans l'article 37, largement réécrit.

D'autre part, à la demande du groupe FN, nous mettons systématiquement dans la boucle les Secrétaires généraux des groupes politiques, chaque fois que des amendements, des vœux, des questions ou que sais-je encore sont envoyés.

Pour résumer, nous touchons 17 articles et je signale que sur ces 17 articles, 13 sont modifiés à la demande de l'opposition et dans le sens demandé par elle.

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Merci, Gérard ONESTA, pour ces précisions.

Parmi les éléments que vous venez de présenter, il vous est effectivement proposé une modification par rapport à la rédaction qui figure dans les documents distribués et qui, en fait, intègre en partie l'amendement n°15 déposé par le groupe UEDC concernant les temps de parole donnés juste avant le vote pour explication.

Je vous propose à présent de passer à la discussion avec, dans les temps de parole, la présentation des amendements.

La première intervenante est Madame Kathy WERSINGER pour 2,5 minutes.

M. SERIEYS

Si vous le permettez, Madame la Présidente, je vais parler en premier et Kathy interviendra en second pour le groupe.

LA PRESIDENTE

D'accord, allez-y ...

M. SERIEYS

Je vous remercie.

Je prends la précaution de préciser que je m'exprime au nom des élus du Parti de Gauche, de la Nouvelle Gauche Socialiste, d'Ensemble, et certainement assez au-delà.

L'objet du Règlement intérieur de notre Assemblée est d'organiser l'expression du débat démocratique qui doit être public, argumenté entre les différentes sensibilités qui ont été élues au moment de l'élection régionale, pour tracer la voie de l'intérêt général. Il doit préciser les règles de fonctionnement et de prise de décisions, dans le respect de la loi.

Les élus du groupe Nouveau Monde en Commun ont proposé une charte éthique et démocratique, avec un renouvellement des pratiques démocratiques et particulièrement le respect du pluralisme.

À la lecture des modifications proposées du Règlement intérieur, le sentiment qui prédomine est celui de l'incompréhension devant de nouvelles rigidités réglementaires, dont certaines paraissent peu compréhensibles, voire difficilement applicables, parce que nous n'en comprenons pas forcément l'utilité. J'en citerai quatre :

- La première concernant les explications de vote, qui seraient limitées à trois par groupe, mais surtout qui sont renvoyées en fin de séance, ce qui ne correspond pas à l'utilité d'une explication de vote. Une fois que l'on a eu un débat, une fois que l'on a voté d'éventuels amendements, l'utilité d'une explication de vote est justement d'expliquer son vote avant le vote du rapport définitif, non seulement pour permettre la compréhension de nos débats entre élus dans l'Assemblée, mais également permettre la compréhension de nos désaccords à l'extérieur de notre Assemblée, parce qu'un des fondements de la démocratie est de comprendre les désaccords et le dissensus.

J'ai entendu l'amendement proposé par Madame la Présidente sur l'article 42 b) concernant la Commission permanente, on s'en félicite et on vous remercie de le déposer, puisque vous êtes maintenant la seule légitime à pouvoir déposer des amendements en séance, avec ce nouveau Règlement intérieur.

- Deuxièmement : les temps de parole, pour lesquels chaque groupe devra inscrire ses orateurs 3 jours ouvrés avant les Assemblées plénières, avec un temps de parole précis affecté à chaque orateur et l'impossibilité réglementaire de reporter, d'un élu sur un autre, une partie du temps de parole. Ceci revient à restreindre fortement les possibilités de souplesse, de réactivité et de réaction aux échanges dans notre Assemblée, avec une rigidité dont, encore une fois, je ne comprends pas l'utilité.

- Troisième question : il est confirmé que les Commissions permanentes ne sont pas publiques ce qui, de notre point de vue, pose une vraie difficulté démocratique quand on connaît les compétences décisionnelles de la Commission permanente ... (*Coups de marteau*) qui sont tout aussi importantes que celles de l'Assemblée plénière. La démocratie a au contraire tout intérêt à ce que nos débats, nos décisions n'apparaissent pas comme s'étant déroulés dans des réunions privées ...

LA PRESIDENTE

Merci de conclure, Monsieur SERIEYS.

M. SERIEYS

... Mais au contraire pouvoir s'ouvrir sur la société et permettre le contrôle de nos concitoyens sur nos décisions.

Ne vous en faites pas, Madame la Présidente, nous ne dépasserons pas les 8 minutes qui sont attribuées à notre groupe.

LA PRESIDENTE

Mais, Monsieur SERIEYS, vous avez 2,5 minutes donc ... De la part de votre groupe, j'ai trois intervenants, à raison de 2,5 minutes chacun.

M. SERIEYS

Cela démontre par l'exemple la réalité qui est que notre groupe dispose de 7,5 minutes en tout et, pour notre part, nous ne les dépasserons pas. Donc je veux bien m'arrêter, mais je pense que c'est par exemple quelque chose qui peut être laissé à la disposition des groupes, étant entendu que nos temps de parole ne sont pas ...

LA PRESIDENTE

Mais Monsieur SERIEYS, ce n'est quand même pas le premier intervenant qui va décider du temps de parole qui reste au suivant ! En démocratie, ce n'est pas ainsi que cela se passe.

M. SERIEYS

Excusez-moi Madame la Présidente, je me suis simplement permis de m'accorder avec ma collègue qui aura les 2 ou 3 minutes, sans problème ...

LA PRESIDENTE

Non, Monsieur SERIEYS, cela ne fonctionne pas comme cela !
Je demande à tous les groupes que ce soient les Présidents de groupes qui me donnent les durées d'intervention, j'ai pour seuls interlocuteurs les Présidents ou co-Présidents de groupes et

en l'occurrence vos co-Présidents m'ont transmis une répartition ; qu'il y ait une inversion entre vous-même et Madame WERSINGER, je l'accepte très bien, mais que vous vous appropriiez de vous-même un temps de parole plus élevé que ce qui m'a été donné par vos co-Présidents de groupe, là non, je pense que vous dépassez vos prérogatives et ce n'est pas à vous de décider, c'est aux co-Présidents de groupe de décider de la répartition.

Je vous demande donc de conclure et je passerai ensuite la parole au représentant du groupe PRG.

M. SERIEYS

Je conclus, parce que je ne vais pas me battre sur ce point, qui démontre à mon avis exactement ce que je cherchais à exprimer.

Pour notre part, nous ne sommes pas favorables à ces modifications, nous espérons donc ardemment que la perspective du mois de juin permettra de remettre à plat ce Règlement intérieur, de l'éloigner de certains réflexes technocratiques et d'en revenir à des principes de bon sens.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. La parole est à Monsieur Christophe DELAHAYE pour 7,5 minutes.

M. DELAHAYE

Je vais faire beaucoup plus court puisque l'essentiel a été dit par Monsieur ONESTA et comme nous sommes d'accord sur toutes les dispositions, nous n'avons pas besoin de bavarder plus longtemps. Je dirai juste que notre groupe est satisfait de cette évolution, qu'il y a bien eu une méthode engagée, que la phase 3 est en cours d'engagement, et que dans cette phase 2 qui se termine on peut citer notamment :

- la création de nouveaux droits à l'opposition,
- un temps de parole assez partagé et qui respecte là aussi les minorités, qu'elles soient dans l'opposition ou dans la majorité ce qui, je crois, est aussi un fait marquant de ce Règlement intérieur.

Le seul bémol que nous ayons porté sur la liberté de constitution de groupes, point sur lequel nous sommes déjà positionnés au mois de juin.

Nous voterons donc favorablement cette modification du Règlement intérieur.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie Monsieur DELAHAYE. La parole est à Madame JAMET pour 10 minutes.

Mme JAMET

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

10 minutes c'est peu, j'ai tellement de choses à dire ! (*Exclamations*)

Le Règlement intérieur du Conseil régional est notre texte fondamental, nous l'avons tous acté et il devrait être évidemment, comme vous le dites, le garant des libertés, des droits, des devoirs des élus, dans le strict respect du minimum légal défini par le Code général des Collectivités territoriales. Et dans ce texte, la politique et l'idéologie ne devraient pas avoir droit de cité, Madame la Présidente, puisqu'il ne s'agit ni plus ni moins que d'organiser les règles du jeu nécessaires au bon déroulement du débat démocratique.

Cependant, le nôtre déroge à ces principes puisque ce monstre de procédure -c'est un monstre de procédure que vous avez créé !- qu'est le nouveau Règlement détaille les entraves, compte les contraintes, énumère les restrictions, recense les limitations, décrit les interdits tout au long de 114 articles interminables qui ne cessent, comme nous le verrons, de s'allonger.

Ce Règlement intérieur est devenu un pavé indigeste de plus de 121 000 signes, trois à cinq fois plus important que ceux des autres Régions, Monsieur ONESTA, d'une incroyable complexité destinée à enfermer les élus de notre Assemblée dans un carcan procédural.

Nous devons cette usine à gaz normative, génératrice de diverses pollutions, gourmande en déplacements, en réunions, en temps, en papier et en impressions, à Monsieur le Président du Bureau de l'Assemblée, membre d'un parti soi-disant écologique ... Vous m'excuserez !

Les modifications qui nous sont aujourd'hui présentées aggravent, pour la plupart d'entre elles, ces pratiques directives et autoritaires, et corrigent pour quelques-unes, c'est vrai, des dispositions qui étaient quand même, vous en conviendrez avec moi, contraires à la loi, au bon sens et à son applicabilité temporelle.

Alors, examinons tout d'abord les problèmes de délai dans ce Règlement intérieur et notamment sur les points d'actualité -ce mot est d'importance-, à l'article 18, puisque ces points devaient être transmis au Secrétariat général une semaine avant l'Assemblée plénière.

Vous avez rétabli cette erreur, nous ne reviendrons pas là-dessus mais nous maintenons l'amendement.

Sur ces deux points il semble que les intérêts des groupes de la majorité coïncident avec ceux de l'Exécutif, les raisons sautent aux yeux : contrairement aux questions d'actualité de l'Assemblée nationale, auxquelles doivent se soumettre les Ministres chaque mercredi, ici la Présidente de Région n'est pas dans l'obligation de répondre aux points d'actualité des groupes politiques.

Aujourd'hui Madame, vous nous avez fait la grâce de nous répondre ... Merci, merci, merci !

Vous pouvez également décider de les placer, selon votre bon vouloir, au moment de l'ordre du jour qui vous sied le mieux, c'est-à-dire en général -comme vous l'avez dit en Conférence- avec un minimum de journalistes et de public afin qu'ils n'apparaissent pas comme une réponse à votre propre point d'actualité qui, lui, est en début de séance et a toute l'audience nécessaire.

Enfin, basés sur une égalité de traitement entre les groupes et non sur une égalité de traitement entre les élus, ces points donnent de fait une audience plus importante à la majorité elle-même, tout en minorant évidemment le poids représentatif du groupe FN-RBM.

Cependant, en modifiant le délai limite de dépôt des points d'actualité qui passe de 5 jours ouvrés au "1^{er} jour ouvré", vous avez effectivement oublié de modifier le délai ... Zut ! Comme quoi, personne n'est parfait.

Continuons avec l'article 79 que l'on pourrait appeler "anti-frondeur", ou bien "comment empêcher le Front de Gauche de quitter le groupe Nouveau monde en commun" ... Après l'augmentation de 4 à 7 membres pour la constitution d'un groupe politique en juin, l'augmentation du délai de prise d'effet pour la constitution ou la modification d'un groupe politique marque encore plus votre volonté de limiter, au sein de votre majorité, la scission politique. Or, nos concitoyens doivent savoir que les élus FN-RBM sont favorables à l'expression du pluralisme démocratique et qu'elle doit pouvoir s'exprimer dès qu'un désaccord politique apparaît.

Une autre modification nous sidère : celle consistant à inciter très fortement votre majorité à se mettre au travail, en lui recommandant instamment la tenue de réunions de Bureau en Commission, où alors que votre majorité truste tous les postes, toutes les places, tous les honneurs, elle travaille finalement très peu. Cet aveu juridique, illustré par la modification de l'article 51, n'est que le reflet de débats déjà entendus en Commission de la part de membres de votre propre majorité.

Alors, pour encourager votre majorité à travailler, il suffisait, comme c'était d'ailleurs la volonté du législateur et l'esprit de l'article 31 de la loi NOTRe, de permettre la représentation proportionnelle au sein du Bureau des Commissions sectorielles, comme au sein du Bureau des Assemblées. Rien de tel avec la modification des articles 51 et 78.

Ce ne sont pas des droits spécifiques que vous ouvrez pour les groupes d'opposition, mais seulement une grâce que vous nous faites ... Merci, merci, merci ! Non, nous ne sommes plus au temps des rois fainéants de l'Austrasie, Madame, du temps effectivement où les rois étaient chrétiens et puisaient leurs racines dans la chrétienté. (*Applaudissements*)

Au nom du peuple, je crois que nous devons ici dénoncer cette confiscation de la démocratie, dont tous vos actes sont chaque fois entachés.

Au nom du peuple, nous appelons tous nos concitoyens à un soulèvement, évidemment pacifique et démocratique, dans les urnes les 23 avril et 7 mai 2007 ... (*Exclamations*)

Nous ne sommes pas là pour vous demander des faveurs.

Emportés par votre zèle antidémocratique consistant à tout interdire, vous êtes aujourd'hui dans l'obligation de présenter des modifications de l'article 37 pour vous mettre en conformité avec la loi. Vous êtes allés trop loin. Les élus, tous les élus, même s'ils n'ont pas voix au chapitre, ont le droit d'assister à la Commission permanente, ainsi qu'à toutes les Commissions sectorielles.

Monsieur ONESTA, c'était dans de votre programme électoral !

C'est pourquoi nous présenterons l'amendement n°4 à l'Assemblée afin de rétablir la publicité des Commissions permanentes, pour en finir avec l'opacité des choix décisionnels et avec une pratique désuète de notre Collectivité.

Votre goût du silence et de la dissimulation se retrouve aussi dans une autre modification que vous nous présentez à l'alinéa a) de l'article 55 concernant la non-publicité des réunions de Commission sectorielle. Vous y ajoutez une phrase dangereuse pour la liberté des élus et inutile pour la confidentialité des dossiers. Le problème soulevé n'est pas la non-publicité des dossiers qui, elle, est à juste titre interdite, mais de ne pas rendre publiques ... Je ne sais plus comment vous disiez cela : ne pas prendre de photo, ne pas parader ... Et qu'est-ce que cela peut vous faire ? Qui, quoi ? Vous voulez aussi maîtriser l'image ?

Ce problème n'a donc pas à être pris en considération. Vous m'expliquerez aussi quelle est la sanction et en tous cas, nous le rejetons !

Que faut-il conclure de cette répétition ? Que vous voulez empêcher les élus sérieux et travailleurs de montrer peut-être aux électeurs leur assiduité ou au contraire peut-être, effectivement, le fait que certains membres de votre propre majorité manquent sûrement peut-être un peu des deux. C'est pour cela que nous présenterons l'amendement n°5.

Abordons maintenant, à travers la modification des articles 12 et 42, la question des explications de vote et temps de parole en Assemblée plénière et en Commission permanente.

Concernant le temps de parole pour les explications de vote, comme je l'ai déjà dit lors du débat d'orientations budgétaires, vous considérez la Commission permanente, qui se déroule dorénavant sans débat -sauf ceux de l'extrême-gauche, comme vous l'avez dit et remonté encore tout à l'heure-, comme une simple chambre d'enregistrement. Alors, on parlait la dernière fois de pouvoir décisionnaire, d'appréciations de la Présidente, maintenant on va parler d'argumentation et on verra à ce moment-là qui considère que l'on argumente ou que l'on fait une explication de vote, ou que l'on fait de la propagande.

Ces explications, plusieurs heures après les votes, perdent tout leur sens et tout intérêt démocratique.

Concernant les temps de parole en Assemblée plénière, les modifications de l'article 12 compliquent inutilement quelque chose qui devrait être très simple.

Le temps de parole est proportionnel au nombre d'élus en Assemblée plénière.

Là où ne devrait régner que la transparence et l'égalité, vous choisissez une voie qui s'en éloigne : temps de parole inégalitaires entre les élus, modules définis par l'Exécutif, temps minimum de 3 minutes par module, temps minimum d'expression d'1 minute par orateur, ce qui vous engage finalement à "blablater" pendant les 40 secondes restantes, temps maximum d'expression de 10 minutes par orateur, temps d'expression non-utilisé d'un élu -et cela, on l'a encore vu ce matin, ce qui est effarant !-, un temps qui est défini une semaine avant la séance et que l'on ne peut pas reporter sur un autre élu ...

J'espère que vous savez nager Monsieur ONESTA ... (*Rires*) J'espère que pas mal d'entre vous ont un brevet de sauvetage parce que vous allez vous noyer !

LA PRESIDENTE

Allez-y, Madame JAMET, parce que vous touchez le fond, mais continuez ...

Mme JAMET

Vous êtes des ennemis du débat et de la controverse et nous proposerons l'amendement n°2 pour rétablir l'égalité entre élus et la liberté d'expression.

Qu'avez-vous à perdre ou à redouter de l'expression libre et contradictoire, ou constructive de l'opposition ? Où est l'esprit de concertation dont parlait Madame DELGA ce matin ?

Pour finir, la dérive autocratique de l'Exécutif est évidente avec la modification de l'article 62 ; cette modification qui laisse le pouvoir à la présidence de séance de la Commission sectorielle de restreindre la demande de vote par division, selon votre bon vouloir.

Il n'y a pas de démocratie quand la présidence de séance peut censurer n'importe quel élu de façon aussi arbitraire et là où la démocratie est piétinée, ce sont les valeurs de notre République qui sont menacées. Nous proposerons donc l'amendement n°6 pour en finir avec cet arbitraire.

Toujours debout pour défendre la démocratie et les valeurs de la République, les élus du groupe vont donc proposer ces 5 amendements, mais sereinement ... (*Coups de marteau*) Sereinement !

Je peux vous dire que si jamais vous rejetez ces amendements, si vous ne revenez pas sur ce Règlement intérieur, qui ressemble d'ailleurs étrangement à celui de l'Union Européenne, si pour vous c'est vraiment la panacée, je peux vous assurer que lors du prochain mandat ... (*Coups de marteau*) quand nous serons à la présidence, nous le maintiendrons et nous vous l'appliquerons !

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Merci d'avoir conclu. Monsieur SUAUD pour 10 minutes ...

M. SUAUD

Madame JAMET vient de finir par son exercice favori au fond, c'est la menace et j'entendais en écho de son argumentaire de l'après-midi le bruit de meute ... (*Exclamations*) que nous avons entendu ce matin dans cette même salle. S'il fallait se demander pourquoi réglementer, je répondrais tout simplement : parce qu'au vu de l'attitude de certains, il vaut mieux encadrer notre vie commune dans cet hémicycle, plutôt que de le laisser au bon vouloir de chacun. Vous ne savez décidément pas vous comporter en démocratie !

(*Exclamations - Rires - Applaudissements*)

D'ailleurs, toutes les racines de l'extrême-droite ont ceci en commun, que la démocratie est leur ennemi et le Front National a trouvé cette stratégie particulière d'utiliser les armes de la démocratie, l'élection, pour mieux la mettre à mal et la combattre, pour mieux la détruire.

(*Protestations - Applaudissements*)

Vous êtes de ceux-là qui n'aiment pas la démocratie ... (*Brouhaha*)

Organiser pour concilier le respect des droits des élus avec le bon déroulement des travaux des Commissions et des Assemblées, c'est le rôle de la Présidente de Région et c'est le rôle de la majorité. Nous proposons d'améliorer le Règlement intérieur de façon à y parvenir au mieux.

Dès le début d'ailleurs, rappelez-vous, nous avons fixé, y compris hors Règlement intérieur, les moyens des groupes -vous les aviez dénoncés à l'époque-, des droits et un arsenal visant à favoriser la participation aux travaux. Ceci, je le rappelais donc, avait déjà fait débat.

Je voudrais parcourir ce Règlement intérieur pour rappeler l'ensemble des avancées qui nous semblent utiles au bon fonctionnement de nos réunions.

L'article 55 tout d'abord, pour rappeler que dans les Commissions, par rapport à bien d'autres Règlements intérieurs, par rapport à bien d'autres moments de l'histoire, y compris de nos Assemblées régionales, beaucoup de droits ont été proposés, notamment celui d'amendement lors des Commissions. Mais en même temps, il est important dans ces lieux de travail privilégiés de faire respecter une certaine sérénité et c'est pour cela qu'au vu de certaines attitudes et de certaines pratiques, qui préfèrent la politique spectacle à la politique travail, nous avons effectivement besoin de rappeler à une certaine sagesse.

Nous avons aussi un certain nombre d'éléments de bon sens, tout simplement de bon sens, quand il s'agit de proposer qu'un point d'actualité puisse demeurer digne de cette appellation en étant déposé suffisamment près de l'Assemblée qui devrait l'entendre évoqué.

Et puis, nous avons voulu élargir des droits mais j'ai l'impression là aussi, à entendre certains, que lorsqu'ils réclament des droits c'est une légitimité et dès que nous appliquons ces droits, ils en perdent la légitimité pour devenir des moyens d'oppression.

Étendre les droits sur les explications de vote, par groupe et par élu, nous semble effectivement une excellente proposition, l'amendement proposé par la Présidente venant préciser l'ensemble des éléments qui permettent de garantir les droits de parole puisqu'il y avait eu une incompréhension lors de la rédaction initiale.

Nous avons, et la loi nous y incite, je ne suis même pas sûr qu'elle nous y oblige, la volonté de créer des droits spécifiques pour l'opposition, puisque l'opposition ne gouverne pas avec la majorité, elle ne cogère par la Région, elle n'a d'ailleurs pas été élue pour ceci puisqu'elle n'a pas été élue sur le programme, le projet que nous développons. Mais elle a droit à l'information et nous proposons un droit à l'information, consolidé dans la possibilité de rencontrer les Bureaux des Commissions, comme de rencontrer le Bureau de l'Assemblée.

Nous souhaitons proposer, en matière de temps de parole en Assemblée plénière pour les groupes politiques, deux niveaux d'avancée différents :

- d'une part, proposer une base pour calculer le temps de parole des groupes ; c'est au fond reconnaître le fait minoritaire et lui donner une impulsion dans notre Assemblée, qui ne serait pas reconnu si ce droit de parole se faisait simplement à la proportionnelle du nombre d'élus par groupe et le groupe SRC cotisera bien volontiers à cette avancée,

- d'autre part, l'alinéa d) permet aux groupes de se réapproprié en quelque sorte l'organisation de la parole lors des Assemblées, sans toutefois bien entendu -parce que c'est là le rôle de l'Exécutif- remettre en cause le rôle de l'Exécutif qui fixe l'ordre du jour et qui conserve la maîtrise de l'organisation globale et générale de l'Assemblée.

Pour les Commissions permanentes, qui sont au fond le processus d'aboutissement de nos travaux en Commission, dont les modalités de travail ne sont pas toujours compréhensibles puisque l'on peut voter des blocs entiers de délibérations ou bien des délibérations les unes après les autres, il faut en garantir à la fois la qualité des débats et la sérénité des travaux.

Il faut également permettre à chacun d'entre nous, à chacun des élus qui le souhaitent -puisque nous avons les uns et les autres participé en Commission- de pouvoir suivre l'aboutissement, par la délibération, de ces travaux en Commission dont, je le rappelle, les droits ont été élargis pour justement favoriser le travail collectif.

Enfin, sur le travail des groupes politiques et la possibilité de favoriser ce travail, avec l'article 18 modifié, comme déposé sur table, nous pensons que ceci est absolument favorable au bon déroulement de nos travaux.

Alors, bien sûr, j'ai mis en avant l'ensemble de ces aspects positifs qui, au fond, permettent de conforter le droit à l'information, particulièrement de l'opposition, la place des groupes politiques dans une organisation dont certains peuvent trouver institutionnellement qu'elle pourrait être extrêmement présidentielle, et en même temps de favoriser le bon fonctionnement des divers lieux de commission ou de délibération.

Nous refuserons donc, vous l'avez compris, les amendements de l'Union de la Droite et du Centre, comme ceux du Front National, qui sont contraires à ces éléments que je viens de présenter et le cas échéant nous reprendrons la parole, si toutefois c'est nécessaire, au moment des amendements.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. La parole est à Monsieur PRADIÉ pour 6 minutes.

M. PRADIÉ

Merci, Madame la Présidente,

Monsieur le Président du Bureau de l'Assemblée,

Mes chers collègues,

D'avance, vous voudrez bien m'excuser, il se peut que je ne sois pas extrêmement aimable, d'abord parce que vous aurez remarqué que je le suis rarement et ensuite parce que la gravité du sujet me semble nécessiter de vous parler franchement.

La modification de ce Règlement est une honte ... Une honte pure et simple !

Mes chers collègues, "*plus le pouvoir est faible, plus le bâillon est large*", cette phrase superbe, vous l'apprécierez, est de Jean JAURES ... JAURES avait raison ! Et la technique est simple, nous

la connaissons : complexifier à l'absolu la mécanique, avec un certain génie, presque nous vendre les choses comme miraculeuses, les savants de la démocratie se sont exprimés pour faire en sorte que la machine fonctionne bien. Complexifier jusqu'à l'absurdité.

L'absurdité la plus absolue est évidemment la répartition du temps de parole durant l'Assemblée plénière. Un petit florilège, et les esprits matheux de la salle vont sûrement suivre ... Moi, je vous avoue que je m'arrête à la deuxième ligne !

30% du temps réparti de façon égale entre les groupes, 70% réparti en fonction du nombre de membres des groupes, étant précisé naturellement que les non-inscrits reçoivent 1/158^{ème} de cette part ... C'est absolument cauchemardesque !

Chaque groupe répartit son temps de parole entre les différents rapports inscrits à l'ordre du jour, inscription d'un ou plusieurs orateurs sur chaque module pour un temps global de 3 minutes ; ce temps est décompté du quota qui lui a été attribué. Les interventions ne doivent pas être inférieures à 1 minute, ni supérieures à 10 minutes. Rajoutons à cela une dernière couche : pas de report possible, naturellement, entre un élu et un autre sur le même rapport.

Et puis, pour couronner tout cela, un beau dispositif -je vois qu'il cherche à être amendé- : il faudra connaître le temps de parole des orateurs au plus tard à 15 heures durant le 3^{ème} jour ouvré précédant l'Assemblée plénière. La petite histoire ne dit pas si tout cela doit être déposé par voie d'huissier ou si une simple information du Président de groupe peut suffire ...

Il est vrai que vous feriez preuve d'autant d'imagination spectaculaire sur des questions secondaires, celle de l'emploi, celle des infrastructures, celle de l'agriculture, celle de l'éducation ou celle de la santé, nous aurions une des Régions les mieux gérées et les mieux pilotées de France ! Eh bien non, votre génie, votre savant calcul s'applique sur l'organisation des débats de l'Assemblée.

Je proposerais même d'ailleurs, Madame la Présidente, pour que nous assurions un bon fonctionnement de l'Assemblée à l'avenir, que vous puissiez créer une Direction, pas une sous-Direction mais une Direction chargée, avec une spécialité mathématique naturellement, de calculer le temps de répartition des paroles des orateurs, les uns et les autres, pour chacun des modules. Je serais moi-même preneur d'une formation accélérée pour comprendre ce que j'ai pu vous décrire tout à l'heure ! (*Rires - Apartés*)

Tout cela pourrait confiner à la plaisanterie sauf que, Madame la Présidente, et je le dis au nom de mon groupe de manière très sincère, il y a là des sujets graves. Vous ne gouvernez pas et vous ne gérerez pas cette Région sans le débat et sans la voix, sans les voix de vos oppositions.

Une démocratie qui ne laisse pas entendre l'opposition est une démocratie qui se stérilise et je suis consterné de voir le mépris démocratique qui s'exprime dans ces modifications.

Et je dois vous concéder ou vous confier plutôt une déception immense.

Lorsque Monsieur ONESTA a été installé à la vigie de la démocratie, c'est notre phare Monsieur ONESTA, notre phare de la démocratie ... (*Rires*) Et imaginer que devant ce phare de la

démocratie, Monsieur ONESTA, aient pu passer des modifications aussi dangereuses pour l'expression des uns et des autres, me déçoit profondément.

Mais au-delà, c'est une preuve de faiblesse. La vérité, c'est que vous avez la trouille du débat ! Non pas une trouille bleue, plutôt une trouille rose en l'occurrence ... Cachez cette contestation que je ne saurais voir ! Comment la cacher ? En réduisant, je l'ai dit, le temps de parole en Assemblée plénière, naturellement, et d'autres subterfuges.

Mais je veux, Madame la Présidente, vous interroger sur un point précis, sur lequel j'attends de votre part une réponse extrêmement précise et rapide. Je constate que votre vision des débats et de la démocratie est à géométrie variable.

Il y a quelques semaines de cela, je me suis tourné vers vos Services afin d'obtenir, de manière tout à fait légitime, le planning des Commissions d'appel d'offres, je m'inquiétais de les savoir trop tardivement. Eh bien, vos équipes nous ont transmis un planning que je tiens à votre disposition, il est ici, seulement je pense que cette version-là du planning ne m'était pas destinée, parce qu'en bas de ce planning, il y a une phrase, je vous la lis : "*Pour la CAO 1, Madame GIRAL*" -notre collègue- "*prévoir une réunion préalable à partir de 13h30, 14h00 avec les membres du groupe SRC*".

De deux choses l'une, Madame la Présidente : ou bien, quelques instants avant la Commission d'appel d'offres, une partie de la majorité -et je remarque, Monsieur ONESTA, que votre groupe n'est pas assez fréquentable pour y être associé- se réunit pour une petite "sauterie", un apéritif charmant auquel j'aimerais être apprécié, ou bien elle se réunit une heure avant la Commission d'appel d'offres pour parler des sujets qui vont être examinés durant la Commission d'appel d'offres et là, Madame la Présidente, il ne s'agit plus d'impolitesse, mais il s'agit d'illégalité.

Sur ce point, Madame la Présidente, et j'en conclus ...

LA PRESIDENTE

Je vous demande de retirer expressément vos propos ! Il n'y a aucune illégalité et la Présidente de la Commission d'appel d'offres a le droit de réunir les élus qu'elle souhaite, il n'y a aucune illégalité Monsieur PRADIÉ ! Vous dépassez les bornes du respect.

Vos propos sont diffamatoires, je ne l'accepterai pas. (*Brouhaha*)

Dans la Commission d'appel d'offres, tout est travaillé en transparence et si une Présidente de Commission souhaite réunir les élus qu'elle veut pour travailler les dossiers, c'est de sa pleine et entière liberté. Vous ne pouvez pas sous-entendre que le processus décisionnel au sein de la Commission d'appel d'offres est entaché d'illégalité. Je vous demande de retirer vos propos sur l'illégalité, Monsieur PRADIÉ. C'est inadmissible et c'est honteux !

(*Applaudissements*)

M. PRADIÉ

Madame la Présidente, si vous me permettez ...

LA PRESIDENTE

Que ce dispositif ne vous convienne pas, c'est votre droit, mais vous ne pouvez pas dire qu'il y a de l'illégalité dans le cadre des Commissions d'appel d'offres. Je vous redonne la parole maintenant ...

M. PRADIÉ

Je vous remercie Madame la Présidente.
Deux choses, tout d'abord je vous trouve très irritable sur ce sujet ... Mais laissez-moi terminer !

LA PRESIDENTE

Non Monsieur PRADIÉ !

M. PRADIÉ

Oui, je vois bien que vous êtes irritée et très agacée ...

LA PRESIDENTE

Vous n'avez pas à juger et à tenir des propos diffamatoires sur mon honnêteté ...

M. PRADIÉ

Mais pas du tout, vous exagérez !

LA PRESIDENTE

Je ne vous le permets pas ! Ni sur l'honnêteté de Madame GIRAL.
Les procédures de Commission d'appel d'offres sont parfaitement légales, il n'y a aucun favoritisme et je n'admets pas que vous puissiez prononcer des mots aussi graves dans cette Assemblée.
Donc vous retirez ces propos et vous continuez votre exposé ...

M. PRADIÉ

Laissez-moi répondre !

LA PRESIDENTE

Ou sinon, je vous demande de sursoir de suite à tout propos. Ce n'est pas acceptable !
Vous êtes dans la diffamation et dans l'attaque personnelle, ce n'est pas acceptable Monsieur PRADIÉ. Vous pouvez être un opposant, mais ne pas être insultant.

M. PRADIÉ

Écoutez, je pense avoir compris ce que vous m'avez dit, je ne retire aucun de mes propos, vous me permettrez de terminer mon temps de parole ... (*Coups de marteau*) Il y avait un point d'interrogation à la fin de ma phrase, je n'ai pas parlé de favoritisme, c'est vous qui l'avez fait et je

demande une explication sur ces réunions ... (*Coups de marteau*) S'il y a un examen des dossiers de CAO une demi-heure avant la réunion, je suis navré Madame, ce n'est pas respecter les règles. Maintenant, je demande une explication ... (*Coups de marteau*) Et comme tout est clair, vous allez me la donner avec grand plaisir ! Je vous trouve très irritée sur le sujet ...

LA PRESIDENTE

Non Monsieur PRADIÉ ! Il y a des sujets sur lesquels je n'admets pas de l'approximation. Je n'admets pas de l'approximation sur les procédures de dévolution des marchés publics. Madame GIRAL réunit les élus qu'elle souhaite, comme tous Présidents de Commission d'appel d'offres. La décision est portée à l'ensemble des membres de la Commission d'appel d'offres et vous décidez comme vous le souhaitez. Il n'y a aucune pression ...

M. PRADIÉ

De quoi parlent-ils ?

LA PRESIDENTE

Je ne vous ai pas donné la parole, vous me laissez finir !

M. PRADIÉ

De quoi parlent-ils ?... (*Protestations*)

LA PRESIDENTE

Monsieur PRADIÉ je ne vous ai pas donné la parole, vous me laissez finir ! (*Brouhaha*)
La procédure des Commissions d'appel d'offres est parfaitement légale et si Madame GIRAL -ou tout autre Président de Commission- souhaite réunir les élus qu'elle veut, elle peut le faire avant. Les informations vous sont données, elle peut apporter les explications qu'elle souhaite avant. Vous tenez des propos diffamatoires en indiquant que cette procédure est illégale parce que cela, ce sont vos propos Monsieur PRADIÉ ... Ce sont vos propos ! Alors, ne cherchez pas à vous dissimuler parce qu'avec vos propos qui semblent lénifiants, vous êtes tout simplement en train d'essayer d'introduire la suspicion et vous faites le lit du pire des populismes ! (*Exclamations*)
Je vous trouve complice de ce qu'il y a de pire.

(*Applaudissements - Brouhaha*)

La parole est à Monsieur CASES.

M. CASES

Non, Madame la Présidente, je n'interviendrai pas.

LA PRESIDENTE

La parole est donc à Madame WERSINGER ...

Mme WERSINGER

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Je ne redeviendrai pas sur les modifications du Règlement intérieur de notre Assemblée.

Une étape fondamentale reste à mener et notre groupe y sera très attentif, c'est l'étape de la citoyenneté active, des outils de la concertation citoyenne. C'était l'un des engagements forts de notre campagne et il doit trouver sa concrétisation à tous les stades de nos décisions, via une charte régionale de la participation citoyenne, des consultations locales, des commissions citoyennes, des budgets participatifs, des études contradictoires, le droit d'interpellation de notre Assemblée, le Conseil régional des Jeunes, l'évaluation de la politique régionale.

Je rappellerai également la récente mise en place de l'Assemblée des Territoires, créée dans un souci d'équité territoriale, d'échange d'expérimentations et de bonnes pratiques.

L'implication des citoyennes et des citoyens dans l'élaboration de notre politique régionale se construira dans l'écoute, l'intelligence collective et la concertation.

Nous serons fortement mobilisés sur cet enjeu et nous espérons que chacun se sentira concerné par ces avancées et sera motivé à faire des propositions afin que ce projet de nouvelle gouvernance se concrétise lors du vote du troisième volet du Règlement intérieur.

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. La parole est à Madame Monique BULTEL HERMENT pour 2 minutes.

Mme BULTEL HERMENT

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Je veux saluer le travail qui a été fait sur la révision de notre Règlement intérieur.

Sur la méthode tout d'abord, nous nous sommes attachés à faire partager ces évolutions avec l'ensemble des groupes, Gérard ONESTA l'a rappelé.

Je veux, Madame la Présidente, également rappeler et vous remercier : c'est un engagement pris et un engagement tenu.

Alors, si chacun d'entre nous s'empare de ce texte et de ses évolutions, c'est bien notre démocratie interne qui s'en trouvera renforcée. Dans le cas contraire, c'est la sérénité de nos débats et de notre action qui s'en trouvera affectée.

Mais je peux concevoir que certains aient des difficultés pour comprendre les changements du texte, pourtant favorables. Soyez tous rassurés, nous les y aiderons ! (*Apartés*)

Enfin, je veux dire que les évolutions sont toujours possibles et sans doute souhaitables.

Des évaluations devront être faites, mais je pense que la démocratie et la tenue de notre Assemblée ne peuvent que s'améliorer avec le travail déjà abouti si, et seulement si, tout le monde veut bien le respecter.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. La parole est à Madame Laurence PUJOL pour 1,5 minute.

Mme Laurence PUJOL

Madame la Présidente,

Comme l'a rappelé ce matin notre Président de groupe, Christophe RIVENQ, et dans la suite -plus douce- de l'intervention de mon collègue Aurélien PRADIÉ, vous le savez, nous ne reconnaissons pas le Bureau de l'Assemblée. Ce n'est pas à cette "pseudo instance" d'imposer les règles de fonctionnement de notre Institution régionale.

Alors, comment amender un tel Règlement ? Vous l'aurez compris, il ne sert à rien de l'amender, il faut le retirer purement et simplement ! Ce Règlement est indigeste et incompréhensible.

Par conséquent, nous retirons nos quatre amendements qui ne suffiraient pas à rendre ce Règlement intérieur plus digeste et compréhensible.

Madame la Présidente, nous vous demandons que soit organisée une rencontre avec vous, afin de pouvoir avoir une réunion de travail sur un Règlement clair et concis, dans lequel l'opposition sera respectée.

Les adversaires, quels qu'ils soient, ont droit au respect, d'autant plus que nul ne possède complètement la vérité et l'esprit de service. La politique, c'est aussi écouter et pouvoir échanger dans un respect mutuel.

Enfin, entre ce Règlement intérieur indigeste et la création de l'Assemblée des Territoires, vous évincez complètement les conseillers régionaux d'opposition qui, je vous le rappelle, sont représentants du peuple au même titre que vous.

Merci.

LA PRESIDENTE

Merci. Des éléments à apporter aux différentes interventions.

Je pense que nous pouvons avoir, dans le cadre d'une Assemblée plénière, et nous l'avons démontré ce matin ou en début d'après-midi à travers des points d'actualité, des débats sur le fond, bien loin des propos diffamatoires ou de l'outrance dont vous avez pu faire preuve, Monsieur PRADIÉ. Parce que, Monsieur PRADIÉ, l'outrage, la diffamation ne donnent aucune consistance et encore moins ne masquent votre incompétence, et surtout votre attitude indécente qui est vraiment déplorable pour l'image de votre groupe, je vous le dis clairement !

(Exclamations - Applaudissements)

Parce que nous pouvons tout à fait avoir un Règlement intérieur qui permette le débat.

Je ne fuis pas le débat, mais ce que je n'accepte pas, c'est que vous ayez des propos mensongers, qui puissent attaquer mon honnêteté sur les procédures de dévolution de marchés publics. Cela est inadmissible ! Ne gesticulez pas, ne faites pas de gestes, vous ressemblez à un élu à la dérive ... (*Exclamations - Rires*) Un élu qui cherche à exister par des petites phrases et c'est tout ce que vous pouvez faire ! (*Brouhaha*)

Je vous le dis Monsieur PRADIÉ, un peu de concentration, un peu de respect et ainsi nous pourrions travailler.

Je comprends tout à fait que dans cet hémicycle, tout le monde ne partage pas le point de vue de la majorité, il est normal que tous s'expriment, comme cela a été fait par certains membres de votre groupe ou même par certains membres du groupe Front National ... (*Exclamations*)

Mais cela se fait sur des éléments objectifs et pas sur des supputations. Vous sur-interprétez ce document et vous lui prêtez des intentions que vous avez-vous-même qualifiées d'illégales.

Non Monsieur PRADIÉ, chaque mot a son importance et quand on est dans un hémicycle, l'expérience vous l'apprendra, on se doit respect et mesure.

Concernant les modifications du Règlement intérieur, le vote par division en Commission sectorielle est permis mais il est souhaitable, effectivement, qu'il n'y ait pas d'abus ; c'est pourquoi cette version est soumise à votre vote. Pour l'organisation des réunions de Bureaux en Commission sectorielle, je pense qu'il est en effet important qu'il y ait des réunions de Bureau préalables et que l'opposition puisse bénéficier d'éléments d'information si elle le souhaite.

Concernant les Commissions sectorielles, nous avons effectivement été obligés de préciser que la captation ou la diffusion d'images n'était pas possible, en raison du comportement très déplorable de la part de certains membres du groupe Front National ... (*Exclamations - Protestations*)

Oui, mais moi je vous dis des vérités, ce ne sont pas des supputations, ce sont des faits avérés.

Nous avons en effet modifié la constitution ou la modification d'un groupe politique parce que, à travers la modification ou la constitution d'un groupe politique, ce sont des temps de parole qui sont modifiés, ainsi que les moyens affectés aux groupes politiques.

C'est pourquoi nous avons souhaité qu'il y ait un délai acceptable pour le bon fonctionnement de l'Administration.

Pour les modalités de dépôt d'un point d'actualité, nous avons en effet modifié, y compris dans un modificatif remis sur table, la coordination avec l'ensemble des modifications, ce qui permet d'avoir des délais plus brefs par rapport à l'Assemblée plénière.

Nous avons également proposé un amendement, reprenant en partie l'amendement n°15 déposé par le groupe UEDC, qui précise qu'en Commission permanente, le temps d'explication de vote peut être fait juste avant le vote. C'est ce que je vous ai proposé et qu'a développé Monsieur ONESTA. Nous avons également souhaité qu'il y ait des temps de parole qui ne soient pas uniquement proportionnels au nombre de membres d'un groupe, justement pour permettre aux groupes qui ont un nombre inférieur d'avoir un temps acceptable de discussion.

Alors, Madame JAMET, vous indiquiez que c'était le groupe Front National qui était le plus pénalisé, c'est faux, c'est le groupe Socialiste, et c'est au profit du groupe PRG et du groupe UEDC, parce que je pense qu'il est normal qu'il y ait un minimum de temps d'expression pour les groupes, quel que soit le nombre qui les compose.

Enfin, sur la Commission permanente, nous avons accédé à la demande de Monsieur RIVENQ qui souhaitait que les élus régionaux, dans leur ensemble, puissent y assister s'ils le souhaitent.

Voilà les éléments que nous avons mis dans ce Règlement intérieur, qui permet en effet le débat, qui ne le détruit pas, qui ne l'enferme pas, mais qui permet juste de le réguler, parce que vous en avez donné un bien triste exemple en ayant, pour certains d'entre vous, des propos fallacieux, caricaturaux et qui vraiment n'élèvent pas le débat dans cette Assemblée.

Je prends acte que l'ensemble des amendements du groupe UEDC sont retirés, c'est bien cela Madame PUJOL ?... Très bien.

Nous allons donc voter ...

M. ONESTA

Madame la Présidente, si vous permettez ...

LA PRESIDENTE

Oui, Monsieur ONESTA ...

M. ONESTA

Juste quelques éléments de réponse, simplement pour dire aux élus de l'opposition qu'ils me font beaucoup d'honneur en confondant un rapporteur et un rédacteur.

Quand on est rapporteur, c'est du moins ma conception de la démocratie, on écoute les gens qui veulent bien venir à la rencontre, qui veulent bien faire des propositions.

Je tiens la plume, ce n'est pas pour autant que je réécris exactement les mêmes choses que si je l'avais écrit seul et la plupart d'entre vous le savent puisque je leur en ai parlé assez directement ; premier élément.

Deuxième élément : Monsieur PRADIÉ, je suis vraiment désolé que vous ne compreniez pas ce qu'est une fraction. $1/158^{\text{ème}}$, pourquoi 158 ? Parce que nous sommes 158 dans cette Assemblée ! Et vous avez demandé à ce que l'on vous aide, je suis à votre disposition pour vous expliquer ce qu'est une règle de trois, c'est du niveau cours élémentaire deuxième année ... Je suis donc entièrement à votre disposition ... (*Protestations*) Et je serai aussi courtois que vous ne l'êtes pas ! Je ne suis pas sûr que Guilhem SERIEYS soit en séance, j'ai l'impression qu'il a quitté cette salle aussitôt après avoir parlé, ce qui est dommage, je lui aurais donné quelques éléments ...

M. SELLIN

Il s'est absenté pour des raisons familiales. Merci pour lui !

M. ONESTA

Mais je suis sûr que c'est pour une bonne raison, voilà pourquoi je regrette de ne pas pouvoir lui répondre directement, mais je le ferai en tête-à-tête.

Enfin, en ce qui concerne l'opposition en général, vous ne l'avez peut-être pas noté, mais alors qu'il est de coutume dans la plupart des Assemblées de faire des votes en bloc, le vote en bloc n'est pas la coutume de cette nouvelle majorité.

Vous avez peut-être remarqué, ou vous auriez dû en tous les cas, que la proposition qui vous est faite va vous donner beaucoup plus de flexibilité pour utiliser le temps de parole, qui n'est pas limité puisque c'est la Conférence des Présidents de groupes qui décide justement de l'ampleur du temps de parole : une heure, deux heures, x heures, un jour, deux jours, plusieurs jours ... Après tout, on peut faire des Plénières sur plusieurs jours, ce sera d'ailleurs le cas en février.

Mais ce temps de parole que vous avez, vous pourrez le flécher de la façon dont vous le désirez, sur les sujets qui vous importent, pour avoir le nombre d'orateurs le plus pertinent possible sur les sujets qui vous intéressent.

Ce que je regrette, Monsieur PRADIÉ, c'est que vous ne regardiez pas ce qui se fait ailleurs, par exemple sous la présidence de Monsieur WAUQUIEZ. Vous seriez sous la présidence de Monsieur WAUQUIEZ vous n'auriez pas, dans le Règlement intérieur, qu'en Commission sectorielle on n'est pas tenu au secret des délibérations parce que sous Monsieur WAUQUIEZ, tout ce qui est dit en Commission sectorielle est absolument secret, ce qui est pour le moins surprenant.

Donc comparez-vous avant de vous plaindre et vous verrez peut-être que nous sommes loin d'être les croque-mitaines que vous prétendez que nous sommes !

Je le dis aux gens de l'opposition, vous avez un droit d'amendement en Commission, vous ne vous en êtes jamais servi. Vous avez le droit de demander des études en Commission sectorielle, vous ne vous en êtes jamais servi. Vous avez le droit de demander des rapports d'initiative, vous ne vous en êtes jamais servi. Vous avez le droit d'alimenter l'ordre du jour de la Plénière en utilisant une "niche parlementaire", vous ne vous en êtes jamais servi. Vous avez le droit de proposer des missions d'études et d'évaluation, vous ne vous en êtes jamais servi ... Apparemment il est beaucoup plus facile de venir ici faire un cinéma pendant quelques minutes sur le Règlement intérieur, plutôt que de se servir de tous les outils qui vous permettraient de faire vraiment le travail d'opposition dont vous vous réclamez ! (*Protestations*)

Et pour conclure, Madame JAMET, je constate que les élus de votre groupe sont aussi courtois en réunion de travail que vous pouvez être désagréable en Plénière.

Vous m'avez demandé si je sais nager. Je vous rassure, j'ai même mon brevet de surveillant de baignade ... (*Applaudissements*) En ce qui vous concerne, Madame JAMET, vous n'avez pas besoin de savoir nager, une fois de plus vous avez touché le fond !

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Je mets aux voix l'amendement n°2 ... Oui Monsieur RIVENQ ? Rapidement ...

M. RIVENQ

Deux mots Madame la Présidente parce que du coup, dans ce brouhaha, nous n'avons pas pu expliquer le vote que le groupe effectuera à la fois sur les amendements et sur les propositions de modifications du Règlement intérieur.

Bien que, comme cela a été dit, il y ait des évolutions positives dans ces amendements, ce Règlement intérieur ne nous convient absolument pas -je ne reviens pas sur ce que nous avons dit-, c'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur le Règlement intérieur et sur les amendements, en vous demandant à nouveau une réunion.

J'ajouterai, pour vous montrer que nous sommes une opposition respectueuse et responsable, que je viens de faire le compte des élus de votre majorité et si nous décidions à l'instant, nous, groupes d'opposition, de quitter la salle, vous n'auriez plus le quorum pour délibérer puisque vous êtes à peu près 74 -nous avons recompté deux fois-, donc pas le quorum, et nous obligerions l'ensemble de cette Assemblée et les Services à siéger à nouveau sous 5 jours.

Donc à partir de ce moment-là, vous voyez que les oppositions ne font pas de la politique politicienne puisqu'il suffirait que nous partions et nous nous reverrions dans 5 jours.

Nous sommes constructifs, mais je tenais à vous le dire quand même au passage ... Vous pouvez compter pour voir si mes chiffres sont bons.

Je vous remercie, nous nous abstiendrons.

LA PRESIDENTE

Je pense qu'en effet, Monsieur RIVENQ, il sera bon que nous ayons une conversation en tête-à-tête sur l'ensemble des propos qui ont été tenus aujourd'hui parce que clairement, une ligne rouge a été franchie par un de vos colistiers. (*Protestations - Apartés*)

Monsieur ASSAF ...

M. ASSAF

Madame la Présidente, juste pour vous informer que nous ne voterons aucun des amendements proposés, pour voter le texte qui nous a été proposé.

Amendement n°2 au rapport n°2016/AP-NOV/11 déposé par le groupe FN-RBM - Vote

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

Nous passons donc au vote de l'amendement n°2 déposé par le groupe Front National.

Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (155 votants) :

- Pour : 39 voix (FN-RBM : 39),

- Contre : 89 voix (SRC : 47, NMEC : 24, RG : 17, NI : 1),
- Abstention : 25 voix (UEDC : 25),
- Non-participation au vote : 2 voix (NMEC : 2 -HOANG NGOC, SELLIN-).

L'amendement n°2 est rejeté.

Amendement n°3 au rapport n°2016/AP-NOV/11 déposé par le groupe FN-RBM - Vote

Sur l'amendement n°3 déposé par le groupe FN-RBM, le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (158 votants) :

- Pour : 41 voix (UEDC : 1 -PUJOL-, FN-RBM : 40),
- Contre : 92 voix (SRC : 49, NMEC : 24, UEDC : 1 -PRADIÉ-, RG : 17, NI : 1),
- Abstention : 23 voix (UEDC : 23),
- Non-participation au vote : 2 voix (NMEC : 2 -HOANG NGOC, SELLIN-).

L'amendement n°3 est rejeté.

Amendement n°4 au rapport n°2016/AP-NOV/11 déposé par le groupe FN-RBM - Vote

Nous passons à l'amendement n°4 du Front National. Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (157 votants) :

- Pour : 41 voix (UEDC : 1 -PUJOL-, FN-RBM : 40),
- Contre : 90 voix (SRC : 48, NMEC : 24, RG : 17, NI : 1),
- Abstention : 24 voix (UEDC : 24),
- Non-participation au vote : 2 voix (NMEC : 2 -HOANG NGOC, SELLIN-).

L'amendement n°4 est rejeté.

Amendement n°5 au rapport n°2016/AP-NOV/11 déposé par le groupe FN-RBM - Vote

Sur l'amendement n°5 du Front National, le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (155 votants) :

- Pour : 39 voix (UEDC : 1 -PUJOL-, FN-RBM : 38),
- Contre : 91 voix (SRC : 49, NMEC : 24, RG : 17, NI : 1),
- Abstention : 23 voix (UEDC : 23),
- Non-participation au vote : 2 voix (NMEC : 2 -HOANG NGOC, SELLIN-).

L'amendement n°5 est rejeté.

Amendement n°6 au rapport n°2016/AP-NOV/11 déposé par le groupe FN-RBM - Vote

Sur l'amendement n°6 du Front National, le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (156 votants) :

- Pour : 40 voix (UEDC : 1 -PUJOL-, FN-RBM : 39),
- Contre : 90 voix (SRC : 48, NMEC : 24, RG : 17, NI : 1),
- Abstention : 24 voix (UEDC : 24),
- Non-participation au vote : 2 voix (NMEC : 2 -HOANG NGOC, SELLIN-).

L'amendement n°6 est rejeté.

Nous passons donc au vote sur le rapport n°11 modifié comme il vous a été présenté par Monsieur ONESTA. Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (*158 votants*) :

- Pour : 86 voix (SRC : 49, NMEC : 20, RG : 16, NI : 1),
- Contre : 70 voix (NMEC : 4 -HOANG NGOC, RESSIGUIER, SELLIN, SEYRIES-, UEDC : 25, FN-RBM : 40),
- Abstention : 2 voix (NMEC : 2 -COSSANGE, MARTIN-).

Le **Règlement intérieur (2016/AP-NOV/11)** est **adopté**, je vous remercie.

(*Applaudissements*)

Nous poursuivons l'examen des rapports et, Madame FITA, je vous demande de présenter le tableau des emplois de notre Institution. Je vous remercie.

2016/AP-NOV/12 - Ressources humaines - Développement d'une Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences - Tableau des emplois

Mme FITA

Merci Madame la Présidente.

En ce qui concerne les propositions de modifications apportées au tableau des emplois, je vous présenterai cette délibération sous les trois aspects qui sont proposés :

- tout d'abord des créations de postes qui sont en lien, soit avec des transferts de compétences, soit avec des politiques volontaristes de la Collectivité, avec 5 créations de postes nettes,
- ensuite, des créations de postes qui vont être compensées par des suppressions d'ici la fin du mandat,
- et un certain nombre de transformations de postes.

Je ne vais pas rentrer dans le détail des différentes Directions concernées, j'attire juste votre attention sur le fait que nous faisons évoluer ce tableau des compétences sur 17 postes, un transfert de compétences qui sera donc compensé par des recettes, 5 créations sur des politiques volontaristes qui vont peser en effet sur notre budget et les autres créations seront compensées par des suppressions d'ici la fin du mandat ou de simples transformations de postes.

Il n'y a donc pas d'incidences financières, nous sommes simplement sur des évolutions de grades. Voilà, Madame la Présidente, je ne vais pas plus rentrer dans le détail, sauf bien sûr s'il y avait des questions.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie Madame FITA. Y a-t-il des interventions ? Madame MARTIN ...

Mme MARTIN

Merci Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs les élus,

Je voudrais faire quelques remarques sur cette Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Tout d'abord, évidemment, la fusion des Régions plus la loi NOTRe ont conduit la nouvelle Région à réorganiser les services dans le but de répondre aux exigences, d'harmoniser et de répondre aux nouvelles compétences transférées. Dont acte.

Par ailleurs, si on lit attentivement le rapport et j'invite d'ailleurs tout le monde à le lire de manière attentive, tout simplement parce que ce matin on a entendu des interventions évoquant presque la gabegie qui serait celle de la Région dans le cadre des créations de postes, mais si je lis ce rapport : *"la réorganisation de services s'effectue à effectifs constants, à l'exception des emplois nécessaires pour assurer les nouvelles compétences de la Collectivité et les emplois justifiés par la politique volontariste de la Région"*.

Il n'y a donc pas pléthore de créations de postes, mais en réalité quelques créations et des réajustements, et je voudrais faire quelques remarques là-dessus.

C'est vrai, ce sont essentiellement des créations de postes dans l'encadrement, donc de catégorie A, et on peut quand même s'interroger sur le fait que dans les créations de services ou auprès de Directeurs et Directrices, il n'y ait pas de création de postes de catégories B et C pour faire justement marcher ces services. Donc première interrogation.

Deuxième interrogation : il y a effectivement des compétences qui sont transférées, je pense par exemple au CREPS. Je voudrais dire à ce sujet qu'effectivement il y a des postes qui sont transférés, mais au CREPS, à l'heure actuelle, il y a aussi des emplois contractuels et j'aimerais savoir quelle sera la politique de la Région parce que, dans une logique de politique volontariste, il nous semblerait tout à fait logique de pérenniser ces postes de contractuels et d'en faire des postes de titulaires.

Il sera également nécessaire, concernant les transferts des transports et des postes qui seront transférés, d'aborder cette question.

Maintenant, je voudrais quand même revenir sur les grands absents de ce rapport, et j'insiste là-dessus parce que c'est quand même la grande majorité des salariés de la Région, je veux parler des Agents régionaux des lycées (ARL), qui sont près de 4 800 et dont on connaît aujourd'hui les difficultés. C'est un milieu qui, effectivement, est assez vieillissant, c'est un milieu de travail qui est difficile, qui est accidentogène, justement par le type de travail qui existe et aujourd'hui je crois qu'il faut travailler à une véritable prise en compte des réalités des lieux de travail (tailles et espaces des lycées, par exemple, qui sont extrêmement différents), mais aussi sur la question du remplacement qui, à l'heure actuelle, est insuffisant, d'où une souffrance au travail considérable.

On aurait donc aimé que cette situation ait pu être anticipée et qu'en termes de réponses à cette situation, il y ait des créations de postes d'ARL parce qu'il faut répondre à des besoins de service public qui sont très importants. Je rappelle que les ARL font entièrement partie de la communauté

éducative et que la tenue d'un établissement, son accueil sont très, très importants pour faciliter l'ambiance au travail et répondre aux besoins d'un service public d'éducation de qualité.

Il faudra donc discuter, sans doute dans les orientations budgétaires et sans doute dans le Budget 2017, de la création de postes d'ARL pour faire face aux difficultés et aux besoins de remplacements. Et effectivement, on ne pense pas que ce soit de la gabegie, du gaspillage ...

Je sais qu'il y en a qui sont obsédés par la baisse du nombre de fonctionnaires, que l'on peut avoir entendu tout et n'importe quoi ces dernières semaines à qui mieux mieux, entre 200 000 suppressions, 250 000 ou 500 000 pour les plus outranciers.

Je dirai aux oppositions que des postes pérennes, dans le cadre du service public d'éducation, sont essentiels pour assurer ce service-là et que la création de postes n'est pas une aberration, mais au contraire une politique qui devrait être la nôtre, volontariste et répondant aux besoins de nos territoires ; les besoins sociaux sont aussi des critères qu'il faut absolument prendre en compte pour une gestion juste de notre Région.

LA PRESIDENTE

Madame MARTIN, pour vous apporter des éléments de réponse :

- Concernant les contractuels transférés et tout particulièrement pour les CREPS, nous étudierons au cas par cas les missions effectuées et les possibilités de titularisation.

- Concernant la compétence transport, il y a très peu de contractuels transférés à ce jour, je pense qu'il n'y en a même pas 5 qui devraient être transférés ; nous aurons le chiffre définitif dans quelques jours, mais sur cette compétence-là ce sont beaucoup de fonctionnaires titulaires.

- Concernant les ARL, je vous rappelle que j'ai réuni pour la première fois l'ensemble des ARL pour bien leur témoigner qu'ils font partie de notre communauté régionale et qu'ils sont des agents régionaux comme les autres. Je vous rappelle également qu'il y a eu un effort important de la part de mes prédécesseurs contre la précarisation dont faisaient souvent l'objet, par rapport à leur statut, les ARL, aussi bien sur la Région Languedoc-Roussillon que sur la Région Midi-Pyrénées. Nous avons donc maintenant très peu de contractuels chez les ARL.

De plus, depuis le 1^{er} octobre, ils bénéficient d'une revalorisation salariale conséquente, qui permet de reconnaître en effet la difficulté des tâches et l'importance de l'ensemble de leurs missions pour le bon fonctionnement des Établissements. Nous l'avons intégré dans le Budget 2016 et nous avons de nouveau prévu de continuer cette revalorisation salariale dans le cadre du Budget primitif 2017.

Enfin, concernant les remplacements, nous sommes confrontés à de nombreux arrêts maladies de très courte durée, il est donc difficile de pouvoir remplacer ces arrêts qui portent souvent sur une semaine et souvent reconduits la veille pour le lendemain.

Nous avons donc une difficulté de gestion de ces arrêts maladies de courte durée, mais nous sommes en train d'essayer d'y travailler, avec peut-être des équipes volantes sur un secteur, c'est en réflexion au sein de la Direction des Ressources humaines.

Y a-t-il d'autres questions ? Allez-y Monsieur ...

M. GONDRAN

Est-ce que je peux vous poser une question Madame la Présidente ?

LA PRESIDENTE

Je vous donne la parole pour cela Monsieur !

M. GONDRAN

Est-ce que les personnels qui doivent quitter la SPL ARPE, c'est-à-dire 4 à 6 personnes environ, et qui vont donc participer à l'équilibre des comptes, pourraient être recrutés en fonction des décisions qui vont être prises là ? Est-ce qu'ils vont pouvoir bénéficier de ces modifications ?

LA PRESIDENTE

Le personnel ARPE qui quitte l'ARPE a la possibilité de candidater sur des postes vacants, mais cela veut dire que les postes sont vacants avant toute décision de leur part ; ils candidatent sur des postes qui sont ouverts à l'ensemble de la mobilité interne.

M. GONDRAN

Si je comprends bien, la réponse est positive ?

LA PRESIDENTE

Les salariés ARPE peuvent candidater sur les postes vacants de la Région, oui, je vous le confirme, mais comme tous personnels des Agences régionales et comme tous personnels quand le poste est ouvert en interne, et s'il est ouvert en externe comme toutes personnes titulaires de concours.

M. GONDRAN

Est-ce que vous comptez en recruter si le cas se présente ?

LA PRESIDENTE

4 agents ont été recrutés au cours de l'année 2016, sur des postes vacants de la Région.

M. GONDRAN

Ah, cela a été fait ? Merci bien.

LA PRESIDENTE

Oui Monsieur, cela a été fait.

M. GONDRAN

Vous me rassurez.

LA PRESIDENTE

Oui, mais je pense que cela vous a été indiqué dans le cadre de l'ARPE.

Y a-t-il d'autres questions ?... Non.

Je mets donc aux voix le rapport n°12 concernant le tableau des emplois.

Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Tout le monde a-t-il voté ? Le vote est clos. Résultat (154 votants) :

- Pour : 89 voix (SRC : 49, NMEC : 23, RG : 17),

- Contre : 63 voix (UEDC : 25, FN-RBM : 38),

- Abstention : 2 voix (NMEC : 2 -HOANG NGOC, SELLIN-).

Le **rapport (2016/AP-NOV/12)** est **adopté**.

2016/AP-NOV/13 - Délégation du Conseil régional à la Commission permanente

Je vous propose de passer au rapport n°13 relatif à la délégation du Conseil régional à la Commission permanente, intégrant le correctif qui vous a été distribué.

Je vous propose de passer directement au vote s'il n'y a pas d'intervention.

Nous passons donc au vote du rapport n°13. Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Mme VINET

Madame la Présidente, vous nous parlez d'un correctif ...

LA PRESIDENTE

Le vote est en cours.

Mme VINET

Pardon, mais vous parlez d'un correctif et là nous avons un document sur la filière santé ...

LA PRESIDENTE

Non, ce n'est pas ce document, le correctif vous a été distribué ce matin.

Mme VINET

D'accord, merci.

LA PRESIDENTE

Tout le monde a-t-il voté ? Il semblerait que non ... Merci de vérifier que tous vos votes ont été pris en compte. Le vote est clos. Résultat (157 votants) :

- Pour : 89 voix (SRC : 49, NMEC : 22, RG : 17, NI : 1),

- Contre : 64 voix (UEDC : 25, FN-RBM : 39),

- Abstention : 4 voix (NMEC : 4 -GUINLE, HOANG NGOC, SELLIN, VESENTINI-).

Le **rapport (2016/AP-NOV/13)** est **adopté**.

2016/AP-NOV/14 - Modification de la délégation du Conseil régional à la Présidente - Mesures du FEADER 2014-2020

LA PRESIDENTE

Nous passons au rapport n°14 qui concerne les mesures du FEADER. Le vote est ouvert ...

M. YELMA

Madame la Présidente, s'il vous plaît, je voudrais intervenir sur le rapport.

LA PRESIDENTE

Oui, pardon Monsieur YELMA, je ne vous voyais pas. Vous avez la parole ...

M. YELMA

Je vous remercie.

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs les élus,

Le groupe Front National Rassemblement Bleu Marine est très surpris par cette demande de délégation de signature permanente du Conseil régional à la Présidente pour la Dotation Jeunes Agriculteurs.

Afin de pallier le manque de Commissions durant la période estivale et pour éviter de pénaliser les jeunes agriculteurs, nous vous avons déjà accordé, lors de l'Assemblée plénière du 24 juin dernier, une délégation de signature temporaire jusqu'au 31 octobre 2016, date à laquelle vous vous étiez engagée à informer la Commission permanente des actes pris dans le cadre de cette délégation. Pourtant, à ce jour, cet engagement n'a pas été suivi d'effet. Nous attendons toujours, Madame la Présidente, votre compte rendu de délégation.

Depuis déjà plusieurs mois, le syndicalisme jeune et aîné interpelle les Pouvoirs publics sur les délais d'instruction des dossiers, délais devenus surréalistes. Chaque jour qui passe voit une nouvelle excuse, un nouveau problème technique, une nouvelle règle de l'Union Européenne.

Une Commission spécialisée "Agriculture, Agroalimentaire et Viticulture" existe, il me semble opportun de la faire travailler sur un tel sujet et non de la considérer comme une simple chambre d'enregistrement, en lui présentant une solution toute faite qui n'est autre que la modification de la délégation de signature de la Présidente.

L'implication des Conseillers régionaux est un gage d'équité pour nos jeunes agriculteurs.

La délégation à la Présidente n'est pas une solution, elle ne fait qu'accentuer le sentiment que les élus ne servent qu'à constater ses décisions. Et si les délais sont encore trop longs, que fera-t-on ? Supprimer la signature de la Présidente et envoyer directement l'accord des aides par l'outil de gestion Osiris, et donc faire une confiance aveugle à un logiciel pensé dans les années 90 et appliqué à l'agriculture dans sa première version en 2007, autant dire presque obsolète ?

Voilà, Madame la Présidente, pourquoi nous voterons contre ce rapport. Merci.

(Applaudissements)

M. LABARTHE

Eh bien écoutez, on se fera un plaisir d'en informer les jeunes agriculteurs, Monsieur YELMA, puisque cette demande vient en fait des jeunes agriculteurs !

Il faut quand même savoir que si nous procédons ainsi, c'est tout simplement pour réduire les délais. Je vous rappelle que l'installation, qui fait effectivement partie de la délégation que nous avons acceptée au niveau du FEADER, s'inscrit dans un cadre national, que ce cadre national

nous permet quelques articulations que nous avons mises en place avec l'accord de la Profession et dans une concertation totale, ceci pour améliorer la fluidité des dossiers qui, je vous le rappelle, sont instruits en DDT. Il faudrait donc peut-être vous rapprocher des DDT si vous trouvez que les délais sont trop longs, parce que dès lors que les dossiers sont arrivés à la Région, ils passent à la Commission permanente suivante.

Donc sincèrement, je ne manquerai pas de rappeler la position que vous prenez ce soir à l'ensemble du partenariat pour leur dire que vous trouvez que cela va certainement trop vite.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Madame GENOLHER ...

Mme GENOLHER

Pour poursuivre sur ce débat, je voudrais dire que je suis membre de droit de la Commission Agriculture et que ce n'est pas, il me semble, une chambre d'enregistrement, mais par contre nous y avons des débats respectueux -cela peut changer par exemple d'aujourd'hui !- et qui surtout avancent.

Madame la Présidente, comme trop souvent nos Services et ceux de l'État doivent réaménager et réorganiser des pratiques et des textes pour faire que des lois, sans doute pour certaines votées dans la précipitation, sans concertation et en déconnexion avec le terrain, soient en adéquation avec le quotidien de nos citoyens et acteurs économiques dans l'intérêt général.

Je salue donc cette délibération qui va permettre d'accélérer des dossiers dans l'intérêt d'organisation, de gestion de trésorerie des exploitations malmenées depuis quelques temps par la réorganisation des Services de l'État et des Collectivités territoriales.

Cette délibération n'a qu'un seul objectif : permettre à l'économie agricole de se développer sans aucune période blanche. Et comme précisé dans l'annexe, il sera bien sûr fait état, je n'en doute pas, de tous ces projets et de ces réalisations en Commission sectorielle.

Je profite de cette délibération pour souligner l'importance de clarté sur les conséquences des lois sur le terrain. En effet, l'article L.3232-1-2 du Code général des Collectivités territoriales permet à un Département de participer au financement d'un régime d'aide en faveur de l'agriculture et de la forêt par convention avec la Région, ce que nous avons fait ici.

Cependant, j'ai été alertée récemment par des acteurs associatifs agricoles et en particulier sur la filière bio de la Région, car aujourd'hui ceci n'est pas effectif pour diverses raisons dans certains Départements d'Occitanie.

Il faut avoir des éclaircissements sur cette problématique pour aujourd'hui et pour demain, pour le développement économique et l'aménagement du territoire.

Je connais votre attachement, Madame la Présidente, à l'agriculture biologique et à son essor sur la Région Occitanie. En 2016, notre Région conforte sa place de 1^{ère} Région bio de France.

Pour viser et maintenir notre place dans le peloton de tête bio au niveau européen, il faudra à nouveau réaménager et réorganiser les pratiques et les textes pour faire que l'ensemble des Collectivités territoriales, par-delà les questions politiques ou financières, puissent participer à cet ambitieux projet.

Dans le cadre de la délégation à l'Agriculture biologique que vous m'avez donnée, Madame la Présidente, je tiens à indiquer que nous ne parviendrons dans le peloton européen de tête bio qu'en continuant à accompagner les producteurs bio, les fraîchement convertis et les historiques, mais aussi les structures de développement et d'animation de la Bio.

Notre groupe y sera très attentif dans la préparation du Budget 2017. Aujourd'hui, grâce à des éclaircissements sur la loi NOTRe, ce sont aussi les Départements qui devraient continuer leur aide en faveur de l'agriculture biologique, mais aussi de l'agriculture en général. Merci.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Monsieur RIVENQ ...

M. RIVENQ

Deux mots, Madame la Présidente, pour notre position de vote sur cette délibération.

On aurait pu penser que nous nous abstiendrions ou que nous voterions contre une nouvelle délégation de l'Assemblée, par rapport à toutes nos interventions du jour, à savoir que l'Assemblée est une fois de plus dessaisie au profit de la Présidente pour prendre des décisions.

Mais il s'avère effectivement que nous partageons ce qui a été dit, car vu l'urgence que certains agriculteurs ont de pouvoir toucher ces subventions, nous vous déléguons avec plaisir cette décision. Nous vous demandons juste de rendre compte, lors des Commissions agricoles, des décisions qui sont prises.

Cela nous paraît aller dans le bon sens, de simplification et donc, vous voyez, cela ne sert à rien de compliquer à dessein, on peut parfois faire des choses très simples qui vont dans le sens de l'intérêt général de nos populations, c'est pourquoi nous y souscrivons.

LA PRESIDENTE

Merci Monsieur RIVENQ.

Je vous propose donc de passer au vote sur le rapport n°14 relatif au FEADER.

Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (*158 votants*) :

- Pour : 118 voix (SRC : 49, NMEC : 26, UEDC : 25, RG : 17, NI : 1),
- Contre : 38 voix (FN-RBM : 38),
- Abstention : 2 voix (FN-RBM : 2 -MEIZONNET, MINA-).

Le **rapport (2016/AP-NOV/14)** est **adopté**.

2016/AP-NOV/15 - Compte rendu de la délégation consentie à la Présidente du Conseil régional au titre des actions en justice

LA PRESIDENTE

Nous passons au rapport suivant qui est un **donné acte**, relatif au compte rendu de la délégation consentie à la Présidente du Conseil régional au titre des actions en justice.

Pas d'intervention ?...

2016/AP-NOV/16 - Constitution de partie civile

LA PRESIDENTE

Je vous propose donc de passer au rapport n°16 relatif à la constitution de partie civile.
Y a-t-il des questions ? Monsieur CRENNE ...

M. CRENNE

Merci Madame le Président.

Madame le Président,

Mesdames et messieurs les Vice-présidents,

Mes chers collègues,

C'est avec une certaine surprise que nous apprenons votre très tardif projet de constitution de partie civile par la Région dans le cadre de l'affaire AWF.

Cela fait en effet plus d'un an que le Parquet financier de Paris a ouvert une enquête sur les agissements douteux de cette société. Nous avons déjà mentionné et condamné votre inaction en avril dernier, lors du dernier débat d'orientations budgétaires, au cours duquel vous vantiez par ailleurs la gestion de Monsieur MALVY. Un an, Madame, cela fait tout de même beaucoup ...

Cette société, créée en 2003 par le frère et la sœur de Monsieur Kader ARIF, ancien Ministre aux Anciens combattants, a bénéficié de plus de 3 M€ -cela fait quand même beaucoup d'argent, Madame- de financements régionaux.

La Chambre régionale des comptes a mis en évidence un système de favoritisme prononcé, avec des appels d'offres gagnés par cette société dans des conditions douteuses, des appels d'offres sur-mesure ...

LA PRESIDENTE

Non, je ne vous permets pas ...

M. CRENNE

... Auxquels cette société était parfois seule à pouvoir répondre.

LA PRESIDENTE

La Chambre régionale des comptes n'a pas indiqué de délit de favoritisme comme vous l'indiquez, c'est parfaitement faux Monsieur CRENNE.

M. CRENNE

C'est indiqué dans le rapport de la Chambre régionale des comptes.

LA PRESIDENTE

Il n'y a pas écrit le terme de favoritisme.

M. CRENNE

Je vous l'avais d'ailleurs dit la dernière fois.

LA PRESIDENTE

Non, c'est faux.

M. CRENNE

Eh bien écoutez Madame, attaquez-moi en diffamation, comme vous vouliez le faire avec Monsieur PRADIÉ. Vous menacez tout le monde, ce n'est pas démocratique de votre part ...

LA PRESIDENTE

Et vous croyez que c'est la démocratie de salir les gens ?

M. CRENNE

Vous vous prétendez démocratique, vous êtes une autocrate et un dictateur Madame !

LA PRESIDENTE

Vous êtes toujours en train de salir les personnes ! En plus, vous indiquez que cela fait un an, vous ne connaissez même pas le dossier ! Nous nous sommes constitués partie civile et fin juillet le Parquet nous a indiqué que ce devait être validé par une délibération de l'Assemblée plénière. Nous n'avons donc pas été attentistes sur cette affaire. La constitution de partie civile, je l'avais menée, le Parquet demande que ce soit une délibération de l'Assemblée plénière, je me soumetts à la demande du Parquet et nous procédons à cette constitution de partie civile, selon la procédure demandée par le Parquet. Donc arrêtez de raconter n'importe quoi et de salir les personnes !

M. CRENNE

Je vois que je touche un point sensible ... (*Protestations*)

LA PRESIDENTE

Cela suffit ! Vous n'avez pas à salir la probité de Martin MALVY. (*Applaudissements*)

M. CRENNE

Cette affaire date de fin 2014. Pourquoi la Région décide-t-elle si tardivement de se constituer partie civile ? Vous venez d'y répondre. C'est quand même une réaction tardive, comme dans le cadre de l'affaire NEGRIER d'ailleurs, Madame NEGRIER condamnée pour détournement de fonds et à propos de laquelle vous avez tout à l'heure dit que vous n'aviez pas eu la décence de démissionner. Quelle honte, quelle honte Madame ... Honte à vous !

Pourquoi cette inaction généralisée concernant vos amis ? Et aussi concernant la précédente Administration que vous avez vantée. Allez-vous enfin mettre en place un véritable système de contrôle des conflits d'intérêts ?

Malgré cette affaire, nous notons que le clientélisme honteux de la gestion socialiste, dans cette Région et dans d'autres, continue de plus belle.

Que faut-il penser en effet, Madame, de l'attribution récente du marché d'impression du journal régional au groupe de presse La Dépêche de Monsieur BAYLET ? Lui aussi Ministre, comme Monsieur Kader ARIF ... (*Applaudissements*) Sur une "technicalité" fumeuse, alors qu'un groupe concurrent proposait, entre autres avantages, un prix beaucoup moins élevé.

Il est donc temps, Madame, que cessent les largesses aux entreprises amies, avec l'argent des français, qui en ont d'ailleurs de moins en moins grâce à votre gestion et à celle de vos amis socialistes ! La situation est grave. En effet, concernant l'affaire AWF et Kader ARIF ...

LA PRESIDENTE

Merci de conclure Monsieur.

M. CRENNE

... La presse n'a pas hésité à parler d'un "Bygmalion de gauche", ce n'est pas moi qui l'ai inventé Madame ! À ces questions, le peuple français demande donc des réponses précises ...

LA PRESIDENTE

Merci de conclure !

M. CRENNE

Tous ceux, Madame le Président, que vos amis socialistes appellent des "sans-dents", avec une honte inconnue sous toutes les Républiques qui nous ont précédés, en les méprisant ... (*Fin d'intervention inaudible*)

LA PRESIDENTE

Monsieur CRENNE, vous concluez !

M. CRENNE

Mais j'ai conclu Madame ! (*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Monsieur CRENNE, je continue à indiquer que le terme "délit de favoritisme" ne figure pas dans le rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de Martin MALVY.

Vos propos sont mensongers.

Et vous parliez de conflit d'intérêts, c'est assez étonnant que vous, vous parliez de conflit d'intérêts. J'ai été obligée de vous saisir parce qu'un membre de votre famille pouvait bénéficier d'une subvention au titre de nos aides économiques et vous aviez omis de nous déclarer justement vos liens de parenté ... (*Exclamations - Applaudissements*)

Alors, en matière de conflit d'intérêts, vous feriez mieux de commencer à être exemplaire !

(*Huées - Brouhaha*)

Monsieur BRIAND ...

M. BRIAND

Merci. Je serai très bref, en précisant toutefois que nous venons, dans les propos que nous avons entendus de ce côté de l'Assemblée et dans ceux que vous avez-vous-même tenus, de constater l'infraction de diffamation à plusieurs reprises de part et d'autre, donc c'est tout à fait intéressant !

En ce qui nous concerne, sur ce dossier très particulier d'AWF que nous avons, vous le savez, suivi particulièrement sous l'ancien mandat, nous ne voulons pas jeter l'opprobre sur qui que ce soit. La Justice est saisie et nous sommes en République, dans le respect nécessaire de l'Institution judiciaire.

Ce que nous souhaitons, c'est que la Justice aille au terme de cette affaire et j'aurais un souhait à exprimer dans ce dossier : en se constituant partie civile, la Région Occitanie aura accès au dossier, je souhaiterais donc qu'à minima dans le cadre de la Conférence des Présidents, il soit rendu compte de l'avancement de cette instruction, de manière confidentielle, mais que l'information et la transparence soient garanties sur le suivi de cette instruction.

LA PRESIDENTE

Je vous confirme, Monsieur BRIAND, que je m'étais constituée partie civile, cela fait donc plusieurs mois que la procédure était engagée, mais le Parquet a demandé que ce soit une délibération de l'Assemblée, voilà pourquoi nous délibérons.

Je confirme en effet que les propos de Monsieur CRENNE sont diffamatoires parce que s'il y avait bien eu un délit de favoritisme dans le cadre de l'analyse de la Chambre régionale des comptes, cette dernière aurait transmis ce dossier au Parquet qui aurait ouvert une enquête, ce qui n'a pas été le cas. La probité de Martin MALVY n'a donc pas été entachée par ce dossier.

J'apporte la réponse à l'ensemble de l'Assemblée régionale et je tiens en effet à relever ces propos purement mensongers et diffamatoires de la part de Monsieur CRENNE.

Nous passons maintenant au vote sur le rapport n°16. Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (*157 votants*) :

- Pour : 117 voix (SRC : 49, NMEC : 25, UEDC : 25, RG : 17, NI : 1),
- Abstention : 40 voix (FN-RBM : 40).

Le **rapport (2016/AP-NOV/16)** est **adopté**.

Nous passons au rapport n°17 concernant l'identification d'un foncier à usage économique destiné au port de Sète-Frontignan et le renouvellement de la Zone sur la Commune de Poussan dans les secteurs des Condamines et de la Plaine. Monsieur CODORNIU, vous voulez bien nous présenter ce rapport s'il vous plaît ...

2016/AP-NOV/17 - Mer et Ports - Identification d'un foncier à usage économique destiné au port de Sète-Frontignan et renouvellement de la Zone sur la Commune de Poussan dans les secteurs des Condamines et de la Plaine

M. CODORNIU

Oui, Madame la Présidente.

En fait, il convient d'engager une procédure de renouvellement de l'arrêté de création de la Zone d'Aménagement Différé (ZAD) de Poussan, qui arrive donc à expiration et qui sera caduque le 22 décembre 2016. Cette Zone de Poussan a bien sûr un lien de connexion avec le port de Sète, propriété de la Région, qui est un point stratégique pour le développement du commerce en Méditerranée. Notre première volonté est de garder la maîtrise foncière publique sur cette Zone, et dans un deuxième temps de travailler sur le projet global d'aménagement qui sera présenté aux élus du Conseil régional et qui s'inscrit dans une logique de développement du port de Sète, de création de nouveaux espaces agro-écologiques et de réussite économique du territoire qui doit pouvoir bénéficier de retombées en matière d'emplois.

Nous avons déjà fait deux ou trois visites sur le site avec l'ensemble des élus pour bien connaître la situation de cette Zone, qui est une zone d'hinterland.

Voilà, Madame la Présidente.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ? Madame BOURGUET ...

Mme BOURGUET

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Je tenais tout d'abord à souligner le travail de qualité mené avec les Services pour aboutir à cette délibération. La majorité régionale a su faire évoluer le projet initial de ZAD pour prendre en compte l'ensemble des enjeux : écologiques, économiques et sociaux.

J'interviendrai pour ma part sur les enjeux écologiques, Jean-Luc GIBELIN interviendra quant à lui sur les enjeux économiques et sociaux pour le port de Sète.

Cette délibération nous permet de conserver la maîtrise foncière publique sur cette ZAD de Poussan. Cette maîtrise foncière est fondamentale pour préserver cet espace de toutes tentatives

de spéculations et de projets qui mettraient en péril l'équilibre écologique du secteur des Condamines, qui est un secteur de protection de la Pie-grièche à poitrine rose.

De plus, ce secteur est un véritable corridor écologique constituant un seuil entre la colline de la Moure et le massif de la Gardiole. C'est un lieu de circulation biologique et hydraulique vitale entre la plaine agricole et l'étang de Thau.

Les enjeux sont donc forts et nous ne pouvons accepter une bétonisation de ce périmètre.

Nous nous réjouissons donc que ce secteur soit préservé dans le cadre de la nouvelle ZAD.

Le secteur des Condamines sera réservé à la mise en œuvre d'un projet agro-écologique et de préservation de l'environnement.

Nous pouvons en faire le miroir réfléchissant d'une volonté de préserver notre biodiversité, l'environnement et de promouvoir une autre agriculture. C'est en tous cas en ce sens que nous continuerons à suivre ce projet de ZAD.

Merci.

LA PRESIDENTE

Merci. Monsieur DENAT ...

M. DENAT

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs,

Mes chers collègues,

Comme le rappelait Didier CODORNIU, l'objet de ce rapport est le renouvellement de la durée de validité de la Zone d'Aménagement Différé de Poussan, pour assurer la maîtrise publique de l'enjeu foncier. Il situe également l'évolution envisagée du projet et la volonté de notre Présidente de concertation avec tous les acteurs du territoire.

Vous connaissez l'engagement de la Région pour les infrastructures portuaires et celle de Sète-Frontignan tout particulièrement.

L'histoire de Sète et de Frontignan est complètement liée à ce port, un port unique sur un territoire singulier.

Un port unique car en eaux profondes, polyvalent, multimodal avec ses voies ferrées, le canal du Rhône et le nœud autoroutier de Poussan, ouvert vers la Méditerranée, ouvert vers le monde.

Un territoire singulier car équilibré entre zones naturelles remarquables telles que l'étang de Thau, l'étang d'Ingril, le massif de la Gardiole ou encore le bois des Aresquiers, les zones urbanisées et enfin les zones agricoles comme les AOC de Mireval, Frontignan et Picpoul de Pinet, et les plaines maraîchères et céréalières de Villeveyrac ou de Poussan.

Un territoire en pleine reconversion, sur lequel l'empreinte des industries passées doit laisser place à des dynamiques portées vers l'avenir. Si Balaruc-les-Bains est connue aujourd'hui pour le thermalisme, la ville l'était hier pour sa raffinerie.

Le port de Sète-Frontignan connaît les mêmes enjeux : se moderniser, se reconstruire sur lui-même pour continuer à jouer ce rôle de locomotive pour le territoire de Thau et demain pour la Région Occitanie dont vous avez indiqué, Madame la Présidente, qu'elle serait une puissance maritime.

Notre Région l'avait bien compris en récupérant la gestion du port en 2007, voilà bientôt 10 ans. 10 ans d'investissements -400 M€ directs et indirects-, de prospective pour positionner les nouvelles filières -je pense aux croisières et aux marchandises- et enfin préparer l'avenir en travaillant sur le foncier permettant le développement du port.

Cette réflexion sur la stratégie foncière a par exemple amené la Région à racheter des voies ferrées pour lancer le ferroutage, opérationnel aujourd'hui avec la société turque Ekol, et à entrer dans une démarche d'acquisitions foncières sur la commune de Poussan pour envisager la création d'un Parc logistique et d'activités économiques lié au port.

Il est important de préciser que les positions de la Région sur la stratégie foncière ont dû être prises dans une période de mise en place du SCOT qui engendrait la disparition du Schéma de mise en valeur de la mer, au bénéfice du volet maritime du SCOT. Cette évolution posait un certain nombre de questions, dont une essentielle : la possibilité de pouvoir, ou pas, utiliser la Zone industrielle fluviomaritime, dite ZIFMar, pour le développement du port, et c'est un sujet encore bien d'actualité.

Important également de souligner qu'à travers le SCOT, de nouveaux documents cadres sont venus contraindre les Plans locaux d'urbanisme, les Plans de prévention du risque inondation (PPRI), et les Plans de prévention des risques technologiques (PPRT).

Enfin, la mise en place du Schéma régional de cohérence écologique a sanctuarisé les corridors écologiques sur ce bassin de vie, afin de permettre un minimum d'impact sur la biodiversité pour ce territoire soumis à une forte pression foncière.

Dans ce contexte, nos collègues élus de la Région d'alors devaient prendre des décisions sur des stratégies foncières, alors qu'un certain nombre d'interrogations pesaient sur les conséquences pour le territoire, face à la mise en place de ces nouveaux documents cadres.

Il apparaissait opportun de cibler des zones qui seraient les moins contraintes par rapport aux évolutions réglementaires. L'opportunité des Condamines et de la Plaine sur la Commune de Poussan, proches des voies de communication, était validée.

La méthode choisie fut de travailler sur la mise en place d'une ZAD, Zone d'aménagement différé, cet outil permettant de lancer l'acquisition foncière, tout en différant l'aménagement, donc d'avoir toute latitude de faire évoluer la dimension du projet dans le temps.

Aujourd'hui, un certain nombre de données sont plus claires.

Nous savons par exemple qu'une autre réserve foncière, qui avait été faite par la Région pour la création d'un Parc d'activités, le Parc Montgolfier, est en zone rouge PPRI et ne sera donc pas aménageable. Ou encore qu'il comprend aussi une partie de la Zone des Condamines à Poussan

et du secteur dit de l'entrée Est à Sète, secteur en pleine reconversion dans lequel une partie de la zone portuaire est concernée.

Enfin, nous savons que le volet maritime du SCOT permet l'aménagement d'une partie de la Zone dite ZIFMar, ainsi que les sites de Lidl, la Foir'Fouille.

Par conséquent, Madame la Présidente, vous avez d'ores et déjà décidé que la zone de 52 hectares dite des Condamines sera réservée, à vocation exclusivement agricole, et qu'à cet égard tous les projets vertueux pour ce secteur seront aidés par la Région. Les projets sont donc bienvenus !

Nous avons conscience que le port de Sète-Frontignan est lié à ce territoire par son histoire et son rôle de locomotive économique, mais aussi par rapport aux enjeux de son aménagement.

Son développement doit donc être intégré dans une démarche globale qui prend en compte les enjeux environnementaux, les autres secteurs d'activité du bassin de vie et les orientations qui nous sont données par les documents cadres et stratégiques.

Travailler avec l'État, les élus et les acteurs du territoire pour continuer à tracer le chemin initié il y a une dizaine d'années est essentiel. C'est le chemin que nous affinons au fil du temps, des études, des évolutions réglementaires et de l'évolution de ce territoire. Cette volonté se traduit par le rôle essentiel que joue le Parlement de la Mer, sous la houlette de son Président, Didier CODORNIU, dont je salue l'implication dans ce dossier.

Ainsi, en attendant le rendu des études en cours, comme celle de l'entrée Est de Sète par exemple, celles à venir comme celle sur le secteur 2 du SCOT, que nous avons redemandée lors du dernier Comité stratégique du Contrat de gestion intégrée, ou celles que nous lancerons pour évaluer les besoins spatiaux du port en fonction des trafics attendus, il nous semble indispensable de prolonger dans le temps la Zone d'aménagement différé de Poussan pour poursuivre notre démarche de réserves foncières.

Celle-ci nous a permis de mieux gérer ces espaces en fixant l'orientation du secteur des Condamines pour de l'activité agricole, en luttant contre la cabanisation sur le secteur de la Plaine. L'orientation de ces espaces a évolué depuis le lancement de notre démarche, il nous appartient de définir collectivement, dans les mois à venir, la meilleure organisation pour ce territoire.

Je voudrais saluer le travail des Services et du Président du Cépralmar, André LUBRANO, sur ce dossier qui, comme vous le savez, n'est pas simple, avec des enjeux importants, en lui laissant le soin, s'il le juge nécessaire, de compléter mes propos.

Je voudrais rappeler, Madame la Présidente, que vous avez à plusieurs reprises indiqué votre volonté et celle de la Région, à travers plusieurs projets en cours, de travailler durablement en conciliant les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Vous soulignez également régulièrement votre soutien aux agriculteurs et votre volonté de développer les circuits courts.

Sur ce territoire, tous ces enjeux se croisent, notre démarche sera donc fidèle à ces volontés, il en va de la réussite des projets liés au port et du dynamisme de ce territoire.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Monsieur GIBELIN ...

M. GIBELIN

Madame la Présidente,

Juste quelques mots, d'abord pour préciser que ce dossier, Jean vient de l'indiquer, présentait un certain nombre de difficultés quand il a été pris au début de notre mandat et je pense qu'il est important de mesurer ensemble que nous avons trouvé le moyen de les dépasser, ou en tous cas de les faire évoluer dans un sens qui me paraît positif.

Je pense qu'il a été important de prendre le temps d'écouter toutes les parties prenantes du dossier, comme cela a été fait, de se rendre sur place, de pouvoir mesurer l'ensemble de la démarche.

Cela a été évoqué, mais je veux juste y insister pour ce qui nous concerne, le port de Sète-Frontignan est vraiment une des chances de notre Région. Cela vient d'être dit, c'est une des portes à l'international et son développement est particulièrement déterminant pour l'ensemble des Départements de notre Collectivité. Son caractère polyvalent a été réaffirmé à plusieurs reprises et je pense important de pouvoir le réaffirmer ici, dans cette Assemblée.

Il est donc à mon avis particulièrement positif que nous puissions nous engager dans la réflexion et la conception d'un Plan d'avenir pour ce port.

Dans ce cadre, l'étude qui vient d'être évoquée va permettre de pouvoir avancer sur cette perspective et il me semble qu'il est important de convenir ensemble que le contenu précis des activités économiques liées au port sera de fait déterminé en fonction de cette étude et pour ce qui nous concerne, nous serons évidemment attentifs à ce que ce soit le cas dans le cadre de la concertation, comme cela a été le cas dans cette étape.

La procédure de ZAD était indispensable pour garder la maîtrise publique et c'est le sens de la délibération qui est proposée aujourd'hui.

Il nous semble important d'insister aussi sur le fait que dans le cadre de l'activité du port, comme vous l'avez indiqué Madame la Présidente lors de l'inauguration du quai H, la priorité est mise sur son caractère polyvalent et que les démarches concernant la zone ZIFMar sont particulièrement privilégiées.

La relance de l'intermodalité ferroviaire est aussi un aspect positif et, pour ma part, j'aurai l'occasion de le marquer dans les prochains jours.

Sète, Frontignan, le Bassin de Thau, le Département, la Région disposent donc d'un très bel outil avec le port de Sète-Frontignan, son développement dans la diversité et la polyvalence est un gage d'avenir et c'est donc dans ce cadre qu'il me semble important de soutenir la délibération qui est proposée aujourd'hui.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

Je vous propose de passer au vote du rapport n°17. Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (158 votants) :

- Pour : 153 voix (SRC : 49, NMEC : 23, UEDC : 25, FN-RBM : 38, RG : 17, NI : 1),
- Contre : 2 voix (FN-RBM : 2 -LENONARDELLI, ROQUES-),
- Abstention : 3 voix (NMEC : 3 -COSSANGE, HOANG NGOC, SELLIN-).

Le **rapport (2016/AP-NOV/17)** est **adopté**.

2016/AP-NOV/18 - Composition des Commissions sectorielles - Modification

LA PRESIDENTE

Nous passons au rapport n°18 qui concerne la composition des Commissions sectorielles.

M. CRENNE

Madame le Président, je souhaiterais vous faire une petite remarque.

LA PRESIDENTE

Non Monsieur CRENNE, je ne vous donne pas la parole ... (*Protestations - Intervention hors micro de Madame JAMET - Inaudible*) Je ne vous donne pas la parole.

Nous passons au vote de la composition des Commissions sectorielles.

M. CRENNE

Je demande la parole. Je demande la parole ... Je demande la parole !

LA PRESIDENTE

Le scrutin sur le rapport n°18 est ouvert ... (*Vote électronique*)

M. CRENNE

Je demande la parole ! Je demande la parole !

LA PRESIDENTE

Je ne vous donne pas la parole Monsieur CRENNE.

M. CRENNE

Je demande la parole !

LA PRESIDENTE

Je ne vous la donne pas. Vous tenez des propos diffamants et je ne vous donne pas la parole, nous sommes en train de voter, le scrutin est en cours.

M. CRENNE

Dictateur ! (*Rires*)

LA PRESIDENTE

Le vote est en cours. Le scrutin est clos. Résultat (156 votants) :

- Pour : 156 voix (SRC : 49, NMEC : 26, UEDC : 24, FN-RBM : 39, RG : 17, NI : 1).

Le **rapport (2016/AP-NOV/18)** est **adopté**.

Présentation du groupe d'étude sur la filière santé-pharmacologie dans le contexte international

LA PRESIDENTE

Avant de passer à l'examen des rapports 19, 20 et 21, il vous a été distribué une présentation du groupe d'étude sur la filière santé-pharmacologie.

Je pense, comme cela a été indiqué, qu'il était nécessaire d'avoir un groupe d'étude afin d'établir un état des lieux avec les acteurs de la santé et de la pharmacologie qui sont très présents sur notre région, dans un contexte international mouvant. Nous pourrions ainsi, à travers ce groupe d'étude, identifier les actions nécessaires pour pouvoir structurer la filière et également avoir une insertion plus forte dans le cadre de l'attractivité à l'international.

Je propose donc que ce groupe soit composé de 9 conseillers régionaux, à la représentation proportionnelle qui vous est décrite, et avec un rendu d'étude au plus tard le 30 avril 2017 ; ainsi, ces travaux pourront être présentés lors de l'Assemblée plénière du mois de juin.

Je vous propose que sous une quinzaine de jours, vous nous transmettiez les noms, à moins que vous vouliez le faire tout de suite ...

M. RIVENQ

(Intervention hors micro - Inaudible).

LA PRESIDENTE

D'accord, c'est noté. Monsieur CODORNOU ...

M. CODORNOU

Nous proposons Vincent GAREL.

LA PRESIDENTE

Vincent GAREL, c'est noté. Madame JAMET, vous nous ferez passer les noms ?

Mme JAMET

Jean-Louis MEIZONNET et Anne-Marie COLLARD.

LA PRESIDENTE

Très bien, d'accord. Le groupe Nouveau Monde en Commun, vous nous ferez passer les noms et le groupe Socialiste également ? D'accord, je vous remercie.

2016/AP-NOV/19 - Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées sur la

**gestion de l'association "Opéra et orchestre national de Montpellier
(O.O.N.M)**

2016/AP-NOV/20 - Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées sur la gestion de la SEML COGEMIP

2016/AP-NOV/21 - Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées sur la gestion de la SPL Midi-Pyrénées Construction

LA PRESIDENTE

Nous en venons à l'examen des rapports n°19, 20 et 21. Madame SALOMON, merci de nous faire une présentation rapide du **Rapport n°19** ...

Mme SALOMON

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Sans revenir de manière exhaustive sur le contenu de ce rapport de la Chambre régionale des comptes, qui est le second dans son genre, je veux simplement rappeler qu'il porte sur l'examen de la gestion de l'association de l'Opéra et orchestre national de Montpellier pour la période 2009-2014, mais qu'il convient quand même d'en évoquer peut-être les points les plus saillants et aussi de profiter de ce rapport pour vous indiquer ce que les Tutelles ont mis en œuvre au cours de l'année 2016 pour tenter de remédier aux dysfonctionnements constatés par la Chambre régionale des comptes.

Très rapidement, quelques éléments de contexte et un petit rappel général.

L'association Opéra-orchestre de Montpellier est née en 2002 de la fusion de l'association Orchestre national de Montpellier et de l'association de gestion des opéras de Montpellier.

Elle a pour objet la promotion de l'opéra de Montpellier et de l'orchestre national de Montpellier par la création, la production, l'organisation de toutes activités lyriques, chorégraphiques, symphoniques, etc. Cela, c'est l'objet.

Elle bénéficie d'un label national et les membres de cette association sont l'État, la Métropole de Montpellier, la Région, la Ville de Montpellier et le Conseil départemental de l'Hérault.

Le budget de cette association s'élevait en 2014 à 22 M€, essentiellement financés à 90% par des subventions publiques.

Toutefois, la Chambre régionale a relevé une baisse de 10% des subventions entre 2009 et 2014, du fait de la décision du Président BOURQUIN de réduire la participation régionale de 5 M€ à partir de 2013. Mais il est à noter cependant que la participation régionale restait encore très supérieure à celle que les autres Régions apportent à leurs orchestres, notamment la Région Midi-Pyrénées à l'orchestre du Capitole.

Dans ce second rapport, qui couvre une période antérieure à l'arrivée de la nouvelle gouvernance en 2014, la Chambre régionale pointe de nombreux dysfonctionnements dans la vie de l'association et notamment sur le formalisme. Ces observations ont néanmoins été prises en compte par la nouvelle gouvernance et depuis, je dois le dire, les choses se sont très sensiblement améliorées.

Par ailleurs, l'analyse de la situation financière de l'orchestre pour la période considérée a révélé un net repli d'un peu plus de 10% du budget, suite à une baisse des subventions des Collectivités, mais également des produits d'exploitation, les produits d'exploitation étant évidemment les produits liés aux représentations de l'Opéra-orchestre de Montpellier qui a appauvri cette programmation, son budget artistique étant devenu la seule variable d'ajustement.

Cela a provoqué une baisse de la fréquentation des représentations, ce qui ne permet plus à l'association de remplir réellement son objet social de promotion effective des activités de l'opéra et de l'orchestre.

Outre la présence d'un effectif surdimensionné, qui pèse sur le budget de fonctionnement et pour lequel l'orchestre a lancé en 2015 un plan de restructuration 2015-2018, en partie financé par la DIRECCTE et visant à diminuer les charges du personnel, la Chambre régionale pointe également le coût des locations immobilières Opéra et Corum, soit plus de 3 M€ par an.

Le rapport évoque ensuite un plan de redressement 2016-2018, approuvé en Conseil d'administration, qui doit permettre d'entamer un processus d'évolution de la structure associative en établissement public de coopération culturelle (EPCC). La Région a déjà approuvé le principe de cette évolution en EPCC, qui est toutefois suspendue et conditionnée à un apurement complet des comptes.

Qu'ont fait les Tutelles ? Conscientes de la gravité de la situation, les Tutelles ont décidé au printemps 2016 de créer un Comité de suivi des Tutelles avec trois types de missions :

- dans un premier temps, de suivre précisément la mise en œuvre du plan de départs volontaires échelonnés de 2015 à 2018,
- de suivre également la dénonciation des accords d'entreprise, la mise en place d'un accord GPEC, ainsi que la question du coût des locations immobilières, de veiller également à la qualité de la programmation artistique afin de fidéliser les publics et de conserver le label "opéra national",
- et enfin, de mettre en place une nouvelle gouvernance en étudiant la faisabilité de cet EPCC.

À ce jour et à la lumière des derniers éléments portés à notre connaissance, l'exécution budgétaire 2016 et les prévisions 2017 révèlent une nouvelle détérioration du déficit d'exploitation, causée à la fois par une baisse de la billetterie, conséquence d'une programmation moins suivie, mais surtout du fait de l'apparition de nouvelles charges non anticipées par les gestionnaires qui nous interrogent sur la façon dont cette structure est conduite.

En conséquence, la Présidente a adressé un courrier au Président de l'Opéra-orchestre national de Montpellier pour lui demander comment il entendait faire face à ces nouveaux déficits.

Par ailleurs la Région, qui participe activement au Comité de suivi des Tutelles et qui souhaite conserver le label national, veut engager au plus vite une renégociation des loyers avec le gestionnaire du Corum afin d'obtenir une réduction qui ne saurait être inférieure à 10%, ce qui représente une économie de 300 000 euros ; économie substantielle qui pourrait permettre alors à l'Opéra-orchestre de restaurer ses marges artistiques et de répondre à son objet de promotion, création et production d'activités lyriques, chorégraphiques et symphoniques.

Enfin et pour conclure, compte tenu de l'urgence de la situation et pour accélérer le redressement effectif de l'Opéra-orchestre de Montpellier, la Région demande qu'un administrateur provisoire soit désigné, avec l'accord de l'ensemble des partenaires.

Merci.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie Madame la Vice-présidente.

Je propose que nous entamions la discussion, la première intervenante est Madame NOVARETTI pour 4 minutes.

Mme NOVARETTI

Madame la Présidente,

Madame la Vice-présidente,

Chers collègues,

L'Opéra et orchestre national de Montpellier, comme son nom l'indique, est une Institution reconnue bien au-delà de nos frontières régionales. Malgré cela, la renommée ne fait pas tout et ce rapport de la Chambre régionale des comptes pointe du doigt une qualité de gestion très aléatoire. Notre position est qu'il nous faut conserver cet orchestre de qualité, en lui assurant une pérennité financière. Mais comment et à quel prix ?

Malgré les orientations que nous avons demandées : plan de redressement de la structure avec apurement du passif et augmentation de la marge dédiée à l'artistique, nous n'avons pu constater aucune amélioration de la santé financière de cet établissement, bien au contraire.

Aujourd'hui, il convient d'opérer un électrochoc.

Le groupe des Radicaux de Gauche propose que les responsables de cette gestion soient écartés, qu'un administrateur provisoire soit désigné, en accord avec les Tutelles et l'État.

Le coût de location du Corum doit être renégocié à la baisse, car les acteurs actuels n'ont pas à supporter le coût des investissements opérés par la SEM.

Nous demandons aussi une approche plus équitable des politiques de soutien aux orchestres.

En tout état de cause, nous nous opposons à la disparition de l'orchestre de Montpellier, car la dissolution d'une structure culturelle n'est jamais une bonne nouvelle.

Nous demandons qu'une décision soit prise d'urgence, car cette situation ne peut pas perdurer. Chacun doit être responsable de ses erreurs et doit prendre ses responsabilités.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Merci Madame NOVARETTI. La parole est à Monsieur RIVENQ pour 4 minutes.

M. RIVENQ

Merci Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Effectivement, quelques minutes pour commenter quelques pages, 64 pages d'un rapport de la Chambre régionale des comptes. Je m'attacherai principalement à parler du rapport sur l'orchestre national de Montpellier et sur l'opéra puisqu'effectivement, en tant que conseiller régional de l'ancienne Région Languedoc-Roussillon, comme l'a dit Madame la Vice-présidente, je vous avais déjà, il y a quelques années, alertés et causé un débat au sein de l'Assemblée.

Force est de constater que les débats qui avaient eu lieu à l'époque avaient déjà mis en exergue les dérives importantes de cette Institution à travers des versements de salaires colossaux, à travers des primes de départ énormes, puisque la Chambre chiffre cette fois-ci à plus de 1,7 M€ l'ensemble de tous les plans de départs à la retraite et de licenciements entre 2009 et 2014, c'est inacceptable, et pour le seul Monsieur KOERING, la somme considérable de 665 000 euros pour son départ à la retraite ... Alors, c'est vrai que cette organisation est une organisation accélératrice de carrière quand on voit les évolutions de salaires puisque généralement on rentre dans l'Institution à 3 000 euros et dans les 3 ans on peut passer à 7 000 et jusqu'à 14 000 euros de salaire brut mensuel !

Tout cela a été dénoncé. Je trouve que l'on a mis du temps pour essayer de remettre de l'ordre dans cette Institution, mais ce qui est le plus hallucinant et je voudrais vous lire les recommandations parce qu'ayant l'habitude, pour ma part, d'avoir à faire à la Chambre régionale des comptes et à ses rapports, c'est je crois la première fois en plus de 20 ans d'expérience que je trouve les mots suivants dans des recommandations de la Chambre régionale des comptes :

"Le fonctionnement de l'association, non conforme à ses statuts, a conduit la Chambre régionale à ne pas formuler exceptionnellement de recommandations", sous prétexte -elle le dit dans sa synthèse- que : "Dans le précédent rapport, la Chambre avait formulé des recommandations visant à l'amélioration du fonctionnement institutionnel de l'association et à la mise en cohérence de ses statuts. Ces recommandations n'ont pas été suivies d'effets."

C'est extrêmement grave et j'espère effectivement que le plan annoncé cette année, en 2016, pour essayer de mettre de l'ordre dans cette Institution portera ses fruits, tant la culture est importante et effectivement, notre groupe a toujours soutenu l'aide à la culture et notamment à ces Institutions

que sont les scènes nationales ou les opéras. Si la culture n'a pas de prix, elle a quand même un coût et effectivement, quand on voit que près de 90% des ressources de ces Institutions proviennent des dotations des Collectivités, on peut se poser la question de la légitimité de certaines actions.

Je profite donc de cette occasion, Madame la Présidente, pour renouveler un certain nombre de propos.

Nous vous invitons depuis un certain nombre de mois, et Sacha BRIAND encore pas plus tard que tout à l'heure, à justement mettre en place des évaluations de nos politiques publiques.

Certes, ces associations sont gérées en dehors des Collectivités mais nous sommes, dirais-je, presque des actionnaires de ces Institutions, nous avons des membres qui y siègent et il serait normal, lorsque 90% des ressources de ces associations sont des ressources publiques, que la puissance publique que nous sommes contrôle de très près le fonctionnement de ces associations en l'occurrence.

Vous voyez donc bien que si nous avons mis en place ces évaluations -et j'espère que nous allons le faire- ici comme ailleurs, sur tous les satellites dont nous aurons peut-être l'occasion dans quelques mois d'étudier les budgets prévisionnels et peut-être les comptes administratifs, et dont on s'apercevra peut-être que certains d'entre eux n'ont pas les résultats escomptés en matière financière, nous pourrions évaluer l'ensemble des politiques publiques mises en place.

C'est une demande récurrente que nous avons et je souhaiterais que, ici comme ailleurs, elle puisse prendre forme. Cela nous éviterait de recevoir des rapports aussi difficiles à vivre pour les finances publiques et par les temps qui courent, on l'a dit aujourd'hui, où les français souffrent et où l'argent public manque, quand on voit ce que l'on aurait pu économiser, je pense effectivement qu'il y a du regret à avoir et a minima des positions fortes à avoir dans ces associations et dans leurs conseils d'administration.

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Monsieur REGOURD pour 4 minutes ...

M. REGOURD

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Je pense que de manière générale il convient de rester prudent sur l'interprétation des rapports des Chambres régionales des comptes et de la Cour des comptes, et ce qui s'est produit à plusieurs reprises aujourd'hui atteste de la prudence nécessaire dans l'interprétation de ces rapports. Chacun sait que très traditionnellement, les contenus des rapports des Chambres régionales et de la Cour des comptes sont instrumentalisés pour le plus souvent stigmatiser la gestion publique et, à l'inverse, vanter les mérites et les vertus de la gestion privée.

Or, dans le cas qui nous occupe, telle n'est pas la situation. Cela a été dit, il s'agit d'une association qui est contrôlée, du fait des financements publics qu'elle reçoit et lors du précédent rapport, en 2010, la Chambre régionale des comptes avait en effet préconisé dans ses recommandations la transformation du statut pour recourir à une forme de gestion publique, un établissement public, un EPCC en l'occurrence.

Or, aucune des recommandations du rapport de 2010 n'a été prise en compte, de telle sorte que, comme cela a été dit, nous sommes aujourd'hui confrontés à une situation d'une gravité exceptionnelle puisqu'en effet -j'ai moi-même tout au long de ma carrière lu, commenté des décisions et des rapports de la Cour des comptes ou des Chambres régionales-, il est très rare que la Cour, et en l'occurrence la Chambre régionale renonce à toute forme de recommandation.

Cette situation, me semble-t-il, peut être résumée en quelques mots.

Je n'aime pas le mot de gabegie, il est trop connoté, mais je n'en trouve pas d'autres pour rendre compte de cette situation. De la même manière que tout au long du rapport de la Chambre régionale apparaît la négation des exigences minimales, élémentaires d'un État de droit.

Les manifestations en sont aussi nombreuses que particulièrement choquantes, qu'il s'agisse du montant extravagant -cela a été dit- d'un certain nombre de rémunérations, des indemnités de licenciement ou de départs en retraite, qu'il s'agisse du temps de travail, des situations de cumul, du non-respect des procédures démocratiques les plus élémentaires ... Bref ! Il s'agit me semble-t-il d'un véritable cas d'école.

Cette situation nous paraît d'autant plus intolérable qu'elle intervient dans un contexte global de difficultés financières de nombreux lieux culturels, de nombreux festivals, de nombreuses compagnies. Nombre d'établissements, au cours des années récentes, ont dû fermer, nombre de festivals ont été annulés et la situation d'un certain nombre d'artistes, d'intermittents du spectacle, d'opérateurs culturels est de plus en plus marquée par une cruauté de précarité qu'il n'est pas besoin de souligner. Et je passe sur ce qu'évoquait ce matin le Président CHAUZY lorsqu'il rappelait les taux de chômage et de pauvreté dans notre région, au regard desquels la situation d'un certain nombre de prédateurs qui ont bénéficié de cette situation est particulièrement choquante.

En conclusion, dans ce contexte général, les privilèges et les gaspillages dénoncés par la Chambre régionale doivent impérativement cesser. Je sais, Madame la Présidente, que vous êtes particulièrement en éveil sur cette question et la Vice-présidente nous a donné tout à l'heure des gages d'une situation qui devrait être complètement corrigée.

En tous cas, à défaut de garanties relatives à un changement radical dans l'organisation et le fonctionnement de cette Institution, nous ne pourrions pas accepter de voter la reconduction de la subvention du Conseil régional. Et pour reprendre, là encore, les termes employés par le Président CHAUZY ce matin, je crois qu'il en va ici d'une question d'éthique, au-delà même des questions politiques et culturelles.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Merci. Monsieur ASSAF pour 3 minutes ...

M. ASSAF

Merci Madame la Présidente.

Tout d'abord, peut-être rappeler que nous soutenons avec force l'Opéra-orchestre national de Montpellier. Il est une fierté, il est une chance pour notre Région, une chance unique pour notre territoire, tant le double label national est rare sous une ligne qui va de Bordeaux à Nice.

Et soutenir l'Opéra-orchestre national de Montpellier cela passe, comme vous l'avez dit Madame la Vice-présidente, par une vigilance extrême sur la situation financière, sur la gouvernance, sur la programmation artistique ambitieuse pour répondre aux exigences de ce double label national.

C'est pourquoi nous avons participé au plan de redressement 2016-2018 et nous veillons scrupuleusement à son application.

C'est pourquoi nous siégeons, entre autres au côté de l'État, de Montpellier Métropole, dans un Comité de tutelle.

C'est pourquoi nous appelons de nos vœux, au sortir de ce plan de redressement en 2018, avec l'avènement de l'équilibre budgétaire, la mise en place d'un établissement public de coopération culturelle.

C'est aussi la raison pour laquelle nous avons solennellement demandé, lors d'une récente réunion des partenaires, la nomination d'un administrateur afin de permettre la tenue de la feuille de route sur laquelle les administrateurs se sont engagés.

Aussi, vous le voyez, mesdames et messieurs, chers collègues, notre vigilance n'aura d'égal que la volonté de faire vivre l'Opéra-orchestre national de Montpellier.

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Merci Monsieur ASSAF. Madame JAMET pour 2,5 minutes ...

Mme JAMET

Nous n'allons pas revenir sur un sujet qui est éculé, cela fait 20 ans que France JAMET dénonce cela, cela fait 20 ans qu'on le savait et que bizarrement, tous les élus qui siégeaient au Conseil d'administration, tous les élus qui ont versé des subventions ne savaient pas ... C'est quand même étonnant !

Alors, il y a les années Koering, il y a les querelles politiques, on peut dire ce que l'on veut effectivement, on ne va pas faire d'amalgame, mais il y a quand même une chose qu'il faut retenir, c'est que ce sont des chasseurs de subventions qui se sont laissés aller à ces gabegies et il y a

des élus qui ont siégé -et je pense notamment à l' élu communiste qui siégeait au Conseil d'administration au nom de la Région- et qui ont vu tout cela. Parce que quand vous parlez de gouvernance, je ne sais pas de quoi vous parlez, parce qu'apparemment tout le monde laissait faire et tout le monde savait. Donc maintenant, cela commence à bien faire !

Alors évidemment, on peut effectivement demander que l'opéra de Montpellier soit plus vertueux ou aussi vertueux que celui de Toulouse qui fonctionne à l'inverse, c'est-à-dire avec la billetterie essentiellement et les subventions éventuellement.

Mais je crois qu'au-delà de tout cela, sans faire d'amalgame -je le redis-, évidemment qu'il n'est pas question forcément de remettre en question l'opéra, mais il est quand même question, comme vous le dites, puisque même la Chambre régionale des comptes a renoncé à faire des recommandations, de remettre un petit peu en question ceux qui ont contribué et ceux qui ont détourné cet argent, rappelons-le. Comme vous le dites et comme je l'ai déjà dit en Conseil municipal, c'est de l'argent qui a été volé à des gens qui n'en ont pas les moyens, pour que des "cultureux" se permettent de faire des spectacles auxquels ces gens-là, ceux qui ont payé, ceux qui ont subventionné, n'ont jamais pu assister ... C'est le comble !

Alors, je vais vous dire une chose Madame la Présidente, je tiens quand même à vous rappeler que la Chambre régionale des comptes -contrairement à ce que vous disiez tout à l'heure- informe le Procureur ; elle n'a pas le droit de saisir, elle informe. Tout à l'heure vous avez dit : "oui, sinon, la Chambre régionale des comptes" ... Non, non ! Elle informe. Alors, je vous le demande, comme je l'ai demandé à Monsieur le Maire de Montpellier et Président de la Métropole : avez-vous l'intention de saisir le Procureur de la République, ou alors pensez-vous que c'est normal et cautionnez-vous ces excès ? Première question.

Et deuxième question accessoire -puisque j'ai le micro, je le tiens, je ne le lâche plus, il ne me reste plus que 3 secondes- : conformément à l'article 12, alinéa c) du Règlement, vous avez mis personnellement en question l'honneur de Monsieur CRENNE qui vous demande très officiellement, comme le Règlement intérieur le lui permet, de pouvoir vous répondre.

LA PRESIDENTE

Nous allons stopper toutes ces polémiques inutiles et tous ces dispositifs qui sont vraiment peu à la hauteur de cette Assemblée, et nous passons donc la parole à Monsieur SUAUD.

Mme JAMET

Bravo ... Bravo !

M. SUAUD

Il s'agit là du rapport de la Chambre régionale des comptes sur deux outils de l'ex-Région Midi-Pyrénées, mais qui perdurent et qui sont aujourd'hui des outils en réflexion, dans la perspective de travail que nous voudrions bien leur donner :

- un outil qui est une SPL, dont l'objet est la réalisation d'opérations de construction et de maintenance pour le compte de ses membres,
- et un outil qui est une société d'économie mixte, dont la Région est actionnaire à 84,71%, qui est placée sur le marché concurrentiel, qui a dû s'engager dans un travail de diversification de ses activités et qui a dû à la fois travailler sur le marché concurrentiel à réduire ses rémunérations et travailler sur ses personnels, sur l'ensemble des accords sociaux et sur l'ensemble de l'intéressement qui était produit en interne. Je dis ceci parce que cela a une résonance avec les remarques de la Chambre régionale des comptes.

Ces outils sont donc regroupés dans un GIE pour assurer les fonctions communes de ressources humaines, d'informatique et juridiques notamment, et une Unité économique et sociale a été créée pour regrouper les personnels des trois structures : SEM, SPL et GIE.

La Chambre s'est donc naturellement penchée -comme elle se penche sur les Collectivités à intervalles réguliers- sur le fonctionnement et la gestion de ces sociétés.

Les premiers contrôles ont eu lieu en 2015, l'ensemble des rapports, des documents et des éléments ont été fournis avec diligence par les sociétés, ce qui a été apprécié des Magistrats, et le rapport définitif nous a été rendu le 28 juin 2016.

Nous avons une lettre de réponse, puisque toutes nos observations de 2015 n'avaient pas été prises en compte et vous avez l'ensemble de ces documents, donc chacun pourra parfaitement vérifier tout ce qui est dit dans la discussion de ce jour.

Un certain nombre de recommandations -l'essentiel d'ailleurs-, qui figurent dans le rapport et qui ne sont pas pour l'essentiel des obligations légales, ont été mises en œuvre depuis 2015, par exemple l'inscription actualisée dans les statuts de la liste des actionnaires et du montant de leur participation, ou encore la règle de non-cumul des mandats sociaux, ou bien encore l'annexion des débats aux procès-verbaux des Assemblées générales.

Vous le voyez, des éléments de forme, mais parfois le diable se niche dans les détails et la forme est aussi importante que le fond. Ce n'était pas une obligation légale, je le redis, mais nous y avons satisfait.

Un certain nombre d'éléments concernent des avances versées par la Région pour permettre le bon fonctionnement de la SEM. Un argumentaire a été développé, un travail est en cours avec la Région pour trouver des modalités qui permettent de coller au mieux aux besoins de trésorerie des opérations et le reversement vers la Région des produits financiers issus du placement des avances par les sociétés ... (*Coups de marteau*) puisqu'effectivement cette problématique de placement est posée aux Collectivités.

J'aurais voulu vous parler de l'activité de la COGEMP qui reste pleine et entière, mais comment aborder des dizaines de pages du rapport de la CRC avec sérénité, sans avoir beaucoup de temps ?... Je dirai donc que nous interrogeons le travail de nos sociétés, mais qu'elles sont aujourd'hui des sociétés qui diversifient leurs activités ; la SPL agit particulièrement sur les lycées

et auprès des Collectivités membres, la SEM agit sur le marché concurrentiel et se bat pour trouver les marchés nécessaires et le modèle économique qui lui permettra d'avancer à l'avenir.

Pour conclure si vous me le permettez ...

LA PRESIDENTE

Merci de conclure, Monsieur SUAUD.

M. SUAUD

Juste redire que nous sommes aujourd'hui une Institution publique et qu'il est important que nous ayons cette réflexion qu'ont tous les acteurs publics, de ne pas nous départir de nos outils publics, parce que l'ensemble des missions que nous confions à nos outils publics seraient alors exercées simplement par des outils privés et nous savons aussi les risques pour les finances publiques si tout ceci passe au privé.

LA PRESIDENTE

Merci Monsieur SUAUD. Madame DOUNOT-SOBRAQUES ...

Mme DOUNOT-SOBRAQUES

Madame le Président,

Chers collègues,

Le rapport de la Cour régionale des comptes dénonce l'évolution de la COGEMIP ces dernières années, malgré tout l'argent injecté par la Région pour essayer de retarder une transformation inéluctable. Le rapport de la Cour montre clairement que les nombreuses dérives dans la gestion de la SEM en charge d'accompagner et de réaliser des opérations de construction ou de maintenance d'équipements publics sont manifestes.

Les activités de la SEM ont connu une baisse d'activité considérable depuis 2006, notamment avec la création en 2011 de la SPL MPC ayant les mêmes missions. Non seulement d'ailleurs les mêmes missions, mais les mêmes locaux, le même PDG, le même Directeur, le même Directeur opérationnel, le même Directeur administratif, etc.

Les fonctions transversales sont également communes et assurées par un même GIE, Monsieur SUAUD vient de le rappeler, dénommé EPL Régionales Midi-Pyrénées.

Enfin, pour couronner cette usine à gaz, a été créée une Unité économique et sociale (UES) composée de la SEM COGEMIP, de la SPL MPC et du GIE, afin de favoriser l'égalité de traitement entre les collaborateurs de ces structures.

La Chambre régionale des comptes observe une augmentation de la masse salariale de 4,2% en moyenne annuelle et dénonce les salaires qui ont été revalorisés deux années de suite de manière importante, alors que la situation financière de la SEM COGEMIP se dégrade et qu'elle réalise des pertes.

La Cour dénonce aussi une prime contractuelle non prévue par le Règlement et dont les montants ne sont pas soumis au Conseil d'administration.

Malgré un effort de diversification en direction d'autres donneurs d'ordres publics ou privés, ou dans le secteur des énergies renouvelables, cette diversification ne permet pas à la SEM d'atteindre l'équilibre financier, mais au contraire a engendré des dérives soulignées par la Cour, que l'on trouve également dans la SPL MPC. Ainsi, le montant des avances versées par la Région est chaque année largement supérieur à celui des dépenses réalisées et ces excédents de trésorerie sont alors placés en produits financiers, d'où découlent des intérêts reversés à la Région, en totale infraction avec la convention générale de mandat signée.

De même, la Cour pointe le risque que la prise de participation dans le capital de sociétés ne devienne l'activité principale, contraire à son objet social, notamment dans le domaine du photovoltaïque qui génère peu de recettes et dont l'endettement important des sociétés filiales entraîne un risque non-négligeable pour l'avenir de la COGEMIP.

La Cour considère d'ailleurs qu'à l'échéance de 2 ans ... (*Coups de marteau*) la majorité des mandats Région de la SEM seront arrivés à terme, de sorte que sa viabilité n'est plus assurée au-delà de ce délai.

Si l'on y ajoute la transformation, début janvier 2015, de l'association ARPE en SPL, on voit bien que la multiplication des structures pour répondre à un service de politique publique conduit à une gestion financière source de gabegie et d'abus.

Il est temps de regrouper ces structures, d'autant que la Cour indique que le montage juridique et financier ayant abouti à la création de la SPL et du GIE ne semble pas en mesure de perdurer sur le long terme ...

LA PRESIDENTE

Merci de conclure Madame DOUNOT-SOBRAQUES.

Mme DOUNOT-SOBRAQUES

... Et est dès lors irrémédiablement condamné -ce sont les termes de la Cour- du fait d'une situation financière non équilibrée.

Connaissant votre préférence pour la féminisation des fonctions, je n'ose vous demander, Madame le Président, d'adopter à l'avenir une gestion "en bonne mère de famille".

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Pour vous apporter des éléments d'information concernant l'orchestre et l'opéra de Montpellier, j'ai écrit il y a de cela cinq semaines au Président de l'Opéra-orchestre national de Montpellier pour lui faire part de la nécessité d'avoir une nouvelle trajectoire et une nouvelle stratégie financière, suite au dernier Bureau où Monsieur ASSAF nous représentait car, lors de ce

dernier Bureau, il nous a été présenté des charges qui n'avaient pas été intégrées dans le projet de budget prévisionnel. J'ai donc demandé qu'il puisse y avoir une nouvelle stratégie financière et, le cas échéant, qu'un mandataire soit désigné pour reprendre en compte l'ensemble des éléments budgétaires de cette structure qui, en effet, d'après les dernières informations que nous avons eues, nous donne quelques inquiétudes.

J'ai d'ailleurs rappelé, dans mon courrier du mois d'octobre, les nombreux dysfonctionnements pointés par le dernier rapport de la Chambre régionale des comptes et j'ai fait part de notre réelle inquiétude, avec copie bien sûr à Monsieur le Préfet.

C'est donc un sujet sur lequel nous avons demandé des dispositions spéciales d'ici la fin de l'année pour nous prémunir de toute dérive qui pourrait avoir des conséquences graves.

Par ailleurs, concernant les contrôles de la SEM COGEMIP ou de la SPL Midi-Pyrénées Construction, nous avons rappelé à la Chambre, dans le cadre de ses observations, que les avances faites par la Région étaient proportionnelles au montant des opérations confiées et qu'il n'était pas possible, comme le sous-entendait la Chambre régionale des comptes, que ces structures fassent l'avance d'opérations qui leur sont confiées par la Région, donc qu'il était tout à fait proportionné que la Région puisse faire des avances dans les domaines de la construction et de l'aménagement.

Nous n'avons pas à voter puisque il s'agit d'un **donné acte**.

2016/AP-NOV/22 - Procès-verbal de l'Assemblée plénière du 15 avril 2016

Nous avons par contre à voter sur le procès-verbal de l'Assemblée plénière du 15 avril 2016.

Je passe au vote directement ? Le vote sur le rapport 22 est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (*157 votants*) :

- Pour 117 voix (SRC : 49, NMEC : 25, UEDC : 25, RG : 17, NI : 1),
- Abstention : 40 voix (FN-RBM : 40).

Le **rapport (2016/AP-NOV/22)** est **adopté**.

2016/AP-NOV/23 - Procès-verbal de l'Assemblée plénière du 26 mai 2016

Nous passons au rapport 23. Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (*155 votants*) :

- Pour : 116 voix (SRC : 48, NMEC : 25, UEDC : 25, RG : 17, NI : 1),
- Abstention : 39 voix (FN-RBM : 39).

Le **rapport (2016/AP-NOV/23)** est **adopté**.

2016/AP-NOV/24 - Procès-verbal de l'Assemblée plénière du 24 juin 2016

Sur le rapport 24, le vote est ouvert ...

M. DUPRAZ

S'il vous plaît ...

LA PRESIDENTE

Pardon, Monsieur DUPRAZ, je ne vous avais pas vu !

M. DUPRAZ

Du coup, j'en ai perdu mon intervention ...

M. ONESTA

Madame la Présidente, si je puis me permettre, le temps que Christian retrouve ses notes, sur le même rapport, ce 24 juin de nombreux collègues, dans le cadre du débat sur le nom de la Région, se sont exprimés qui en catalan, qui en occitan. Pour avoir lu le compte rendu, je pense qu'il y aurait un petit toilettage orthographique dans ces langues-là à effectuer parce qu'il y a des résultats assez comiques. Un seul exemple : Occitanie se dit Óucitània, mais cela ne prend pas de z (?) pour autant ! Je pense donc qu'un petit nettoyage serait bienvenu. Merci.

LA PRESIDENTE

Nous le ferons relire par des linguistes éminents, en occitan et en catalan !
Monsieur DUPRAZ ...

M. DUPRAZ

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Nous ne voterons pas le procès-verbal de notre Assemblée plénière du 24 juin dernier.

En effet, une irrégularité majeure s'est produite lors de cette Assemblée : nous avons été conduits, de fait, à voter un rapport sans en connaître le contenu. Ceci n'est pas acceptable et doit figurer au procès-verbal de cette Assemblée.

Oui chers collègues, nous avons voté et probablement vous aussi avez voté sans savoir.

Nous avons voté un contrat triennal entre la Région et la Métropole de Montpellier dans le cadre du Contrat de plan État-Région et nous avons voté sans savoir que l'annexe financière de ce Contrat avait été modifiée in extremis par les Services de la Métropole de Montpellier.

Or, les documents avaient bien été mis à jour la veille au soir, à 18h09 exactement dans notre KBox, mais nous n'avions pas eu de message nous en prévenant.

Dans une telle situation, Madame la Présidente, il aurait fallu indiquer à notre Assemblée, avant le vote, cette arrivée très, très tardive de ce document et souligner à l'ensemble des élus les modifications importantes qu'il contenait.

Voilà comment nous avons voté, sans le savoir, une subvention de 4 M€ pour prolonger la ligne 1 du tramway de Montpellier vers l'inutile et dispendieuse gare de la Mogère.

Si nous avions été informés, notre vote aurait été totalement différent.

Nous estimons donc avoir été trompés et souhaitons que cela soit porté au PV de notre Assemblée du 24 juin 2016.

Nous demandons que ces 4 M€ soient re-fléchés vers la ligne 5 du tramway de Montpellier.

Pour cela, un avenant à ce contrat peut être rédigé et proposé à la Métropole de Montpellier ; à elle d'assumer les coûts liés à cette gare inutile, à nous de participer à un projet vraiment utile aux montpelliérains : la ligne 5 du tramway.

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Monsieur DUPRAZ, les informations ont été transmises aux services dans les délais requis par l'urgence des modifications. Je prendrai en compte votre intervention dans le procès-verbal qui y sera attaché, mais il n'y aura pas de nouveau vote.

Nous passons donc au vote sur le rapport 24. Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (*157 votants*) :

- Pour : 70 voix (SRC : 47, NMEC : 2 -ARCANGELI, COSSANGE-, UEDC : 3 -RIVENQ, ROSSIGNOL, TOUZELLIER-, RG : 17, NI : 1),
- Contre : 3 voix (UEDC : 2 -DAHINE, DEVILLE-, FN-RBM: 1 -GILLET-),
- Abstention : 84 voix (SRC : 1 -AZEMAR-, NMEC : 24, UEDC : 20, FN-RBM : 39).

Le **rapport (2016/AP-NOV/24)** est **adopté** ... (*Protestations*)

Si, il est adopté, bien sûr ! (*Apartés*)

Nous passons à **'l'examen des vœux** et je vous propose, Monsieur ONESTA, de bien vouloir animer cette séance.

Le 1^{er} vœu est déposé par Monsieur Julien LEONARDELLI ...

M. ONESTA

Merci Madame la Présidente.

Je rappelle simplement aux orateurs que quand ils sont les auteurs des vœux, ce qui est le cas de Monsieur LEONARDELLI, ils ont 4 minutes de présentation et les groupes qui veulent réagir ont 2 minutes.

1^{er} Vœu déposé par Julien LEONARDELLI (Groupe FN-RBM) : Pour une Région qui s'occupe des français défavorisés en priorité

M. LEONARDELLI

Merci Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Sur tous les territoires qui composent désormais la Région Occitanie, des français de toutes origines, issus de toutes les classes d'âge et de toutes les catégories sociales, sont en proie à l'angoisse de survivre au quotidien. Manger, boire et dormir au chaud sont devenues les préoccupations premières d'un habitant de la région sur six.

Dans les rues, aux abords des marchés ou des restaurants, ces français, de plus en plus nombreux, errent tels des fantômes condamnés à faire les poubelles à la recherche d'aliments encore comestibles. Certains d'entre eux, "sans domicile fixe" -près de 150 000 en France selon l'INSEE-, dorment dans la rue et devront bientôt supporter les rigueurs de l'hiver, faute de place en hébergement d'urgence.

Dans le même temps l'État, avec le soutien de certaines Collectivités territoriales comme la nôtre, nourrit, loge et blanchit des milliers de migrants économiques.

Ainsi, la classe politique refuse obstinément de voir la réalité vécue par ceux qu'elle appelle les "sans-dents" ou les "ploucs", uniquement parce qu'ils ont le défaut majeur et ô combien condamnable dans notre pays, d'être français.

Les élus régionaux du Front National et du Rassemblement Bleu Marine n'acceptent pas cette profonde injustice qui consiste à aider prioritairement son lointain plutôt que son prochain.

Considérant que notre Collectivité ne peut laisser sur le bord du chemin d'innombrables mères isolées qui ne se nourrissent plus qu'une seule fois par jour, par crainte de ne pas pouvoir apporter le minimum nécessaire à leurs enfants ;

Considérant que notre Collectivité ne peut fermer les yeux sur la détresse de nos aînés condamnés, par des retraites de misère, à ne plus chauffer leur logis ;

Considérant que notre Collectivité ne peut rester insensible au fait que des travailleurs pauvres dorment dans leur voiture ou sous une tente :

Considérant que près d'un million d'occitans sont en situation de très grande précarité, précarité mise en lumière par le CESER dans son rapport ;

(En l'absence de Madame la Présidente, Monsieur ALARY préside la séance)

Les conseillers régionaux d'Occitanie réunis ce jour en Assemblée plénière :

- Demandent au Gouvernement de cesser cette politique d'immigration économique qu'il a engagée au détriment des français défavorisés ;
- Demandent au Gouvernement de lutter contre la précarité économique et sociale qui ne cesse de s'accroître, notamment dans notre région ;
- Demandent la suspension du dispositif régional visant à doubler l'aide d'État au profit des Collectivités qui accueillent des migrants (1 000 euros par personne) pour le redéployer -et cela est nécessaire- en direction des français défavorisés de notre région ;
- Demandent enfin à Madame la Présidente d'utiliser tous les moyens dont elle dispose et d'interpeller le Gouvernement, auquel elle a appartenu et qu'elle soutient encore, afin de rétablir une véritable justice sociale par l'instauration d'une priorité nationale au sein de notre Région Occitanie.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. ONESTA

Merci. Avant d'entendre la réaction de Madame la Présidente ou de la personne qu'elle désignera pour cela, je vous propose d'écouter les réactions éventuelles des groupes politiques.

Monsieur ASSAF, puis Madame Myriam MARTIN, pour 2 minutes maximum.

Monsieur ASSAF ...

M. ASSAF

Merci.

Mes chers collègues, à dire vrai j'ai du mal à évoquer dans des termes qui conviennent à la tenue de nos débats ce que m'inspire ce vœu, mais je vais m'y essayer ...

Tout d'abord pour dénoncer la honteuse manipulation de ce texte qui vise à segmenter la pauvreté, avec une pauvreté qui serait acceptable, mériterait notre solidarité dès lors qu'elle serait blanche et blonde, et une autre méprisable, dès lors qu'elle toucherait des enfants, des femmes, des hommes fuyant la guerre, la mort ... (*Protestations*)

Dénoncer également l'amalgame dont vous êtes les tristes habitués, pour confondre à dessein les migrants économiques avec les réfugiés.

Enfin, comment oser dans une Assemblée régionale, partie intégrale de la République française, cette République qui a comme fondations la Déclaration universelle -je dis bien universelle- des Droits de l'Homme et du Citoyen, signataire de la Convention de Genève relative au Droit d'asile, République qui appose sur les frontons de ses écoles, sur ses Mairies, la Liberté, l'Égalité, la Fraternité, comment oser déposer un vœu, que dis-je ? Un appel à la haine voulant abuser nos concitoyens, les tromper, en laissant à penser que l'aide des uns se fait au détriment, pire : sur le dos des plus fragiles de nos concitoyens.

Comme si notre humanité devait être sélective, notre humanisme à géométrie variable.

Vous le voyez, j'ai du mal à le cacher, ce texte me donne la nausée ... (*Exclamations*)

Évidemment, nous le rejeterons, mais vous avez une chance de le sauver des poubelles de notre Assemblée. Je vous invite pour cela à l'adresser au Maire de Béziers ... (*Protestations*) qui, lui, en interdisant aux enfants de chômeurs les garderies des écoles publiques de Béziers, s'attaque sans honte aux plus fragiles de nos concitoyens !

(*Applaudissements*)

M. ONESTA

Merci. Madame Myriam MARTIN pour le groupe Nouveau Monde en Commun, 2 minutes.

Mme MARTIN

Je vais continuer dans la même veine que Christian ASSAF et je vais vous lire quelques éléments qui concernent la vision du Front National quand il s'agit soi-disant de justice sociale et de parler des classes populaires et des plus démunis : "*augmenter le prix des repas à l'école pour les familles au RSA, ça vous choque ? Si votre réponse est non, votez FN*", décision du Maire FN de Villers Coteret, "*parce qu'au RSA on a le temps de venir chercher son enfant pour le déjeuner*" !

Beaucaire : *"les familles modestes devront dorénavant honorer la somme de 1,23 euro par repas et par enfant, interdiction de cantine pour les enfants dont les parents ont un retard de paiement" ...*

Et on pourrait malheureusement en rajouter comme cela une très longue litanie !

Je ne sais pas de quel bois sont faits les membres du Front National, mais visiblement l'absence de compassion humaine fait partie de leur ADN ... (*Protestations - Applaudissements*)

Un intervenant

Je ne vous autorise pas à parler comme cela de moi, Madame !

Mme MARTIN

Et j'ajouterais qu'il est assez immonde d'opposer, de cliver comme vous le faites. Il ne s'agit là que de refuser l'aide, la solidarité, la fraternité à des hommes, des femmes et des enfants qui, au péril de leur vie, fuient la guerre, fuient la misère.

Et face à votre attitude, à votre politique, à votre charte des communes anti-migrants, nous opposons, et nous la proposons à tous les démocrates et progressistes dans cette salle, une charte des communes solidaires, tout simplement parce que pour nous, l'asile est un droit et l'hospitalité est un devoir !

Je vous remercie.

(*Applaudissements - Brouhaha*)

M. ONESTA

Merci. Je signale aux membres du groupe qui sont les amis de l'auteur, qu'ils sont censés écouter et non pas hurler quand les autres s'expriment ... D'avance merci !

Y a-t-il d'autres groupes qui souhaitent s'exprimer ? Je ne vois pas de main se lever.

Madame la Présidente, vous avez donc la parole ...

M. ALARY

Nous allons passer au vote.

M. CROS

Monsieur le Président ...

M. ALARY

Qui demande la parole ? Monsieur CROS ...

M. CROS

Juste pour dire, sans reprendre les termes qui viennent d'être utilisés et que je partage totalement, que j'avoue être assez fier de participer à une majorité qui protège autant les lointains que les prochains !

(*Applaudissements - Protestations*)

M. ALARY

Merci. Nous allons passer au vote. J'ouvre le vote ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (153 votants) :

- Pour : 40 voix (FN-RBM : 40),
- Contre : 92 voix (SRC : 49, NMEC : 26, UEDC : 2 -DUBRAC, DUPONT-, RG : 14, NI : 1),
- Non-participation au vote : 21 voix (UEDC : 21).

Le **vœu n°1** est **rejeté**.

(*Applaudissements*)

M. ONESTA

Merci Monsieur le Président. Nous en venons au 2^{ème} vœu déposé par Xavier BAUDRY qui a la parole pour 4 minutes au nom de son groupe ...

(*Retour en séance de Mme la Présidente*)

2^{ème} Vœu déposé par Xavier BAUDRY (Groupe FN-RBM) : Soutien aux forces de Police, de Gendarmerie et à l'ensemble des forces garantissant la sécurité publique

M. BAUDRY

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Nous aurions préféré, comme tous ici présents je le pense, présenter ce vœu dans d'autres circonstances que celles du décès du Major Christian RUSIG.

Parallèlement à ce drame, dans notre pays, comme dans notre région d'Occitanie, les forces garantissant la sécurité des citoyens sont dans la rue pour crier leur mécontentement face aux décisions politiques et au laxisme judiciaire.

Après la suppression de 17 000 postes dans les forces de l'ordre sous l'ère Sarkozy-Fillon, est venu le temps du laxisme sous l'ère Hollande, Valls, Cazeneuve. Pendant plus de 30 ans, la culture de l'excuse est devenue la règle des dirigeants politiques nationaux et locaux.

En Occitanie notamment, nous avons vu dans certains rassemblements venir se joindre à la Police nationale des policiers municipaux victimes de ce laxisme généralisé, des agents de sécurité, victimes collatérales de la culture de l'excuse, des pompiers ne supportant plus d'être victimes de "caillassages" et même des infirmières victimes d'agressions aux urgences de nos hôpitaux.

Localement, nous avons vécu de tels agissements contre des bus et leurs conducteurs, contre les forces de l'ordre et les pompiers. Des traditionnelles zones de non-droit des cités de notre région au policier agressé au couteau dans un commissariat de Toulouse, les agresseurs de flics -et non les "sauvageons"- sont bien souvent des multirécidivistes notoires.

Il est temps que l'ordre public et les règles de la République soient rétablis dans certains quartiers.

Il est temps que l'on donne les moyens d'agir à nos forces de l'ordre.

Il est temps que l'on révise la définition de la légitime défense.

Il est temps que la justice cesse de trouver des excuses et applique enfin de vraies sanctions.

Il est temps que la peur change de camp. Il est temps que l'ordre et la paix civile soient rétablis sur l'ensemble du territoire de la République française.

Considérant que depuis 2015 les forces de l'ordre doivent faire face à une charge de travail fortement accrue, notamment pour prévenir et lutter contre le terrorisme.

Considérant que nous assistons depuis 10 ans à un délitement de l'autorité de l'État marqué par le renoncement à imposer des règles, à faire respecter les lois qui protègent la société et à punir les délinquants avec la fermeté qu'exige la situation.

Considérant que 13 000 postes de Police et de Gendarmerie ont été supprimés entre 2007 et 2012, que 2 000 postes de Police et de Gendarmerie ont été également supprimés entre 2012 et 2014.

Considérant que les forces de l'ordre subissent des violences inadmissibles qui sont en constante augmentation :

- 7 policiers et gendarmes tués en 2015 dans l'exercice de leur mission,
- 20 policiers et gendarmes sont blessés chaque jour dans l'exercice de leur mission sur notre territoire,
- 14% d'augmentation du nombre de blessés en service parmi les policiers en 2015 et 2016.

Considérant que cette violence se développe dans les secteurs du territoire où la loi de la République n'est plus respectée.

Considérant que l'État a le devoir de protéger les forces de l'ordre contre ceux qui les attaquent car elles sont la protection de la société et des citoyens, il est donc indispensable de faire évoluer la définition de la légitime défense des policiers.

Le Conseil régional d'Occitanie apporte son soutien aux policiers et exprime sa considération à l'ensemble des forces de l'ordre, garantes de la sécurité publique.

Le Conseil régional d'Occitanie demande au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires au rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire de la République.

Le Conseil régional d'Occitanie exige une protection accrue des policiers et des gendarmes et la révision du cadre de la légitime défense appliqué aux forces de l'ordre.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. ONESTA

Merci. Je n'ai qu'un seul orateur inscrit au nom des groupes. Monsieur ASSAF, pour votre groupe, 2 minutes ...

M. ASSAF

Je vous remercie.

Monsieur le conseiller régional, je suis toujours très attentif aux mots employés dans la rédaction des vœux, ils ont leur importance et comme ils ne sont en principe pas choisis par hasard, ils appellent une réponse particulièrement circonstanciée.

Je suis interrogatif quant à votre argumentaire s'agissant d'un soutien aux forces de Police et de Gendarmerie, et à l'ensemble des forces garantissant la sécurité publique.

Qui peut souhaiter le contraire ? Qui peut affirmer ne pas vouloir que l'État protège ses forces de Police ? Qui peut affirmer ne pas vouloir exprimer sa considération à l'ensemble des forces de l'ordre, mais également de secours ? Qui peut affirmer ne pas souhaiter que l'autorité de l'État soit maintenue ou restaurée là où c'est nécessaire ?

Cela n'est pas un vœu Monsieur BAUDRY, même pas un vœu politique, c'est un vœu pieux, une sorte d'incantation.

Alors oui, c'est un fait, sous le mandat de 2007 à 2012, alors que Nicolas SARKOZY était Président de la République et que son "fidèle collaborateur" François FILLON était Premier Ministre, on a supprimé 12 000 postes de fonctionnaires dans les forces de sécurité.

Beaucoup de candidats à la récente Primaire de la Droite et du Centre ne se sont d'ailleurs pas privés de le rappeler.

L'autre fait est que dans des conditions de difficultés financières héritées d'une gestion hasardeuse, ce Gouvernement a comblé ce déficit.

L'indignation est chose courante en politique, a fortiori en période de précampagne électorale. Vous avez cependant l'indignation tardive !

Les premières propositions du groupe de travail mis en place à la suite de la grave agression de fonctionnaires à Viry-Châtillon ont, à ma connaissance, déjà été présentées aux syndicats de Police.

Je veux également vous rappeler que vous avez l'indignation sélective puisque je ne peux m'empêcher de noter que le 8 mars 2016, au cours de la séance en première lecture, lors du scrutin public, sur l'ensemble du projet de loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité des garanties de la procédure pénale, les représentants de votre formation politique ... (*Coups de marteau*) Madame MARECHAL-LE PEN et Maître COLLARD se sont abstenus.

Soutenir les forces de Police et de Gendarmerie, et l'ensemble des forces garantissant la sécurité, ce n'est pas leur refuser les moyens juridiques d'exercer leurs missions.

À l'exigence facile j'aurais préféré une proposition constructive. À moins bien sûr, mais je ne saurais le croire, que vous entamiez là une compétition avec vos collègues de la Droite et du Centre pour savoir laquelle de vos formations politiques aura, d'ici le mois d'avril et jusque dans cette Assemblée, tenté d'être le plus exigeant.

Voilà, Monsieur le conseiller régional, pourquoi ce vœu, en l'état, n'est qu'une incantation, voilà pourquoi nous ne le voterons pas.

(Applaudissements)

M. ONESTA

Monsieur RIVENQ pour son groupe, 2 minutes ...

M. RIVENQ

Merci Monsieur le Président du Bureau de l'Assemblée.

Écoutez, pour tout dire nous sommes un peu atterrés par ce qui est en train de se passer dans cette Assemblée, à l'issue de plus de 10 heures de débat et d'échanges, parfois vifs, parfois vigoureux, mais qui avaient au moins le mérite de porter sur l'objet de notre Institution, à savoir les orientations budgétaires, les problèmes de transport et un certain nombre d'autres dossiers qui intéressent nos concitoyens. *(Apartés)*

Comme nous avons eu l'occasion de le dénoncer, et d'ailleurs Monsieur ROSSIGNOL s'est fait vertement tancer par Madame la Présidente au motif qu'évoquer -juste en quelques lignes dans les questions d'actualité- le résultat de la Primaire d'hier n'avait pas de connexion avec la politique régionale.

Or, depuis tout à l'heure, nous sommes au milieu d'un ping-pong entre le Front National qui rêve d'arriver au pouvoir, ce qu'il ne réussira pas à faire, et une Gauche qui commence à préparer ses valises et qui souhaite avoir dans quelques temps, Monsieur ASSAF, une assemblée pour pouvoir s'exprimer loin de Paris et qui compte a priori le faire à Montpellier.

Nous sommes très déçus par ces attitudes.

En aucun cas le vœu présenté -comme le premier- par le Front National n'a à voir avec notre Institution. La loi NOTRe du 7 août dernier donne des prérogatives très précises aux Régions, à la suite des lois précédentes.

Je trouve donc ce débat déplorable et en aucun cas, en réalité, en lien avec l'intérêt régional.

Vous voyez que je peux tenir 2 minutes et je peux tenir encore plus longtemps pour essayer de lasser l'ensemble des conseillers régionaux qui sont présents depuis 8 heures ce matin pour certains, alors que je pense que ni nos concitoyens, ni les médias, peu nombreux présents à cette heure-là, n'en feront état.

Si vous avez des choses à dire, faites des communiqués de presse ... *(Coups de marteau)*

Faites des communications, mais en aucun cas n'essayez d'instrumentaliser l'Assemblée dans laquelle nous siégeons.

Restons dignes et parlons des sujets qui nous concernent. Merci.

LA PRESIDENTE

C'est pour cela, Monsieur RIVENQ, que nous pourrions passer aux vœux suivants, parce que les vœux suivants ont vraiment trait à des questions régionales et en effet, ce qui est terrible, c'est qu'il faut mettre des règles parce que certains conseillers régionaux veulent être toujours dans la surenchère, dans des propos peu constructifs et qui ne sont pas dans l'intérêt de la Région.
(*Protestations - Apartés*)

Je propose que nous passions au vote.

Le vote sur le 2^{ème} vœu du Front National est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (153 votants) :

- Pour : 40 voix (FN-RBM : 40),
- Contre : 89 voix (SRC : 48, NMEC : 26, RG : 14, NI : 1),
- Non-participation au vote : 24 voix (UEDC : 24).

Le 2^{ème} vœu est **rejeté**.

Mme JAMET

Bravo !

M. ONESTA

Merci Madame la Présidente.

Nous en venons au 3^{ème} vœu. Je signale que les vœux 3 et 4 ont le même objet, à savoir l'avenir industriel du groupe Latécoère.

Nous commençons par le 3^{ème} vœu déposé par Madame Dominique SATGÉ. 4 minutes ...

3^{ème} Vœu déposé par Dominique SATGÉ et Nicolas COSSANGE (N.I.) : Vœu relatif aux licenciements et à l'avenir industriel du groupe Latécoère

Mme SATGÉ

Merci Monsieur le Président du Bureau de l'Assemblée.

Ce vœu est également proposé par Nicolas COSSANGE.

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs les élus,

La Direction du groupe Latécoère, l'un des grands acteurs de l'industrie aéronautique de notre pays, a présenté en juin 2016 un Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) qui suscite les plus grandes inquiétudes.

Sans entrer dans les détails de ce PSE, que vous pouvez retrouver dans la présentation écrite de ce vœu, ses points les plus inquiétants sont :

- la vente du siège historique de Périole, en plein centre-ville de Toulouse,
- des suppressions d'emplois : 250 à 270, ou même davantage en fonction du nombre de salariés qui accepteront ou refuseront de quitter leur localisation actuelle,
- des délocalisations vers le Mexique et dans une nouvelle usine à construire en Bulgarie,

- des transferts d'activités à Gimont dans le Gers et sur un nouveau site toulousain à Montredon, transferts qui, dans les deux cas, ne présentent pas de garantie de pérennité,

Le démantèlement du site de Toulouse-Périole, site qui réunit l'ensemble des métiers, notamment ceux liés à l'industrialisation, compromet gravement le projet industriel du groupe Latécoère.

La Direction tente de justifier ce PSE, rejeté -il faut le noter- par l'ensemble des syndicats, par la nécessité de dégager du "cash" lui permettant d'être au rendez-vous des prochains programmes lancés par les avionneurs à l'échéance 2020/2025. Mais comment le groupe pourrait-il être en meilleure position après avoir perdu l'essentiel de ses capacités d'ingénierie, d'innovation et d'industrialisation ? Rien ne justifie ces restructurations, puisque Latécoère est une entreprise en bonne santé, sous-traitant de rang 1 d'Airbus et de tous les avionneurs mondiaux.

Nous sommes donc bien là dans une logique de profit à court terme au bénéfice des nouveaux actionnaires, les fonds de pension anglo-américains Apollo et Monarch, logique de profit à court terme qui a déjà fait tant de dégâts dans le tissu industriel national.

Le groupe Latécoère a perçu des fonds publics au titre du Crédit Impôt Recherche et du CICE.

Il est donc légitime que les Pouvoirs publics interviennent pour préserver l'activité industrielle, l'emploi et s'opposer aux délocalisations.

C'est pourquoi, Madame la Présidente, nous souhaitons que le Conseil régional d'Occitanie demande au Gouvernement d'intervenir auprès de la Direction du groupe Latécoère :

- pour le maintien du site de Toulouse-Périole et de ses emplois, compte tenu de son rôle central dans le processus industriel de l'entreprise,
- pour l'arrêt des délocalisations et l'adoption d'un véritable projet industriel pérenne pour cette filière structurante de l'économie régionale.

Je vous remercie.

M. ONESTA

Merci. Orateur inscrit au nom de son groupe : Monsieur Bernard PLANO ...

4^{ème} vœu déposé par le groupe SRC : Assurer l'avenir de la société Latécoère sur le territoire régional

M. PLANO

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Notre vœu, le n°4, a en effet le même objet que celui de notre collègue.

Effectivement, il faut surtout regarder ce PSE et ses impacts, mais aussi le démantèlement potentiel de cette société puisque derrière, il pourrait y avoir un démantèlement, à partir du moment où l'on se libère de beaucoup d'activités.

Nous proposons donc, sur la base de notre vœu, le vœu n°4, que l'on reprenne de façon additionnelle, si notre collègue le veut bien, par exemple la protection du site Toulouse-Périole, en

rajoutant : *"De fait, en l'état, ces projets semblent plus soucieux des intérêts immédiats des actionnaires, les fonds de pension anglo-américains Apollo et Monarch, que de l'avenir industriel de l'entreprise, et ce alors que le groupe Latécoère a bénéficié de fonds publics par le biais du CICE et du Crédit Impôt Recherche"*.

La proposition que nous faisons est donc de fusionner ces deux vœux 3 et 4.

M. ONESTA

Très bien. Comme le son n'était pas très bon, je reprécise la proposition du groupe Socialiste, qui est donc l'auteur du 4^{ème} vœu et qui propose à l'auteur du vœu n°3, à savoir Dominique SATGÉ qui, en tant que premier signataire, est seule en capacité de décider, de retirer son vœu, mais en échange les éléments que vient de citer Monsieur PLANO -que je ne vais pas reprendre- seraient intégrés dans le vœu n°4. Notre Règlement est ainsi fait qu'il protège les minorités, fussent-elles membres non-inscrits, c'est donc vous, Madame SATGÉ, qui décidez si vous acceptez les conditions proposées par Monsieur PLANO.

Mme SATGÉ

Après concertation avec Monsieur COSSANGE, nous acceptons les modifications pour la fusion des deux vœux.

M. PLANO

Nous vous en remercions.

M. ONESTA

Nous n'allons donc pas voter sur le **vœu n°3** qui est **retiré** et le vœu n°4 est modifié tel qu'annoncé. Y a-t-il d'autres orateurs venant d'autres groupes ? Monsieur BAUDRY, 2 minutes pour le FN ...

M. BAUDRY

Chers collègues,

Madame la Présidente,

Le groupe des élus FN-RBM s'amuse, non sans tristesse, de ces formations politiques qui militent pour la fin des frontières nationales, qui refusent la préférence nationale et la protection de notre industrie, et qui ensuite pleurent les conséquences de la mondialisation sauvage, car ces plans sociaux sont les fruits de votre politique, celle de l'Union Européenne que vous chérissez tous.

Le bilan de votre politique, c'est plus d'1 million d'emplois industriels détruits dans notre pays, ce sont des géants industriels démantelés et vendus à l'étranger, puis la mort de milliers de TPE et PME sous-traitantes ; ce sont 1,5 million de chômeurs supplémentaires depuis 2007.

La formule de Bossuet est plus que jamais d'actualité : "*Dieu se rit des hommes qui déplorent les effets dont ils chérissent les causes*" !

Le groupe des élus du FN-RBM votera contre ce vœu, car nous avons au cœur la situation de ces millions de français victimes des délocalisations et des intérêts financiers.

Nous avons au cœur notre richesse industrielle et scientifique que le monde nous jalouse.

Mais un espoir est possible, en mai 2017 il se nomme Marine LE PEN ... (*Exclamations - Protestations*) pour une vraie politique industrielle française, dans le cadre du bien commun.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. ONESTA

Merci. Monsieur RIVENQ, pour votre groupe, 2 minutes ...

M. RIVENQ

Merci.

Juste deux mots pour donner notre position sur ces deux vœux qui disent effectivement la même chose mais différemment et qui donc, si j'ai bien compris, sont fusionnés en un seul vœu.

Notre groupe s'abstiendra sur ce vœu, non pas qu'il trouve mauvais de soutenir cette belle entreprise du territoire, mais tout simplement parce que nous vous rappelons qu'encore pour quelques mois, mesdames et messieurs les membres de la majorité, vous êtes au pouvoir et nous ne comprenons pas bien l'idée de revenir vers nous, pauvres conseillers régionaux d'opposition, pour vous soutenir dans une opération tendant à protéger l'emploi en France.

J'ai envie de vous renvoyer le vœu en vous disant : nous formons le vœu que vos amis du Gouvernement, comme le Président de la République l'a eu fait pour Alstom, prennent les décisions nécessaires pour faire en sorte de protéger ces entreprises industrielles importantes de notre région. Au lieu de faire des incantations, ayons des actes. La Région a de l'argent à mobiliser dans le développement économique. Le Gouvernement a des millions ou des milliards d'euros à mobiliser pour sauver ces entreprises, qu'il le fasse, que l'on ne nous demande pas de cautionner ce genre de problématique.

Je regrette juste que cela arrive en vœu, cela aurait pu arriver en délibération pour aider ces entreprises à rester en place. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ces vœux qui relèvent plus de la politique gouvernementale. Je vous remercie.

M. ONESTA

Merci. Y a-t-il d'autres groupes qui souhaitent s'exprimer ? Je ne pense pas que ce soit le cas. Madame la Présidente, pour l'Exécutif ...

LA PRESIDENTE

Je voudrais quand même répondre que la problématique du groupe Latécoère, ce n'est pas un manque de financements publics. Ni le Gouvernement, ni la Région n'ont failli sur les soutiens à ce groupe, tout au contraire ! C'est une restructuration qui nous est présentée sur des motifs organisationnels dont nous ne sommes pas certains de la pertinence.

Je pense donc que nous assumons ici, nous la majorité, le fait d'alerter l'ensemble des personnes concernées sur la mobilisation nécessaire pour soutenir les salariés du groupe Latécoère.

Je vais donc mettre au vote les vœux n°3 et 4 fusionnés.

Le scrutin est ouvert pour les vœux 3 et 4 fusionnés ... (*Vote électronique*)

M. ONESTA

Pour être précis, nous votons sur le vœu n°4 amendé, le 3 ayant été retiré.

LA PRESIDENTE

Tout le monde a-t-il voté ? Le scrutin est clos. Résultat (153 votants) :

- Pour : 91 voix (SRC : 49, NMEC : 26, RG : 15, NI : 1),
- Contre : 39 voix (FN-RBM : 39),
- Abstention : 23 voix (UEDC : 22, FN-RBM : 1 -TEZENAS DU MONTCEL-).

Le **vœu n°4 amendé** est donc **approuvé**.

M. ONESTA

Merci Madame la Présidente. Nous en venons au 5^{ème} vœu déposé par le groupe SRC, mais le Service de la séance me dit qu'il pourrait être retiré ...

LA PRESIDENTE

Monsieur ASSAF ...

5^{ème} vœu déposé par le groupe SRC : Protection des troupeaux contre les prédateurs du loup

M. ASSAF

Je vous demande, Madame la Présidente, de bien vouloir prendre acte du fait que nous retirons ce vœu, pour vous le présenter en février sous une nouvelle forme rédactionnelle.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Ce 5^{ème} vœu est donc **retiré**.

M. ONESTA

Nous en arrivons donc au dernier vœu, également déposé par le groupe SRC sur la sauvegarde des emplois sur le site Alphacan de Gaillac. Madame FITA pour 4 minutes ...

6^{ème} vœu déposé par le groupe SRC : Pour la sauvegarde des emplois sur le site Alphacan de Gaillac (81)

Mme FITA

Merci beaucoup Monsieur le Président.

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs les conseillers régionaux,

Ce soir nous souhaitons, au nom de notre groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, attirer votre attention sur la sauvegarde des emplois sur le site d'Alphacan à Gaillac.

Le 4 octobre dernier, la Direction du groupe Alphacan annonçait 92 suppressions de postes à Gaillac.

Cette entreprise, dont le siège social est donc basé à Gaillac, est spécialisée dans les menuiseries PVC. Propriété du fonds de pension Open Gate Capital depuis 2012, le groupe est implanté sur trois sites en France : à Chantonnay, à Sablé-sur-Sarthe et à Gaillac dans le Tarn. 235 personnes sont salariées sur l'ensemble du territoire français. L'antenne tarnaise est spécialisée dans l'extrusion du PVC pour la fabrication de fenêtres et le plaxage pour une activité de décoration.

Une réorganisation est proposée par la Direction de l'entreprise qui veut regrouper l'activité d'extrusion du PVC sur le site de Sablé-sur-Sarthe et ne conserver sur Gaillac que l'activité de plaxage et les services administratifs. Ce sont donc 92 emplois qui sont menacés, soit les deux tiers de l'effectif du site tarnais, en sachant que ce transfert d'activité créerait sur Sablé-sur-Sarthe 24 emplois, alors même que l'outil de production est opérationnel à Gaillac.

Les salariés craignent en effet que cette réorganisation ne soit qu'une première étape vers un démantèlement plus important du site de Gaillac.

Il vous faut savoir que cette entreprise, installée à Gaillac depuis 1963, est véritablement un fleuron de l'industrie locale et que supprimer 92 emplois à Gaillac, c'est porter atteinte à tout le tissu économique et industriel local déjà lourdement fragilisé par les crises successives.

Il y a eu un premier mouvement de protestation porté par les salariés, reprochant notamment à la Direction le manque de dialogue et d'information. Après plusieurs jours de mobilisation, les salariés grévistes ont repris le travail pour témoigner de leur bonne volonté dans ce dialogue.

Pour autant, les 92 suppressions d'emplois sont toujours à l'ordre du jour.

Sachez qu'ils sont à nouveau en grève depuis vendredi, où les négociations n'ont pas abouti et aujourd'hui le travail n'a pas repris.

La Région est intervenue dès le début de cette annonce, que ce soit auprès des représentants du personnel afin d'assurer au mieux les conditions d'une médiation, mais aussi pour mieux comprendre les enjeux de cette société, du site et de tout le tissu industriel qui en découle.

Donc au regard du contexte général dans lequel nous nous trouvons, il ne peut être toléré de confronter 92 familles à une telle situation sociale, comme il ne peut être envisagé de priver tout un territoire des bénéfices d'une activité qu'il a pourtant contribué à faire rayonner par le passé.

Préserver les emplois du site de Gaillac, c'est avant tout préserver l'industrie locale, préserver un territoire déjà endommagé par les crises à répétition. La forte mobilisation de la population et des élus locaux derrière les salariés d'Alphacan témoigne de l'urgence de la situation et de l'inquiétude qui règne, aussi bien dans l'entreprise qu'en dehors.

Donc aujourd'hui, réunis en Assemblée plénière, nous vous proposons que les élus régionaux :

- Demandent à la Direction de l'entreprise de poursuivre le dialogue et les négociations avec les représentants des salariés, qui sont aujourd'hui à l'arrêt ;
- Demandent à la Direction de l'entreprise de fournir aux représentants des salariés l'ensemble des documents indispensables à leur bonne information sur la situation du groupe ... (*Coups de marteau*) et l'application du PSE ;
- Manifestent leur volonté de voir l'activité plaxage préservée sur le site de Gaillac et un groupe de travail mis en place pour faciliter une issue favorable et préserver un maximum d'emplois.

Je vous remercie.

M. ONESTA

Merci beaucoup Madame FITA. Y a-t-il des orateurs qui veulent s'exprimer au nom de leur groupe ? Monsieur BAUDRY, 2 minutes ...

M. BAUDRY

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Encore un vœu concernant un plan social dans une entreprise régionale.

Cela pose la question de la politique industrielle menée par les Exécutifs socialistes régionaux depuis plus de 15 ans et par les Gouvernements, de Droite comme de Gauche, depuis la présidence de Valéry GISCARD D'ESTAING.

Car cela fait 40 ans que le Front National alarme l'opinion publique sur la nocivité des politiques économiques et industrielles menées. Et cela fait 40 ans que la France pleure la désindustrialisation et le chômage de masse, sans pour autant aucun changement majeur de la politique, mais au contraire une aggravation des politiques ultra-libérales d'austérité et de prélèvements obligatoires massifs.

Il faut arrêter de pleurer et de lancer des vœux pour la sauvegarde de l'emploi dans notre région, il faut agir ! Agir avec vous, car vous avez le pouvoir politique et nous voterons donc contre ce vœu. Mais agir bientôt sans vous, dès 2017, pour une politique par et pour le peuple, qui marquera une rupture avec l'ultra-libéralisme, l'austérité et le matraquage fiscal, et dont les fruits seront le retour du plein emploi et d'une industrie française florissante.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. ONESTA

Merci. Y a-t-il d'autres orateurs qui veulent s'exprimer sur ce sujet au nom de leur groupe ?
Ce n'est pas le cas. Madame la Présidente ...

LA PRESIDENTE

Monsieur SELLIN ...

M. ONESTA

Pardon Monsieur SELLIN, je ne vous avais pas vu.

M. SELLIN

Merci. Nous sommes un certain nombre à avoir suivi cette lutte, je suis pour ma part allé trois fois sur place soutenir les salariés ; nous sommes aussi un certain nombre à nous poser la question du vote par rapport à ce vœu parce que si les attendus sont justes dans l'ensemble, il y a une toute petite chose qui poserait problème pour recueillir un vote positif de la part de l'ensemble de notre groupe, à savoir la formule : "*Demande à la Direction de l'entreprise de fournir aux représentants des salariés l'ensemble des documents indispensables à leur bonne information sur la situation du groupe*", jusque-là ça va, le problème c'est : "*et l'application du PSE*". C'est-à-dire que demander l'application du PSE, c'est être dans le cadre de ce qui a été malheureusement le résultat d'un rapport de force défavorable et de la décision du groupe. Donc si cette dernière partie : "*et l'application du PSE*" était retirée, je pense que nous pourrions voter ce vœu. Qu'en est-il ?

M. ONESTA

Madame FITA, vous n'êtes pas obligée d'accepter l'amendement, vous êtes la seule à décider.

M. RIVENQ

(Intervention hors micro - Inaudible).

M. ONESTA

C'est prévu Monsieur VIRENQ (*sic*), article 20 du Règlement ...

M. RIVENQ

C'est RIVENQ, ce n'est pas "VIRENQ", Monsieur ONESTA ! (*Rires*)

M. ONESTA

Vous avez des droits que vous ignorez ... Voyez à quel point vous êtes riches ! (*Apartés*)

Mme FITA

Pour répondre à la proposition sur la formulation, il est vrai que ce n'était pas très clair. En fait, nous demandons l'information sur la situation du groupe et sur l'application du PSE, mais c'est vrai que ce n'était pas très clair, nous sommes donc tout à fait d'accord de le retirer.

M. SELLIN

Très bien.

M. ONESTA

L'amendement suppressif est accepté par l'auteur, il est donc intégré. Y a-t-il des orateurs des groupes qui n'ont pas encore parlé et qui voudraient préciser leur pensée ? Monsieur RIVENQ ...

M. RIVENQ

C'était pour voir si vous vous rappeliez de mon nom ! Plus sérieusement, pour vous dire que s'il n'y avait pas 92 familles qui étaient dans la difficulté avec cette décision, je pense que ce à quoi nous assistons ce soir prêterait plutôt à sourire, nous nous abstiendrons donc à nouveau sur ce vœu. Quand on en est à mettre des amendements sur des vœux qui vont précéder des questions orales qui peut-être apporteront réponse ou pas réponse ... Franchement, je crois que là on est vraiment en train de toucher le fond !

Nous nous abstiendrons donc sur ces vœux. Continuez comme cela, donnez des tribunes au Front National ; vous parlez de problèmes que vous ne réglez pas, le Front National répond ... Continuons comme cela, je pense qu'ils sont heureux de cela !

M. SELLIN

Heureusement, grâce à vous, on élève le débat, c'est bien ... Et vous êtes surtout présents sur les luttes à nos côtés !

M. RIVENQ

Nous, on agit, on ne casse pas les outils industriels ! (*Brouhaha*)

M. ONESTA

Merci messieurs-dames, pas de dialogue, c'est un débat qui intéresse toute la salle. Il n'y a pas d'autre d'orateur inscrit. Madame la Présidente ...

LA PRESIDENTE

Nous passons donc au vote sur le vœu n°6 modifié.
Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)
Tout le monde a-t-il voté ?... Le vote est clos. Résultat (*156 votants*) :

- Pour : 92 voix (SRC : 49, NMEC : 26, RG : 16, NI : 1),
- Contre : 40 voix (FN-RBM : 40),
- Abstention : 22 voix (UEDC : 22),
- Non-participation au vote : 2 voix (UEDC : 2 -BRIAND, PRADIÉ-).

Le **vœu n°6** est **adopté**, je vous remercie.

Nous passons aux **questions orales**. Monsieur ONESTA, vous continuez ...

M. ONESTA

Merci, Madame la Présidente, pour votre confiance.

Nous avons 8 questions orales. Je vous rappelle que les questions orales ne supposent ni débat, ni vote, ce sont simplement des réponses de l'Exécutif et le temps d'expression est limité à 1 minute pour chacun des auteurs.

Nous commençons par la question orale n°1 posée par Monsieur Gilles ARDINAT, relative à la consommation de cannabis chez les adolescents.

Question orale n°1 posée par Gilles ARDINAT relative à la consommation de cannabis chez les adolescents

M. ARDINAT

Très difficile en une minute de résumer et d'argumenter ce vœu. Je vous ai fait part de ma constatation en tant qu'enseignant sur la dérive et sur la banalisation de la consommation de cannabis aux abords des établissements. C'est un véritable problème de santé publique sur lequel notre Région, qui a à cœur de défendre la jeunesse, qui est une de ses compétences notamment au travers des lycées, doit intervenir et ne pas rester les bras croisés puisque l'on connaît les méfaits de cette drogue, qui n'est pas une drogue douce contrairement à ce que certains affirment et propagent. C'est une drogue qui a des effets tout à fait néfastes et je voulais inviter, sur un sujet aussi consensuel, l'ensemble de la Région à se mobiliser, sans esprit polémique ou partisan.

Nous avons toujours défendu -c'était le cadre de notre campagne en 2015- la lutte contre les stupéfiants auprès des jeunes et nous aimerions que l'ensemble de la Région s'empare de ce sujet. Je pense que tout le monde sera d'accord sur ce point et j'espère avoir satisfaction des autres groupes politiques. Merci à vous.

M. ONESTA

Merci. Selon ma feuille de présence, Madame la Présidente, je crois que c'est le Vice-président Kamal CHIBLI qui a vocation à répondre ...

M. CHIBLI

Merci Monsieur le Président.

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs les conseillers régionaux,

Effectivement, vous nous avez interpellés sur ce vœu. Je veux juste vous répondre, en toute franchise, que notamment sur la question des addictions, il ne s'agit pas d'une compétence directe de la Région, bien évidemment, mais plutôt d'une compétence liée à l'ARS d'une part ... Je n'éluide pas le problème, je vous dis juste la façon dont cela se passe aujourd'hui.

Il y a une disposition très claire, c'est qu'effectivement l'ARS a compétence en la matière, de même que la Direction régionale de la Jeunesse et des Sports, et une Mission interministérielle sur la question des drogues travaille sur ce sujet. Je veux également rappeler le rôle des infirmières dans nos établissements, puisque c'est un sujet Éducation nationale.

Néanmoins, sur les actions globales, notamment sur la question de la santé de nos jeunes, parce que plus globalement sur les psychoactifs, au-delà du cannabis, il y a beaucoup d'autres sujets, y compris la question de la cigarette, y compris la lutte contre l'obésité, donc beaucoup de sujets concernent la santé des jeunes dans nos établissements.

Et effectivement, nous soutenons des actions que malheureusement vous ne soutenez pas puisque, pour dire les choses très clairement, dans le projet des associations d'éducation populaire figure aussi ce travail-là, notamment de prévention par rapport à la question du cannabis, mais bien au-delà.

Or vous vous abstenez, voire votez contre toutes ces délibérations qui soutiennent, qui accompagnent ces associations qui font un travail, notamment dans nos établissements, sur ce sujet-là. Alors, vous allez me dire : "vous n'avez pas les actions, vous n'avez pas les éléments", nous avons déjà échangé sur le sujet de façon globale, vous considérez que les associations d'éducation populaire sont affiliées, liées à nous et que forcément, dès lors qu'elles sont affiliées ou liées à nous, vous devez vous opposer à tout projet d'aide ou de subvention à ces associations.

Je veux donc juste rappeler ici que la compétence est ARS, plus le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Néanmoins, la Région accompagne et soutient ce genre d'actions parce qu'effectivement, comme vous, nous sommes très attachés à la santé de nos jeunes dans nos établissements et dans le cadre des Projets d'avenir et y compris des projets éducatifs, figurera cette question-là comme l'une de nos priorités.

(Applaudissements)

M. ONESTA

Merci Monsieur le Vice-président.

M. ARDINAT

Vous ne répondez pas vraiment. Nous en reparlerons en Commission sectorielle, Monsieur HBILLI, parce que ce dossier est quand même important.

M. ONESTA

Merci. Nous en venons à la question orale n°2 posée par Monsieur CRENNE, relative au classement des zones défavorisées. Vous avez 1 minute ...

Question orale n°2 posée par Emmanuel CRENNE relative au classement des zones défavorisées

M. CRENNE

Merci beaucoup.

Madame le Président, le Gouvernement que vous soutenez met en ce moment au point, au sein du Ministère de l'Agriculture, un nouveau classement des zones défavorisées afin de se conformer une fois de plus au diktat de mesures édictées par la Commission Européenne. Courant 2017, la Commission Européenne validera en effet le nouveau zonage pour application en avril 2018.

Finis les déterminants économiques et sociodémographiques, l'Europe ne veut plus que huit fondements biophysiques. La reconnaissance en zone défavorisée induit des aides européennes très importantes, particulièrement pour les éleveurs. Or en 40 ans, les sols du Lot et des départements de notre région n'ont pas changé et les conditions climatiques se seraient plutôt dégradées. Avec ce nouveau dispositif, quasiment toutes les communes des vallées du Lot et de la vallée de la Dordogne, ainsi que la moitié des communes du pays de Bouriane, qui répondent pourtant bien aux critères biophysiques, s'en retrouveraient exclues.

La cartographie dévoilée fin septembre ... (*Coups de marteau*) exclurait en effet du dispositif 111 communes sur 340, rien que dans le Lot.

Je vous demande donc de clarifier la politique que compte suivre le Conseil régional dans cette affaire. Mettrez-vous en place un mécanisme d'ajustement et d'aide pérenne pour contrebalancer l'effet pernicieux de ces mesures scandaleuses, une fois de plus imposées par une Europe qui semble avoir perdu la tête ?

Merci beaucoup.

(*Applaudissements*)

M. ONESTA

Merci. Madame la Présidente a désigné le Vice-président Vincent LABARTHE pour vous répondre ...

M. LABARTHE

Quelques mots sur ce sujet. Effectivement, nous sommes là sur un dossier brûlant puisqu'il représente 1 122 M€ d'ICHN -Indemnités compensatrices de handicap naturel- sur l'ensemble de la région sur une période de 6 ans et qui, pour partie et pour totalité dans certains départements, représente le revenu agricole de nos chers exploitants, notamment les éleveurs.

Pour autant, Monsieur CRENNE, je ne peux pas répondre à votre question, peut-être d'ailleurs Monsieur YELMA le fera-t-il, mais en fait nous sommes dans un cadre national et nous n'avons donc absolument pas la main sur la question que vous posez, puisque c'est clairement l'État qui régit parfaitement cette mesure. Nous ne sommes là, pour notre part, qu'en tant qu'intervenants et nous n'avons pas la main, contrairement à ce que nous pouvons avoir sur l'installation, comme j'ai pu vous l'expliquer tout à l'heure.

Je ne peux donc pas répondre à cette question.

M. ONESTA

Merci. Nous en venons à la question orale n°3 posée par Julia PLANE, relative aux impacts de la LGV CNM sur la commune de Mudaison. Vous avez la parole pour 1 minute ...

Question orale n°3 posée par Julia PLANE relative aux impacts de la LGV CNM sur la commune de Mudaison

Mme PLANE

Merci.

Madame la Présidente,

La lettre ouverte que je vous ai adressée le 20 juillet dernier est demeurée sans réponse de votre part, bien qu'elle vous ait été envoyée par voie papier et par voie électronique.

Vous avez cette lettre sous les yeux et vous aviez dit, lors de la séance plénière du 24 juin dernier, que vous teniez toujours vos promesses. Je souhaiterais donc savoir :

- dans un premier temps si vous comptez tenir la promesse qui avait été faite aux habitants de Mudaison pour la subvention de 70 000 euros, puisqu'à ce jour la Région n'a toujours pas signé cette convention ; c'est une promesse qui avait été faite par votre Vice-président actuel et ancien Président de la Région ex-Languedoc-Roussillon,
- et dans un deuxième temps je souhaiterais savoir quelles sont les propositions concrètes qui seront faites au sujet de l'indemnisation des habitants de la zone artisanale et des habitations qui sont très proches de la ligne LGV.

Merci.

(Applaudissements)

M. ONESTA

Merci. Madame la Présidente a désigné le Vice-président Jean-Luc GIBELIN pour vous répondre.

M. GIBELIN

Madame la conseillère, vous interrogez la Présidente sur le dossier de la commune de Mudaison. La Région s'est beaucoup investie dans ce dossier sous le mandat présidé par Damien

ALARY, mais en aucune manière n'a pris un engagement qu'elle ne tiendrait pas aujourd'hui, ce n'est pas du tout la réalité des faits. D'ailleurs, la Région n'a pas à apporter un financement supplémentaire sur un mur anti-bruit qui, au passage, n'est pas en train de couper la commune mais qui est sur le contour de la commune avec, évidemment, un certain nombre de maisons de manière très proche. Elle n'a donc pas à participer à ce financement pour la simple raison que la Région participe au financement du contournement de Nîmes et de Montpellier, opération qui est censée être et qui est normalement respectueuse de la réglementation sur le bruit.

Pour autant, la Région est intervenue de manière tout à fait efficace pour qu'un montage puisse être trouvé entre l'État, SNCF Réseau, le Conseil départemental, l'Agglomération et la Commune concernant le financement de ce mur.

Évidemment, notre Collectivité ne peut pas être sollicitée par l'ensemble des communes traversées par une nouvelle voie, ou même par la ligne traditionnelle concernant la question du bruit.

Pour autant, que ce soit lors du mandat précédent ou depuis le début de ce mandat, nous avons une attitude d'écoute et d'accompagnement envers la Commune pour l'aider dans la situation à laquelle elle est confrontée. C'est ainsi que fin 2016, comme cela a déjà été évoqué à plusieurs reprises, la Région aura au total apporté à la Commune une aide d'un montant cumulé de près de 80 000 euros, ce qui est tout à fait significatif.

Je note d'ailleurs que vous assurez la promotion des actions menées par la majorité précédente du Conseil régional d'Ile-de-France, c'est tout à fait spectaculaire !

Concernant les indemnisations des riverains, là encore nous sommes intervenus à plusieurs reprises. Comme je l'ai personnellement indiqué lors de l'interview dont vous recommandez très justement l'écoute, nous soutenons les démarches des riverains en direction de SNCF Réseau et de l'État pour être équitablement indemnisés.

Avec ma collègue Zina BOURGUET qui, elle, est élue de ce territoire et qui est sur le terrain, je les ai reçus à l'Hôtel de Région, j'ai également eu plusieurs échanges de courriels et de lettres.

Je note que vous faites utilement allusion aux États généraux du Rail et de l'Intermodalité, que votre groupe avait pourtant critiqués et auxquels vous vous étiez opposés. Vous avez cependant raison, cela a été un grand succès, c'est une référence qui s'impose largement, même à vous !

(Applaudissements)

M. ONESTA

Merci Monsieur le Vice-président.

Je précise à la Technique qu'il n'est nul besoin de mettre une horloge quand l'Exécutif s'exprime car, conformément à notre Règlement, pour que les réponses soient précises, le temps de l'Exécutif n'est pas limité.

La 4^{ème} question, posée par Nicolas COSSANGE, est relative au projet de fermeture du dépôt SNCF de Béziers. Vous avez 1 minute ...

Question orale n°4 posée par Nicolas COSSANGE relative au projet de fermeture du dépôt SNCF de Béziers

M. COSSANGE

Madame la Présidente,

Comme vous le savez tous, il a récemment été annoncé la fermeture définitive du dépôt SNCF de Béziers, soit 120 emplois industriels, dans une ville où le taux de pauvreté et le taux de chômage sont les plus importants de notre grande région. 120 emplois industriels, ce sont autant d'emplois induits, ce sont des coupes dans les services publics et notamment dans le lycée professionnel de notre ville, la mise en sursis de certaines formations professionnelles qui, aujourd'hui, travaillent essentiellement avec cet outil industriel.

Ce combat n'est pas récent, cela fait 23 ans que la Direction de la SNCF cherche à fermer cet outil. Aujourd'hui, c'est l'annonce de la fermeture définitive et je ne serai pas plus long dans mon explication, vous l'avez tous eue sur table.

J'ai fait cette intervention avec les salariés mobilisés, je l'ai faite également avec le collectif citoyen biterrois qui, dans une ville qui est également sinistrée politiquement, attendent un geste fort de votre part, Madame la Présidente.

M. ONESTA

Merci. Madame la Présidente, vous avez souhaité répondre vous-même à cette question ...

LA PRESIDENTE

En effet, je souhaite répondre à Monsieur COSSANGE sur la mobilisation de la Région par rapport au dépôt SNCF de Béziers.

Nous savons en effet que les emprises foncières constituent de véritables opportunités, mais aussi et surtout le savoir-faire présent dans ces ateliers. C'est pourquoi, dans le cadre de la renégociation de la Convention TER avec la SNCF, nous voulons avoir des éléments et des projets concernant l'organisation des sites de maintenance à l'échelle de la région.

Nous soutenons également la proposition de démantèlement de rames Corail sur ce site, puisque nous avons cette obligation qui est à notre charge, que nous devons financer. Nous pensons que nous pouvons ainsi amener de l'activité supplémentaire sur Béziers, et dans le cadre du Schéma directeur sur le Train Jaune, c'est là que les décisions définitives seront prises sur le lieu d'entretien exact.

Donc à travers les négociations "Convention TER SNCF", à travers le lancement du Schéma directeur Train Jaune, nous aurons à évoquer l'organisation de la maintenance du matériel roulant et nous avons aussi la nécessité de travailler sur les lieux de démantèlement des rames Corail qui pourraient nous sembler-t-il, c'est ce que nous proposons à la SNCF, bénéficier des savoir-faire et des emprises foncières du site de Béziers.

M. ONESTA

Merci Madame la Présidente.

Nous en venons à la question orale n°5 posée par le groupe Nouveau Monde en Commun, relative à la situation de crise du secteur viticole de l'arc méditerranéen de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée. Le groupe Nouveau Monde en Commun a souhaité s'exprimer par la voix de deux orateurs, mais pour un temps global qui reste d'1 minute. Monsieur CASES, puis Madame GENOLHER ...

Question orale n°5 posée par le groupe NMEC relative à la situation de crise du secteur viticole de l'arc méditerranéen de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

M. CASES

Non, j'interviendrai tout seul.

Nous demandons que des pistes nouvelles soient explorées pour maintenir une activité agricole sur nos territoires. Dans nos territoires -je parle pour les Pyrénées-Orientales-, des systèmes d'irrigation sont à étudier en toute transparence et en partenariat avec l'ensemble des filières agricoles et des divers modes de production. Notre territoire n'a pas besoin de projets pharaoniques, mais juste de projets en adéquation avec les cultures et les ressources en eau.

Je tiens à préciser que la baisse de production est inégale dans ces départements, pour les Pyrénées-Orientales cela va de 20 à 70%, en sachant que le contrecoup ne sera pas subi maintenant, mais en 2018. Donc nous vous alertons.

M. ONESTA

Merci beaucoup Monsieur CASES. La Présidente a souhaité que ce soit le Vice-président Jean-Louis CAZAUBON qui vous apporte la réponse ...

LA PRESIDENTE

Vincent LABARTHE. Pardon, j'ai oublié d'actualiser.

M. ONESTA

Excusez-moi. Donc Vincent LABARTHE, mon papier était inexact ...

M. LABARTHE

Quelques mots par rapport à cette saisine. Effectivement, c'est un sujet sur lequel nous sommes très mobilisés et parfaitement conscients des difficultés que rencontre la Profession et de l'intérêt de cette filière pour la région, y compris à l'international. Des travaux sont donc engagés avec la Profession et l'ensemble de ses représentants pour essayer de trouver des solutions qui puissent être pérennes, comme elles ont déjà été engagées sur certains territoires, mais qui sont peut-être à développer sur des surfaces un peu plus importantes et notamment par rapport à l'activité qui est ici citée.

Donc nous y travaillons et cela fera probablement l'objet de mesures sur lesquelles nous aurons à statuer.

M. ONESTA

Merci. Nous en venons à la question orale n°6 posée par Monsieur PRADIÉ, relative à la cartographie des zones soumises à contraintes naturelles. Vous avez 1 minute ...

Question orale n°6 posée par Aurélien PRADIÉ relative à la cartographie des zones soumises à contraintes naturelles (ZSCN)

M. PRADIÉ

Merci Monsieur ONESTA.

Simplement, la question a déjà été posée tout à l'heure, je ne vais donc pas la reposer et je pense que Madame la Présidente m'a suffisamment entendu pour la soirée ... Je vous épargnerai donc la reposer de la question, la réponse ayant déjà été apportée par le Vice-président tout à l'heure.

M. LABARTHE

Sauf que la réponse n'est pas tout à fait la même ! Parce qu'autant nous n'avons pas la main sur le cadre national, autant par rapport à la question que vous posez là, nous avons la main. Donc laissez-moi tout de même vous dire, Monsieur PRADIÉ, que nous n'avons pas attendu votre question. Nous avons organisé un certain nombre de réunions en Région, un certain nombre de réunions ont également été organisées par le Ministère, notamment à travers la mise en place d'une Commission nationale, je représente d'ailleurs les Régions françaises au sein de cette Commission et nous travaillons d'arrache-pied avec un certain nombre de responsables professionnels de la région sur ce sujet.

Mais je voudrais vous dire aussi, Monsieur PRADIÉ, que je suis un élu régional responsable et je ferai deux remarques sur votre courrier.

Tout d'abord, permettez-moi de vous rappeler que lorsque l'on est un élu régional et que l'on siège dans les travées de l'hémicycle régional, nous nous obligeons à une représentation régionale, ce qui n'est pas forcément le cas à travers ce que vous portez dans votre courrier.

Effectivement, lorsque l'on met des critères d'un côté de la région, il faut bien comprendre que de l'autre côté de la région, cela peut avoir un effet tout à fait pervers. On est donc obligé, lorsque l'on est en responsabilité, d'avoir une vision globale de la situation et non pas une vision départementale, cantonale ou communale.

D'autre part, vous citez Bruno LE MAIRE, votre grand ami Bruno LE MAIRE qui d'ailleurs fut un temps votre mentor, permettez-moi tout de même de vous rappeler quelle action, en effet, il a menée sur ce sujet. C'est à peu près la même que celle que le Gouvernement de Droite a menée sur les zones vulnérables, c'est-à-dire 20 ans d'inaction, un pays condamné à une amende

colossale et au final ... Oui, vous pouvez faire ce genre de geste Monsieur PRADIÉ, mais en tous cas nous en sommes rendus à cette situation ! Et la seule chose qu'a faite Monsieur LE MAIRE sur ce dossier -que je connais bien parce qu'en 2011, lorsque nous sommes arrivés à la Région, il y a eu une réunion sur ce sujet- a été de commander des cartes au 25 millième pour l'ensemble des départements français ... Quel effort particulier ! Vous soulignerez que par rapport au qualificatif que vous utilisez, c'est peut-être un peu exagéré.

Les cartes sont aujourd'hui validées avec l'ensemble des critères, il y a eu la semaine dernière une réunion avec la Profession au Ministère et les deux critères "herbe" et "élevage" sont notamment considérés. Il nous manque juste aujourd'hui un point particulier -pour répondre à votre dernière question- concernant la zone de piémont ; j'espère que nous arriverons à l'obtenir parce que c'est un défi majeur pour l'Occitanie, mais je n'en suis pas certain à l'heure où je vous parle.

Voilà les réponses que je pouvais apporter.

M. ONESTA

Merci.

Nous en venons à l'avant-dernière question orale posée par le groupe SRC, relative à la création d'une zone de défense et de sécurité de la Région Occitanie. Monsieur ASSAF, 1 minute ...

Question orale n°7 posée par le groupe SRC relative à la création d'une Zone de défense et de sécurité de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

M. ASSAF

Merci.

Les anciens périmètres d'organisation de la Zone de défense et de sécurité (ZDS) de la nouvelle Région Occitanie se trouvaient répartis entre la Zone Sud pour ex-Languedoc-Roussillon et la Zone Sud-ouest pour ex-Midi-Pyrénées. Cette situation appelait nécessairement une évolution dans le cadre de la réforme territoriale. Or, le rattachement par décret du 10 décembre 2015 de la nouvelle grande Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée à la zone de défense Sud, dont le siège est basé à Marseille, suscite des inquiétudes parmi les élus et les représentants des forces de l'ordre, alors même que l'ensemble des ZDS correspond en grande partie aux périmètres des nouvelles Régions créées par la loi du 16 janvier 2015.

Madame la Présidente, vous avez interpellé à ce sujet le Premier Ministre, pouvez-vous nous faire état des échanges et des avancées pour adapter l'organisation et la gestion des forces de défense et de sécurité au périmètre de la grande Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée ?

M. ONESTA

Merci. Madame la Présidente a souhaité vous apporter la réponse elle-même.

LA PRESIDENTE

Oui, Monsieur ASSAF, j'avais écrit il y a de cela un peu plus d'un an au Premier Ministre pour l'alerter sur cette situation qui, en effet, me paraît devoir être améliorée.

Il faut que des critères objectifs puissent prévaloir aux choix de l'organisation de la Zone de défense.

Tout d'abord sur le plan technique, la très grande taille de notre zone, qui couvre trois régions, deux frontières montagneuses, un cordon littoral de plus de 500 kilomètres de long et une île, du fait de l'absence de coïncidence -que vous avez indiquée- entre la carte de la Zone de défense et la carte de Région de la Gendarmerie, mais surtout quasiment un an après la mise en place de nouvelles Régions et à l'aune de cette première année d'expérience, il convient d'inciter l'État à calquer son organisation déconcentrée sur les territoires des Collectivités territoriales.

Je pense que nous devons donc continuer à porter cette demande, bien sûr par l'ensemble des élus régionaux, mais également des Parlementaires, pour que notre Région puisse bénéficier d'une Zone de défense dans les limites de son périmètre.

M. ONESTA

Merci. 8^{ème} question posée par le groupe SRC relative à la préservation de l'avenir industriel de la SAM Technologies. Monsieur Stéphane BERARD ...

Question orale n°8 posée par le groupe SRC relative à la préservation de l'avenir industriel de la SAM Technologies

M. BERARD

Madame la Présidente,

Chers collègues,

La société SAM Technologies est installée dans le bassin de Viviez-Decazeville en Aveyron depuis les années 1970. Cette société fait aujourd'hui partie du groupe Arche et a connu un essor rapide et de forts investissements dans le traitement des pièces automobiles jusqu'à la crise de 2008. Premier fondeur alu de France, l'un des premiers en Europe dans le secteur automobile, la société SAM Technologies travaille notamment pour Renault et Daimler.

L'entreprise compte 550 salariés, dont une centaine d'intérimaires, mais aussi 200 emplois sont induits en sous-traitance. En juin dernier, le groupe Arche a été placé en procédure de sauvegarde. La société SAM Technologies est aujourd'hui à un tournant de son histoire ; l'annonce d'un repreneur fixée dans un premier temps le 15 novembre est repoussée à janvier 2017.

Le bassin industriel Viviez-Decazeville en déprise reste malgré tout un pôle très actif avec près de 800 emplois et est le troisième site industriel en Aveyron.

Madame la Présidente, un Comité de suivi piloté par le Commissaire au redressement productif, composé des représentants syndicaux, des élus et de la Banque de France, s'est tenu le 18

novembre pour permettre l'accompagnement de l'offre de reprise de la société SAM Technologies dans les meilleures conditions d'accompagnement.

Confiants et optimistes dans une offre de reprise, au vu du potentiel et des atouts considérables de la société SAM, autant sur le plan humain qu'industriel, quelles seraient les mesures possibles d'accompagnement de la Région pour assurer l'avenir de ce site industriel ?

Je vous remercie.

M. ONESTA

Merci Monsieur BERARD. Comme vous étiez le dernier orateur, je vous ai fait grâce de 25 secondes ! La Présidente a souhaité vous répondre directement et je vous signale, Madame la Présidente, que nous en aurons terminé avec les questions orales après votre réponse.

LA PRESIDENTE

Merci. Concernant SAM Technologies, c'est un dossier que les services de la Région et les élus régionaux suivent tout particulièrement et dans lequel ils s'investissent.

Je rappelle que la Région soutient le territoire de la Mecanic Vallée, par exemple à travers une implantation de son Agence régionale de développement économique. Nous participons au Comité de redressement productif, nous avons accompagné la délégation qui a été reçue par le Secrétaire d'État à l'Industrie, menée par la Députée Marie-Lou MARCEL et dès que le repreneur sera formellement identifié, la Région entrera en contact avec cette société pour déterminer les meilleurs soutiens possibles.

Nous avons bien sûr une réglementation à respecter mais pour autant, dans le cadre d'une grande entreprise, la Région sera en mesure d'étudier les projets d'innovation et de recherche-développement industriel afin de développer les emplois de demain et d'après-demain.

Vous pouvez donc être assuré que sur le bassin de Decazeville, nous savons l'importance de SAM Technologies et que l'ensemble des outils et des soutiens possibles de la Région seront mobilisés dès que nous aurons des informations plus précises sur le repreneur envisagé.

Nous avons donc terminé les questions orales.

Y a-t-il des explications de vote ?... (*Apartés*)

Le Service des Assemblées vous enverra par mail les dates des réunions du 1^{er} semestre 2017 :

- des Assemblées plénières fixées les 2 et 3 février, le 30 juin,
- des Commissions permanentes fixées le 3 février, le 24 mars, le 19 mai et le 7 juillet,
- et les Commissions sectorielles en amont.

L'ensemble de ces dates vous seront donc transmises demain par mail afin que vous puissiez vous organiser pour le 1^{er} semestre 2017.

Y a-t-il des questions diverses ? Monsieur RIVENQ ...

M. RIVENQ

Une question très pratique : où en est-on de la mise en place de la visioconférence concernant les Commissions sectorielles qui était annoncée au mois de septembre ?

LA PRESIDENTE

Nous sommes en train de finir d'équiper des salles, parce qu'en fait il est nécessaire que cinq salles soient équipées. À ce jour, trois salles sont équipées, enfin trois d'un côté, deux de l'autre et la troisième salle va être équipée. Nous allons donc essayer de bâtir, pour le début de l'année, des réunions par visio pour certaines conférences, mais pour l'instant, pour des problèmes techniques -pas du tout budgétaires- nous n'avons pas encore pu équiper les cinq salles. Mais l'objectif est bien d'équiper les cinq salles pour qu'en effet il y ait des Commissions sectorielles par visio. Nous entendons tout à fait la nécessité de réduire les déplacements.

M. CRENNE

Madame la Présidente, j'ai une question pour vous ... (*Protestations*)

LA PRESIDENTE

Monsieur CRENNE, je vous donne la parole.

M. CRENNE

Je vous remercie.

Vous avez mis en cause ma probité de façon personnelle au cours de cette séance ; je vous ai demandé un droit de réponse par l'intermédiaire de ma Présidente de groupe, en application du Règlement intérieur que vous avez fait voter, qui est votre Règlement, à savoir l'article 12 c). Vous l'avez refusé, je vous demande donc l'application de cet article.

LA PRESIDENTE

Non, je ne vous répons pas. Vous avez porté des propos diffamatoires, vous avez parlé de conflit d'intérêts, je vous ai répondu sur ce sujet. Le sujet est clos et l'ordre du jour est épuisé.

M. CRENNE

Je vous remercie d'avoir apporté cette précision et nous nous verrons donc au Tribunal !
(*Exclamations - Brouhaha*)

LA PRESIDENTE

Avec plaisir Monsieur CRENNE.
Bonne soirée. Merci à toutes et merci à tous.

(*La séance est levée à 22h10*)

INDEX

LA PRESIDENTE ... 4, 5, 6, 17, 18, 19, 20, 23, 26, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 36, 40, 42, 44, 46, 47, 50, 53, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 76, 77, 78, 80, 81, 83, 84, 86, 88, 89, 92, 93, 94, 95, 97, 99, 100, 103, 104, 105, 106, 107, 111, 112, 113, 114, 115, 117, 119, 120, 121, 122, 125, 126, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 141, 142, 148, 149, 150, 151, 154, 155, 157, 159, 160, 161, 162, 163, 165, 166, 167, 169, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 185, 186, 187, 188, 190, 191, 192, 194, 195, 197, 198, 199, 200, 201, 208, 212, 213, 216, 217, 223, 224, 227, 228, 229	
M. ALARY	204, 205
M. ARDINAT	131, 132, 133, 139, 218, 219
M. ASSAF	36, 75, 76, 167, 194, 203, 207, 213, 226
M. AUDRIN	112, 114
M. BAUDRY	205, 211, 215
M. BERARD	129, 131, 227
M. BOURGI	47, 120
M. BRIAND	50, 83, 84, 180
M. CABROLIER	44, 72
M. CASES	20, 59, 60, 139, 140, 161, 224
M. CHAUZY	26
M. CHIBLI	218
M. CODORNIOU	42, 76, 80, 96, 181, 187
M. COSSANGE	133, 223
M. COTELLE	115
M. CRENNE	81, 83, 177, 178, 179, 186, 220, 229
M. CROS	204
M. DAUBET	117
M. DELAHAYE	53, 151
M. DENAT	182
M. DEVILLE	19, 30, 92, 93
M. DONADA	113
M. DUPONT	137
M. DUPRAZ	64, 104, 199, 200
M. ESCLOPÉ	135, 136, 137
M. FONS	122
M. FRANCIS	99, 103, 104
M. GAREL	75, 127
M. GAUBERT	99
M. GIBELIN	123, 185, 221
M. GONDRAN	172
M. LABARTHE	86, 174, 220, 224, 225
M. LEONARDELLI	201
M. MAURIN	119
M. ONESTA	4, 30, 31, 70, 107, 143, 165, 166, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228
M. PAGNOUX	128
M. PLANO	210, 211
M. PRADIÉ	157, 159, 160, 161, 225
M. REGOURD	192
M. REMISE	74, 92, 139
M. RIVENQ	4, 5, 6, 17, 40, 69, 70, 73, 75, 76, 112, 113, 167, 176, 187, 191, 208, 212, 216, 217, 228
M. ROSSIGNOL	105, 106, 107
M. ROUX	65
M. SANCHEZ	55, 56, 57, 58, 59
M. SELLIN	18, 20, 59, 93, 132, 165, 216, 217
M. SERIEYS	149, 150, 151
M. SUAUD	155, 195, 197
M. TOUZELLIER	125
M. YELMA	173, 174
Mme ADDA	115
Mme BLANC	138
Mme BOURGUET	181
Mme BULTEL HERMENT	162
Mme CARSALADE	88
Mme DOUNOT-SOBRAQUES	197, 198
Mme FITA	23, 77, 169, 214, 216
Mme GENOLHER	175
Mme GUINLE	120

Mme JAMET	19, 30, 31, 32, 34, 35, 67, 91, 93, 94, 95, 122, 151, 155, 187, 194, 195, 209
Mme JARYCKI	141
Mme LANGEVINE	21, 108
Mme Laurence PUJOL	1, 163
Mme MARTIN	78, 169, 203, 204
Mme MERCIER	60, 62
Mme NOVARETTI	190
Mme PINEL	136, 137, 138, 139, 140

Mme PLANE	221
Mme RESSIGUIER	63
Mme ROQUÉ	134
Mme SALOMON	134, 188
Mme SATGÉ	209, 211
Mme VINET	46, 88, 173
Mme WERSINGER	35, 161

—